

Comité du programme et budget

Vingt-deuxième session
Genève, 1^{er} – 5 septembre 2014

RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME EN 2012-2013

établi par le Directeur général

1. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 a été élaboré conformément au cadre budgétaire de l'OMPI axé sur les résultats. Le présent rapport repose sur les critères d'exécution établis dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013, tels qu'approuvés par les assemblées des États membres de l'OMPI le 29 septembre 2011 (publication n° 360/E/PB1213).

2. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

3. Le Comité du programme et budget, après avoir examiné le rapport détaillé sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2012-2013 et tenant compte de sa fonction d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI

a) de reconnaître la contribution des programmes à la réalisation des résultats escomptés;

b) de prendre note des améliorations apportées au rapport, conformément aux demandes des États membres;

c) de noter que toutes les recommandations de la validation du rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2010-2011 préconisée par la Division de l'audit et de la supervision internes ont été mises en œuvre par le Secrétariat;

d) compte tenu des déclarations faites par les États membres sur le PPR, d'encourager le Secrétariat à

i) s'assurer que les enseignements tirés de la mise en œuvre pendant l'exercice biennal 2012-2013 sont dûment pris en considération pour la mise en œuvre du programme et budget pour 2014-2015; et

ii) poursuivre ses efforts pour améliorer sa mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, en particulier son évaluation des performances et les redditions de compte connexes.

[Le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 suit]

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2012-2013

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	1
II.	RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS EN 2012-2013	2
III.	BUDGET CONSOLIDÉ ET DÉPENSES RÉELLES POUR 2012-2013	33
IV.	RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES POUR 2012-2013	36
V.	RAPPORT FINAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013	40
VI.	RÉALISATIONS DU PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE	48
	OBJECTIF STRATÉGIQUE I Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle	48
	Programme 1 Droit des brevets	50
	Programme 2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques.....	55
	Programme 3 Droit d'auteur et droits connexes.....	60
	Programme 4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	68
	OBJECTIF STRATÉGIQUE II Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre	73
	Programme 5 Système du PCT	76
	Programme 6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	91
	Programme 31 Système de la Haye	98
	Programme 7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	103
	OBJECTIF STRATÉGIQUE III Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	108
	Programme 8 Coordination du Plan d'action pour le développement	112
	Programme 9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés.....	117
	Programme 10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie.....	136
	Programme 11 Académie de l'OMPI.....	142
	Programme 30 Petites et moyennes entreprises (PME) et innovation	150
	OBJECTIF STRATÉGIQUE IV Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle	156
	Programme 12 Classifications internationales et normes.....	158
	Programme 13 Bases de données mondiales	162
	Programme 14 Services d'accès à l'information et aux savoirs.....	167
	Programme 15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle.....	172

OBJECTIF STRATÉGIQUE V	Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle	177
Programme 16	Économie et statistiques	178
OBJECTIF STRATÉGIQUE VI	Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle	183
Programme 17	Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	184
OBJECTIF STRATÉGIQUE VII	Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	189
Programme 18	Propriété intellectuelle et défis mondiaux.....	190
OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII	Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses états membres et l'ensemble des parties prenantes	197
Programme 19	Communications.....	199
Programme 20	Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	204
OBJECTIF STRATÉGIQUE IX	Une structure d'appui administratif et financier efficace	213
Programme 21	Direction générale	216
Programme 22	Gestion du programme et des ressources.....	222
Programme 23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines	226
Programme 24	Services d'appui généraux	231
Programme 25	Technologies de l'information et de la communication	239
Programme 26	Supervision interne.....	244
Programme 27	Services de conférence et services linguistiques.....	248
Programme 28	Sûreté et sécurité	252
Programme 29	Projets de construction.....	255
VII. ANNEXES		258
Annexe I	Répartition des évaluations de l'exécution par programme	258
Annexe II	Mise en œuvre des fonds fiduciaires 2013	259
Annexe III	Sigles utilisés dans le présent document	293

I. INTRODUCTION

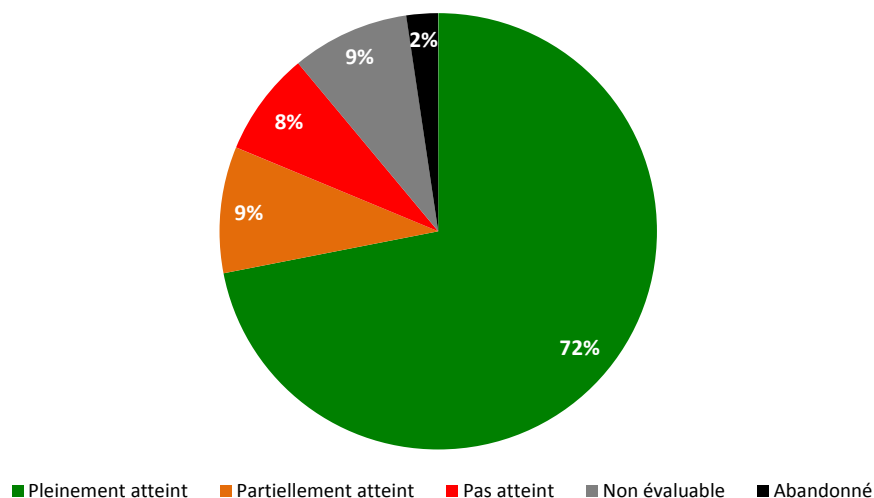
Le Rapport sur l'exécution du programme est le principal outil qui permet de rendre compte aux États membres de l'exécution du programme de l'Organisation et il fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI. Il constitue également un moyen de référence important, car il permet de tirer des enseignements des résultats précédents et d'en tenir dûment compte dans la mise en œuvre future des activités de l'OMPI. Le rapport sur l'exécution du programme est une auto-évaluation par les chefs de programme sur la base du cadre de résultats approuvé par les États membres. Pour renforcer la validité de ce rapport, la Division de l'audit et de la supervision internes procède à une validation des données relatives à l'exécution sur une base biennale. La validation du rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 figure dans le document WO/PBC/22/9.

Le rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 est un rapport de fin d'exercice biennal qui évalue les progrès accomplis et/ou la réalisation des résultats escomptés, mesurés au moyen des indicateurs d'exécution et avec les ressources approuvées dans le programme et budget 2012-2013. Un indicateur d'exécution a pu être mesuré au regard de plusieurs cibles. Dans ce cas, la notation pour chaque cible est indiquée, ce qui donne lieu à plusieurs notations. Les critères d'évaluation ci-après ont été utilisés pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013.

Code de couleurs :

- **Pleinement atteint** est utilisé lorsque les données relatives à l'exécution laissent entendre que l'objectif de l'indicateur d'exécution a été atteint à 80% ou plus.
- **Partiellement atteint** est utilisé lorsque les données relatives à l'exécution indiquent que l'objectif de l'indicateur d'exécution a été atteint pour 30 à 80%.
- **Pas atteint** est utilisé lorsque les données relatives à l'exécution indiquent que l'objectif de l'indicateur d'exécution a été atteint à moins de 30%.
- **Abandonné** est utilisé lorsque l'indicateur d'exécution n'est plus utilisé pour mesurer la contribution du programme aux résultats escomptés.
- **Non évaluable** est utilisé lorsque l'évaluation de l'exécution n'est pas faisable parce que les données relatives à la cible n'ont pas été correctement définies, ou lorsque les données relatives à l'exécution sont insuffisantes pour déterminer le code de couleurs.

Sur un total de 299 indicateurs d'exécution que contient le programme et budget 2012-2013, 215 indicateurs ont été évalués et jugés "pleinement atteints", soit 72%. L'exécution, sur un total de 28 indicateurs, soit 9%, a été notée comme "Partiellement atteinte" et 23 indicateurs, soit environ 8%, ont été jugés comme n'étant "pas atteints". Quelque 26 indicateurs, soit 9%, étaient "non évaluables" et 7 indicateurs, soit 2%, ont été abandonnés.

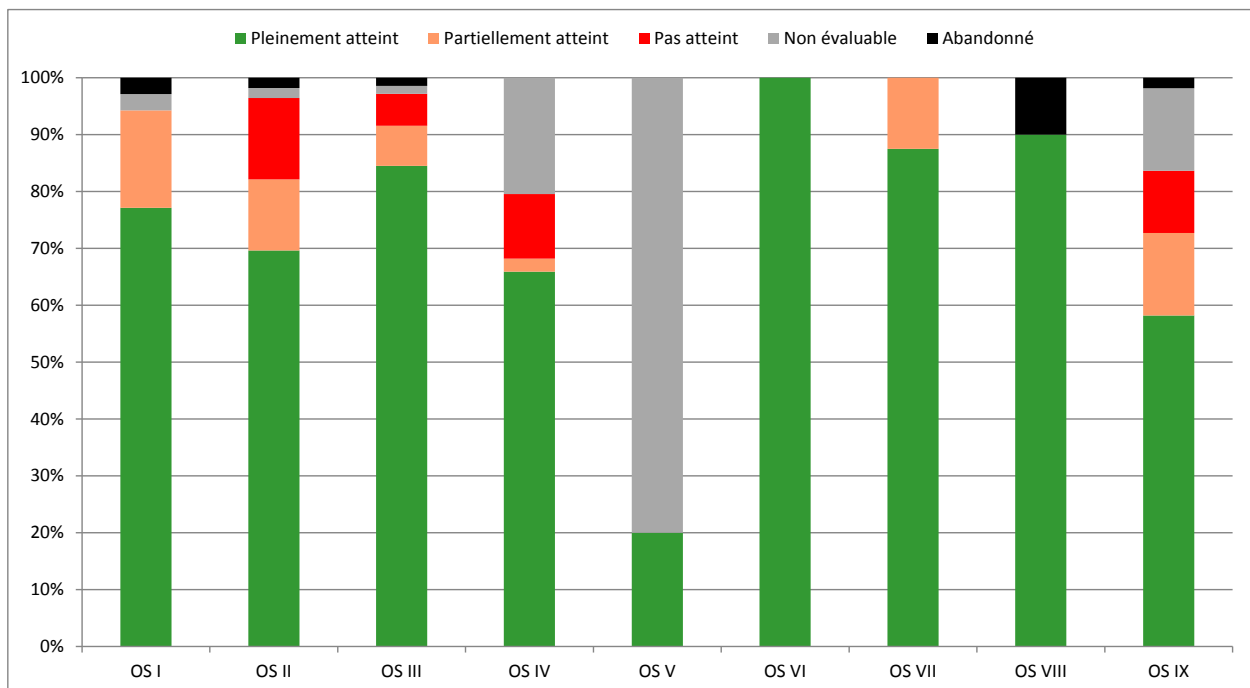


II. RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS EN 2012-2013

L'exercice biennal 2012-2013 est le deuxième exercice biennal de la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme 2010-2015. C'est, en outre, la première fois que l'Organisation peut effectuer un rapport sur l'exécution en se fondant sur une présentation axée sur les résultats du budget. En conséquence, le rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 contient plusieurs améliorations clés en termes de reddition de compte, notamment des aperçus des dépenses réelles de l'exercice biennal au regard des résultats escomptés. De plus, conformément à la demande des États membres exprimée aux vingtième et vingt et unième sessions du Comité du programme et budget, le rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 comprend des tableaux de bord de l'exécution du programme biennal pour chacun des neuf objectifs stratégiques, ainsi qu'un aperçu des réalisations par résultat escompté. Les améliorations comprennent une synthèse graphique de la réalisation des résultats escomptés au cours de l'exercice biennal, telle que mesurée au moyen des indicateurs d'exécution dans le cadre des programmes contribuant aux objectifs stratégiques respectifs.

On trouvera ci-dessous une synthèse de l'essentiel des progrès accomplis pendant l'exercice biennal 2012-2013 quant à la réalisation des neuf objectifs stratégiques.

Résumé des réalisations de l'exercice biennal 2012-2013 par objectif stratégique.



Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle

Résumé des réalisations par résultat escompté

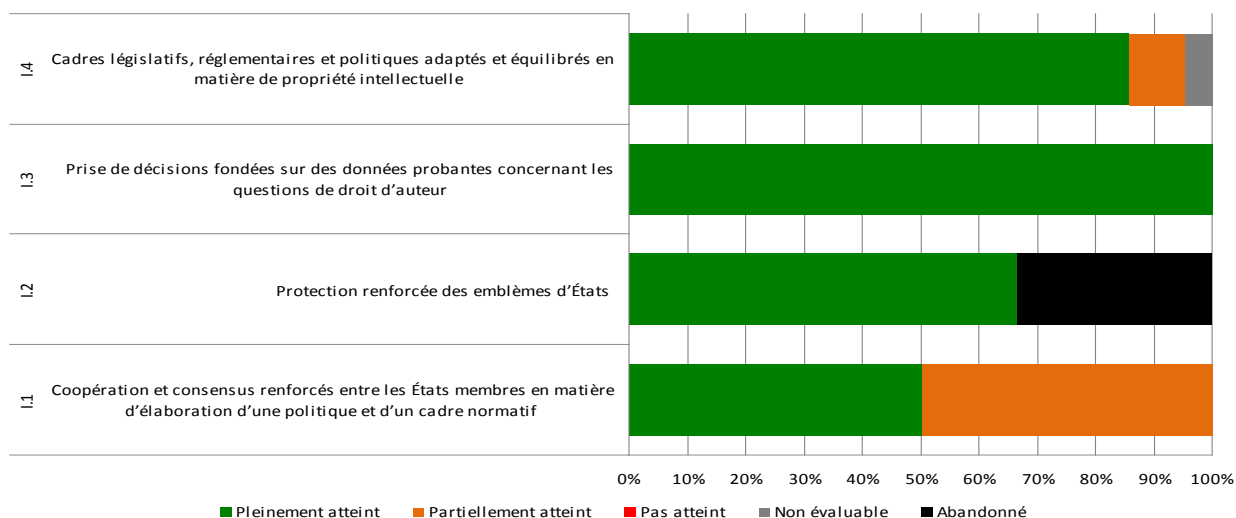


Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Une coopération et un consensus renforcés entre les États membres en matière d'élaboration d'une politique équilibrée et d'un cadre normatif pour le système international des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels, des indications géographiques, du droit d'auteur, des droits connexes, des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques	Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	Programme 1	●
	Accord international sur un cadre normatif pour les dessins et modèles industriels	Programme 2	●
	Progrès visant à parvenir à un accord sur les points en cours de l'ordre du jour du SCT	Programme 2	●
	Conclusions approuvées par les États membres dans chacune des sessions du SCCR	Programme 3	●
	Progrès accomplis dans la conclusion d'accords sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour des travaux du SCCR	Programme 3	●
	Avancement des négociations au sein de l'IGC en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux	Programme 4	●
	Début des travaux par le SCT sur les indications géographiques	Programme 2	●
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	Programme 2	●
Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de demandes de communication aux termes de l'article 6ter de la Convention de Paris, à traiter	Programme 2	●
	Nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter	Programme 2	●
	Principes directeurs complets pour l'application de l'article 6ter	Programme 2	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur	Nombre de demandes de suivi d'études ou d'orientations spécifiques sur des activités contribuant à la prise de décisions de politique générale	Programme 3	●
	Nombre de pays utilisant des études de l'OMPI dans le cadre de leurs industries de la création pour élaborer des stratégies dans ce domaine	Programme 3	●
	Nombre de téléchargements, de demandes et de diffusion d'outils de l'OMPI pour la gestion du droit d'auteur dans des industries créatives spécifiques	Programme 3	●
Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays ayant entamé une réforme législative dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes	Programme 3	●
	Nombre et types de conseils législatifs apportés aux États membres au sujet des brevets, des modèles d'utilité, des secrets commerciaux et des circuits intégrés	Programme 1	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
	Pourcentage de pays satisfaits par les conseils législatifs fournis par l'OMPI en matière de brevets, modèles d'utilité, secrets commerciaux et circuits intégrés	Programme 1	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
	Pourcentage de pays ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes juridiques et les pratiques en rapport avec le système des brevets, notamment les éléments de flexibilité existants dans le système et les difficultés auxquelles il est confronté	Programme 1	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
Pourcentage de participants satisfaits dans des ateliers/séminaires ciblés, organisés sur des questions spécifiques aux brevets	Programme 1	●	
	Programme 9	●	
	Programme 10	●	
Nombre d'États membres ayant reçu des conseils législatifs dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques	Programme 2	●	
	Programme 9	●	
	Programme 10	●	
Nombre de pays ayant donné un avis positif en retour sur l'utilité des conseils de législation fournis dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques	Programme 2	●	
	Programme 9	●	
	Programme 10	●	
Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance technique concernant des cadres législatifs nouveaux ou actualisés aux fins d'une application efficace des droits, compte tenu des éléments de flexibilité prévus dans la troisième partie de l'Accord sur les ADPIC	Programme 17	●	
	Programme 9	●	

Des progrès considérables ont été accomplis en 2012-2013 dans le cadre de cet objectif stratégique grâce à l'adoption du texte de deux nouveaux traités relatifs au droit d'auteur : le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (le "Traité de Beijing") et le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées ("le Traité de Marrakech"). D'autres avancées ont été accomplies sur les autres points de l'ordre du jour du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) au cours des trois réunions qui se sont tenues en juillet 2012, novembre 2012 et décembre 2013. Le SCCR a également adopté et soumis aux assemblées générales de 2012 un programme de travail actualisé visant à examiner un autre traité proposé et plusieurs autres sujets de limitations et exception : un traité pour les organisations de radiodiffusion et des limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives, des établissements d'enseignement et des instituts de recherche et des personnes présentant d'autres handicaps. Les travaux consacrés à l'élaboration des textes de travail sur ces questions ont progressé à chaque session du SCCR.

Dans le cadre de son nouveau mandat pour l'exercice biennal établi à la fin de l'année 2011, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) s'est réuni six fois (de la vingtième à la vingt-cinquième session de l'IGC). L'IGC a élaboré un programme et des méthodes de travail clairement définis et précis, et a considérablement progressé dans ses négociations axées sur les textes, conformément aux exigences de son mandat. À la fin de la sixième session de l'exercice biennal (vingt-cinquième session de l'IGC), l'IGC avait encore amélioré les textes de négociation rationalisés et consolidés sur chacun des trois thèmes de l'IGC (à savoir, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles). Une évaluation menée par la Division de l'audit et de la supervision internes de l'OMPI en 2013 a révélé un taux de satisfaction élevé parmi les participants à l'IGC à l'égard des services fournis à l'IGC par le Secrétariat. Conformément au mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2012-2013, l'Assemblée générale de l'OMPI d'octobre 2013 a convenu d'un mandat renouvelé pour l'IGC pour 2014-2015 et d'un programme de travail pour 2014.

Le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a réalisé des progrès majeurs dans ses travaux visant à parvenir à un accord international sur le droit des modèles industriels et les pratiques. À sa session de décembre 2013, l'Assemblée générale de l'OMPI a demandé au SCT de finaliser ses travaux sur le texte d'une proposition de base concernant un traité sur le droit des dessins et modèles et a convenu qu'elle prendrait une décision sur la convocation d'une conférence diplomatique lors de sa session extraordinaire de mai 2014. De la même manière, le SCT a continué ses travaux sur la protection des noms de pays et a examiné une étude préparée par le Secrétariat, ainsi qu'un certain nombre de propositions des États membres.

En vue de renforcer la coopération entre les États membres en faveur de la poursuite de l'élaboration d'une politique équilibrée et de cadres normatifs pour le système international des brevets, la dix-huitième et la dix-neuvième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) se sont tenues respectivement en mai 2012 et février 2013. Ce Comité a poursuivi l'examen de cinq points inscrits à son ordre du jour, notamment : i) les exceptions et limitations aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, y compris des systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité de la communication entre les clients et les mandataires de brevets; et v) le transfert de la technologie.

Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre

Résumé des réalisations par résultat escompté

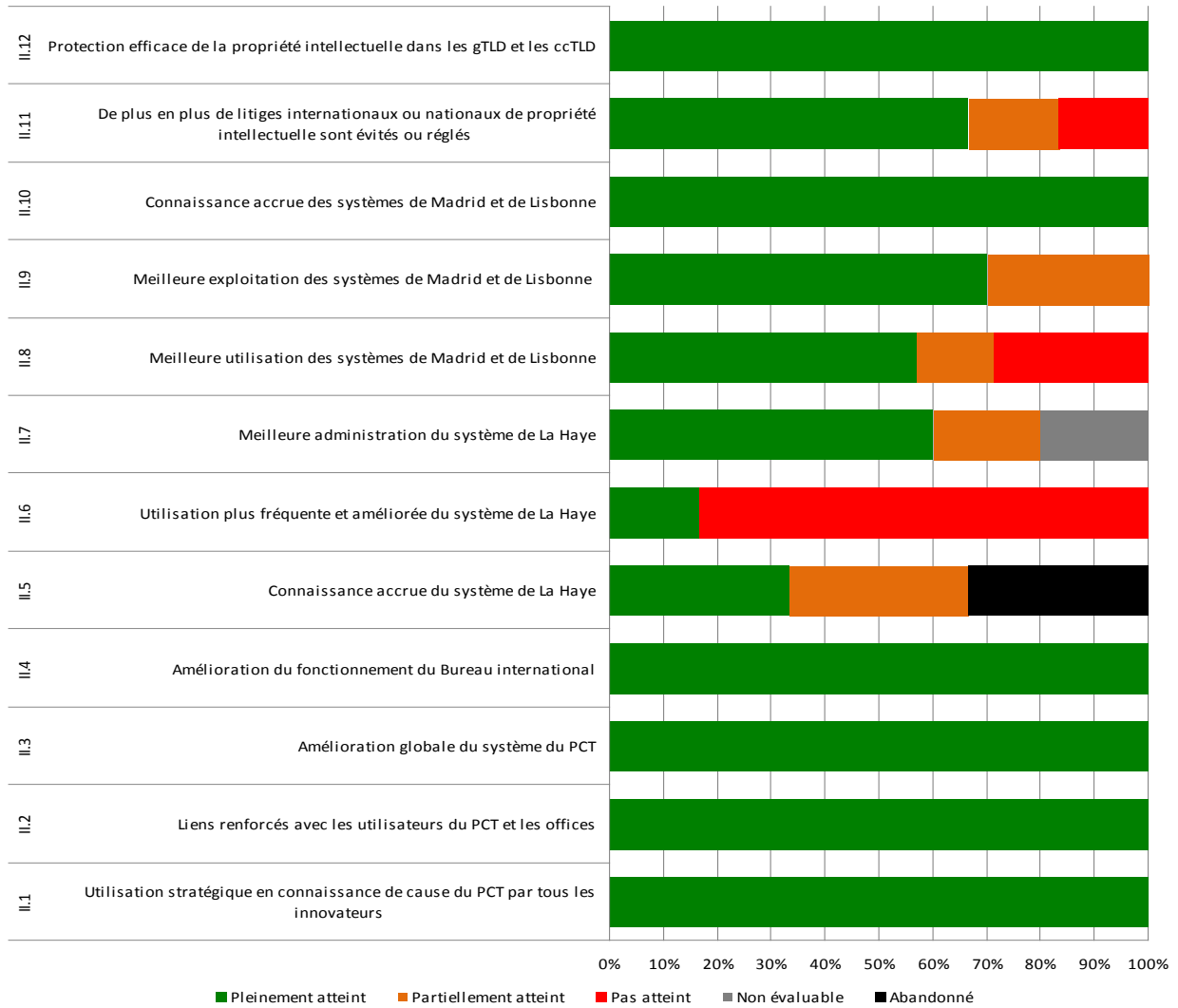


Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Une utilisation avisée du PCT par tous les innovateurs qui pourraient en tirer parti	Dépôts de demandes de brevet selon le PCT	Programme 5	●
	Part des entrées en phase nationale selon le PCT dans le nombre total de demandes internationales de brevet	Programme 5	●
Liens renforcés avec les utilisateurs du PCT et les offices	Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	Programme 5	●
	Contact constructif avec les utilisateurs du PCT	Programme 5	●
	Nombre accru de réactions des utilisateurs du PCT concernant la performance globale du système	Programme 5	●
Amélioration globale du système du PCT	Progrès vers la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2010 par le Groupe de travail du PCT sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du PCT, s'agissant des six groupes de questions ci-après : i) retards de traitement; amélioration de la qualité des brevets délivrés; ii) respect des délais dans la phase internationale; iii) qualité de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international; iv) incitations offertes aux déposants pour qu'ils utilisent le système avec efficacité; insuffisance des qualifications et de l'effectif; v) coûts et autres aspects de l'accessibilité; cohérence et disponibilité des garanties; et vi) assistance technique; transfert d'information et de technologie dans le cadre du PCT.	Programme 5	●
Amélioration du fonctionnement du Bureau international (voir l'annexe VI)	Coût unitaire du traitement d'une demande	Programme 5	●
	Productivité de l'examen des formalités	Programme 5	●
	Qualité de l'examen des formalités	Programme 5	●
	Rapidité de l'examen de forme (pourcentage accompli dans les trois semaines suivant la réception)	Programme 5	●
	Rapidité de la publication (pourcentage publié dans les 18 mois + trois semaines suivant la date de priorité)	Programme 5	●
	Qualité des traductions (pourcentage passant avec succès le contrôle qualité)	Programme 5	●
	Demandes déposées auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur	Programme 5	●
Meilleure utilisation des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de nouveaux enregistrements (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de renouvellements (système de Madrid)	Programme 6	●
	Pourcentage de lettres signalant des irrégularités par rapport au nombre total de demandes reçues (système de Madrid)	Programme 6	●
	Pourcentage de demandes internationales provenant des pays en développement et des PMA (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de parties contractantes au Protocole de Madrid	Programme 6	●
	Nombre de parties contractantes de l'Arrangement de Lisbonne	Programme 6	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Meilleure exploitation des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant les appellations d'origine émanant des pays en développement et des PMA	Programme 6	●
	Durée moyenne du traitement des nouvelles demandes sans irrégularités (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre d'offices envoyant les demandes au format XML et recevant les désignations au format XML (système de Madrid)	Programme 6	●
	Pourcentage de documents reçus par voie électronique (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de clients recevant des notifications par courrier électronique (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de clients utilisant le Madrid Portfolio Manager (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de procédures entièrement automatisées (système de Madrid)	Programme 6	●
	Pourcentage de corrections inscrites par rapport au total des opérations inscrites (à l'exception des refus et des décisions finales) (système de Madrid)	Programme 6	●
	Création d'un registre international automatisé (système de Lisbonne)	Programme 6	●
	Nombre accru d'administrations compétentes utilisant des moyens électroniques de communication en vertu des procédures de Lisbonne	Programme 6	●
Connaissance accrue des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Adoption de dispositions rationalisant ou modernisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Programme 6	●
	Pourcentage de participants des manifestations associées au système de Madrid qui sont satisfaits et signalent une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation de formation	Programme 6	●
Connaissance accrue du système de La Haye	Pourcentage de participants des manifestations associées au système de Lisbonne qui sont satisfaits et qui signalent une meilleure connaissance du système à la suite de séminaires ou d'ateliers	Programme 6	●
	Nombre de déposants d'une première demande	Programme 31	●
Utilisation plus fréquente et améliorée du système de La Haye	Nombre de langues dans lesquelles l'information générale est disponible	Programme 31	●
	Nombre d'offices nationaux ou régionaux fournissant des informations appropriées sur le système de La Haye	Programme 31	●
	Nombre d'enregistrements, de dessins et modèles industriels figurant dans les enregistrements, les renouvellements et d'autres inscriptions	Programme 31	●●●●
Meilleure administration du système de La Haye	Nombre de demandes présentées par des pays en développement et des PMA et de désignations de ces pays	Programme 31	●
	Pourcentage de demandes irrégulières	Programme 31	●
	Prédominance de l'Acte de Genève dans l'ensemble du système	Programme 31	●
	Temps de traitement d'une demande régulière non différée, jusqu'à sa publication	Programme 31	●
	Nombre de procédures entièrement automatisées	Programme 31	●
	Pourcentage de demandes déposées au moyen d'interfaces électroniques	Programme 31	●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis par le Bureau international	Programme 31	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges	Prise en considération accrue de l'utilisation de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 7	●●●●●●●●
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges à l'élaboration et la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	Programme 7	●
Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre de litiges relatifs à des gTLD administrés selon les principes UDRP	Programme 7	●
	Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP	Programme 7	●
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine à l'élaboration et à la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	Programme 7	●
	Nombre d'administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales	Programme 7	●

L'exercice biennal 2012-2013 met en évidence une croissance majeure des systèmes d'enregistrement internationaux en dépit de la fragilité persistante de l'économie mondiale. L'Organisation a assuré la prestation de services de grande qualité, ce qui s'est traduit par une plus grande satisfaction des clients et a également permis d'augmenter la productivité par le biais de techniques d'information et de communication (TIC) bien conçues.

On observe une solide augmentation des demandes internationales de brevets en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en 2012, comme en 2013. Pour la première fois, le nombre annuel de demandes internationales de brevets dépasse les 200 000 en 2013, avec 205 300 demandes, soit une augmentation de 5,1% sur 2012 et de 12,5% sur 2011. De plus, on note une augmentation de la part des demandes provenant de pays à revenu faible ou moyen, avec une hausse significative des demandes provenant de la Chine, qui s'est hissée au troisième rang du classement des principaux utilisateurs du PCT en 2013.

En 2010, le Groupe de travail du PCT a avalisé les recommandations visant à améliorer le PCT ("feuille de route du PCT"). Des progrès majeurs ont été accomplis au cours de l'exercice biennal 2012-2013 dans les domaines suivants : a) l'ordre du jour du PCT se caractérise par la qualité de ses travaux, qui comprennent des rapports de recherche internationaux et des rédactions de commentaires, ainsi que l'administration du Bureau international et des offices; b) les parties prenantes au niveau national reconnaissent l'utilité des produits de haute qualité du PCT et la fonction essentielle du PCT dans le fonctionnement du système international de brevets; c) les parties concernées comprennent mieux le rôle joué par le PCT en matière de diffusion efficace des informations techniques; et d) il existe une meilleure compréhension des besoins des États contractants relatifs aux dépôts internationaux de haute qualité et aux produits du PCT, de la capacité des États contractants à effectuer leurs propres recherches et examens et des besoins d'une assistance technique continue dans ce domaine pour les pays en développement et les pays les moins avancés.

Le système de Madrid a poursuivi son développement au cours de l'exercice biennal 2012-2013 en termes de dépôt de demandes internationales, désignations postérieures et renouvellements. L'OMPI a ainsi reçu un total de 44 018 et 46 829 demandes internationales respectivement en 2012 et 2013, ce qui correspond à une augmentation de 4,1% et 6,4% par rapport aux années précédentes. Le Bureau international a enregistré un total de 41 954 et 44 414 demandes en 2012 et 2013 respectivement, soit une augmentation de 5,9% en 2013 par rapport à 2012. Le nombre total de demandes reçues par le Bureau international, qu'il s'agisse de modifications, décisions des offices des parties contractantes et de renouvellements, a augmenté de 4,5% en 2013 (456 877 demandes) au regard de 2012 (437 082 demandes). Sur le total des demandes reçues respectivement en 2012 et 2013, 7 et 6,8% provenaient de pays en développement et de pays les moins avancés (PMA). À la fin de l'exercice biennal 2012-2013, le Protocole de Madrid et le système de Madrid comptaient respectivement 91 et 92 membres, suite à l'adhésion de la Colombie, de l'Inde, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Rwanda et de la Tunisie. Ces nouvelles adhésions représentent une étape importante

dans la poursuite de l'expansion géographique du système de Madrid, en particulier avec l'entrée de deux pays de la région de l'Amérique latine. Un pays n'a adhéré qu'à l'Arrangement de Madrid uniquement.

Les enregistrements internationaux en vertu du système de La Haye sont passés de 2363 en 2011 à 2440 et à 2734 en 2012 et 2013 respectivement. En dépit de l'augmentation générale des dépôts de dossiers et des activités d'enregistrement, avec notamment de plus en plus de dépôts en faveur et provenant de pays en développement et de PMA, et bien que sur la bonne voie en termes de renouvellements, les volumes restent en deçà des niveaux de croissance envisagés. Au cours de l'exercice biennal, le Brunéi Darussalam, le Monténégro, le Tadjikistan et la Tunisie sont devenus parties à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye (1999). L'adhésion de la Tunisie constitue une étape marquante vers la réalisation de l'objectif d'instauration d'une prédominance de l'Acte de 1999 dans le système, puisque, en raison de cette adhésion, il ne reste plus d'État contractant lié uniquement par l'Acte de 1934. D'autres progrès en faveur de l'extinction de ce dernier traité ont été accomplis puisque quatre consentements ont été reçus à cet effet. À la fin de l'exercice biennal, il manquait encore trois consentements pour que l'extinction normale du traité puisse être prononcée.

L'Assemblée de l'Union de Lisbonne a mandaté le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne, en 2009, pour entreprendre un examen de ce système de Lisbonne afin de le rendre plus attractif pour les utilisateurs et les nouveaux Membres potentiels, tout en conservant ses principes et ses objectifs. Dans le cadre de ce mandat et au vu des progrès considérables accomplis aux sessions du groupe de travail de décembre 2012 et avril/mai 2013 consacrées à l'élaboration d'un projet d'Arrangement de Lisbonne révisé et de règlements révisés dans le cadre dudit arrangement révisé de Lisbonne, l'Assemblée a approuvé la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé concernant les appellations d'origine et les indications géographiques en 2015. Conformément à la feuille de route convenue par l'Assemblée, une autre session du groupe de travail s'est déroulée en décembre 2013 et deux autres sessions sont programmées respectivement pour juin et octobre 2014.

En 2012, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a poursuivi ses travaux visant à optimiser le potentiel de ses procédures afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et des titulaires de droits de propriété intellectuelle. Dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges, l'année 2012 a vu le premier règlement satisfaisant en vertu d'une procédure pour la médiation des oppositions en matière de marques gérée par l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS). Le centre de l'OMPI a également contribué à développer une option de médiation similaire pour les procédures liées aux marques auprès de l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil (INPI-BR) qui a été mise à la disposition des parties en juillet 2013. En matière de noms de domaine, le Centre de l'OMPI a géré, en 2012-2013, 5469 affaires de cybersquattage couvrant 11 271 noms en vertu de procédures reposant sur les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP). Les dossiers de litige relevant des principes UDRP que l'OMPI a reçus depuis 1999 portent, au total, sur plus de 50 000 noms de domaine. Le Centre de l'OMPI a également poursuivi ses relations avec les administrateurs de noms de domaine pour les domaines correspondant à des codes de pays (ccTLD) dans différentes régions en lien avec les règlements des litiges. En 2012-2013, le Centre de l'OMPI est devenu un prestataire de services pour les domaines .FM (Micronésie [États fédérés de]), .GD (Grenade), .ML (Mali) .PW (Palaos) et .TZ (Tanzanie), ce qui porte le nombre total de ccTLD pour lesquels l'OMPI fournit des services de cette nature à 70.

Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

Résumé des réalisations par résultat escompté

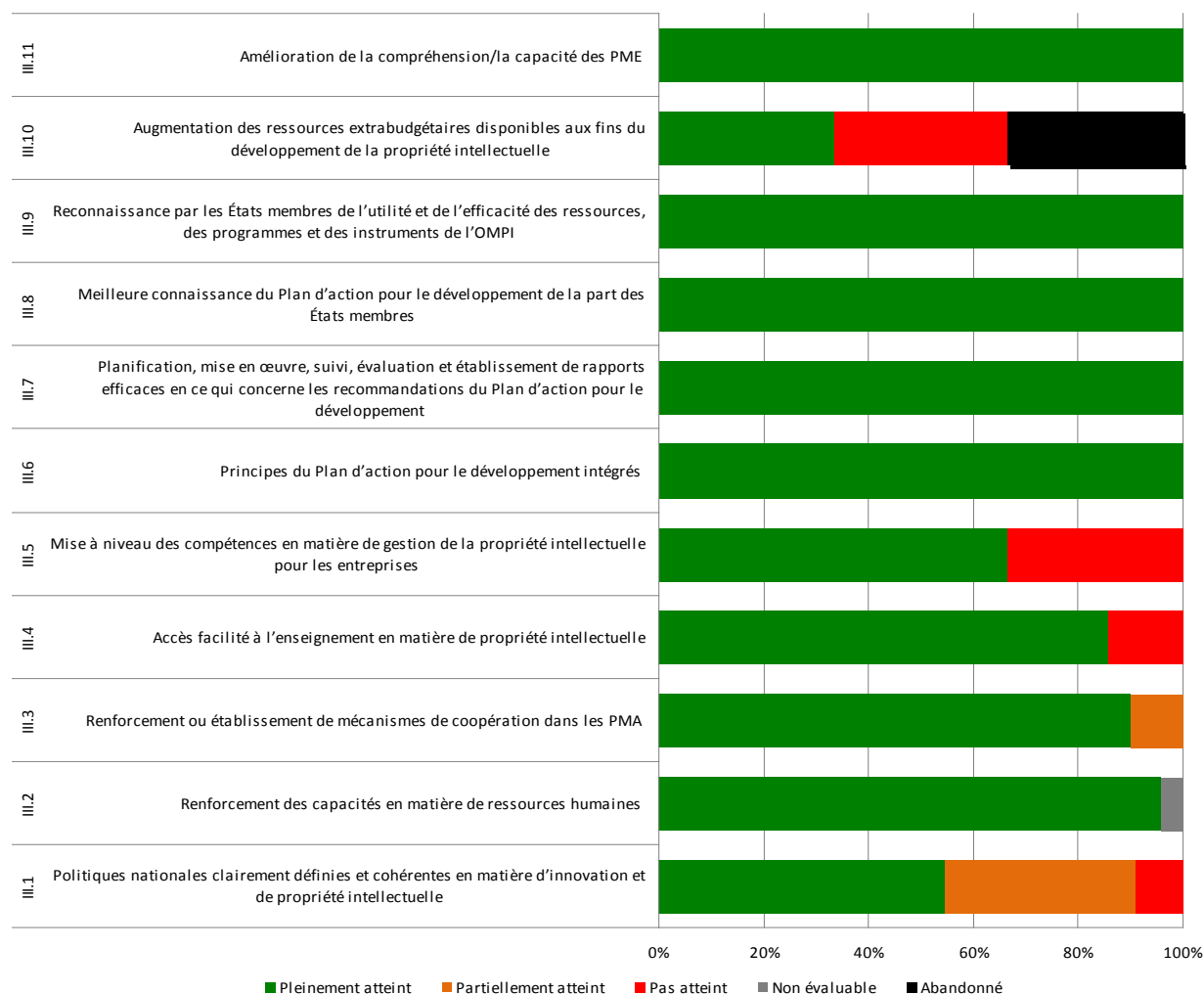


Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale	Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques, leurs stratégies ou leurs plans en matière de propriété intellectuelle ou ayant entrepris leur mise en œuvre chaque année (Afrique)	Programme 9	● ● ●
	Nombre de pays dotés de mécanismes appropriés pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en matière de propriété intellectuelle (pays arabes)	Programme 9	●
	Nombre de pays ayant des initiatives présentant des liens avec les plans nationaux en matière de propriété intellectuelle (pays arabes)	Programme 9	●
	Nombre de pays ayant introduit des politiques et des stratégies en matière de propriété intellectuelle dans leurs procédures nationales d'approbation (Asie et Pacifique)	Programme 9	●
	Nombre de pays ayant adopté des politiques et des stratégies en matière de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique)	Programme 9	●
	Nombre de pays dans lesquels ont été menés des activités ou des projets qui contribuent à l'élaboration de stratégies et politiques en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	Programme 9	●
	Nombre de pays dans lesquels ont été menés des activités ou projets qui contribuent à la mise en œuvre de stratégies et politiques en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	Programme 9	●
	Nombre de PMA ayant introduit des considérations de propriété intellectuelle propres aux PMA dans leurs stratégies ou politiques nationales en matière de propriété intellectuelle (PMA)	Programme 9	●
	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	Programme 10	●
	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle comprenant une composante innovation ou technologie	Programme 30
Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'examineurs, d'agents chargés de l'application des droits et d'utilisateurs de la propriété intellectuelle ayant une connaissance renforcée des questions de propriété intellectuelle et de la manière d'utiliser la propriété intellectuelle au service du développement		Programme 9	●
Nombre de pays ayant mis en place des programmes de formation en propriété intellectuelle et offrant des possibilités de carrière dans le domaine de la propriété intellectuelle (pays arabes)		Programme 9	●
Pourcentage d'examineurs formés qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles (Asie et Pacifique)		Programme 9	●
Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux et de spécialistes de la propriété intellectuelle ayant une connaissance accrue des questions de propriété intellectuelle, notamment de la manière d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement (Asie et Pacifique)		Programme 9	●
Nombre de formateurs/d'experts nationaux en propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)		Programme 9	●
Nombre de programmes nationaux de formation structurés (Amérique latine et Caraïbes)		Programme 9	●
Nombre de pays dans lesquels les besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été évalués (PMA)		Programme 9	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Nombre de personnes formées/participantes par année et répartition géographique (PMA)	Programme 9	●
	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités qui font part de meilleures compréhension et utilisation des principes, des systèmes et des outils de propriété intellectuelle en vue d'assurer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et de mieux gérer la relation entre la protection intellectuelle et les ressources génétiques	Programme 9 Programme 4	● ●
	Pourcentage de fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle formés qui utilisent leurs compétences améliorées dans le cadre de leur travail	Programme 10	●
	Pourcentage de spécialistes de la propriété intellectuelle qui font part d'une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Incorporation de questions relatives au développement dans les programmes de formation à l'application des droits mis en place par l'OMPI	Programme 17	●
	Pourcentage d'agents chargés de l'application des droits qui font état de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue, y compris les orientations sur la coopération stratégique, et de son utilité pour leur vie professionnelle	Programme 9 Programme 17	● ●
	Pourcentage de participants satisfaits de la qualité des ateliers et des séminaires sur l'innovation et sa commercialisation	Programme 9 Programme 10 Programme 30	● ● ●
	Pourcentage de participants satisfaits des ateliers de renforcement des capacités liées au droit d'auteur, et les ayant évalués comme utiles	Programme 3	●
	Pourcentage de participants ayant évalué l'utilité des ateliers sur le droit d'auteur et l'utilisation pratique du savoir six mois après l'atelier	Programme 3	●
	Nombre de projets relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes, liés aux thèmes abordés par les ateliers et mis en œuvre directement après la tenue de ces ateliers	Programme 3	●
	Nombre d'utilisateurs provenant de pays en développement, utilisant des instruments, des modèles et du matériel élaborés par l'OMPI, concernant l'innovation et sa commercialisation	Programme 30	●
Renforcement ou établissement de mécanismes, de programmes et de partenariats de coopération dans les PMA	Nombre de partenariats établis dans les PMA entre les organismes gouvernementaux, le secteur privé, les ONG et d'autres partenaires du développement (PMA)	Programme 9	●
	Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales (PMA)	Programme 9	●
	Pourcentage de personnes qui font part de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue dans les offices de propriété intellectuelle	Programme 11	●
	Pourcentage de personnes formées qui font état d'une utilisation effective, dans le cadre de leur travail, des compétences acquises	Programme 11	●
	Pourcentage de superviseurs qui certifient que les compétences acquises après une année de formation sont utilisées de manière satisfaisante	Programme 11	●
	Nombre de personnes diplômées de l'Académie de l'OMPI et d'établissements universitaires partenaires (diplômes communs)	Programme 11	●
	Nombre de participants formés dans le cadre des cours d'été dispensés par l'OMPI chaque année	Programme 11	●
	Nombre d'enseignants en propriété intellectuelle formés par l'Académie	Programme 11	●
	Nombre de nouvelles académies créées	Programme 11	●
	Nombre de nouveaux accords de coopération interinstitutionnelle	Programme 11	●
Accès facilité à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'inscriptions en ligne aux cours d'enseignement à distance	Programme 11	●
	Taux d'achèvement des cours d'enseignement à distance	Programme 11	●
	Pourcentage de participants aux cours d'enseignement à distance ayant réussi l'examen	Programme 11	●
	Nombre de cours de l'Académie introduits dans des programmes d'établissements d'enseignement	Programme 11	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises	Nombre de nouveaux cours en ligne à différents niveaux de spécialisation	Programme 11	●
	Nombre de langues dans lesquelles les cours sont dispensés	Programme 11	●
	Nombre de bourses d'études accordées à des participants venant de pays en développement, de PMA et de pays en transition	Programme 11	●
	Pourcentage de participants qui font part de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue	Programme 11	●
	Pourcentage de personnes formées qui font état d'une utilisation effective, dans le cadre de leur travail, des compétences acquises	Programme 11	●
Amélioration de la compréhension/la capacité des PME et des organismes de soutien aux PME pour mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de sa commercialisation	Nombre de demandes de cours	Programme 11	●
	Pourcentage d'institutions d'appui ayant obtenu une assistance qui fournissent des services d'information, d'appui et de conseil/consultation en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 30	●
	Nombre de programmes de formation nationaux et régionaux sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 30	●
	Pourcentage d'organismes de soutien aux PME satisfaits des formations assurées en matière de gestion d'actifs de propriété intellectuelle	Programme 30	●
Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui se rapportent à des résultats escomptés inscrits dans le programme et budget pour 2010-2011	Programme 8	●
	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui se rapportent à des indicateurs d'exécution inscrits dans le programme et budget pour 2010-2011	Programme 8	●
	Mise en œuvre du mécanisme de coordination tel qu'approuvé par les États membres	Programme 8	●
Planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et établissement de rapports efficaces en ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été mises en œuvre par le CDIP dans des projets, des activités et des études	Programme 8	●
	Nombre de projets approuvés par le CDIP	Programme 8	●
	Nombre de projets proposés par des États membres, qui sont soumis à l'examen du CDIP	Programme 8	●
	Pourcentage de projets faisant l'objet d'un suivi systématique	Programme 8	●
	Pourcentage de projets ayant fait l'objet d'une évaluation au cours de l'exercice biennal	Programme 8	●
	Informations reçues sur la qualité des rapports relatifs à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été présentés au CDIP	Programme 8	●
	Meilleure compréhension du Plan d'action pour le développement par les États membres, les communautés, les organisations et les autres parties prenantes	Nombre de pays demandant une assistance technique dans le cadre des projets du Plan d'action pour le développement et manifestant leur intérêt pour des activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement	Programme 8
Reconnaissance par les États membres, les communautés, les organisations et les autres parties prenantes de l'utilité et de l'efficacité des ressources, des programmes et des instruments de l'OMPI	Nombre de demandes d'assistance reçues par l'OMPI	Programme 4	●
Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles aux fins du développement de la propriété intellectuelle, soit par des contributions directes à l'OMPI soit par accès à d'autres moyens externes de financement	Augmentation des ressources disponibles dans les fonds fiduciaires	Programme 20	●
	Nombre et poids financier des projets mis en œuvre par l'OMPI qui sont financés par des mécanismes externes existants financés par des donateurs	Programme 20	●
	Élaboration des lignes directrices de l'OMPI pour la recherche de partenariats avec le secteur privé	Programme 20	●

Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et donner aux pays en développement, aux PMA et aux pays en transition les moyens de maîtriser la propriété intellectuelle pour renforcer leur potentiel et leurs capacités en matière d'innovation est resté une priorité en 2012-2013.

L'OMPI a continué d'apporter son assistance aux pays en développement et aux PMA pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui sont à la fois cohérentes avec leurs plans de développement généraux et favorisent la stimulation de

l'innovation et de la créativité. Dans le cadre du projet sur le renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs de propriété intellectuelle, aux niveaux national, sous régional et régional, achevé en mai 2012, l'Organisation a mis au point une méthodologie uniformisée mais souple ainsi que des outils pratiques permettant d'élaborer des stratégies et des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle. La méthodologie et les outils ont été rationalisés en 2013 pour pouvoir être utilisés dans les processus de formulation des stratégies de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA. Au cours de l'exercice biennal, des plans/stratégies de propriété intellectuelle ont été adoptés dans 11 pays (trois en Afrique, deux dans des pays arabes, trois dans la région d'Asie et du Pacifique et trois dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes). La formulation et la mise en œuvre de stratégies de propriété intellectuelle ont été initiées ou se sont poursuivies dans 32 pays (13 en Afrique, trois dans des pays arabes, huit dans la région d'Asie et du Pacifique, et huit dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes). Deux PMA (le Bangladesh et l'Éthiopie) ont inclus des considérations de propriété intellectuelle spécifiques aux PMA dans leurs stratégies et/ou politiques de propriété intellectuelle au cours de l'exercice biennal, portant le nombre de PMA ayant inclus des considérations de cette nature à six, et deux PMA (Madagascar et le Népal) se trouvent en phase finale. Les activités/projets qui contribuent à la mise en œuvre des stratégies/politiques de propriété intellectuelle ont été menés dans 21 pays (cinq en Afrique, quatre dans des pays arabes et 12 dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes).

Les pays d'Europe centrale et les États baltes, les pays d'Asie centrale, d'Europe orientale et les pays du Caucase suivants ainsi que certains pays méditerranéens ont modifié leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle, conformément à leurs stratégies nationales de propriété intellectuelle : Albanie, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Pologne, Roumanie, Slovénie et Tadjikistan. Le Kazakhstan et la Fédération de Russie ont entrepris d'apporter des modifications à leur législation.

Afin de renforcer les capacités nationales et régionales en vue d'assurer la mise en œuvre efficace de la propriété intellectuelle au service du développement, une nouvelle plate-forme d'enseignement en ligne améliorée a été créée fin 2011. En 2012, 81 484 personnes provenant de 189 pays, au total, ont profité des activités multilingues (11 langues) du programme d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI. En vue harmoniser le contenu des cours avec les objectifs du Plan d'action pour le développement, plus de 100 professionnels de six pays bénéficiaires impliqués dans les projets de nouvelles académies ont été formés dans le cadre de la session spéciale "former les formateurs" pour devenir d'éventuels professeurs d'enseignement en ligne. En outre, un certain nombre de sessions personnalisées ont également été organisées avec : i) des offices de propriété intellectuelle (Brésil, Chine, Fédération de Russie, Mexique); ii) d'autres organismes nationaux intéressés (Brésil, Bulgarie, Chine, Croatie, Honduras, Mexique, Organisation régionale de la propriété intellectuelle africaine (ARIPO), République de Corée et Serbie); iii) des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (Éthiopie, Fédération de Russie, Philippines et Uruguay); et iv) 11 universités. Quatre nouvelles académies de propriété intellectuelle ont vu le jour à la fin de l'année 2013 en Colombie, en République dominicaine, au Pérou et en Tunisie. La création d'institutions en Égypte et en Éthiopie avait bien avancé à la fin de l'année 2013. Elle devrait s'achever au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

Afin de favoriser la coordination des projets dans l'ensemble de l'Organisation, la Division des projets spéciaux, créée en mai 2012, continue à concentrer ses efforts sur l'élaboration de projets de développement et de propriété intellectuelle innovants, en coopération avec les secteurs spécialisés concernés et les bureaux régionaux. Cela a inclus la mise en œuvre de méthodologies visant à définir, protéger et commercialiser des produits d'origine dans des pays en développement choisis; sensibiliser les entreprises africaines spécialisées dans la mode aux considérations de propriété intellectuelle; protéger le patrimoine culturel et les expressions culturelles aux Caraïbes; et développer des outils pratiques pour l'évaluation de la propriété intellectuelle. La gestion et l'exploitation de trois bases de données du secteur du développement, à savoir la base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), la liste des consultants (ROC) et la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) ont été intégrées dans les activités régulières de l'OMPI en 2013, en tenant dûment compte des recommandations des évaluations du projet du Plan d'action pour le développement. En outre, deux nouvelles bases de données personnalisées ont été créées et mises en œuvre afin d'appuyer l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI axés sur le développement, à savoir une base de données pour la saisie des données de référence à utiliser dans les processus nationaux pour l'élaboration des stratégies nationales de propriété intellectuelle (NIPS-D) et une interface pour le projet Sud-Sud du Plan d'action pour le développement permettant le partage des informations figurant dans IP-TAD et IP-ROC pour les pays de l'hémisphère Sud.

Au cours de ses quatre sessions qui se sont déroulées en 2012-2013, le CDIP a approuvé deux nouveaux projets proposés par le Burkina Faso et la République de Corée et examiné deux rapports annuels du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, deux rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations pour application immédiate ainsi que des projets du Plan d'action pour le développement et 14 rapports d'évaluation indépendante de projets. En outre, le comité a approuvé les deuxièmes phases de quatre projets terminés et évalués. Le comité a étudié deux documents transmis par l'Assemblée générale, à savoir la description de la contribution des organes compétents de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et une décision du CDIP sur des questions connexes. Le comité a également examiné un rapport concernant l'évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et a pris note : i) de l'étude sur la faisabilité de la prise en considération des besoins et résultats visés dans les objectifs du Millénaire pour le développement dans le tableau des résultats de l'exercice biennal de l'OMPI; et ii) d'un document sur l'évaluation des OMD au sein d'autres institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que de la contribution de l'OMPI aux objectifs du Millénaire pour le développement.

Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle

Résumé des réalisations par résultat escompté

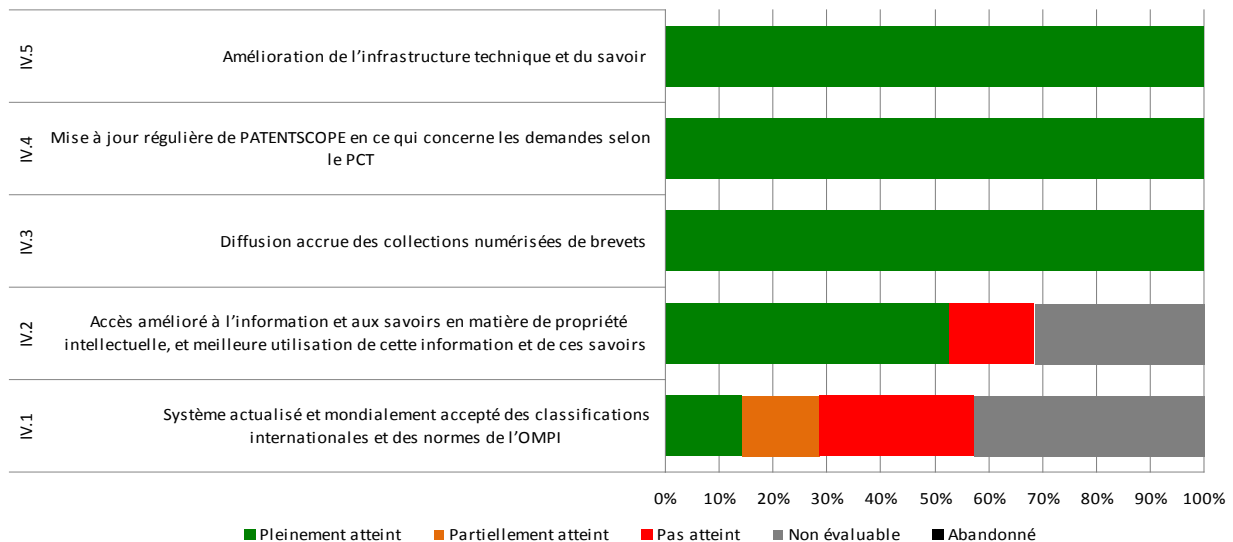


Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre d'offices qui utilisent les normes de l'OMPI	Programme 12	●
	Nombre de modifications apportées à la Classification de Nice	Programme 12	●
	Unification de l'ECLA et de la FI à l'intérieur de la CIB	Programme 12	●
	Intégration dans la classification de Locarno d'un outil permettant la recherche des caractéristiques visuelles des demandes d'enregistrement des dessins et modèles	Programme 12	●
	Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	Programme 12	●
	Nombre d'offices se déclarant satisfaits de la formation reçue pour améliorer leurs compétences dans l'utilisation des classifications	Programme 12	●
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Programme 12	●
Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre/système (PATENTSCOPE/Base de données mondiale sur les marques)	Programme 13	●
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	Programme 13	●
	Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation lancés	Programme 14	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
	Nombre d'utilisateurs bénéficiant des services des centres d'appui à la technologie et à l'innovation par trimestre et pays	Programme 14	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
	Nombre d'utilisateurs de services d'information à valeur ajoutée (service de recherche d'informations techniques, rapports sur la cartographie des brevets et coopération internationale en matière d'examen)	Programme 14	●●
	Pourcentage de bénéficiaires satisfaits des services d'information à valeur ajoutée (service de recherche d'informations techniques, rapports sur la cartographie des brevets et coopération internationale en matière d'examen)	Programme 14	●●
	% d'utilisateurs satisfaits des services par les centres	Programme 14	●
	Nombre d'utilisateurs inscrits aux programmes aRDI et ASPI	Programme 14	●
	Nombre d'États membres qui ont élaboré leur cadre de propriété intellectuelle et établi des bureaux de transfert de technologie	Programme 30	●
Programme 9		●	
Programme 10		●	
Nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires de droits qui ont rejoint le réseau du système TIGAR, y compris de pays en développement et de PMA	Programme 3	●	
Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur distribuées auprès des intermédiaires de confiance et rendues accessibles aux déficients visuels par-delà les frontières par le réseau du système TIGAR	Programme 3	●	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Diffusion accrue des collections numérisées de brevets des offices nationaux ou régionaux des États membres de l'OMPI	Nombre des entrées dans PATENTSCOPE/Base de données mondiales sur les marques qui ne sont pas produites par le Bureau international	Programme 13	●
	Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	Programme 13	●
	Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	Programme 13	●
Mise à jour régulière de PATENTSCOPE en ce qui concerne les demandes selon le PCT	Retard (en mois) dans la mise en œuvre des changements apportés aux règles du PCT en ce qui concerne PATENTSCOPE	Programme 13	●
	Nombre de semaines par an où la publication n'est pas disponible à 20 heures (heure de Genève) le jour de publication	Programme 13	●
Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Nombre d'offices dotés de systèmes d'administration de la propriété intellectuelle pleinement ou partiellement automatisés fournis par l'OMPI	Programme 15	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
	Nombre d'offices avec des données de propriété intellectuelle en ligne dans les bases de données de l'OMPI	Programme 15	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
	Nombre de groupes d'offices participant à une plate-forme commune	Programme 15	●
		Programme 9	●
	Nombre d'offices traitant des données du PCT et du système de Madrid avec l'appui de systèmes fournis par l'OMPI	Programme 15	●
Programme 9		●	
Programme 10		●	
Nombre d'institutions utilisant des systèmes de l'infrastructure du droit d'auteur de l'OMPI (WIPOCOS et GDA))	Programme 3	●	
Pourcentage de gouvernements ayant présenté un rapport positif sur l'efficacité et la gouvernance des organismes du droit d'auteur dans le pays	Programme 3	●	

En 2012-2013, les travaux ont visé à améliorer l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle afin de répondre à la demande mondiale croissante pesant sur le système de propriété intellectuelle et à favoriser la participation des pays en développement et des pays les moins avancés à ce système.

La mise au point du nouveau système PATENTSCOPE introduit vers la fin de l'exercice biennal précédent s'est poursuivie pour améliorer et faciliter l'accès des utilisateurs. Trois nouvelles langues (l'allemand, l'italien et le suédois) ont été ajoutées aux neuf langues déjà existantes dans le système de recherches "Cross Lingual Information Retrieval" (CLIR). Le système de traduction automatique TAPTA, conçu en interne, a été appliqué à deux autres couples de langues difficiles, l'anglais et l'allemand ainsi que l'anglais et le japonais. L'utilisation du PATENTSCOPE a augmenté de 10%, passant de 216 289 utilisateurs par trimestre en 2011 à 237 446 utilisateurs par trimestre en 2013, en dépit de problèmes de réseau de distribution de contenu rencontrés en 2012. Le nombre de collections nationales détenues dans PATENTSCOPE est passé de 28 en 2011 à 36 en 2013 et comprend l'importante adjonction des collections américaines, japonaises et chinoises qui a plus que triplé le nombre d'enregistrements, passé de 10 à 34 millions.

La base de données mondiale sur les marques a été mise en œuvre en 2012 de concert avec les systèmes de Madrid et Lisbonne et les collections de l'article 6ter et l'on constate une augmentation régulière du nombre de visiteurs tout au long de 2012 et 2013, avec respectivement 13 000 et 23 000 utilisateurs par trimestre contre 9000 en 2011. De plus, le processus d'adjonction de collections nationales initié en 2012 s'est poursuivi avec trois collections nationales en 2013, portant le nombre total de collections nationales à 12. Par conséquent, le nombre d'enregistrements détenus dans le système a

considérablement augmenté, passant de 700 000 en 2011 à deux millions en 2012 et à 12 millions à la fin de l'exercice biennal.

En ce qui concerne les classifications internationales et les normes de propriété industrielle de l'OMPI, des progrès majeurs ont été accomplis en 2012-2013. La réforme de la classification de Nice a été mise en œuvre et le Comité d'experts s'est réuni pour la première fois en une session annuelle au cours de laquelle il a adopté les modifications publiées dans la classification, qui à compter de 2013, est devenue une classification annuelle. Une nouvelle plate-forme de publication de la classification de Nice, qui prévoit la publication de nouvelles versions annuelles, a été mise en service avec succès. En outre, cette nouvelle plate-forme intégrera également la taxonomie qui a été finalisée en 2012, en coopération avec l'OHMI. La nouvelle et septième édition de la classification de Vienne a été publiée comme prévu. Le comité d'experts pour la classification de Locarno s'est réuni en novembre 2012 et a adopté les modifications de la dixième édition de la classification qui a été publiée en 2013.

L'exercice biennal 2012-2013 a porté le nombre d'États membres ayant établi des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) dans leur pays à un total de 39. L'élaboration de réseaux en ligne par le biais de la plate-forme de gestion des connaissances et de médias sociaux en ligne "eTISC", lancée fin 2012, a également encouragé les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en ligne, avec près de 700 utilisateurs enregistrés à la fin de l'année 2013. Les six premiers séminaires sur le Web, reproduisant les formations proposées sur le terrain et comprenant des séances de questions-réponses en direct, ont démarré au milieu de l'année 2013 et le programme a rapidement pris de l'ampleur.

La mise en place et l'actualisation des logiciels d'automatisation des offices de propriété intellectuelle (IPAS) se sont poursuivies dans toutes les régions. Quelque 61 offices de propriété intellectuelle utilisaient les outils de gestion de l'OMPI à la fin de l'exercice biennal 2012-2013 (dont IPAS, le système arabe de gestion de la propriété industrielle de l'OMPI (AIPMS), EDMS, WIPOScan et le module de Madrid de l'OMPI). En outre, sept offices de propriété intellectuelle utilisaient WIPO CASE (accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) et 11 offices utilisaient le service DAS (service d'accès numérique).

Afin de gérer la demande croissante en faveur des systèmes de l'OMPI et les besoins toujours plus complexes des utilisateurs, une nouvelle stratégie de soutien a été définie au cours de l'exercice biennal, axée sur des procédures d'assistance plus systématiques des logiciels, une meilleure appropriation des systèmes par les utilisateurs, un transfert des connaissances aux niveaux national et régional, et une plus grande contribution aux priorités en faveur du développement de systèmes de la part de la communauté des utilisateurs, tout en continuant de prendre en considération les besoins spécifiques et les capacités de chaque office. L'une des principales améliorations de l'IPAS a été initiée en 2012 et a consisté à intégrer avec succès le système de gestion des documents électroniques de l'OMPI (EDMS). Il convient également de noter les progrès majeurs réalisés avec la mise au point de la plate-forme WIPO CASE (Accès centralisé aux résultats des recherches et des examens) et de la plate-forme DAS (services d'accès numérique aux documents de priorité) même si le nombre des offices les utilisant et l'activité générale dans ce domaine restent relativement limités. Ces deux systèmes ont été actualisés au cours de l'année 2012.

Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle

Résumé des réalisations par résultat escompté

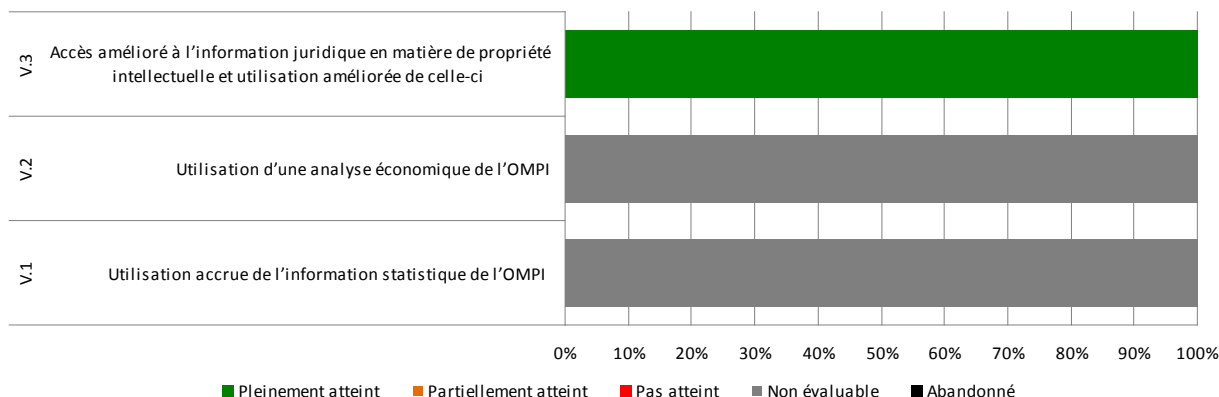


Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Utilisation accrue de l'information statistique de l'OMPI concernant le fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle	Nombre de téléchargements de deux principaux rapports statistiques	Programme 16	●
	Nombre de téléchargements de données	Programme 16	●
Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI pour l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle	Nombre de citations dans les publications économiques et les rapports d'orientation des pouvoirs publics	Programme 16	●
	Nombre de pays en développement jugeant utiles les études économiques de l'OMPI et degré d'utilité	Programme 16	●
Accès amélioré à l'information juridique en matière de propriété intellectuelle et utilisation améliorée de celle-ci	Traitement accru dans la base de données WIPO Lex d'informations juridiques en rapport avec la propriété intellectuelle	Programme 21	●

Dans le cadre de cet objectif stratégique, l'exercice biennal a été marqué par la rédaction d'un rapport élargi sur les indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle qui fournissait, pour la première fois, des informations relatives aux procédures accélérées d'examen des demandes de brevet et aux dépôts concernant les obtentions végétales; la publication du second rapport mondial sur la propriété intellectuelle sur le rôle des marques dans l'économie mondiale; et la création d'un nouveau centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI. Ces produits phares ont donné lieu à un grand nombre d'articles et suscité l'intérêt des décideurs et des milieux universitaires. En outre, de nouveaux rapports statistiques relatifs aux systèmes de La Haye et de Madrid ont été élaborés et viennent compléter les outils de reddition de compte de longue date en matière de statistiques de l'OMPI, en particulier les statistiques de propriété intellectuelle par pays, les indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle, les faits et chiffres de propriété intellectuelle ainsi que les rapports du PCT. En outre, l'OMPI a assumé le rôle de coéditeur, avec l'INSEAD et l'Université Cornell, de l'Indice mondial de l'innovation. Le lancement annuel de l'Indice mondial de l'innovation (GII) en 2013, en présence du Secrétaire général des Nations Unies, a largement attiré l'attention des médias.

Le projet pluriannuel du CDIP sur l'incidence de la propriété intellectuelle sur l'évolution socioéconomique a considérablement progressé au cours de l'exercice biennal et les études de pays ont été achevées dans l'ensemble des six pays : Brésil, Chili, Chine, Égypte, Thaïlande et Uruguay, quatre études ayant été présentées au cours de l'exercice biennal et deux devant être présentées à la treizième session du CDIP. Les données générées par ce projet ainsi que les deux projets du CDIP sur la propriété

intellectuelle et l'économie informelle et la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux ont contribué à renforcer le rôle de l'OMPI en termes d'encouragement et de facilitation des recherches empiriques et scientifiquement rigoureuses sur la propriété intellectuelle au service du développement.

Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle

Résumé des réalisations par résultat escompté

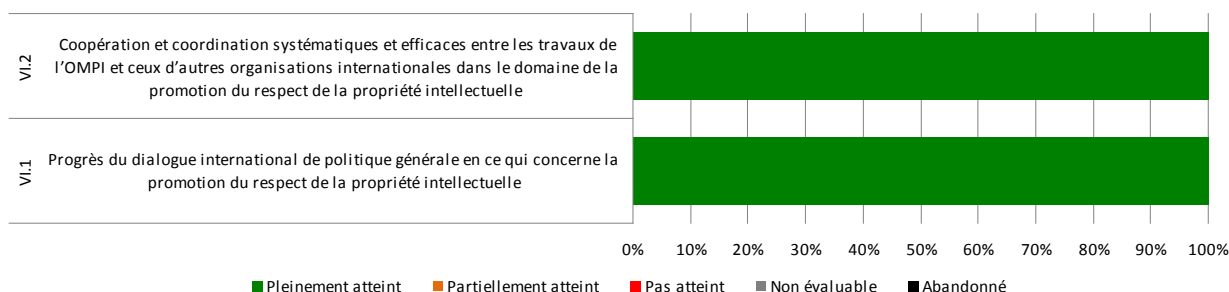


Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) au cours de l'exercice biennal, en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme 17	●
Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre de mécanismes de coopération officiels en place	Programme 17	●
	Nombre d'activités communes	Programme 17	●

Par le biais d'un processus consultatif, des progrès constants continuent d'être accomplis en faveur de la création d'un environnement propice au respect de la propriété intellectuelle d'une manière durable. À sa huitième session, l'ACE a procédé à un recensement des motifs, y compris des variables socioéconomiques, à l'origine des violations des droits de la propriété intellectuelle, a élaboré des méthodologies analytiques pour mesurer l'incidence de la contrefaçon et du piratage, et a étudié d'autres modèles de lutte contre la contrefaçon et le piratage. Les États membres sont convenus d'un programme de travail pour la neuvième session de l'ACE, axé sur i) la mise en œuvre d'autres pratiques de résolution des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle et ii) des actions et des mesures de prévention, ou des expériences positives visant à compléter les mesures d'exécution.

Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux

Résumé des réalisations par résultat escompté

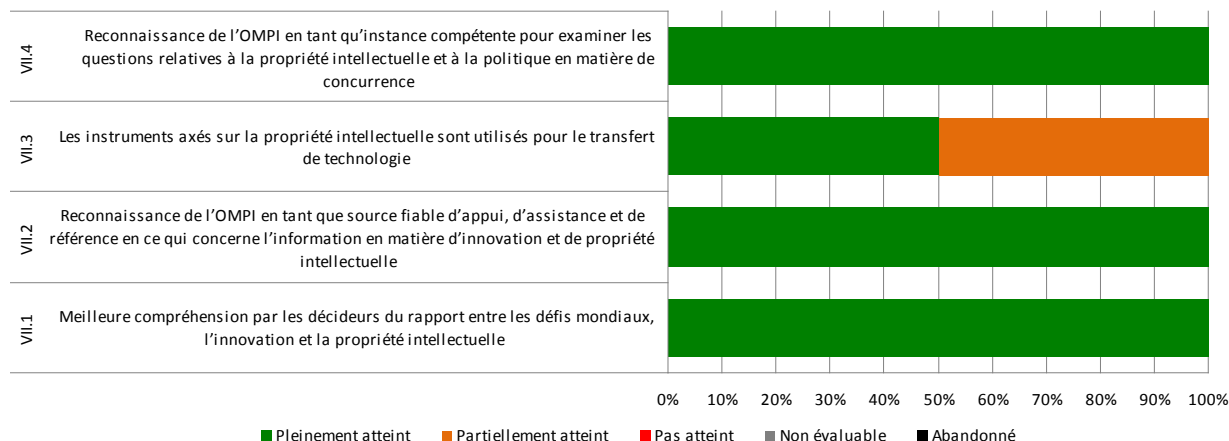


Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'améliorer la prise de décisions de politique générale	Mention des activités de l'OMPI dans le domaine des défis mondiaux dans les autres instances d'élaboration de politiques	Programme 18	●
	Utilisation accrue de documents à partir de la page du site Web consacrée aux enjeux mondiaux	Programme 18	●
	Retours d'information des participants des instances d'examen des questions de politique générale	Programme 18	●
Reconnaissance de l'OMPI en tant que source fiable d'appui, d'assistance et de référence en ce qui concerne l'information en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les processus de politique publique pertinents	Nombre et éventail de demandes émanant des États membres et des organisations internationales concernant des contributions de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec les questions d'intérêt général à l'échelle mondiale	Programme 18	●
Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux	Nombre de participants des plates-formes axées sur la propriété intellectuelle	Programme 18	●
	Nombre de transactions conclues au moyen des plates-formes	Programme 18	●
Reconnaissance de l'OMPI en tant qu'instance compétente pour examiner les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives au droit de la concurrence	Programme 18	●
	Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI	Programme 18	●

Il convient également de noter les progrès significatifs accomplis sur des questions urgentes et interdépendantes qui se posent au niveau mondial, comme la santé publique, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Ces progrès ont permis aux décideurs en la matière de mieux comprendre le rapport entre ces défis à relever à l'échelle mondiale et l'innovation et la propriété intellectuelle. Le lancement, en novembre 2013, de la plate-forme opérationnelle WIPO GREEN, marché interactif conçu

pour promouvoir l'innovation, le transfert et la diffusion de technologies "vertes" en connectant des fournisseurs de technologies et de services aux personnes en quête de solutions innovantes, constitue une réalisation majeure de l'exercice biennal. À la fin de l'exercice biennal, WIPO GREEN comptait un total cumulé de 62 membres (37 partenaires et 25 fournisseurs de technologies et services) et 737 entrées dans la base de données. Une autre réalisation notable a été la publication en 2013 d'une étude technique conjointe intitulée "Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical : Convergences entre santé publique, propriété intellectuelle et commerce", issue de la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC.

Offrant un forum aux participants pour échanger des idées, leur expertise et des informations se rapportant à ces trois principaux domaines, trois séminaires ont été organisés au cours de l'exercice biennal dans le cadre de la série de séminaires de l'OMPI sur les enjeux mondiaux, lancée en mars 2012.

L'exercice biennal a également été marqué par les progrès majeurs accomplis par WIPO Re:Search, nouveau consortium d'institutions des secteurs public et privé de pays développés et en développement, qui fournissent un accès sans redevance à des actifs de propriété intellectuelle pour stimuler de nouveaux travaux de recherche et développement sur des maladies tropicales négligées, le paludisme, et la tuberculose. Wipo Re:Search a acquis un statut de plate-forme reconnue, avec 30 nouveaux membres et 11 accords de recherche en collaboration en 2012 et 19 nouveaux membres et 33 nouveaux accords de recherche en 2013. Cela a porté le nombre total de membres à 80 et de collaborations à 44 à la fin de l'exercice biennal, une augmentation de 260% du nombre de membres depuis le lancement de la plate-forme en octobre 2011. En outre, WIPO Re:Search comprend 15 membres de 10 pays africains, point particulièrement important pour les objectifs politiques plus larges de l'OMPI énoncés dans le cadre de son Plan d'action pour le développement.

Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes

Résumé des réalisations par résultat escompté

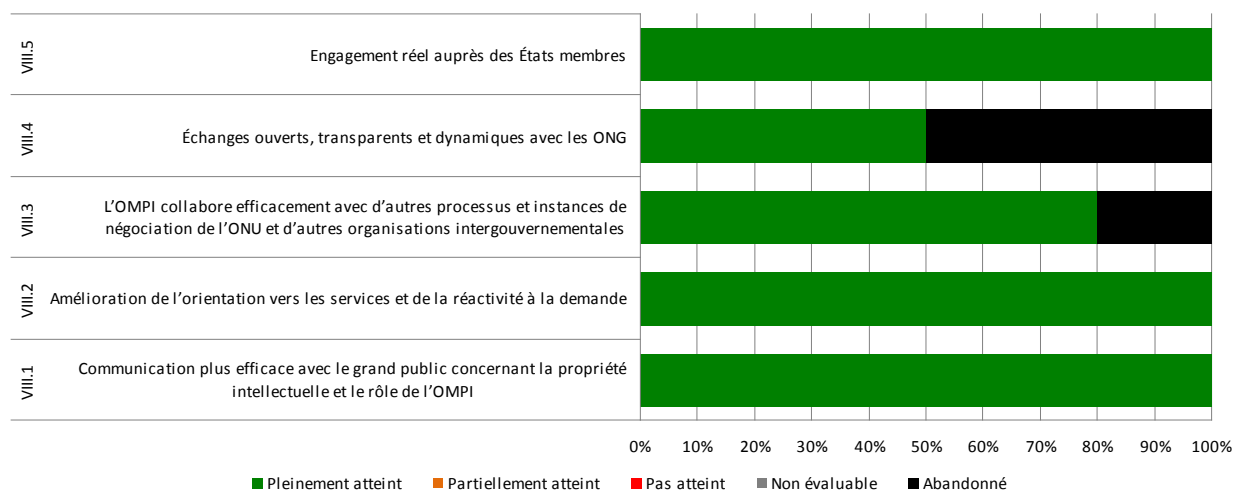


Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Nombre d'articles de presse sur les activités de l'OMPI	Programme 19	●
	Pourcentage des publications essentielles de l'OMPI disponibles dans toutes les langues officielles des Nations Unies	Programme 19	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs	
Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Nombre moyen de visionnements par vidéo de l'OMPI sur YouTube	Programme 19	●	
	Nombre moyen de téléchargements par publication de l'OMPI	Programme 19	●	
	Nombre de pays signalant des manifestations et des activités liées à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	Programme 19	●	
	Nombre de demandes externes de renseignements ayant reçu une réponse de la bibliothèque de l'OMPI	Programme 19	●	
	Pourcentage de parties prenantes conscientes de la mission, des activités et de l'image de marque de l'OMPI	Programme 19	●	
	Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Programme 19	●	
	Durée de traitement des demandes de renseignements gérées par un système de tickets	Programme 19	●	
	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Utilisation des contributions de l'OMPI dans les rapports, les résolutions et les documents des processus ciblés	Programme 20	●
		Retours d'information concernant la contribution ou la participation de l'OMPI aux processus et forums des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales	Programme 20	●
		Pourcentage de réponses aux demandes externes de contributions émanant des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, etc., soumises à temps	Programme 20	●
Nombre d'activités et de plans de travail communs mis en œuvre et examinés conformément aux accords avec des organisations partenaires (mémoires d'accord nouveaux et actuels avec des organisations intergouvernementales)		Programme 20	●	
Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies	Programme 21	●	
	Nombre de séances d'information, de réunions et d'activités organisées à l'intention des ONG	Programme 20	●	
	Nombre de séances de présentation/activités organisées pour les ONG de pays en développement et de PMA	Programme 20	●	
Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions des comités pour lesquels des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	Programme 21	●	
	Pourcentage de lettres adressées par les États membres au Directeur général qui obtiennent une réponse dans un délai de deux semaines	Programme 21	●	
	Niveaux de satisfaction des États membres quant à la préparation et au fonctionnement des assemblées	Programme 21	●	
	Délais de publication des documents des assemblées	Programme 21	●	

Les autres principaux projets d'amélioration stratégique de l'OMPI relatifs aux communications sur le Web, à l'identité de l'Organisation, aux services à la clientèle et à la communication interne qui ont contribué à améliorer la qualité, l'utilisation et la mise à disposition des contenus de l'OMPI, à renforcer la compréhension des travaux de l'OMPI et l'identité de l'Organisation ainsi qu'à développer une culture interne de communication et de service ont également bien progressé. Suite à l'institution de nouvelles stratégies médiatiques, le nombre de personnes qui ont pu accéder aux contenus uniques de l'OMPI dans le monde a connu une augmentation exceptionnelle en 2012-2013.

Autre réalisation majeure de l'exercice biennal, la réorganisation totale du site Web de l'OMPI. Lancé en novembre 2013, le nouveau site a fait l'objet de retours très largement positifs de la part des utilisateurs. Parmi les améliorations populaires au niveau du contenu figurent les nouvelles pages consacrées aux profils de pays de l'OMPI, qui rassemblent le contenu dynamique de plus de 190 pays à partir d'une vingtaine de bases de données sous-jacentes de l'OMPI.

La stratégie améliorée de l'OMPI en matière de médias sociaux, lancée en mars 2012, a permis une implication directe avec les parties prenantes et une amélioration de la mise à disposition des contenus de l'OMPI à de larges publics et publics spécialisés. Le nombre total de photos de l'OMPI visualisées sur Flickr est passé de 150 000 à la fin de l'année 2012 à plus de 900 000 à la fin de l'année 2013. Au total, 122 nouvelles vidéos ont été créées au cours de l'exercice biennal pour la chaîne YouTube et le site Web de l'OMPI, avec plus de contenus de type actualités et histoires de propriété intellectuelle, ainsi que des didacticiels et présentations. Le nombre de consultations suite à l'ajout des animations pour enfants "Pororo" (plus de 3,8 millions de visualisations) a augmenté de façon spectaculaire, l'exercice biennal s'achevant avec une augmentation exponentielle du total des consultations de la chaîne de l'OMPI de plus de 2900% par rapport à fin 2011.

Pour la campagne annuelle sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, principale activité annuelle de sensibilisation du public menée par l'OMPI, l'OMPI a intensifié son recours aux médias sociaux pour générer un profond sens d'engagement et d'adoption par le public dans un sens plus large. Le nombre total de personnes ayant consulté la page Facebook de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a plus que doublé en 2013 (375 000 personnes) par rapport à 2012, la plupart des commentaires "j'aime" provenant de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Brésil et du Royaume-Uni. Le site Web de l'OMPI a enregistré plus du double de visites le 26 avril 2013 que tout autre jour des 12 mois précédents. Les contenus thématiques incluaient "Innovateurs visionnaires" et "Créativité : la prochaine génération", et les expositions de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sur les brevets de Steve Jobs (2012) ainsi que l'impression 3D (2013).

Une approche plus intégrée visant à promouvoir les manifestations, les produits et les réalisations majeures de l'OMPI a permis d'améliorer la visibilité de l'Organisation et de mieux faire comprendre ses activités au public. Cette approche s'est fondée sur la mise en place de cadres d'élaboration de messages plus homogènes, la création de contenus originaux, réalisés sur mesures (éditoriaux, visuels et Web) en six langues, le maintien des relations avec la presse et les parties prenantes, le recours à des personnalités bien connues comme porte-paroles, et la diffusion via de multiples canaux de communication. Des activités de communications concertées ont été consacrées à des manifestations, produits et résultats importants au cours de l'exercice biennal, tels que l'adoption de deux nouveaux traités de l'OMPI, la publication de ses rapports de renom mondial sur la propriété intellectuelle, les principales étapes de l'expansion de la base de données mondiale sur les marques et PATENTSCOPE, ainsi que le lancement de l'initiative de partenariat WIPO GREEN. L'approche intégrée a également stimulé la couverture médiatique des indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle (dont 2,3 millions d'impressions potentielles du principal tweet) et de l'Indice mondial de l'innovation (plus de 400 articles dans le monde et plus de 400% d'augmentation des consultations de la page en 2012 et 2013 par rapport à 2011).

Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes

Résumé des réalisations par résultat escompté

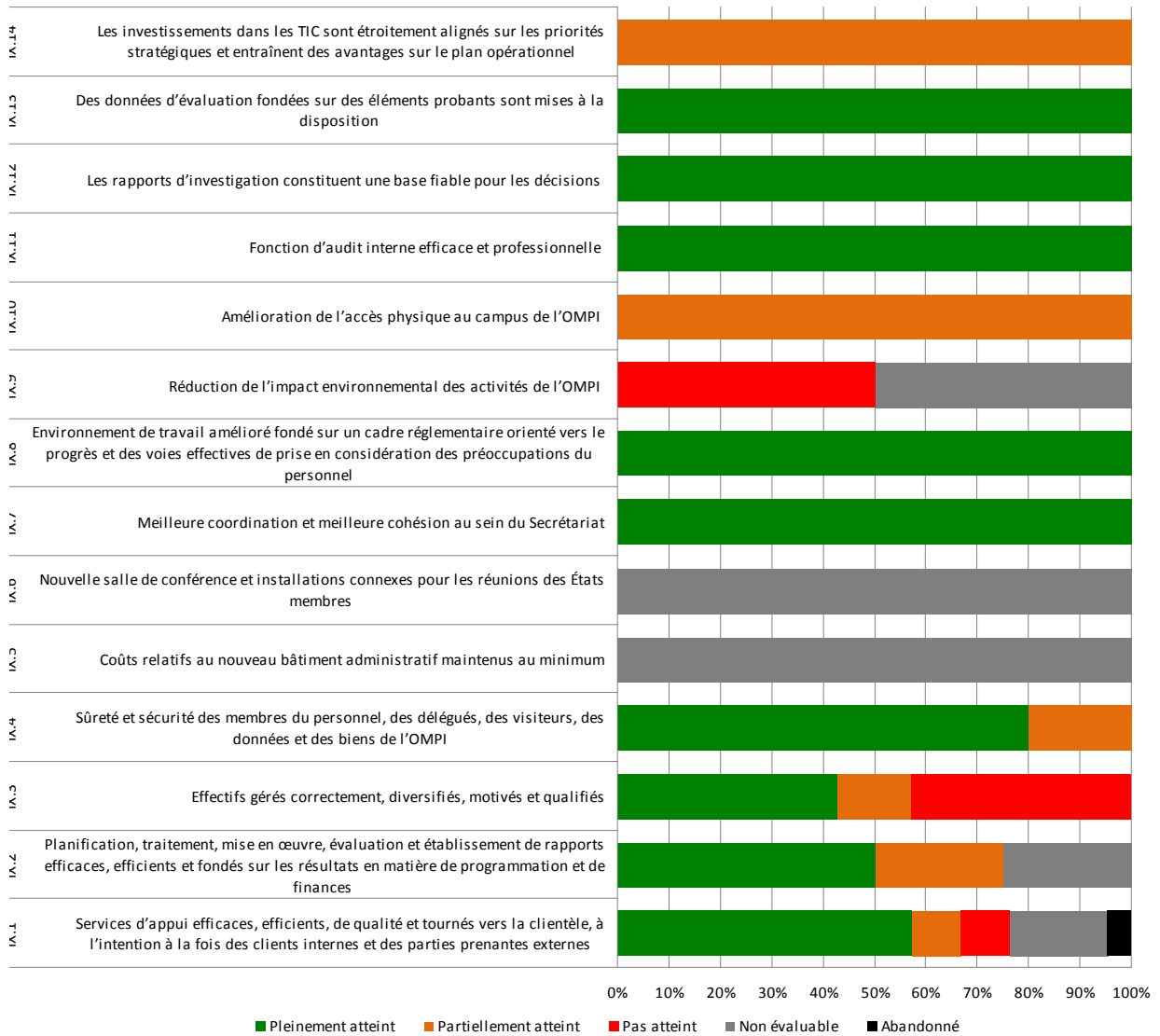


Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner, de négociations ou de mesures de mondialisation – Nations Unies)	Programme 24	●
	Pourcentage de clients internes satisfaits des services d'achat	Programme 24	●
	Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier ou à une évaluation de l'ONU	Programme 24	●
	Temps de traitement des autorisations de voyage et des demandes de manifestation électroniques (sous condition de respect des délais)	Programme 24	●
	Temps de traitement des visas de tiers	Programme 24	●
	Réduction du coût des voyages du fait des conférences électroniques et des visioconférences	Programme 24	●
	Moins de temps passé entre la demande et la réalisation d'opérations standard en matière de ressources humaines (indemnité pour frais d'étude, indemnité pour charges de famille)	Programme 23	●
	Rapport entre les membres du personnel (équivalent plein temps) et le personnel chargé des ressources humaines	Programme 23	●
	Pourcentage des membres du personnel satisfaits des services en matière de ressources humaines	Programme 23	●
	Taux de productivité pour les calculs, l'introduction de données, le rassemblement et la fourniture de statistiques (remise du courrier)	Programme 27	●
	Pourcentage de documents presse PCT sur papier et sous forme électronique respectant les délais	Programme 27	●
	Pourcentage de notifications Madrid sur papier respectant les délais	Programme 27	●
	Pourcentage de données Romarin du système de Madrid sous forme électronique respectant les délais	Programme 27	●
	Pourcentage des utilisateurs internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	Programme 27	●
	Normes de productivité de traduction et coût par page de traduction	Programme 27	●
	Politique linguistique globale adoptée par les États membres et exigences connexes en matière d'affectation des ressources	Programme 27	●
	Externalisation de l'exploitation et de la fourniture de l'infrastructure technique informatique	Programme 25	●
	Les réunions de l'OMPI sont accessibles en temps réel sur Internet ou après la rencontre	Programme 25	●
	Nombre de voies de communication harmonieusement intégrées	Programme 25	●
	Location de lieux de travail supplémentaires et d'installations connexes (sur la base des mêmes effectifs qu'à la fin 2011)	Programme 24	●
Nombre de grandes installations techniques (électriques, sanitaires, chauffage et climatisation) améliorées conformément aux normes en vigueur (à définir)	Programme 24	●	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Les investissements dans les TIC sont étroitement alignés sur les priorités stratégiques et entraînent des avantages sur le plan opérationnel	Pourcentage de projets dont les retombées ont été évaluées après la mise en œuvre du projet	Programme 25	●
	Niveau de maturité d'ITIL en fonction de l'auto-évaluation officielle à l'échelle 5	Programme 25	●
Planification, traitement, mise en œuvre, évaluation et établissement de rapports efficaces, efficaces et fondés sur les résultats en matière de programmation et de finances	Pourcentage de programmes de l'OMPI utilisant les données relatives à l'exécution du programme pour gérer cette exécution	Programme 22	●
	Pourcentage de répondants (OMPI) qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats	Programme 22	●
	Opérations financières et gestion du budget conformes aux dispositions des conventions et des traités en vigueur de l'OMPI, à ses Règlement financier et règlement d'exécution et aux normes comptables applicables	Programme 22	●
	Le rapport financier satisfaisant produit par les commissaires aux comptes confirme la conformité des opérations comptables avec les règlements et normes en vigueur.	Programme 22	●
Effectifs gérés correctement, diversifiés, motivés et qualifiés	Pourcentage du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels	Programme 23	●
	Délais de recrutement	Programme 23	●
	Pourcentage de la masse salariale totale consacrée à la formation du personnel	Programme 23	●
	Diversité géographique – Pourcentage d'États membres représentés	Programme 23	●
	Pourcentage de femmes dans des postes d'administrateur et les catégories supérieures	Programme 23	●
	Absentéisme en baisse	Programme 23	●
	Diminution du nombre de recours	Programme 23	●
Sûreté et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI	Pourcentage de membres du personnel, de délégués et de visiteurs de l'OMPI qui signalent une blessure ou un incident du travail	Programme 28	●
	Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sûreté et de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève	Programme 28	● ●
	Caractère exhaustif et pertinence de la série de politiques, procédures et normes en matière de sécurité de l'information	Programme 25	●
	Registre actualisé des risques en matière de sécurité de l'information	Programme 25	●
Coûts relatifs au nouveau bâtiment administratif maintenus au minimum	Utilisation des fonds restants disponibles dans le cadre du budget consolidé et des provisions approuvées pendant la période de garantie relative à la construction	Programme 29	●
Nouvelle salle de conférence et installations connexes pour les réunions des États membres	Construction d'une nouvelle salle de conférence et d'installations connexes conformément aux critères de qualité, au budget et aux délais approuvés	Programme 29	●
Meilleure coordination et meilleure cohésion au sein du Secrétariat	Achèvement du PRS	Programme 21	●
	Obtention de résultats de niveau de valeur PRS	Programme 21	●
	Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent une réponse du Bureau du conseiller juridique	Programme 21	●
	Pourcentage de notifications d'adhésion traitées dans les délais requis	Programme 21	●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du niveau des services obtenus du Bureau du médiateur	Programme 21	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Environnement de travail amélioré fondé sur un cadre réglementaire orienté vers le progrès et des voies effectives de prise en considération des préoccupations du personnel	Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	Programme 21	●
Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	Nombre de programmes assortis d'indicateurs, de niveaux de référence et de cibles d'amélioration de l'environnement	Programme 24	●
	Pourcentage de réduction des émissions de carbone par rapport à la consommation d'énergie (s'agissant des bâtiments de l'OMPI)	Programme 24	●
Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	Nombre de programmes assortis d'indicateurs, de niveaux de référence et de cibles d'accessibilité physique	Programme 24	●
Fonction d'audit interne efficace et professionnelle couvrant tous les secteurs à haut risque	Nombre d'audits effectués dans des domaines à haut risque	Programme 26	●
	Les normes professionnelles, le code de déontologie et les pratiques recommandées de l'Institut des auditeurs internes (IIA) sont appliqués.	Programme 26	●
	Suivi complet et précis de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, montrant les recommandations passées, les recommandations nouvelles ajoutées et l'état de leur application	Programme 26	●
Les rapports d'investigation constituent une base fiable pour les décisions du Directeur général	Les enquêtes sont menées conformément à la Charte de la supervision interne, aux lignes directrices uniformes pour les enquêtes de l'ONU, au Manuel de procédure en matière d'enquêtes et à la politique en matière d'enquêtes (en cours d'élaboration).	Programme 26	●
Des données d'évaluation fondées sur des éléments probants sont mises à la disposition de la haute direction, des chefs de programmes et des États membres aux fins de la prise de décisions	Les évaluations sont établies conformément à la politique d'évaluation et à la section du Manuel de procédures portant sur l'évaluation.	Programme 26	●

L'administration et la direction ont, par le biais de leurs programmes, permis à l'Organisation de donner les résultats attendus par les États membres et les parties prenantes, d'une part, tout en devant faire face à l'instabilité financière actuelle et aux incertitudes économiques d'autre part.

En dépit de ces incertitudes, l'OMPI a clos l'exercice biennal sur un résultat global positif de 34,6 millions de francs suisses sur la base des normes IPSAS, suite à des recettes supérieures à celles escomptées, à la mise en œuvre de mesures de maîtrise des coûts et à une gestion prudente des dépenses.

Le portefeuille de projets ERP, approuvé par les assemblées générales de l'OMPI en 2010, dans le cadre de la modernisation du secteur responsable de l'administration et la gestion, a poursuivi sa progression. L'exercice biennal 2012-2013 a été marqué par la mise à niveau du logiciel PeopleSoft, dont la dernière version (9.1) est actuellement utilisée, afin de préparer la mise en œuvre du portefeuille de projets ERP. À la fin de l'année 2013, les phases de développement et d'essai du module des ressources humaines PeopleSoft ont été achevées et le système a ensuite été lancé en janvier 2014, pour devenir le nouveau système d'enregistrement pour les questions relatives aux ressources humaines. Dans le cadre du projet de gestion des performances de l'Organisation, les processus de planification annuelle des activités 2012-2013 ont également été approuvés au moyen d'outils de première et deuxième génération visant à faciliter la planification annuelle des activités, en alignant étroitement les ressources sur les résultats attendus par le biais des activités du programme de travail. Cela a pour la première fois permis au Secrétariat de faire une analyse interorganisations d'activités du programme de travail sur plusieurs dimensions comme les résultats et pays, contribuant ainsi à une meilleure coordination entre les agents d'exécution. Ce système a par ailleurs permis aux chefs de programme de suivre pour la première fois les dépenses réelles par rapport à leur programme de travail durant son exécution. En outre, l'outil de gestion des performances de l'Organisation visant à faciliter le processus de planification pour l'exercice biennal 2014-2015 a été achevé et transmis aux chefs de projet au début de l'année 2013. Cet outil a renforcé l'efficacité du processus de planification et a considérablement amélioré les capacités d'analyse des informations fournies par les chefs de programme. Des présentations et formations exhaustives relatives à la planification, aux processus de bout en bout et à l'utilisation de ces systèmes nouveaux et mis à jour ont été dispensées à 900 membres du personnel tout au long de l'exercice biennal.

L'une des initiatives mises en œuvre dans le cadre du programme de réorientation stratégique est liée au renforcement des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne de l'OMPI. Un certain nombre d'étapes importantes ont été franchies au cours de l'exercice biennal, faisant progresser l'Organisation sur la voie établie dans le cadre de sa feuille de route relative à la gestion des risques et sur la voie de la mise en œuvre complète de sa politique en matière de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation d'ici la fin de l'exercice biennal 2016-2017. Ces étapes comprennent l'intégration de la gestion des risques dans le cycle de planification annuelle des activités, ainsi que du recensement des risques et des mesures de prévention dans le programme et budget 2014-2015. Une évaluation des risques est actuellement en cours dans l'ensemble de l'Organisation afin de recenser les facteurs de risque et d'estimer leur probabilité et leur incidence éventuelle sur les résultats escomptés. Cette évaluation constitue la base de l'élaboration de plans d'intervention appropriés pour traiter correctement ces risques, qui peuvent prendre la forme de mesures ponctuelles ou de contrôles internes récurrents.

L'exercice biennal 2012-2013 a été marqué par la mise en place de la planification des ressources humaines en tant qu'activité clé de l'organisation systématiquement intégrée dans les cycles de planification annuels et biennaux des travaux de l'OMPI. L'OMPI a poursuivi ses efforts visant à garantir que les ressources humaines de l'Organisation soient régulièrement évaluées au regard des futurs besoins en termes d'effectifs et que l'Organisation aligne ainsi ses ressources humaines pour répondre aux besoins de ses programmes de la manière la plus efficace possible. Les observations tirées des examens de la structure de l'organisation de 2012 ont été utilisées pour élaborer la planification biennale du programme et budget pour 2014-2015, en garantissant les ressources humaines appropriées nécessaires pour chaque programme en vue de l'obtention effective des résultats visés. Des améliorations ont également été apportées au système de gestion des performances de l'Organisation pour permettre une plus grande justesse dans l'attribution du personnel aux activités des programmes et pour mieux rendre compte de l'utilisation des ressources de l'organisation.

Le processus de régularisation des agents temporaires de longue durée, approuvé par les États membres en 2010, a quasiment été achevé pendant l'exercice biennal. Quelque 67 agents temporaires de longue durée ayant donné pleine satisfaction dans leurs fonctions, sans interruption, depuis cinq années au moins le 1^{er} janvier 2012 ont été régularisés au cours de l'exercice biennal après un concours. Ce processus de régularisation s'achèvera en 2014. En outre, l'application du Statut et règlement du personnel révisé au recrutement, la nouvelle composition du Comité des nominations mise en place en 2012 et la rationalisation des processus de recrutement ont réduit de 57% la longueur du processus de recrutement (durée moyenne de 16 semaines par rapport à 37,7 semaines à la fin de 2011).

Suite à un important processus consultatif, l'OMPI a modernisé son Statut et règlement du personnel, conformément aux normes de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et aux pratiques recommandées du système commun des Nations Unies. Ce Statut et règlement du personnel révisé est entré en application au 1^{er} janvier 2013, en se fondant sur un cadre exhaustif mis à jour d'ordres de service. L'OMPI a également mis en œuvre un cadre contractuel intégré en 2012, conformément aux recommandations de la CFPI. Selon ce nouveau cadre, les agents temporaires se sont vus accorder le statut de membres du personnel, avec les avantages que cela signifie. En outre, un examen du système judiciaire international, qui comprenait une étude détaillée réalisée par un expert externe et des consultations intensives avec les diverses parties prenantes, a donné lieu à des modifications du Statut et règlement du personnel, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Dans le domaine des achats et des voyages, les économies se poursuivent grâce aux appels à soumission menés dans le cadre d'une coopération avec les autres organisations internationales. Cet exercice biennal a été considérablement marqué par la mise à niveau des modules d'achat ERP et par l'intégration des demandes de voyages autres que celles des fonctionnaires dans le système de gestion électronique des formulaires e-Works. Le cadre réglementaire a lui aussi été mis à jour et amélioré par une nouvelle procédure d'achats en vue du parachèvement du nouveau projet de salle de conférence, d'un code de conduite pour la gestion des relations avec les fournisseurs et d'une nouvelle politique sur les voyages, notamment un changement du seuil ouvrant droit à la classe affaires.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, l'année a également été marquée par les améliorations suivantes : mise en place d'une nouvelle architecture de réseau interne de données à l'échelle de l'Organisation, renforçant les contrôles de sécurité du réseau et la gestion efficace du trafic multimédia (systèmes vocaux, vidéo et données); un nouveau système de téléphonie sur IP; la diffusion en direct sur le Web (par le biais d'Internet) de 40 réunions de l'OMPI, ainsi que les réunions

des conférences diplomatiques de Beijing et Marrakech; la mise à niveau des systèmes de productivité vers une plate-forme aux normes de l'industrie; la mise en œuvre d'une plate-forme Single Sign-On (authentification unique et unifiée sur le Web) assurant une utilisation plus sécurisée et plus efficace des nouveaux modules de gestion des performances de l'Organisation du logiciel PeopleSoft et Oracle Hyperion mis en œuvre dans le cadre du projet ERP; et des améliorations d'un certain nombre d'applications administratives qui ont renforcé l'efficacité des processus administratifs. En outre, dans le domaine de la sécurité des informations, l'OMPI a obtenu une certification ISO 27001 pour la gestion de la sécurité des informations en novembre 2013. L'OMPI est l'une des trois entités des Nations Unies à avoir obtenu cette certification. La capacité de résistance en cas d'attaques extérieures, y compris en cas d'attaques par déni de service distribué, a été renforcée par le biais de l'adoption d'un réseau de distribution de contenus et grâce au déploiement de systèmes de contrôles technologiques.

La mise en œuvre de la politique linguistique de l'OMPI, adoptée par les États membres lors des Assemblées de 2011 et initiée en 2012, s'est achevée à la fin de l'exercice biennal avec la couverture de six langues pour les documents des réunions de tous les comités de l'OMPI et de la plupart des principaux organes.

Les travaux du projet de la nouvelle salle de conférence ont démarré à la mi-août 2011, et les opérations d'excavation et de construction de la structure principale se sont poursuivies jusqu'à mi-2011. Au cours des six premiers mois de 2012, l'OMPI a pris part à des discussions de haut niveau avec l'entreprise générale, qui ont abouti à une séparation à l'amiable avec cette dernière. Au mois d'août 2012, le chantier est passé sous la responsabilité directe de l'OMPI. Par conséquent, un certain nombre de modifications ont été apportées à la structure de gouvernance et de gestion du projet, ainsi qu'au cadre contractuel, et des mandats supplémentaires ont été confiés à l'architecte, au pilote et aux bureaux d'ingénieurs afin de répartir tous les éléments relevant précédemment du mandat de l'entrepreneur général. La structure remaniée de gouvernance et de gestion du projet a apporté une plus grande souplesse et agilité, et a conduit à une amélioration des délais de réactivité. Les dispositions susvisées ont également facilité la gestion d'un certain nombre de modifications et questions imprévues au titre du projet, identifiées lors de son exécution de manière dynamique et opportune. L'année 2013 a été marquée par la livraison et l'utilisation du sous-sol rénové du bâtiment AB depuis septembre et d'une nouvelle salle de réunion dans la mezzanine du bâtiment AB depuis octobre 2013.

Le Programme de réorientation stratégique (PRS)

Le programme de réorientation stratégique (PRS) a pris fin en tant que programme d'initiatives de réformes en décembre 2012. Au cours de ces trois années, il a engendré un changement de culture et de valeurs de l'Organisation, ainsi qu'une amélioration de ses procédures de travail et un meilleur alignement de ses programmes, de sa structure et de ses ressources par rapport aux neuf objectifs stratégiques. Ces initiatives ont toutes contribué au renforcement des quatre valeurs essentielles de l'Organisation, comme l'indiquent les résultats de l'enquête sur les valeurs essentielles de la fin 2012.

Afin de promouvoir l'orientation vers les services, valeur de l'Organisation, le personnel a été spécialement formé et de meilleurs systèmes ont été mis en place. En outre, des bureaux extérieurs ont été mobilisés pour assurer la fourniture de services améliorés 24 heures sur 24. Les communications externes ont été fortement améliorées de plusieurs manières : les publications de l'OMPI ont été plus rapidement mises à disposition et dans un plus grand nombre de langues, et l'Organisation a renforcé sa visibilité dans les réseaux sociaux, notamment, en étant présente sur Twitter, Facebook, Flickr et Scribd.

De nombreuses initiatives ont contribué à améliorer "Le travail comme un tout", autre valeur de l'Organisation. Il s'agit de l'utilisation plus stratégique de la technologie de l'information, de la modernisation du cadre réglementaire des ressources humaines, et du renforcement du partage des connaissances au sein de l'Organisation.

Le cadre des résultats de l'OMPI se définit d'abord au niveau des objectifs stratégiques et se répercute dans tous les résultats escomptés de l'Organisation jusqu'aux objectifs de travail individuels, ce qui s'est traduit par l'amélioration de la responsabilisation au service des résultats, autre valeur de l'Organisation. Fin 2012, la gestion des risques a été intégrée aux processus de planification des activités des exercices annuels et biennaux.

Dans le but d'améliorer la responsabilité sur les plans environnemental et social, et en termes de gouvernance, un code de déontologie et une politique de dénonciation des abus ont été élaborés. Des mesures ont également été prises afin de réduire l'empreinte carbone de l'Organisation, et de faciliter l'accès au campus et aux services pour tous de l'OMPI.

En 2013, l'Organisation est entrée dans une phase "d'amélioration régulière" afin d'assurer la durabilité et de tirer parti des réalisations du PRS. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Secrétariat est en possession de l'Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI du Corps commun d'inspection (CCI). La mise en œuvre des principales recommandations de cet examen contribuera à tirer parti des bénéfices procurés par le programme de réorientation stratégique et sera pleinement intégrée dans les travaux de l'exercice biennal en cours.

III. BUDGET CONSOLIDÉ ET DÉPENSES RÉELLES POUR 2012-2013

Tableau 1 : Résumé par programme pour 2012-2013
(en milliers de francs suisses)

	Budget approuvé pour 2012-2013	Budget final 2012-2013 après virements ¹	Dépenses 2012-2013
1 Droit des brevets	4 843	5 427	4 819
2 Marques, dessins et modèles industriels, et indications géographiques	6 053	5 394	5 311
3 Droit d'auteur et droits connexes	18 593	19 699	18 341
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 980	6 677	6 343
5 Système du PCT	178 600	179 215	174 154
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	52 094	51 154	49 452
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	10 585	10 164	9 814
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	4 788	3 934	3 341
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, pays les moins avancés	35 102	34 562	32 472
10 Coopération avec certains pays en Europe et en Asie	6 439	6 532	6 181
11 Académie de l'OMPI	10 332	11 912	11 540
12 Classifications et normes internationales	6 932	7 291	7 196
13 Bases de données mondiales	4 503	4 316	4 183
14 Services d'accès au savoir	7 038	7 855	7 755
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	7 813	8 269	8 042
16 Économie et statistiques	4 585	5 182	4 990
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	2 992	2 833	2 804
18 Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	6 768	7 138	7 086
19 Communications	16 599	16 576	16 108
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	10 912	10 510	9 657
21 Direction générale	18 948	18 838	18 257
22 Gestion des programmes et ressources	18 901	19 794	19 314
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	21 493	21 754	21 387
24 Services d'appui généraux	46 271	40 688	38 665
25 Technologies de l'information et de la communication	50 408	50 622	50 581
26 Supervision interne	5 050	4 792	4 687
27 Services de conférence et services linguistiques	37 240	37 706	37 079
28 Sûreté et sécurité	12 159	11 385	11 026
29 Projets de construction	7 675	7 237	7 084
30 PME et innovation	11 261	9 342	7 191
31 Système de La Haye	6 970	7 251	6 950
Non affectées	7 503	14 357	-
TOTAL	647 430	648 411	611 811

¹ Le budget final 2012-2013 après virements tient également compte de la création de cinq postes en application de la formule de flexibilité pour le programme 5 (système du PCT) ayant pour conséquence une augmentation des ressources de 982 000 francs suisses (conformément à l'article 5.6 du Règlement financier).

Tableau 2 : Résumé par résultat escompté pour 2012-2013
 (en milliers de francs suisses)

N° du résultat escompté et description	Budget approuvé pour 2012-2013	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses pour 2012-2013
I.1 Coopération et consensus renforcés entre les États membres en matière d'élaboration d'une politique et d'un cadre juridique pour le système international des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels, des indications géographiques, du droit d'auteur, des droits connexes, des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques	15 256	15 509	15 229
I.2 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	556	679	867
I.3 Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur	2 754	2 405	2 687
I.4 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	10 080	10 445	8 564
II.1 Utilisation avisée du PCT par tous les innovateurs qui pourraient potentiellement en tirer parti	7 041	6 750	6 379
II.2 Liens renforcés avec les utilisateurs du PCT et les offices	16 897	15 794	15 505
II.3 Amélioration globale du système du PCT	3 225	3 261	3 061
II.4 Amélioration du fonctionnement du Bureau international	152 098	154 558	150 449
II.5 Connaissance accrue du système de La Haye	2 185	1 815	1 752
II.6 Utilisation plus fréquente et améliorée du système de La Haye	2 153	2 806	2 784
II.7 Meilleure administration du système de La Haye	2 633	2 630	2 413
II.8 Meilleure utilisation des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	7 841	7 936	7 696
II.9 Meilleure exploitation des systèmes de Madrid et de Lisbonne	43 445	42 436	41 109
II.10 Connaissance accrue des systèmes de Madrid et de Lisbonne	1 546	1 356	1 087
II.11 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges	3 175	3 541	3 424
II.12 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 409	6 623	6 390
III.1 Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale	10 570	12 399	11 441
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	35 611	37 428	37 003
III.3 Renforcement ou établissement de mécanismes, de programmes et de partenariats de coopération dans les PMA	1 517	1 057	941
III.4 Accès facilité à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle	3 903	2 511	2 393
III.5 Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises	843	1 813	1 684
III.6 Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation	4 199	2 686	2 394
III.7 Planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et établissement de rapports efficaces en ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement	1 220	669	637
III.8 Meilleure compréhension du Plan d'action pour le développement par les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les autres parties prenantes	1 523	924	644
III.9 Reconnaissance par les États membres, les communautés, les organisations et les autres parties prenantes de l'utilité et de l'efficacité des ressources, des programmes et des instruments de l'OMPI	825	849	812
III.10 Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles aux fins du développement de la propriété intellectuelle, soit par des contributions directes à l'OMPI soit par accès à d'autres moyens externes de financement	1 769	1 508	1 355
III.11 Amélioration de la compréhension/la capacité des PME pour leur permettre une meilleure mise en œuvre de la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de la commercialisation	5 253	3 724	3 171
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	6 932	7 291	7 196
IV.2 Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et de leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public	14 974	16 790	14 994

Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013

<i>N° du résultat escompté et description</i>	<i>Budget approuvé pour 2012-2013</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements</i>	<i>Dépenses pour 2012-2013</i>
IV.3 Diffusion accrue des collections numérisées de brevets des offices nationaux ou régionaux des États membres de l'OMPI	1 210	1 346	1 272
IV.4 Mise à jour régulière de PATENTSCOPE en ce qui concerne les demandes selon le PCT	2 159	732	938
IV.5 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	16 832	16 058	14 521
V.1 Utilisation accrue de l'information statistique de l'OMPI concernant le fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle	1 569	1 763	1 748
V.2 Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI pour l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle	2 711	3 044	2 909
V.3 Accès amélioré à l'information juridique en matière de propriété intellectuelle et utilisation améliorée de celle-ci	2 244	2 042	1 992
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	635	469	349
VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	785	741	721
VII.1 Meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'améliorer la prise de décisions de politique générale	1 168	1 766	1 737
VII.2 Reconnaissance de l'OMPI en tant que source fiable d'appui, d'assistance et de référence en ce qui concerne l'information en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les processus de politique publique pertinents	2 149	2 528	2 426
VII.3 Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux	2 596	2 070	1 594
VII.4 Reconnaissance de l'OMPI en tant qu'instance compétente pour examiner les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	1 381	1 428	1 416
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	13 664	13 767	13 487
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	2 935	2 851	2 660
VIII.3 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	3 652	3 610	3 108
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG	1 194	1 130	980
VIII.5 Engagement réel auprès des États membres	5 311	4 531	4 517
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)	136 604	132 884	130 613
IX.2 Planification, traitement, mise en œuvre, évaluation et établissement de rapports efficaces, efficaces et fondés sur les résultats en matière de programmation et de finances.	18 901	19 794	19 314
IX.3 Effectifs gérés correctement, diversifiés, motivés et qualifiés	12 703	11 812	11 417
IX.4 Sécurité et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI	15 031	14 168	13 791
IX.5 Coûts relatifs au nouveau bâtiment administratif maintenus au minimum	7 020	6 601	6 674
IX.6 Nouvelle salle de conférence et installations connexes pour les réunions des États membres	811	820	583
IX.7 Meilleure coordination et meilleure cohésion au sein du Secrétariat	10 255	11 213	10 769
IX.8 Environnement de travail amélioré fondé sur un cadre réglementaire orienté vers le progrès et des voies effectives de prise en considération des préoccupations du personnel	1 038	962	918
IX.9 Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	299	298	195
IX.10 Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	439	486	411
IX.11 Fonction d'audit interne efficace et professionnelle couvrant tous les secteurs à haut risque	1 364	1 553	1 834
IX.12 Les rapports d'investigation constituent une base fiable pour les décisions du Directeur général	1 364	1 641	1 497
IX.13 Des données d'évaluation fondées sur des éléments probants sont mises à la disposition de la haute direction, des chefs de programmes et des États membres aux fins de la prise de décisions	2 321	1 598	1 356
IX.14 Les investissements dans les TIC sont étroitement alignés sur les priorités stratégiques et entraînent des avantages sur le plan opérationnel	2 147	2 155	2 002
NA Non affectées	7 503	14 357	-
Total par programme	647 430	648 411	611 811

IV. RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES POUR 2012-2013

Le programme et budget pour 2012-2013 (tableau 9) propose une estimation de l'évolution des dépenses pour l'exercice biennal 2012-2013 par programme (programme et budget pour 2012-2013 par programme (programme et budget 2012-2013, tableau 9) et par résultat escompté (tableau du cadre de résultats page 12 (version anglaise) dans le programme et budget 2012-2013). Ces ressources sont qualifiées de dépenses consacrées au développement uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement, et des ressources équivalentes ne sont pas disponibles pour des pays développés. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des réductions de taxes accordées aux déposants de pays en développement dans le cadre des systèmes d'enregistrement international¹.

L'objet de cette annexe est de rendre compte de l'évolution des dépenses réelles au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

Il convient de rappeler qu'une estimation détaillée des dépenses de développement a été introduite pour la première fois dans le programme et le budget révisés de l'exercice 2008-2009. Au cours des derniers exercices biennaux, le Secrétariat a continué à affiner la méthodologie d'estimation des dépenses de développement et s'est attaché à mettre au point des mécanismes adaptés de suivi des dépenses. La méthodologie élaborée pour 2010-2011 était, comme pour l'exercice 2008-2009, basée sur des estimations élevées au titre du programme, alors que la méthode a été considérablement améliorée pour le programme et budget 2012-2013, en s'appuyant sur une stratégie ascendante par niveaux d'activité. Cette méthodologie révisée pour 2012-2013, complétée par la création de mécanismes de suivi des dépenses de développement par le biais de la gestion des performances de l'Organisation, a abouti à une reddition de compte plus affinée en ce qui concerne les dépenses de développement pour 2012-2013 au regard des estimations générales au niveau des programmes appliquées en 2010-2011. Ce mécanisme a encore été davantage peaufiné pour l'exercice biennal 2014-2015.

Les tableaux 3 et 4 ci-dessous donnent un aperçu des dépenses de développement estimées par programme et résultat escompté, sur la base du budget après virements et des dépenses réelles en 2012-2013. Pour de plus amples informations sur les résultats obtenus liés au développement et sur l'utilisation du budget au cours de l'exercice biennal, veuillez vous référer aux évaluations individuelles de l'exécution des programmes figurant dans le présent rapport.

Les explications des différences entre le budget approuvé, le budget après virements et les dépenses réelles de l'exercice biennal 2012-2013 figurent dans les commentaires du budget et des dépenses réelles sous chaque programme.

¹ Conformément à la pratique établie, les pays en transition sont pris en considération aux fins du programme et budget.

Tableau 3 : Dépenses de développement par programme pour 2012-2013
(en milliers de francs suisses)

Programmes (parts correspondantes des ressources du programme)	Budget approuvé pour 2012-2013 - Dépenses de développement			Budget 2012-2013 après virements - Dépenses de développement			Dépenses pour 2012-2013 - Dépenses de développement		
	Hors projets du Plan d'action	Projets du Plan d'action	Total	Hors projets du Plan d'action	Projets du Plan d'action	Total	Hors projets du Plan d'action	Projets du Plan d'action	Total
	1 Droit des brevets	2 953	128	3 081	3 723	50	3 773	3 318	42
2 Marques, dessins et modèles industriels, et indications géographiques	2 486	-	2 486	1 899	-	1 899	1 265	-	1 265
3 Droit d'auteur et droits connexes	14 492	-	14 492	14 831	218	15 049	13 579	37	13 616
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	6 322	-	6 322	5 645	-	5 645	5 324	-	5 324
5 Système du PCT	5 453	-	5 453	4 967	-	4 967	4 786	-	4 786
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	4 821	-	4 821	5 247	-	5 247	5 126	-	5 126
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	303	-	303	286	-	286	262	-	262
8 Coordination du Plan d'action	4 788	-	4 788	3 934	-	3 934	3 341	-	3 341
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, pays les moins avancés*	34 024	1 078	35 102	34 050	512	34 562	32 070	402	32 472
10 Coopération avec certains pays en Europe et en Asie	6 439	-	6 439	6 532	-	6 532	6 181	-	6 181
11 Académie de l'OMPI	9 822	510	10 332	11 398	509	11 907	11 049	491	11 540
12 Classifications et normes internationales	1 213	-	1 213	1 055	-	1 055	756	-	756
13 Bases de données mondiales	1 126	-	1 126	1 079	-	1 079	1 046	-	1 046
14 Services d'accès au savoir	5 140	1 898	7 038	5 874	1 980	7 854	5 853	1 902	7 755
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	5 221	-	5 221	6 609	50	6 659	6 375	48	6 423
16 Économie et statistiques	359	1 149	1 508	123	1 472	1 595	123	1 311	1 434
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	2 437	-	2 437	2 337	-	2 337	2 382	-	2 382
18 Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	4 538	-	4 538	4 569	-	4 569	4 562	-	4 562
19 Communications	7 376	-	7 376	7 696	-	7 696	7 417	-	7 417
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	4 563	-	4 563	4 104	-	4 104	3 909	-	3 909
21 Direction générale	2 102	-	2 102	2 042	-	2 042	1 992	-	1 992
22 Gestion des programmes et ressources	605	-	605	420	190	610	379	-	379
26 Supervision interne	1 741	-	1 741	1 199	-	1 199	1 017	-	1 017
30 PME et innovation	9 609	1 652	11 261	7 446	1 896	9 342	6 334	857	7 191
TOTAL	137 932	6 415	144 347	137 065	6 878	143 943	128 446	5 089	133 535
Dépenses de développement en pourcentage du budget total/dépenses totales	21,3%			21,1%			21,0%		

*Le Plan d'action pour le développement sur la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle et de développement entre les pays en développement et les PMA, initialement budgété dans le cadre du budget régulier, a été déplacé pour bénéficier d'un financement dans le cadre de l'affectation des réserves sur le solde disponible pour le financement des projets du Plan d'action pour le développement (référence : document WO/PBC/19/8 sur le Niveau d'utilisation des réserves). Cela explique la baisse du montant indiqué sous les projets du Plan d'action pour le développement pour le programme 9 pour le budget 2012-2013 après virements.

Tableau 4 : Dépenses de développement par résultat escompté pour 2012-2013*
(en milliers de francs suisses)

N° du résultat escompté et description	Budget approuvé pour 2012-2013 - Dépenses de développement	Budget 2012-2013 après virements - Dépenses de développement	Dépenses pour 2012-2013 - Dépenses de développement
I.1 Coopération et consensus renforcés entre les États membres en matière d'élaboration d'une politique et d'un cadre juridique pour le système international des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels, des indications géographiques, du droit d'auteur, des droits connexes, des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques	7 263	7 147	7 005
I.2 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	37	-	-
I.3 Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur	2 754	2 405	2 505
I.4 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	9 840	10 382	8 527
II.2 Liens renforcés avec les utilisateurs du PCT et les offices	5 203	4 769	4 627
II.3 Amélioration globale du système du PCT	250	198	159
II.8 Meilleure utilisation des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	2 957	3 776	3 913
II.9 Meilleure exploitation des systèmes de Madrid et de Lisbonne	730	347	320
II.10 Connaissance accrue des systèmes de Madrid et de Lisbonne	1 133	1 220	978
II.11 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges	91	97	95
II.12 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	212	188	168
III.1 Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale	10 570	12 399	11 441
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	35 146	37 084	36 674
III.3 Renforcement ou établissement de mécanismes, de programmes et de partenariats de coopération dans les PMA	1 517	1 057	941
III.4 Accès facilité à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle	3 903	2 510	2 392
III.5 Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises	843	1 813	1 684
III.6 Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation	4 199	2 686	2 394
III.7 Planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et établissement de rapports efficaces en ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement	1 220	669	637
III.8 Meilleure compréhension du Plan d'action pour le développement par les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les autres parties prenantes	1 523	924	644
III.9 Reconnaissance par les États membres, les communautés, les organisations et les autres parties prenantes de l'utilité et de l'efficacité des ressources, des programmes et des instruments de l'OMPI	771	849	812
III.10 Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles aux fins du développement de la propriété intellectuelle, soit par des contributions directes à l'OMPI soit par accès à d'autres moyens externes de financement	1 429	1 219	1 097
III.11 Amélioration de la compréhension/la capacité des PME pour leur permettre une meilleure mise en œuvre de la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de la commercialisation	5 253	3 724	3 171

Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013

<i>N° du résultat escompté et description</i>	<i>Budget approuvé pour 2012-2013 - Dépenses de développement</i>	<i>Budget 2012-2013 après virements - Dépenses de développement</i>	<i>Dépenses pour 2012-2013 - Dépenses de développement</i>
IV.1	1 213	1 055	756
IV.2	12 478	13 932	12 261
IV.3	302	336	318
IV.4	540	183	234
IV.5	13 948	14 173	12 488
V.2	1 202	1 220	1 100
V.3	2 102	2 042	1 992
VI.1	276	202	150
VI.2	589	556	541
VII.1	655	1 251	1 228
VII.2	1 219	766	721
VII.3	1 887	1 777	1 284
VII.4	1 303	1 428	1 416
VIII.1	5 974	6 270	6 087
VIII.2	1 402	1 426	1 329
VIII.3	65	54	48
IX.2	605	610	379
IX.13	1 741	1 199	1 017
Total par programme	144 347	143 942	133 535

*Comprend les ressources des projets du Plan d'action pour le développement.

V. RAPPORT FINAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2012-2013

En septembre 2011, les assemblées de l'OMPI ont approuvé le programme et budget 2012-2013, sous réserve du point suivant : "efforts du Secrétariat pour réduire les dépenses au moyen de mesures de maîtrise des coûts de l'ordre de 10,2 millions de francs suisses, ramenant le budget de 647,4 millions de francs suisses à 637,2 millions de francs suisses, et portant notamment sur les politiques en matière de voyages de fonctionnaires et de tiers, la gestion des locaux, les politiques en matière de rémunération des contrats de louage de services et de paiement des honoraires d'experts et de conférenciers, les programmes de stage, les réceptions et la location de locaux et de matériel durant les conférences, ainsi qu'au moyen d'une réduction des dépenses de personnel grâce à des mesures de restructuration".

Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat a présenté des mises à jour régulières aux États membres de l'état d'avancement des différentes mesures de maîtrise des coûts mises en place au cours de cette période. Le Secrétariat a notamment présenté un rapport sur les premiers progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de maîtrise des coûts dans le document WO/PBC/19/9 soumis à la dix-neuvième session du PBC en septembre 2012. La deuxième mise à jour a été présentée dans le document WO/PBC/21/19, soumis à la vingt et unième session du PBC en septembre 2013.

Le présent rapport offre une vue d'ensemble finale des mesures de maîtrise des coûts mises en œuvre par le Secrétariat au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Ces mesures ont porté sur un grand nombre de domaines, traduisant la ferme volonté du Secrétariat d'envisager toutes les voies possibles d'amélioration de la maîtrise des coûts, y compris au-delà de celles entérinées par les États membres lors de l'approbation du programme et budget pour 2012-2013. Il s'agissait en particulier de se conformer aux principales stratégies suivantes :

- viser des gains de productivité lorsque l'automatisation le permet;
- viser des gains de productivité par l'utilisation de nouveaux services et instruments;
- entreprendre régulièrement des examens des contrats afin de maintenir des niveaux de prix unitaires et une tarification compétitifs ainsi que mettre l'accent sur des initiatives d'achats en commun avec d'autres organisations des Nations Unies;
- procéder à des examens réguliers des services administratifs pour évaluer la pertinence et l'efficacité continues dans l'obtention des résultats requis;
- procéder à des examens réguliers des politiques et procédures pour évaluer l'harmonisation avec les autres organisations du système des Nations Unies ou le secteur privé pouvant donner lieu à une maîtrise des coûts; et
- appliquer des stratégies de sous-traitance de manière judicieuse en utilisant d'autres ressources, le cas échéant.

Les domaines spécifiques ciblés étaient les suivants : la gestion des locaux; les voyages de fonctionnaires et de tiers; l'organisation de réunions et autres manifestations; les achats, les technologies de l'information et la communication; les services d'expédition du courrier; les coûts de personnel, les contrats de louage de service (SSA)/services contractuels de personnes et d'autres processus internes généraux et aspects de la culture des dépenses. Des informations sont également fournies ci-dessous concernant les gains d'efficacité dans le cadre des systèmes d'enregistrement internationaux du PCT, de Madrid et de La Haye.

GESTION DES LOCAUX

Dans le domaine de la gestion des locaux, les mesures de maîtrise des coûts suivantes ont été mises en œuvre :

- application de la nouvelle politique d'attribution des bureaux qui a permis de supprimer la nécessité de louer deux étages supplémentaires de bureaux dans un bâtiment à l'extérieur du campus de l'OMPI;
- report de la création d'un Fonds d'entretien des bâtiments;
- rationalisation des espaces de stockage et de stationnement; et
- réduction de la consommation d'eau et d'électricité.

Le programme et budget pour 2012-2013 comprenait des dispositions pour louer deux étages de bureaux supplémentaires et instituer un Fonds d'entretien des bâtiments. La rationalisation de l'utilisation des

espaces de bureaux et le report de la création du Fonds d'entretien des bâtiments ont engendré des économies pour l'exercice biennal s'élevant à quelque 4,5 millions de francs suisses.

La nouvelle politique d'attribution des espaces de bureaux, mise en place en décembre 2010, était pleinement mise en œuvre dans l'ensemble des bâtiments de l'OMPI à la fin de l'année 2012. Par conséquent, à la fin de l'année 2013, 1627 espaces de travail étaient disponibles dans l'ensemble des bâtiments (locaux détenus ou loués par l'OMPI), soit une augmentation de 48 espaces de travail supplémentaires par rapport à la fin du précédent exercice biennal (1 579 espaces de travail en 2011). Sur ce nombre, 85,6% étaient occupés en 2013, contre 87% à la fin de 2011.

S'agissant de la rationalisation des espaces de stockage, un certain volume de documents, matériels et équipements stockés a été liquidé au cours de l'exercice biennal, ce qui a contribué à un stockage plus efficace et une utilisation plus rentable des espaces de stockage sur site et hors site. Cette rationalisation a permis de mettre fin à la location de deux espaces de stockage hors site au cours de l'année 2012. En outre, la location de 10 espaces de stationnement a été résiliée en 2013. La rationalisation des espaces de stockage hors site et des espaces de stationnement a généré une économie totale d'environ 57 250 francs suisses.

Le Secrétariat a entrepris différentes mesures visant à réduire la consommation d'électricité, dont : i) une mise à niveau des installations électriques dans le plus vieux bâtiment du campus de l'OMPI (GBI) qui s'est achevée en 2013; ii) le déploiement d'un système de refroidissement économique et respectueux de l'environnement dans le bâtiment GBI en 2012 et le bâtiment GBII en 2013; iii) la réduction de 50% des sources de lumières dans les étages de bureaux du bâtiment AB en 2013; et iv) l'installation de minuterias dans les couloirs des bâtiments AB et GBI et de capteurs de pénombre dans le bâtiment GBI en 2013. Ces mesures ont abouti à une réduction annuelle de la consommation d'électricité d'environ 2% (140 000 kWh) entre 2012 et 2013, ce qui représente une économie annuelle d'environ 15 000 francs suisses.

Les coûts associés à la consommation d'eau ont été réduits d'environ 12 000 francs suisses en 2013 par rapport à 2012, suite au raccord de l'une des unités de refroidissement du Centre de données du bâtiment AB au système de refroidissement utilisant les eaux du lac Léman. De plus, la mise à niveau des systèmes individuels de refroidissement et de chauffage dans les bureaux situés dans l'angle du nouveau bâtiment s'est achevée mi-2013, offrant un meilleur contrôle de la température des pièces dans un certain nombre de bureaux.

Conformément à la stratégie de l'OMPI visant à réduire progressivement sa flotte de véhicules et à remplacer les véhicules existants par des solutions alternatives respectueuses de l'environnement, quatre des 11 véhicules officiels de l'OMPI ont été vendus et un nouveau véhicule hybride a été acheté au cours de l'exercice biennal. En conséquence, le coût de l'entretien de la flotte est passé de 99 225 francs suisses en 2010-2011 à 79 265 francs suisses en 2012-2013, soit une économie d'environ 20 000 francs suisses.

Le tableau ci-dessous résume les économies et/ou gains d'efficacité obtenus dans le domaine de la gestion des locaux.

Description	Économie/gain d'efficacité
Mise en œuvre de la nouvelle politique d'attribution d'espaces de bureaux	Suppression de la nécessité de louer des espaces de bureaux supplémentaires d'un montant d'environ 2 millions de francs suisses 48 espaces de travail supplémentaires disponibles à la fin de 2013 par rapport à la fin de 2010-2011
Report de la création du Fonds d'entretien des bâtiments	2,5 millions de francs suisses en 2012-2013
Rationalisation des espaces de stockage et de stationnement	57 250 francs suisses en 2012-2013
Réduction de la consommation d'électricité	Réduction annuelle de 2% (140 000 kWh) équivalant à une économie d'environ 15 000 francs suisses en 2013.
Réduction des coûts liés à la consommation d'eau	12 000 francs suisses en 2013
Réduction des coûts d'entretien de la flotte de véhicules	20 000 francs suisses entre 2010-2011 et 2012-2013

VOYAGES DE FONCTIONNAIRES ET DE TIERS

Le Secrétariat a entrepris un effort concerté pour parvenir à une maîtrise des coûts en ce qui concerne les voyages de fonctionnaires et de tiers au cours de l'exercice biennal. À cette fin, les mesures politiques suivantes ont été élaborées et/ou mises en œuvre pendant l'exercice biennal :

- obligation de voyager en classe économique pour les voyages n'excédant pas neuf heures, escales comprises;
- obligation de se déplacer en empruntant l'itinéraire le plus direct et le plus économique;
- obligation d'achat des billets au moins 10 jours ouvrés avant la date du départ;
- réduction de l'indemnité journalière de subsistance de 50% pour les voyages aériens de nuit;
- La politique de congés dans les foyers a été révisée.

La politique révisée de congés dans les foyers a été promulguée au début de l'année 2014. Elle comprend des conditions de voyage beaucoup plus strictes et devrait engendrer d'importantes économies pour l'Organisation au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

Les économies réalisées grâce i) aux voyages en classe économique pour les trajets n'excédant pas neuf heures, ii) à la réduction de l'indemnité de subsistance pour les vols de nuit et iii) à la réservation anticipée des billets sont estimées à 923 000 francs suisses en 2012-2013. Le prix moyen des billets toutes classes de voyage, tous types de voyageur et vendeur confondus a baissé de 1914 francs suisses en 2012 à 1728 francs suisses en 2013. D'autres gains d'efficacité internes ont également été réalisés en ce qui concerne le traitement des visas de tiers et des demandes liées à des voyages et à des manifestations.

La participation régulière de l'Organisation aux négociations conjointes avec des compagnies aériennes au côté d'autres institutions des Nations Unies, dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat des Nations Unies (groupe ACA), s'est avérée efficace pour obtenir des conditions et prix plus avantageux de la part des compagnies aériennes. Les économies réalisées par l'OMPI dans ce domaine ont été estimées à environ 880 000 francs suisses pour l'année 2012 et 740 000 francs suisses pour l'année 2013.

Les efforts supplémentaires déployés par le Secrétariat pour parvenir à des gains d'efficacité en matière de voyages ont été décrits dans le document WO/PBC/21/19, notamment l'introduction d'un outil de réservation en ligne visant à améliorer les processus internes en place, en obtenant des prix de billets considérablement plus avantageux et une réduction des frais de transaction auprès des agences de voyage. Les travaux en ce qui concerne l'outil de réservation en ligne ont commencé en 2012-2013. L'outil devrait être lancé en 2014 et permettre de réaliser des économies supplémentaires à compter de 2015.

L'OMPI a continué à améliorer l'efficacité de ses processus relatifs aux déplacements, ce qui s'est soldé par l'absorption de la hausse de 19,3% du nombre d'autorisations de voyage électroniques traitées entre 2012 et 2013.

Le tableau ci-dessous résume les économies et/ou gains d'efficacité obtenus sur les voyages de fonctionnaires et de tiers.

Description	Économie/gain d'efficacité
Économies découlant des mesures relatives aux voyages	923 000 en 2012-2013
Réduction du prix moyen des billets (toutes classes de voyage, tous types de voyageur et vendeur confondus)	1 914 francs suisses en 2012 et 1728 francs suisses en 2013
Économies relatives à une participation active au groupe commun chargé de négocier avec les compagnies aériennes	880 000 en 2012 et 740 000 en 2013
Gains d'efficacité découlant de l'amélioration des procédures d'achat	Absorption de la croissance des volumes d'autorisations de voyage électroniques (19,3% d'augmentation) et de bons de commandes et appels à soumission (16% d'augmentation) entre 2012 et 2013.

ORGANISATION DE RÉUNIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS

Un certain nombre de mesures de maîtrise des coûts relatives à l'organisation de réunions et de manifestations ont été mises en œuvre au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Ces mesures sont décrites en détail dans les documents WO/PBC/19/9 et WO/PBC/21/19. Parmi ces mesures figurent la limitation du nombre de fonctionnaires de l'OMPI assistant à une manifestation donnée, des indications pour l'utilisation d'hôtels moins onéreux, la limitation des réceptions à Genève, la limitation de la contribution maximale de l'OMPI aux manifestations organisées à l'étranger, la réduction des honoraires versés aux conférenciers, un plus large recours à la visioconférence et à la diffusion sur le Web pour les manifestations, les réunions et les activités de recrutement (entretiens), ainsi qu'une utilisation plus efficace et plus ciblée des bureaux extérieurs de l'OMPI pour représenter à moindre coût l'Organisation lors de certaines réunions.

Malgré la rationalisation et les mesures de contrôle, l'extension de la couverture linguistique aux six langues officielles de l'ONU conformément à la politique linguistique de l'OMPI, adoptée en 2011 par les assemblées de l'OMPI, a eu pour résultat une augmentation de 35% de la charge de travail par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Consécutivement à un recours accru à la sous-traitance, à la rationalisation des procédures internes aussi bien en amont du travail de traduction que dans le cadre de ce dernier et à l'utilisation efficace des outils informatiques relatifs à la traduction, le coût moyen des traductions a été réduit de 213 francs suisses en 2010-2011 à 191 francs suisses en 2012-2013. Les réductions de coûts qui en résultent s'élèvent à 2,2 millions de francs suisses.

Le tableau ci-dessous résume les économies et/ou gains d'efficacité obtenus sur l'organisation des réunions et des manifestations.

Description	Économie/gain d'efficacité
Rationalisation des volumes de traduction suite à la mise en œuvre de la politique linguistique de l'OMPI	Augmentation de 35% de la charge de travail entre 2010-2011 et 2012-2013, atténuée par une baisse de 18% de la charge de travail entre 2012 et 2013
Réduction du coût par page grâce à diverses mesures de maîtrise des coûts, à la mise en œuvre d'outils de TAO et à la mixité des traductions (traductions internes et sous-traitées)	213 francs suisses en 2010-2011 et 191 francs suisses en 2012-2013, entraînant une réduction des coûts de 2,2 millions de francs suisses

AUTRES MESURES

Contrats d'achat

La réalisation d'économies dans l'achat de produits et de services a continué à être renforcée au cours de l'exercice biennal. À cet égard, divers contrats d'achat de produits et de services ont été renégociés et/ou ont fait l'objet de nouveaux appels d'offres afin d'obtenir de meilleurs prix et conditions de la part des fournisseurs. Ces contrats portaient sur un grand nombre de domaines, dont les locaux, l'informatique, les services de traduction, les services de sécurité, etc. Notamment, un certain nombre de contrats importants ont été soumis à de nouveaux appels d'offres en 2012, y compris pour les services de traduction du PCT, les licences logicielles pour le projet ERP et les services de sécurité physique. Des contrats pour la numérisation des dossiers de propriété intellectuelle, des demandes selon le PCT et des contrats avec des agences de voyage ont été soumis à de nouveaux appels d'offres ou ont été signés au cours de l'année 2013.

Comme indiqué dans les deux rapports précédents sur l'état d'avancement, l'OMPI est restée active dans le domaine de la coopération avec les autres organisations des Nations Unies. Dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat (groupe ACA), l'OMPI a continué de bénéficier des appels d'offres communs dans des domaines tels que la fourniture d'électricité, les tarifs aériens, l'achat de matériel informatique tels les ordinateurs de bureau et les ordinateurs portables, la location de machines réseau multifonctions, les services de voyagistes, etc. Les économies réalisées sur les services achetés par l'OMPI sont évaluées à environ 1,9 million de francs suisses pour 2012-2013.

L'OMPI a continué à améliorer ses procédures d'achat afin de parvenir à une meilleure efficacité. Dans le cadre de cette démarche, les procédures relatives aux achats de faible valeur ont été simplifiées, ce qui a permis d'éliminer des étapes administratives inutiles. Les nouvelles procédures ont été mises en œuvre au début de l'année 2013 et ont entraîné les gains d'efficacité suivants :

- absorption d'une augmentation de 19,3% du nombre d'autorisations de voyage électroniques traitées entre 2012 et 2013;
- absorption d'une augmentation de 16% du nombre d'autorisations de voyage électroniques traitées entre 2012 et 2013;

- réduction de 50% du délai de traitement des ordres d'achat entre 2011 et 2013;
- diminution du taux de bons de commande annulés de 14% en 2010 à 6,7% en 2013

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Des progrès considérables ont été accomplis en 2012-2013 pour améliorer les niveaux de service et la maîtrise des coûts des services d'infrastructure d'information et de communication, grâce à une sous-traitance stratégique des opérations, en particulier au Centre international de calcul des Nations Unies (CIC). En ce qui concerne les contrats de services, le recours à des contrats à prix fixes, associés à des indicateurs clairement définis, a été généralisé.

Pour répondre à la nécessité de disponibilité et de robustesse des services d'information et de communication, un tournant radical a été pris au cours de l'exercice biennal avec le recours à une centaine de nouveaux serveurs virtuels installés chaque année depuis le début de l'année 2012. La souplesse et la facilité de gestion accrues offertes par cette solution ont entraîné des économies de l'ordre de 150 000 francs suisses par an. En outre, la délocalisation est de plus en plus systématiquement envisagée et utilisée pour les grands contrats de développement informatique, d'où une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles.

Le contrat de télécommunications mobiles avec Swisscom a été révisé et renégocié au cours de l'exercice biennal avec une lettre d'intention signée en janvier 2014. Le montant total des dépenses annuelles, qui s'élevait à environ 550 000 francs suisses lors de l'exercice biennal 2012-2013, devrait enregistrer une baisse pouvant atteindre les 200 000 francs suisses. Les économies réalisées permettront la mise en œuvre de la solution de gestion des appareils mobiles, avec une baisse significative du coût unitaire de l'utilisation des appareils mobiles.

Les contrats sur les services d'imprimerie réseau ont été renégociés. Un nouvel accord a été signé avec le fournisseur à la fin de l'année 2012, entraînant une diminution du coût annuel des services d'imprimerie réseau de 300 000 francs suisses en 2012 à environ 200 000 francs suisses en 2013.

L'OMPI utilise environ 3000 boîtes à lettres électroniques. L'introduction de procédures rationalisées pour la gestion de ces comptes a engendré une réduction des coûts opérationnels associés avoisinant les 100 000 francs suisses par an.

En 2013, l'Organisation a mis en œuvre une politique permettant aux utilisateurs de choisir entre un ordinateur portable et un ordinateur de bureau. Les économies annuelles consécutives à la mise en œuvre de cette politique devraient être de l'ordre de 50 000 francs suisses.

Service d'expédition du courrier

Les négociations des tarifs et des services postaux ont continué avec des partenaires externes et les pratiques internes ont connu des améliorations (telles que le groupement d'adresses) afin de réduire le coût global des services postaux. Des tarifs plus bas complétés par un recours accru aux services de messagerie électronique ont entraîné une diminution globale des frais postaux de 23% en 2013 par rapport à 2012. En 2013, 1,4 million d'envois postaux ont été effectués pour un coût s'élevant à 1,7 million de francs suisses, contre 1,8 million d'envois postaux effectués pour un coût de 2,2 millions de francs suisses en 2012. À titre de comparaison, en 2011, 1,7 million d'envois postaux avaient été effectués pour un coût total de 2,5 millions de francs suisses.

Dépenses de personnel

La majorité des mesures de maîtrise des coûts engagées au cours de l'exercice biennal actuel ont ciblé les dépenses autres que les dépenses de personnel. Comme indiqué dans le document WO/PBC/21/19, l'étendue de telles mesures en ce qui concerne les coûts de personnel est limitée. Néanmoins, la rationalisation du programme de stages entreprise au cours de l'exercice biennal actuel a entraîné des économies sur les coûts liés au personnel, notamment une réduction de 305 000 francs suisses dans les dépenses effectives consacrées aux stages par rapport à un budget approuvé de 795 000 francs suisses pour l'exercice biennal. Des niveaux de recettes plus élevés lors de l'exercice biennal ont permis le rétablissement partiel des dotations pour l'assurance maladie après cessation de service (AMCS), conformément au programme et budget 2012-2013, où il est indiqué qu'il sera proposé d'"utiliser en priorité toute augmentation du montant des recettes pour reconstituer cette provision au moment opportun". En outre, les coûts de personnel ont été inférieurs de 2% à ce qui était prévu, principalement en raison du coût moindre en régularisations et en reclassements, ainsi que d'un taux de vacance supérieur.

Contrats de louage de services/Services contractuels de personnes

Le programme et budget 2012-2013 comprenait une dotation globale d'environ 24 millions de francs suisses pour les services contractuels de personnes. Une part non négligeable du budget des contrats de louage de services se rapportait aux coûts de traduction, en particulier pour les systèmes du PCT et de Madrid. L'Organisation ayant continué de développer l'utilisation de divers outils de traduction automatisée, les dépenses relatives aux contrats de louage de services se sont chiffrées au total à 22,5 millions de francs suisses, soit une réduction de 1,5 million de francs suisses par rapport au budget approuvé. Cette réduction a été réalisée malgré des volumes de traduction croissants.

En 2013, le vérificateur externe des comptes a recommandé que l'OMPI "élabore et mette en œuvre une stratégie efficace et économiquement rationnelle concernant les dépenses relatives aux contrats de louage de services", soulignant que cette stratégie pourrait s'articuler autour de l'attribution concurrentielle des contrats de louage de services et d'une certification du chef de programme selon laquelle la mission ne comporte pas de fonctions attribuées ou qu'il est prévu d'attribuer à du personnel permanent.

En réponse à la recommandation du vérificateur externe des comptes et dans le but de renforcer les contrôles et processus internes du recours à des services contractuels de personnes pour parvenir de la meilleure manière aux résultats escomptés, une nouvelle politique de l'OMPI en matière de services contractuels de personnes (Ordre de service 45/2013) a été élaborée et promulguée à la fin de l'année 2013. Le nouveau cadre remplace les contrats de louage de services et autres types de contrat externe précédents. Le recours à des services contractuels de personnes est limité aux tâches et fonctions n'étant pas de nature continue. Les principes généraux sur lesquels repose le recours à de tels contrats sont les suivants : i) des procédures de sélection compétitives et efficaces; ii) une prestation de services efficace à l'Organisation; iii) l'optimisation des ressources; iv) intégrité, confidentialité et transparence dans la mise en œuvre; v) la préservation des intérêts de l'OMPI; et vi) des pratiques d'engagement prudentes. Les nouvelles procédures établies doivent également mener à un meilleur suivi de l'utilisation et des coûts associés à de telles ressources.

Processus opérationnels et culture de responsabilité en matière de dépenses

La mise en œuvre d'initiatives de réformes dans le cadre du programme de réorientation stratégique s'est achevée à la fin de l'année 2012. Le programme de réorientation stratégique visait à rationaliser les structures et systèmes de l'Organisation et à la rendre plus professionnelle avec des procédures internes fondées sur les meilleures pratiques. Ce programme a apporté un nouveau regard sur la culture et les valeurs du Secrétariat, une efficacité renforcée à ses procédures internes et un meilleur alignement des programmes, de la structure et des ressources pour les objectifs stratégiques de l'Organisation. À compter de 2013, l'Organisation est entrée dans une phase "d'amélioration continue" afin de veiller à ce que les améliorations apportées dans le cadre du Programme de réorientation stratégique se poursuivent.

L'élaboration des programmes de travail annuels pour 2012 et 2013, appuyée par une première génération d'outils de programmation mis au point dans le cadre du projet relatif à la gestion des performances de l'Organisation (EPM) relevant de l'ERP, s'est concentrée sur la réduction des chevauchements entre programmes et les gains de productivité. Les outils de programmation ont encore été améliorés pour le lancement de l'exercice biennal 2014-2015.

La mise en œuvre de l'ERP continuera de permettre à l'Organisation d'harmoniser les processus, de mieux comprendre les structures de coûts, de rechercher de nouveaux gains de productivité et, par conséquent, de réduire les coûts et d'offrir davantage de visibilité aux chefs de programme pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause. Le module PeopleSoft pour les ressources humaines, mis en service au début de l'année 2014, automatise de nombreuses tâches administratives relatives aux ressources humaines et devrait améliorer l'efficacité des procédures en matière de ressources humaines, stimuler la productivité et réduire les coûts administratifs.

Gains d'efficacité réalisés dans les systèmes d'enregistrement international (PCT, Madrid et La Haye)

L'exercice biennal 2012-2013 a connu une augmentation considérable des activités d'enregistrement dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Dans le même temps, le Bureau international a continué à fournir des services de qualité à ses utilisateurs tout en améliorant la productivité et la maîtrise des coûts. Différentes initiatives dans le domaine des TIC ayant renforcé l'automatisation ont joué un rôle important dans l'amélioration de la productivité et du rapport coût-efficacité, comme l'indique le document WO/PBC/21/19.

Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Le Bureau international a reçu environ 196 200 et 202 700 exemplaires originaux en 2012 et 2013, ce qui représente une augmentation de 9% et 3%, respectivement, par rapport aux années précédentes. La productivité en matière d'examen de forme a augmenté de 10% de 2011 à 2012, puis de 8% de 2012 à 2013. Cela tenait essentiellement aux progrès significatifs accomplis dans l'automatisation de certains processus associés à l'examen de forme, qui a permis de traiter des charges de travail beaucoup plus importantes avec les mêmes effectifs. La productivité de l'examen de forme est le rapport entre le nombre de publications selon le PCT et l'effectif disponible pour l'examen de forme.

La part des dépôts entièrement électroniques a continué de croître en 2012-2013, représentant désormais 89% du nombre total des dépôts en 2013. Le Bureau international a continué de promouvoir l'échange électronique de documents et de données avec les offices, 92 et 93% des documents émanant des offices reçus en 2012 et 2013, respectivement, par le Bureau international étant sous forme électronique. Le système électronique du PCT a été mis à la disposition des offices ainsi que des déposants et propose un large éventail de nouvelles fonctions. L'utilisation de ces nouveaux services a contribué à un traitement plus rapide et plus homogène en phase internationale, avec un risque d'erreurs réduit. L'automatisation a sensiblement amélioré la ponctualité effective de l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT en 2013 : 82,58% d'achèvement dans un délai de trois semaines à compter de la réception, contre 69,46% en 2012 et 71,37% en 2011.

Le Secrétariat a également fait des progrès en introduisant davantage de souplesse dans la gestion des opérations de traduction par le biais du système de gestion des traductions, World Server, afin de semi-automatiser les processus d'attribution et de répartition des traductions. Le succès du programme de bourses a entraîné d'autres économies, les diplômés du programme devenant des traducteurs externes à des tarifs inférieurs à ceux payés précédemment aux agences de traduction. Les travaux sur des appels d'offres publics au cours de l'année 2013 ont également posé les fondations pour de nouvelles économies à venir.

La renégociation du contrat avec un agent extérieur pour l'archivage physique et le transport des dossiers du PCT dans des entrepôts de stockage a débouché sur une réduction significative des coûts, qui ont été ramenés de 217 000 à 37 500 francs suisses par an (document WO/PBC/21/19). Cette réduction a été rendue possible par une diminution considérable du nombre d'interventions du sous-traitant et une réorganisation des aires de stockage internes. D'autres économies sont également attendues compte tenu des plans actuels de numérisation et de stockage électronique des anciens dossiers de demandes selon le PCT.

Système de Madrid

Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Service des opérations de Madrid a continué à se concentrer sur l'amélioration de son efficacité globale et de sa productivité. La charge de travail a augmenté de manière sensible, avec un total de 574 761 demandes reçues en 2013 (pour l'acquisition et le maintien des droits, les décisions des parties contractantes désignées et les modifications apportées au registre international), soit 7,9% d'augmentation par rapport à 2012. L'augmentation entre 2011 et 2012 s'élevait à 3%.

Le principal gain d'efficacité réalisé par le Service des opérations de Madrid au cours de l'exercice biennal découlait de l'automatisation, en particulier dans le domaine de la traduction. Entre 2012 et 2013, la diminution du coût unitaire par demande s'élève à 7,4%.

Le recours accru aux communications électroniques et les changements dans la politique en matière d'expéditions postales et de publication ont mené à une diminution des frais postaux. La part des fichiers électroniques a continué à croître lors de l'exercice biennal 2012-2013 : 65% des documents ont été reçus par voie électronique en 2012 et 67% en 2013. L'Organisation s'efforce d'augmenter ce taux pour accroître par la suite les niveaux de traitement électronique.

Système de La Haye

Des efforts ont été poursuivis pour accroître l'efficacité des activités de promotion et de sensibilisation dans le cadre du système de La Haye, comme indiqué dans le document WO/PBC/21/19. Ces efforts ont notamment porté sur l'exploitation des synergies entre les activités relevant du système de Madrid et celles relevant du système de La Haye, une meilleure utilisation des consultants régionaux pour développer des plans d'adhésion aux systèmes de Madrid et de La Haye, un recours plus large aux outils

de visioconférence, et le remplacement des documents papier par différents types de matériel électronique, tels que des clés USB.

Le nouvel outil de dépôt électronique lancé en juin 2013 comprend des mécanismes de protection dynamiques permettant aux déposants d'éviter les erreurs de forme et encourageant ainsi le dépôt des demandes par voie électronique. En 2013, les demandes déposées par voie électronique représentaient 86% du nombre total de demandes, contre 85% en 2012. En outre, le gestionnaire de portefeuille dont le lancement est prévu introduira des interfaces électroniques supplémentaires. Il est prévu que toutes les communications entre le déposant/titulaire/mandataire et le Bureau international s'effectuent par l'intermédiaire du gestionnaire de portefeuille. Ces initiatives devraient se traduire par une réduction du nombre de demandes papier et des économies sur les coûts d'expédition. Mi-2013, les opérations relatives au système de La Haye ont commencé à bénéficier de certains outils de traduction automatisée élaborés pour le système de Madrid.

Le tableau ci-dessous résume les économies et/ou gains d'efficacité obtenus suite à la mise en œuvre d'autres mesures, à savoir les contrats d'achat, les TIC, le service d'expédition du courrier, les coûts de personnel, les contrats de louage de services, les procédures internes et la culture en matière de dépenses ainsi que les gains d'efficacité dans le cadre des systèmes d'enregistrement internationaux (PCT, Madrid et La Haye).

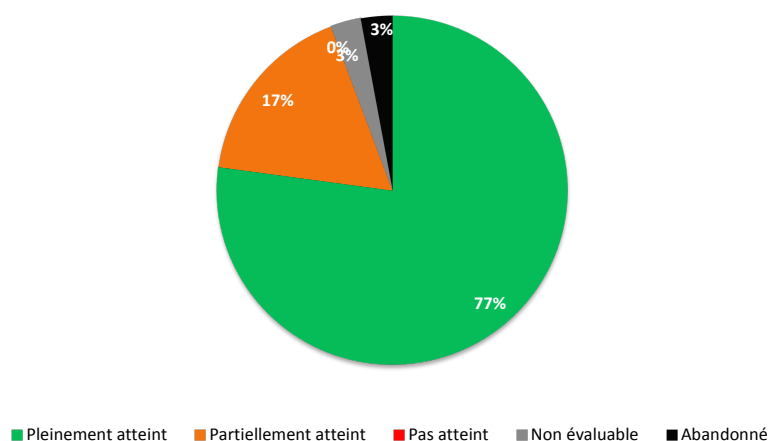
Description	Économie/gain d'efficacité
Réduction des coûts consécutive à la renégociation de contrats et/ou au lancement de nouveaux appels d'offres, ainsi qu'à une coopération active avec d'autres institutions des Nations Unies, en particulier par le biais du Groupe des activités communes d'achat des Nations Unies (groupe ACA)	1,9 million de francs suisses en 2012-2013
Gains d'efficacité découlant de l'amélioration des procédures d'achat	i) Réduction de 50% du délai de traitement des ordres d'achat entre 2011 et 2013 ii) Diminution du taux de bons de commande annulés de 14% en 2010 à 6,7% en 2013.
Réductions de coûts résultant : i) du recours à une technologie de serveurs virtuels, ii) d'une procédure rationalisée pour la gestion des comptes de messagerie électronique, iii) de la mise en œuvre d'une politique permettant aux membres du personnel de choisir entre ordinateur portable et ordinateur de bureau	i) 150 000 francs suisses par an ii) Environ 100 000 francs suisses par an iii) Environ 50 000 francs suisses en 2013
Réduction des coûts annuels d'imprimerie réseau	Économie de 100 000 francs suisses en 2013
Réduction du montant total des frais postaux grâce à des négociations avec des partenaires extérieurs et de meilleures pratiques internes	23% de réduction des frais généraux d'expédition
Réduction des dépenses effectives engagées pour les stagiaires en raison de la rationalisation du programme de stages	305 000 francs suisses en 2012-2013
Réduction des dépenses effectives sur les contrats de louage de services en raison d'une utilisation accrue des outils de traduction automatisée, notamment dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid	1,5 million de francs suisses en 2012-2013
Productivité accrue de l'examen de forme (le ratio entre le nombre de publications du PCT et le nombre de membres du personnel disponibles) résultant de l'automatisation de certains processus	10% d'augmentation entre 2011 et 2012, et 8% d'augmentation entre 2012 et 2013
Plus grande ponctualité de l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT	82,58% de taux d'achèvement trois semaines après la réception en 2013, contre 69,46% en 2012
Réduction des coûts consécutive à la renégociation des contrats pour l'archivage physique et le transport des dossiers du PCT	De 217 000 francs suisses par an à 37 500 francs suisses par an
Réduction des coûts découlant de l'automatisation de la traduction dans les opérations de Madrid	7,4% de diminution du coût unitaire par demande entre 2012 et 2013

VI. RÉALISATIONS DU PROGRAMME PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE I ÉVOLUTION EQUILIBREE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne le développement des cadres politiques et juridiques pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	Programme 1	●
	Accord international sur un cadre normatif pour les dessins et modèles industriels	Programme 2	●
	Progrès visant à parvenir à un accord sur les points en cours de l'ordre du jour du SCT	Programme 2	●
	Conclusions approuvées par les États membres dans chacune des sessions du SCCR	Programme 3	●
	Progrès accomplis dans la conclusion d'accords sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour des travaux du SCCR	Programme 3	●
	Avancement des négociations au sein de l'IGC en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux	Programme 4	●
	Début des travaux par le SCT sur les indications géographiques	Programme 2	●
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	Programme 2	●
Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de demandes de communication aux termes de l'article 6ter de la Convention de Paris, à traiter	Programme 2	●
	Nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter	Programme 2	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur	Principes directeurs complets pour l'application de l'article 6ter	Programme 2	●
	Nombre de demandes de suivi d'études ou d'orientations spécifiques sur des activités contribuant à la prise de décisions de politique générale	Programme 3	●
	Nombre de pays utilisant des études de l'OMPI dans le cadre de leurs industries de la création pour élaborer des stratégies dans ce domaine	Programme 3	●
	Nombre de téléchargements, de demandes et de diffusion d'outils de l'OMPI pour la gestion du droit d'auteur dans des industries créatives spécifiques	Programme 3	●
Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays ayant entamé une réforme législative dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes	Programme 3	●
	Nombre et types de conseils législatifs apportés aux États membres au sujet des brevets, des modèles d'utilité, des secrets commerciaux et des circuits intégrés	Programme 1	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
	Pourcentage de pays satisfaits par les conseils législatifs fournis par l'OMPI en matière de brevets, modèles d'utilité, secrets commerciaux et circuits intégrés	Programme 1	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
	Pourcentage de pays ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes juridiques et les pratiques en rapport avec le système des brevets, notamment les éléments de flexibilité existants dans le système et les difficultés auxquelles il est confronté	Programme 1	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
	Pourcentage de participants satisfaits dans des ateliers/séminaires ciblés, organisés sur des questions spécifiques aux brevets	Programme 1	●
		Programme 9	●
Programme 10		●	
Nombre d'États membres ayant reçu des conseils législatifs dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques	Programme 2	●	
	Programme 9	●	
	Programme 10	●	
Nombre de pays ayant donné un avis positif en retour sur l'utilité des conseils de législation fournis dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques	Programme 2	●	
	Programme 9	●	
	Programme 10	●	
Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance technique concernant des cadres législatifs nouveaux ou actualisés aux fins d'une application efficace des droits, compte tenu des éléments de flexibilité prévus dans la troisième partie de l'Accord sur les ADPIC	Programme 17	●	
	Programme 9	●	

PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS

Chef de programme M. J. Pooley

RÉALISATIONS EN 2012-2013

1.1. En vue de renforcer la coopération entre les États membres en faveur de la poursuite de l'élaboration d'une politique équilibrée et de cadres normatifs pour le système international des brevets, la dix-huitième et la dix-neuvième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) se sont tenues respectivement en mai 2012 et février 2013. Le SCP a poursuivi l'examen des cinq points inscrits à son ordre du jour, notamment : i) les exceptions et limitations aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, notamment les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité des échanges entre les clients et leurs conseils en brevets; et v) le transfert de technologies.

1.2. L'examen des études de fond a permis au SCP d'analyser le système international des brevets actuel, en se fondant sur une approche globale prenant en compte les différents besoins et intérêts des États membres et des parties prenantes. Une approche progressive a élargi la base commune à partir de laquelle le comité pourrait développer ses débats. En outre, diverses méthodologies employées par le comité, notamment la préparation des études de fond et le partage d'informations sur la mise en œuvre nationale d'une législation relative aux brevets et les expériences et enjeux nationaux, ont contribué à faire progresser les débats sur les questions d'intérêt commun au sein du SCP. Lors de l'exercice biennal 2012-2013, un certain nombre de propositions ont été avancées par des États membres sur les thèmes susvisés, démontrant l'engagement des États membres dans le processus du SCP. Grâce à la participation active des États membres, les discussions qui se sont tenues au sein du comité se sont traduites par une concrétisation progressive de ses activités.

1.3. En ce qui concerne les traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets, en 2012-2013, Samoa a intégré la Convention de Paris; l'Arabie saoudite, l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique et l'Irlande ont adhéré au Traité sur le droit des brevets (PLT); et Bahreïn, Brunéi Darussalam, Panama ainsi que le Qatar sont devenus parties au Traité de Budapest.

1.4. Dans les domaines législatif et politique, l'assistance de l'OMPI s'est toujours fondée sur le cadre juridique multilatéral. Les activités législatives des États membres ont évolué, en particulier grâce à leur participation aux processus régionaux d'intégration économique et à des accords bilatéraux de libre-échange. En outre, un certain nombre d'États membres révisent leur droit des brevets en fonction de leurs politiques publiques locales ou de leur adhésion aux traités multilatéraux relatifs aux brevets, à savoir le PCT, Budapest et le PLT. Il va sans dire que les pays qui intègrent l'OMC révisent systématiquement leur cadre juridique. Les demandes de conseils en matière de législation suivent donc la même tendance.

1.5. Par ailleurs, lors de l'exercice biennal, le Secrétariat a poursuivi sa contribution afin de promouvoir la sensibilisation aux principes et pratiques juridiques du système des brevets, et ce par le biais d'apport d'informations pertinentes aux organisations intergouvernementales, aux organes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux autres parties sur des sujets couverts par ce programme.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

1.6. La conception, la préparation et la mise en œuvre des activités du programme 1 ont été guidées et structurées par les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Les débats relatifs à l'évolution progressive du système international des brevets au sein du SCP ont continué d'être exhaustifs et réalisés à l'initiative des membres. Ils ont pris en compte les différents niveaux de développement, se fondant ainsi sur une approche participative qui s'inscrit dans le principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI (recommandation n° 15). Les discussions ont aussi pris en compte les éléments de flexibilité prévus dans les instruments internationaux relatifs à la propriété intellectuelle (recommandation n° 17). Les activités du SCP se sont fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n°s 21 et 42) tout en soutenant les objectifs de développement des Nations Unies (recommandation n° 22). En particulier, conformément à la recommandation n° 22, les documents de travail du SCP ont abordé des questions telles que : i) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle; et ii) les éléments de flexibilité potentiels, les exceptions et les limitations pour les États membres.

1.7. Les activités d'assistance dans les domaines législatifs et politiques et de renforcement des capacités du programme ont été axées sur le développement, initiées en fonction de la demande et mises en œuvre dans les délais prévus (recommandations n^{os} 1, 13 et 14).

1.8. En outre, conformément aux recommandations n^{os} 16 et 20, ce programme a été lancé dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur les brevets et le domaine public du Plan d'action pour le développement. À cet égard, une Étude sur les brevets et le domaine public (II) a été présentée à la douzième session du CDIP. Le programme a également contribué à l'évaluation des projets sur la propriété intellectuelle et le domaine public ainsi que sur les brevets et le domaine public.

1.9. Le programme a également présenté un document sur le programme de travail sur les éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle, nouveaux éléments proposés à la huitième session du CDIP (CDIP/9/11), lors de la neuvième session du CDIP. Des documents contenant des informations sur quatre thèmes en rapport avec les éléments de flexibilité relatifs aux brevets (CDIP10/11 et CDIP/10/11 Add.) ont été préparés et débattus par le CDIP lors de ses dixième et onzième sessions.

1.10. Le programme s'est également engagé dans des activités de sensibilisation sur la mise en œuvre d'un point de vue pratique des éléments de flexibilité à l'échelle nationale. À cet égard, en 2013, un séminaire régional de l'OMPI à l'intention de certains pays d'Afrique, sur la mise en œuvre et l'utilisation de plusieurs éléments de flexibilité relatifs aux brevets, a été organisé à Durban (Afrique du Sud); et un séminaire pour certains pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, des pays d'Europe centrale et des États baltes et des pays méditerranéens, sur la mise en œuvre et l'utilisation de plusieurs éléments de flexibilité relatifs aux brevets, a été organisé à Astana, Kazakhstan.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration des cadres politiques et normatifs équilibrés pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : la dix-septième session du SCP a accepté de poursuivre les travaux relatifs à cinq questions (décembre 2011)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : la quinzième session du SCP a convenu de ses futurs travaux dans cinq domaines (15 octobre 2010)</i>	Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	Le SCP a concentré ses efforts sur la progression des cinq thèmes sur son ordre du jour et a fait avancer ses discussions, par exemple, en collectant des informations au moyen d'un questionnaire, en préparant des études et en échangeant des pratiques et expériences nationales entre les États membres.	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : Cadres législatif, réglementaires et politiques équilibrés et adaptés en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre et types de conseils législatifs apportés aux États membres au sujet des brevets, des modèles d'utilité, des secrets commerciaux et des circuits intégrés	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : en 2011, 10 observations écrites ont été transmises aux États membres; en outre, huit manifestations ont été organisées en vue d'examiner, de réviser et de rédiger des textes juridiques ou d'analyser des options stratégiques</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : en 2010, 12 observations ont été transmises aux États membres</p>	25 observations sur des projets établis par des États membres et 10 projets de lois établis par le Secrétariat	19 observations écrites/projets de lois sur les brevets ont été transmis aux États membres (Afrique 3; Asie et Pacifique 9; Amérique latine et Caraïbes 6; Autre 1). En outre, dans le but d'examiner, de réviser et de rédiger des textes juridiques ou d'analyser des options stratégiques, un nombre croissant de consultations avec les autorités et autres parties prenantes ont été organisées (Afrique 4; Asie et Pacifique 9; Amérique latine et Caraïbes 7).	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de pays satisfaits par les conseils législatifs fournis par l'OMPI en matière de brevets, modèles d'utilité, secrets commerciaux et circuits intégrés	Non disponible	90%	Une enquête réalisée par la Division de l'audit et de la supervision internes couvrant un nombre représentatif d'États membres, bénéficiaires de conseils juridiques dispensés par l'OMPI, ainsi que des questionnaires d'évaluation reçus par le Secrétariat ont indiqué un niveau de satisfaction de plus de 90% concernant la qualité de l'assistance fournie. Un mécanisme d'évaluation systématique a été mis en place pour l'exercice biennal 2014-2015.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage des États membres satisfaits par les informations fournies au sujet des principes et des pratiques juridiques du système des brevets y compris les éléments de flexibilité existant présents dans le système et les difficultés auxquelles ce système est confronté	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : les rapports du SCP et du CDIP précisent les réactions des États membres (statistiques non disponibles)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : données non disponibles</p>	90%	Toutes les réactions reçues indiquaient que les informations fournies étaient utiles. Selon une enquête menée conjointement avec l'évaluation du programme 1 de la Division de l'audit et de la supervision internes, plus de 90% des participants ont jugé la qualité des documents de fond préparés par le Secrétariat "excellente" ou "bonne".	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de participants satisfaits dans des ateliers/séminaires ciblés, organisés sur des questions spécifiques aux brevets	Non disponible	90%	92,5% des participants aux ateliers/séminaires organisés par le programme se sont déclarés satisfaits des manifestations organisées.	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
I.1 Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne le développement des cadres politiques et juridiques pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	3 105	2 914	2 677
I.4 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 611	2 463	2 101
VII.1 Meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'améliorer la prise de décisions de politique générale	128	50	42
Total	4 843	5 427	4 819

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 107	3 936	3 936	100%
Autres dépenses	1 736	1 491	883	59%
TOTAL	4 843	5 427	4 819	89%

REMARQUES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2013-2013 après virements

1.11. L'augmentation totale du budget après virements était le résultat de ressources supplémentaires affectées aux dépenses de personnel, à savoir, le résultat I.4 (Conseils législatifs), suite à une augmentation des demandes de conseils en matière de législation de la part des États membres.

1.12. L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

B. Utilisation du budget 2012-2013

1.13. Le taux d'utilisation des ressources hors personnel était faible, principalement en raison :

- du report de deux sessions du SCP sur les quatre prévues au cours de l'exercice biennal, tel qu'indiqué au titre du résultat I.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle); et
- du report à 2014 d'une réunion sur la politique des brevets et sa mise en œuvre législative et de l'annulation d'une conférence régionale sur les brevets et l'innovation ainsi qu'une conférence/réunion d'experts sur les brevets et les normes, comme indiqué au titre du résultat I.4 (Conseils législatifs).

PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GEOGRAPHIQUES

Chef de programme Mme B. Wang

RÉALISATIONS EN 2012-2013

2.1. Sur la période examinée, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a progressé dans ses travaux visant à parvenir à un accord international sur le droit des modèles industriels et la pratique en la matière. À sa session de décembre 2013, l'Assemblée générale de l'OMPI a demandé au SCT de finaliser ses travaux sur le texte d'une proposition de base concernant un traité sur le droit des dessins et modèles et a convenu qu'elle prendrait une décision sur la convocation d'une conférence diplomatique lors de sa session extraordinaire de mai 2014. De la même manière, le SCT a continué ses travaux sur la protection des noms de pays et a examiné une étude préparée par le Secrétariat, ainsi qu'un certain nombre de propositions des États membres. Ce comité a également tenu une réunion d'information sur le rôle et la responsabilité des intermédiaires Internet dans le domaine des marques, mais il a, par la suite, décidé de ne pas poursuivre ses travaux sur ce sujet spécifique. Par ailleurs, un forum sur l'innovation par les dessins et modèles a été organisé conjointement avec la vingt-neuvième session du SCT, réunissant un panel d'éminents représentants de la communauté des dessins et modèles qui ont partagé leurs points de vue sur l'importance des dessins et modèles dans l'innovation, la créativité et la stimulation du développement économique.

2.2. En ce qui concerne la protection renforcée des emblèmes des États et des noms et emblèmes des organisations internationales intergouvernementales en vertu de l'article 6^{ter} de la Convention de Paris, les communications et les réponses aux demandes sont indiquées comme étant en bonne voie pendant la période examinée. Les écarts entre le nombre fixé de demandes à traiter et le nombre réel de demandes s'expliquent par une surévaluation du nombre de demandes, lors de la phase de planification. Cela s'applique également au nombre effectif de signes publiés (à savoir 123), qui est inférieur à l'objectif, mais correspond au nombre de demandes effectives reçues et communiquées.

2.3. En ce qui concerne les travaux sur les cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle, le programme a fourni des conseils individuels en réponse à 36 demandes formulées dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, émanant de 24 États membres sur la période examinée.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

2.4. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 2 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Les activités d'établissement de normes réalisées dans le cadre de ce programme au sein du SCT se sont également avérées exhaustives et ont été initiées à la demande des membres (recommandation n° 15). Les négociations du SCT se sont fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n^{os} 21 et 42). Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative du programme ont été axées sur le développement, déterminées par la demande et ont fait l'objet de comptes rendus réguliers (recommandations n^{os} 1 et 13).

2.5. En outre, ce programme a fourni des conseils dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA. Il a également géré la préparation d'une étude sur l'appropriation illicite des signes dans le contexte du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au domaine public, et en a présenté les résultats au CDIP. Ce programme a également pris part à l'évaluation de ce dernier projet et a participé à la rédaction du projet pilote sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) (CDIP/12/6). Ce projet a été proposé par la République de Corée et approuvé par le CDIP à sa douzième session en novembre 2013.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration des cadres politiques et normatifs équilibrés pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Accord international sur un cadre normatif pour les dessins et modèles industriels	Pas d'accord international existant	Convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité international sur le droit des dessins et modèles industriels sous réserve de progrès suffisants dans le travail préparatoire	Décision de l'Assemblée générale de l'OMPI "afin de prier le SCT de finaliser ses travaux sur le texte de la proposition de base concernant le Traité sur le droit des dessins et modèles" (WO/GA/46/6 Prov.2, paragraphe 89.a)).	Objectif partiellement atteint
Progrès visant à parvenir à un accord sur les points en cours de l'ordre du jour du SCT	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : projet de document de référence sur la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques</i> Accord sur une réunion d'informations traitant du rôle et de la responsabilité des intermédiaires Internet dans le domaine des marques <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> recommandation commune de 2001 concernant les marques sur Internet.	Résultats convenus par le SCT	Accord du SCT sur un nombre substantiel de projets d'articles et de règles d'un traité sur le droit des dessins et modèles. Accord du SCT sur la poursuite des travaux sur la protection des noms de pays.	Objectif pleinement atteint
Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : nombre total de parties contractantes à la fin de 2011 : 24²</i> Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : nombre de ratifications/adhésions à la fin de 2011	Au moins 10 ratifications/adhésions supplémentaires au Traité de Singapour	Sept ratifications en 2012-2013, à savoir, l'Allemagne, l'Arménie, l'Islande, le Kazakhstan, la Lituanie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, ce qui porte le nombre total de parties contractantes à 31 à la fin de 2013.	Objectif partiellement atteint
Début des travaux par le SCT sur les indications géographiques	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : pas de travaux en cours sur les indications géographiques réalisés par le SCT à la fin de 2011</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> état d'avancement des travaux du SCT sur les indications géographiques, à la fin 2011	Retour d'information du SCT sur un document concernant les indications géographiques	Lancement des travaux du SCT sur les indications géographiques	Objectif partiellement atteint

² Rectificatif : en raison d'une erreur rédactionnelle, le nombre total de parties contractantes à la fin de 2011 figurant dans le rapport sur l'exécution du programme de 2012 était 25, alors que le nombre correct était 24. Le niveau de référence actualisé a donc été modifié en conséquence.

Résultat escompté : Renforcement de la protection des emblèmes des États et des noms et emblèmes des Organisations intergouvernementales internationales				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de demandes de communication aux termes de l'article 6 ^{ter} de la Convention de Paris, à traiter	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 65 demandes reçues en 2010-2011, dont 52 ont été acceptées et se sont traduites par des communications <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> nombre de demandes de communication reçues en 2010-2011	Réponse à 160 demandes d'États ou d'organisations intergouvernementales relatives aux communications au titre de l'article 6 ^{ter}	126 demandes de communications reçues, dont 25 se sont traduites par une publication.	Objectif pleinement atteint
Nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6 ^{ter}	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 411 signes publiés dans la base de données relative à l'article 6 ^{ter} en 2010/11 <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> nombre de signes publiés dans la base de données de l'article 6 ^{ter} en 2010-2011	300 signes publiés (cumul)	Un total de 132 signes publiés au cours de l'exercice biennal (84 signes individuels publiés en 2012 et 48 signes individuels publiés en 2013) (543 en tout).	Objectif pleinement atteint
Principes directeurs complets pour l'application de l'article 6 ^{ter}	Principes directeurs pour l'application de l'article 6 ^{ter} .1)b) et 3)b) de 1992	Adoption de principes directeurs complets par l'Assemblée de l'Union de Paris	En raison du programme de travail chargé du SCT et de l'absence de proposition concrète des États membres, cette activité n'a pas été poursuivie.	Objectif abandonné
Résultat escompté : Cadres législatif, réglementaires et politiques équilibrés et adaptés en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'États membres ayant reçu des conseils législatifs dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques	19 (2010) 20 (2011)	Conseils d'ordre législatif fournis à 40 États membres et/ou groupes régionaux d'États membres	2012 : conseils fournis à 11 États membres sur 18 projets de textes législatifs (deux en Afrique, un dans la région arabe, un dans la région Asie-Pacifique et sept en Amérique latine et dans les Caraïbes). 2013 : conseils fournis à 13 États membres sur 18 projets de textes législatifs (deux en Afrique, huit dans la région Asie-Pacifique et trois en Amérique latine et dans les Caraïbes).	Objectif partiellement atteint

Résultat escompté : Cadres législatif, réglementaires et politiques équilibrés et adaptés en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant donné un avis positif en retour sur l'utilité des conseils de législation fournis dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques	Données non disponibles	70%	Retour d'information positif reçu de neuf pays sur 13. Quatre pays n'ont pas répondu.	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
I.1 Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne le développement des cadres politiques et juridiques pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	3 753	3 054	3 501
I.2 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	556	679	867
I.4 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 744	1 660	944
Total	6 053	5 394	5 311

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 934	3 995	3 995	100%
Autres dépenses	2 119	1 399	1 316	94%
TOTAL	6 053	5 394	5 311	98%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2013-2013 après virements

2.6. Le budget après virements tient compte d'un ajustement à la baisse au titre du résultat I.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) dû au transfert des ressources initialement budgétées pour l'éventuelle conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des marques au programme 3 pour l'organisation de la conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles.

2.7. L'augmentation des ressources affectées au résultat I.2 (protection renforcée des emblèmes des États) est essentiellement le fait de l'attribution des ressources supplémentaires de personnel à ce résultat.

B. Utilisation du budget 2012-2013

2.8. Le taux d'utilisation du budget du programme pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 94% du budget après virements. La sous-utilisation des ressources hors personnel est due principalement aux économies réalisées grâce à la réduction des missions du personnel au titre du résultat I.4 (Conseils législatifs).

2.9. L'augmentation des dépenses par rapport au budget après virements au titre du résultat I.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) est due à la tenue des manifestations imprévues suivantes lors de l'exercice biennal :

- deux sessions supplémentaires du SCT suite au report d'une conférence diplomatique; et
- le Colloque mondial sur les indications géographiques de Bangkok en Thaïlande, du 27 au 29 mars.

PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES

Chef de programme M. T. Clarke

RÉALISATIONS EN 2012-2013

3.1. En 2012-2013, ce programme a essentiellement visé à faire progresser les travaux d'élaboration de normes au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), à promouvoir la mise en place d'une infrastructure de droit d'auteur et à renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les pays en développement et les PMA afin de permettre à ces derniers d'utiliser ce système du droit d'auteur pour tirer parti du potentiel économique de leur culture. Des progrès majeurs ont été réalisés dans tous ces domaines, comme l'ont démontré les indicateurs d'exécution présentés ci-dessous.

Travaux en matière d'élaboration de normes et de politiques

3.2. La principale réalisation de l'exercice biennal a été l'adoption du texte pour deux nouveaux traités sur le droit d'auteur : le Traité de Beijing pour la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles (le Traité de Beijing) et le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (le Traité de Marrakech). La conférence diplomatique pour le Traité de Beijing a eu lieu à Beijing, en Chine, du 20 au 26 juin 2012 et la conférence diplomatique pour le Traité de Marrakech a eu lieu à Marrakech, au Maroc, du 17 au 28 juin 2013.

3.3. D'autres points inscrits à l'ordre du jour du SCCR ont bien progressé lors des trois réunions de juillet 2012, novembre 2012 et décembre 2013. Le SCCR a également adopté et soumis aux assemblées générales de 2012 un programme de travail actualisé visant à examiner un autre traité proposé et des instruments éventuels sur plusieurs autres sujets de limitations et exceptions : un traité pour les organisations de radiodiffusion et des limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives, des établissements d'enseignement et des instituts de recherche et des personnes présentant d'autres handicaps. Les travaux ont avancé sur l'élaboration de textes de travail sur ces questions à chaque session du SCCR.

3.4. Des conseils en matière de législation concernant le droit d'auteur et les droits connexes ont été fournis à 24 États membres sur la base de leurs demandes. Le nombre des demandes de ce type de conseil a augmenté, ce qui s'explique principalement par l'intérêt porté par les États membres à la ratification du Traité de Beijing et du Traité de Marrakech.

3.5. En outre, les divers projets visant à promouvoir le rôle de l'OMPI en matière de droit d'auteur dans l'environnement numérique ont bien avancé. Ce programme a réalisé deux études dans le but de découvrir des points communs dans la manière d'aborder la question de la responsabilité des intermédiaires Internet dans des juridictions différentes. Les agences multilatérales participantes ont convenu de mettre en place une licence "Creative Commons" modifiée, afin d'assurer une approche plus souple en matière d'octroi de licences pour les œuvres des organisations intergouvernementales. Parallèlement, les travaux sur les contrats audiovisuels ont été menés à bien. Une étude sur le traitement des jeux vidéo dans le cadre de divers systèmes de législation sur le droit d'auteur a également été publiée.

Infrastructure du droit d'auteur

3.6. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'élaboration d'une nouvelle norme internationale d'assurance qualité pour les organisations de gestion collective. La norme sera connue sous la dénomination "TAG of Excellence", à savoir excellence en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance. Ces travaux ont déjà attiré un soutien significatif. Un groupe de référence des principales parties prenantes a vu le jour et s'est réuni à plusieurs occasions pour élaborer les principes fondateurs du projet TAG.

3.7. Des progrès ont aussi été accomplis en vue du renforcement du soutien de l'OMPI aux systèmes de gestion des données des organisations de gestion collective. Une enquête indépendante et confidentielle auprès des utilisateurs menée en 2013 a indiqué un taux de satisfaction moyen supérieur à 75% pour WIPOCOS (le système de gestion des données des organisations de gestion collective actuel de l'OMPI). L'OMPI s'engage à maintenir le WIPOCOS actuel pendant l'élaboration d'un système amélioré.

3.8. Les autres projets notables visant à améliorer le fonctionnement des organisations de gestion collective comprenaient l'élaboration d'un manuel pilote de gestion collective en ligne interactif, contenant les données et chiffres clés des organisations de gestion collective de par le monde, une enquête internationale sur les systèmes de rémunération pour copie à des fins privées, un programme pilote d'une centaine d'heures d'apprentissage à distance sur les organisations de gestion collective, et une vidéo de formation à la gestion collective. En 2013, un programme de mentorat reliant les organisations de gestion collective des pays développés et celles des pays en développement et des pays les moins avancés a été lancé. De tels programmes (dix de ce type ont déjà été lancés) impliquent des conseillers experts en organisation de gestion collective d'une organisation de gestion collective établie fournissant des conseils sur site et à distance.

3.9. Les travaux se sont poursuivis concernant l'étendue géographique des études de l'OMPI sur la contribution économique des industries de la création. Ces études sont devenues l'une des sources les plus citées et respectées dans le monde sur la contribution économique du droit d'auteur. Des études ont été réalisées dans 42 pays, 15 ayant été ajoutés au cours de cet exercice biennal. Les publications de l'OMPI à destination des créateurs sur la gestion de leur droit d'auteur dans les industries de la création ont été téléchargées plus de 53 000 fois.

3.10. En collaboration avec divers partenaires, le projet TIGAR est passé de la phase pilote à la phase opérationnelle. TIGAR est une base de données centralisée contenant les titres des œuvres disponibles dans des formats accessibles partout dans le monde. Ce projet a pour but d'améliorer la connaissance et l'accès aux informations des déficients visuels en développant l'accès à des œuvres protégées par le droit d'auteur, telles que les livres. Fin 2013, plus de 218 000 titres dans 45 langues figuraient dans la base de données TIGAR et environ 600 livres avaient été téléchargés. L'OMPI a également lancé un programme de renforcement des capacités visant à améliorer les capacités des entités autorisées dans les pays en développement et les PMA à créer et distribuer des œuvres dans un format accessible au profit des personnes aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés.

3.11. Enfin, le soutien continu au système GDA de l'OMPI, un système d'informations pour l'enregistrement public et la documentation des œuvres protégées par le droit d'auteur, qui aide les bureaux de droit d'auteur à gagner en efficacité dans leurs processus d'enregistrement du droit d'auteur. GDA est désormais déployé dans 18 bureaux de droit d'auteur en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique.

Fourniture d'une assistance technique en faveur des pays en développement et des PMA

3.12. Les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes ont été guidés par les quatre piliers du développement : l'élaboration de politiques et stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, l'amélioration des cadres juridiques et réglementaires, l'amélioration de l'infrastructure et l'élaboration d'une expertise technique locale.

3.13. Au cours de l'exercice biennal, au total, 105 programmes de formation ont été organisés aux niveaux national, régional et interrégional. Plus de 3300 fonctionnaires nationaux, spécialistes du droit d'auteur et représentants des organisations des parties prenantes de 118 pays en développement et PMA et quatre organisations intergouvernementales régionales ont participé aux programmes.

3.14. Les informations et les connaissances partagées dans le cadre de ces programmes ont permis de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des bureaux du droit d'auteur et d'autres organisations liées. Elles ont également permis aux fonctionnaires nationaux, responsables et autres spécialistes importants de traiter plus efficacement le large éventail d'exigences nécessaires pour une gestion et une utilisation efficaces du système du droit d'auteur et des droits connexes. Ces travaux incluaient l'objectif essentiel de la sensibilisation du public sur la pertinence économique et culturelle ainsi que l'importance du droit d'auteur et des droits connexes dans l'environnement numérique.

3.15. Des efforts ont été faits pour mieux hiérarchiser les programmes d'assistance technique, améliorer la collaboration interne tout en réduisant les coûts, contrôler et suivre l'assistance afin d'encourager l'action au niveau national, et faire davantage appel à des experts externes.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

3.16. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 3 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Les activités

d'établissement de normes ont continué d'être menées au sein du SCCR de manière exhaustive et à l'initiative des membres (recommandation n° 15), compte dûment tenu des limites, du rôle et du cadre du "domaine public" (recommandations n°s 16 et 20) et des éléments de flexibilité prévus dans les accords internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle (recommandation n° 17).

3.17. Les négociations menées au sein du SCCR ont été fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n°s 21 et 42) tout en appuyant les objectifs de développement énoncés dans le cadre des Nations Unies (recommandation n° 22). De plus, en 2013, le comité a consacré un temps significatif aux limitations et exceptions pour les personnes aveugles, les déficients visuels et les personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés. La conférence diplomatique convoquée à Marrakech, au Maroc, du 17 au 28 juin 2013, a conclu ses travaux par l'adoption du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées.

3.18. Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative ont été axées sur le développement, déterminées par la demande et ont fait l'objet de comptes rendus réguliers (recommandations n°s 1 et 13). En outre, l'assistance fournie dans le domaine législatif aux États membres était axée sur le développement, équilibrée et adaptée aux demandes des États membres, conformément aux principes du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 13), et tenait compte des éléments de flexibilité applicables à des pays dont les niveaux de développement sont différents (recommandations n°s 14 et 17).

3.19. En outre, le programme a été mis en œuvre dans le cadre des projets relatifs au Plan d'action pour le développement suivants :

- Une nouvelle réorientation du projet "Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national pour gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur" afin d'élargir son domaine d'application pour créer des institutions de propriété intellectuelle plus efficaces et favoriser un équilibre plus juste entre la protection de la propriété intellectuelle et le public.
- Préparation de l'analyse comparative des approches nationales en matière de renonciation volontaire au droit d'auteur conformément au mandat approuvé par le CDIP dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations 1c, 1f et 2a de l'étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public.
- Le projet relatif à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information et de la communication (TIC), à la fracture numérique et à l'accès au savoir a été achevé et évalué. Dans le cadre de ce projet, des experts externes ont préparé et présenté une étude sur l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs lors de la neuvième session du CDIP. À titre d'activité de suivi pour ce projet, une étude de faisabilité concernant de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs (CDIP/11/6) a été présentée à la onzième session du CDIP. En outre, une proposition de mise en œuvre relative à de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs (CDIP/12/9), sur la base du document CDIP/11/6, a été présentée à la douzième session du CDIP. À la suite de cette discussion, une version révisée du plan de mise en œuvre, prenant en compte les observations des États membres, a été préparée pour examen à la treizième session.
- La mise en œuvre du projet sur le renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains présenté par la délégation du Burkina Faso a été approuvée à la neuvième session du CDIP.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration des cadres politiques et normatifs équilibrés pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Conclusions approuvées par les États membres dans chacune des sessions du SCCR	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> conclusions formulées au cours des sessions du SCCR <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> conclusions formulées lors des sessions du SCCR au cours de l'exercice biennal 2010-2011 (3) (mars 2011)	Conclusions formulées lors de toutes les sessions du SCCR au cours de l'exercice biennal 2012-2013	Les trois sessions du SCCR ³ ont abouti à la décision de poursuivre les travaux sur les questions inscrites à l'ordre du jour, notamment les limitations et exceptions pour les déficients visuels et autres personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, la protection pour les organisations de radiodiffusion, les limitations et exceptions pour les bibliothèques et les archives, et les limitations et les exceptions pour les établissements d'enseignement et les instituts de recherche.	Objectif pleinement atteint
Progrès accomplis dans la conclusion d'accords sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour des travaux du SCCR	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> avancement des travaux sur les points inscrits à l'ordre du jour du SCCR <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) (1996), Convention de Rome (1961) (mars 2011)	Instruments internationaux établis sur les exceptions et limitations, les organismes de radiodiffusion et les interprétations et exécutions audiovisuelles	Texte du Traité de Beijing adopté en juin 2012. Texte du Traité de Marrakech adopté en juin 2013. Pour tous les points inscrits à l'ordre du jour du SCCR, les travaux respectent les objectifs fixés.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de demandes de suivi d'études ou d'orientations spécifiques sur des activités contribuant à la prise de décisions de politique générale	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> six demandes <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> six en février 2011	15 (en 2012-2013)	16 demandes en 2012-2013 sur les performances économiques des industries spécifiques de la création : Afrique (2), pays arabes (1), Asie et Pacifique (7), Amérique latine et Caraïbes (4), Autre (2).	Objectif pleinement atteint

³ Vingt-quatrième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) : http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=25014;

Vingt-cinquième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) : http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=25024; et,

Vingt-sixième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) : http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=29944.

Résultat escompté : Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur				
Nombre de pays utilisant des études de l'OMPI dans le cadre de leurs industries de la création pour élaborer des stratégies dans ce domaine	Trois pays	10 pays (cumul)	10 pays en 2012-2013 : Bulgarie, Chine, Colombie, Croatie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.	Objectif pleinement atteint
Nombre de téléchargements, de demandes et de diffusion d'outils de l'OMPI pour la gestion du droit d'auteur dans des industries créatives spécifiques	À définir	Augmentation du nombre de téléchargements, 10 demandes, plus de 500 copies distribuées (en 2012-2013)	53 185 téléchargements d'outils de l'OMPI relatifs aux industries de la création. 13 demandes de publications reçues. 1800 copies d'outils de l'OMPI pour les créateurs distribués.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Cadres législatif, réglementaires et politiques équilibrés et adaptés en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant entamé une réforme législative dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 19 pays <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 19 pays ont reçu des conseils de l'OMPI en matière de législation en 2010-2011 (mars 2011)	18 pays	24 pays des régions suivantes ont reçu des conseils en matière de législation en 2012-2013 : Afrique (10), pays arabes (6), Asie et Pacifique (6), certains pays en Europe et en Asie (2).	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants satisfaits des ateliers de renforcement des capacités liés au droit d'auteur, et les ayant évalués comme utiles	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> environ 70% <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> n.d.	70% sont d'accord ou absolument d'accord	Plus de 80% des participants aux programmes de renforcement des capacités en matière de droit d'auteur et de droits connexes ont qualifié la formation reçue comme étant utile.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de participants ayant évalué les ateliers relatifs au droit d'auteur comme utiles et ayant déclaré mettre en pratique leur enseignement, six mois après la formation	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> environ 70% <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> n.d.	70%	Plus de 70% des participants aux ateliers relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes ont qualifié les connaissances acquises comme étant pratiques à l'usage six mois après les ateliers.	Objectif pleinement atteint
Nombre de projets relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes, liés aux thèmes abordés par les ateliers et mis en œuvre directement après la tenue de ces ateliers	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> au moins 50% <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> n.d.	70%	Plus de 60% des initiatives nationales en matière de droit d'auteur et de droits connexes sont directement liées aux thèmes des ateliers ou d'autres programmes de renforcement des capacités.	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives protégées et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires de droits qui ont rejoint le réseau du système TIGAR, y compris de pays en développement et de PMA	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> quatre intermédiaires de confiance et trois titulaires de droits <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> quatre intermédiaires de confiance et trois titulaires de droits	10 nouveaux intermédiaires de confiance et quatre nouveaux titulaires de droits (en 2012-2013)	Fin 2013, 25 intermédiaires de confiance et 45 titulaires de droits avaient signé le mémorandum d'accord TIGAR, y compris les intermédiaires de confiance des pays en développement et des pays les moins avancés. Onze intermédiaires de confiance avaient téléchargé leurs titres en formats accessibles dans la base de données TIGAR à la fin de l'année 2013.	Objectif pleinement atteint
Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur distribuées auprès des intermédiaires de confiance et rendues accessibles aux déficients visuels par-delà les frontières par le réseau du système TIGAR	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 300 livres en formats accessibles téléchargés à l'aide du système TIGAR <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> pas encore démarré	Disponibilité d'au moins 300 livres ou ouvrages (cumul)	Fin 2013, environ 600 livres en formats accessibles avaient été téléchargés à partir de la base de données TIGAR dans différents pays.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'institutions utilisant des systèmes de l'infrastructure du droit d'auteur de l'OMPI (WIPOCOS et GDA)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 20 organisations de gestion collective équipées de WIPOCOS. 8 bureaux de droit d'auteur utilisant GDA <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 20 organisations de gestion collective équipées de WIPOCOS (fin 2011) 8 bureaux de droit d'auteur utilisant GDA (fin 2011)	40 organisations de gestion collective équipées de WIPOCOS (cumul) 15 bureaux de droit d'auteur utilisant GDA (cumul)	26 organismes de gestion collective équipés de WIPOCOS 18 bureaux de droit d'auteur utilisant GDA	Objectif abandonné Objectif pleinement atteint
Pourcentage de gouvernements ayant présenté un rapport positif sur l'efficacité et la gouvernance des organismes du droit d'auteur dans le pays	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> au moins 70% <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> n.d.	80% des pays ayant demandé une assistance technique et ayant reçu celle-ci dans ce domaine	Plus de 70% des gouvernements ayant reçu une assistance ont présenté un rapport positif sur l'efficacité et la gouvernance des organismes du droit d'auteur dans le pays après la formation.	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
I.1 Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne le développement des cadres politiques et juridiques pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	3 364	5 621	5 179
I.3 Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur	2 754	2 405	2 687
I.4 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 733	1 095	938
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	3 475	3 644	3 683
IV.2 Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public	3 595	2 770	2 343
IV.5 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	3 673	4 165	3 511
Total	18 593	19 699	18 341

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	10 866	10 811	10 811	100%
Autres dépenses	7 727	8 888	7 530	85%
TOTAL	18 593	19 699	18 341	93%

REMARQUES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2013-2013 après virements

3.20. L'augmentation nette des chiffres des ressources engagées au titre de ce programme est la résultante de l'affectation d'environ 1,8 million de francs suisses à l'organisation des conférences diplomatiques de Beijing en 2012 et de Marrakech en 2013, comme l'indique le résultat I.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle).

3.21. Une réduction nette d'environ 1 million de francs suisses au titre des résultats restants est principalement due à : i) des ajustements à la baisse des ressources hors personnel réalisés pour des gains d'efficacité, conformément à l'engagement pris par l'Organisation visant à réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses au cours de l'exercice biennal 2012-2013; et ii) la réaffectation des ressources du personnel affectées à la mise en œuvre d'activité au titre des divers résultats.

B. Utilisation du budget 2012-2013

3.22. Le taux d'utilisation du budget du programme pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 85% du budget après virements. La sous-utilisation des ressources hors personnel s'explique principalement par :

- les économies découlant de la mise en commun des ressources du secteur ainsi qu'avec les divisions en dehors du secteur en ce qui concerne la fourniture d'une assistance technique;
- les économies importantes liées à l'organisation des deux conférences diplomatiques par rapport aux estimations initiales du coût.

PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GENETIQUES

Chef de programme M. J. C. Wichard

RÉALISATIONS EN 2012-2013

4.1. L'exercice biennal examiné met en évidence une avancée régulière des négociations sur le texte du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI. L'IGC s'est réuni à six reprises (de la vingtième à la vingt-cinquième session de l'IGC). L'IGC a établi un programme de travail bien défini, fondé sur des méthodes de travail viables. À la fin de la sixième session de l'exercice biennal (vingt-cinquième session de l'IGC), l'IGC avait encore amélioré les textes de négociation rationalisés et consolidés sur chacun des trois thèmes de l'IGC (à savoir, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles). Des réunions intersessions organisées à l'initiative des États membres en dehors de Genève ont soutenu le processus. L'Assemblée générale de l'OMPI d'octobre 2013 a convenu de renouveler le mandat de l'IGC pour 2014-2015 et aussi d'un programme de travail pour 2014. L'IGC est un processus piloté par les États membres et le Secrétariat de l'OMPI cherche à jouer un rôle actif de soutien et d'intermédiaire, et ce de manière professionnelle, efficace et neutre. Une évaluation menée par la Division de l'audit et de la supervision internes de l'OMPI en 2013 a constaté un taux de satisfaction élevé parmi les participants de l'IGC avec les services que le Secrétariat y propose.

4.2. En 2012-2013, le Secrétariat a encore renforcé son aide aux peuples autochtones et aux communautés locales afin de faciliter leur participation effective au processus de l'IGC, par l'organisation d'un atelier d'experts des communautés autochtones avant la vingt-quatrième session de l'IGC et un atelier pratique pour les peuples autochtones à la fin de 2013. L'IGC a débattu et appuyé des propositions visant à renforcer la participation positive des observateurs au processus de l'IGC. Le Secrétariat a créé un Portail sur les questions autochtones sur le site de l'OMPI, ainsi qu'une bourse pour les autochtones pour 2012 et 2013. Le Secrétariat a également consolidé ses bonnes relations de travail avec l'instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones. Toutefois, malgré une campagne de collecte de fonds menée par le Secrétariat de l'OMPI et deux contributions estimables aux fins de la vingt-cinquième session de l'IGC, les ressources du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées ont continué à s'épuiser et, à la fin de l'exercice biennal, le Fonds était quasiment à cours de ressources.

4.3. Le programme 4 visait également à faire mieux connaître la relation entre la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles et à renforcer les capacités à cet égard parmi les États, les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les autres parties prenantes. Ces activités ont soutenu, sur demande, l'élaboration d'une législation et de règles nationales et régionales, ainsi que de solutions concrètes aux niveaux régional, national et communautaire, et, par une meilleure compréhension des questions et des options, ces activités sont venues compléter les négociations de l'IGC sur le texte. En 2012-2013, le Secrétariat a pu répondre favorablement à environ 80 demandes émises par des États membres, des ONG, de peuples autochtones et des communautés locales, des associations industrielles et des universités en leur fournissant des informations et des présentations sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques, et ce, à Genève ou à l'étranger. Le Secrétariat a organisé et/ou participé à, sur demande, un certain nombre de projets ou de manifestations d'envergure en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique en Afrique, dans des pays arabes, en Asie, en Amérique latine, dans le Pacifique et dans les pays en transition. Un certain nombre de pays et d'organisations régionales ont demandé et reçu une assistance en matière de législation et de politique. L'OMPI a continué de contribuer en qualité de partenaire technique à des projets régionaux comme l'établissement d'un cadre régional sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques pour les Caraïbes, le Plan d'action en faveur des savoirs traditionnels dans le Pacifique et un projet financé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par le Fonds pour l'environnement mondial (FEP) dans quelques pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur la mise en œuvre de l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages. L'OMPI a proposé une série de publications courtes et accessibles sur des sujets majeurs, et a publié un ensemble de projets de documents relatifs aux savoirs

traditionnels, qui peut être consulté. Le site Web dédié aux savoirs traditionnels a également été remanié.

4.4. En ce qui concerne la coordination avec les activités menées dans d'autres instances, le Secrétariat de l'OMPI a participé en tant qu'observateur aux réunions concernant la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et pour l'agriculture (ITPGRFA), adopté par la Conférence de la FAO. Il a également pris part aux activités organisées par l'UNESCO, l'OMS et l'OMC et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Ces activités ont permis de renforcer la coordination et la complémentarité, conformément au mandat de l'IGC, qui stipule que les négociations de l'IGC ne doivent pas préjuger des travaux menés dans d'autres instances.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

4.5. L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre de ce programme ont été guidées par les recommandations correspondantes du Plan d'action pour le développement. Les activités d'établissement de normes ont continué d'être effectuées dans le cadre de l'IGC de manière exhaustive et à l'initiative des membres (recommandation n° 15), compte dûment tenu des limites, du rôle et du cadre du "domaine public" (recommandations n°s 16 et 20) et des éléments de flexibilité prévus dans les accords internationaux relatifs à la propriété intellectuelle (recommandation n° 17). Les négociations de l'IGC se sont fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n°s 21 et 42), qui ont pris en considération les intérêts et les priorités de tous les États membres ainsi que les points de vue des autres parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales et non gouvernementales (ONG) accréditées (recommandation n° 42), tout en créant les conditions favorables à la réalisation des objectifs de développement des Nations Unies (recommandation n° 22). La conclusion des négociations de l'IGC fait l'objet de la recommandation n° 18 du Plan d'action pour le développement, qui "invite instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux". Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative ont été axées sur le développement, déterminées par la demande et ont fait l'objet de comptes rendus réguliers (recommandations n°s 1 et 13). La protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques contribue à la prise en considération du développement dans les activités de l'OMPI et à la compréhension et à l'utilisation des éléments de flexibilité (recommandations n°s 12 et 14). S'agissant des questions de participation, de financement et d'autres questions institutionnelles, le mécanisme adopté par le comité intergouvernemental pour l'accréditation des ONG et le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées a contribué à assurer une large participation de la société civile (recommandation n° 42).

4.6. En septembre 2013, l'Assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2014-15. Le renouvellement de son mandat permettra à l'IGC : i) de continuer d'accélérer ses travaux, en s'engageant pleinement et de manière ouverte, en ce qui concerne les négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles; ii) de suivre un programme de travail bien défini, fondé sur des méthodes de travail viables; iii) de s'appuyer sur les activités qu'il a déjà réalisées et d'utiliser comme base des négociations tous les documents de travail de l'OMPI, ainsi que toute autre contribution écrite des membres; et iv) de soumettre le texte d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux à l'Assemblée générale, à sa session de 2014.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration des cadres politiques et normatifs équilibrés pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Avancement des négociations au sein de l'IGC en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> le programme et budget 2012-2013, complété par le mandat de l'IGC pour 2012-2013 tel que défini par l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2011, et le programme de travail de 2013 de l'IGC déterminé par l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2012. <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> négociations en cours dans le cadre de la mission de l'IGC pour 2010-2011	Adoption d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux	Les négociations ont constamment progressé.	Objectif partiellement atteint
Résultat escompté : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités qui font part de meilleures compréhension et utilisation des principes, des systèmes et des outils de propriété intellectuelle en vue d'assurer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et de mieux gérer la relation entre la protection intellectuelle et les ressources génétiques	Première utilisation de cet indicateur dans ce programme	75%	95% (questionnaire de satisfaction utilisé dans cinq activités organisées par la Division des savoirs traditionnels).	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Reconnaissance par les États membres, les communautés, les organisations et les autres parties prenantes de l'utilité et de l'efficacité des ressources, des programmes et des instruments de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de demandes d'assistance reçues par l'OMPI	60 (en 2010-2011)	60 (en 2012-2013)	90 (dont environ 80 demandes d'informations et de présentations générales, et 10 demandes d'assistance technique/renforcement des capacités substantielles). Ces chiffres ne comprennent pas les présentations liées à l'IGC ni la participation à des réunions de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales.	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
I.1 Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne le développement des cadres politiques et juridiques pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	5 034	3 919	3 873
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 121	1 909	1 658
III.9 Reconnaissance par les États membres, les communautés, les organisations et les autres parties prenantes de l'utilité et de l'efficacité des ressources, des programmes et des instruments de l'OMPI	825	849	812
Total	7 980	6 677	6 343

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 000	3 990	3 990	100%
Autres dépenses	3 980	2 687	2 352	88%
TOTAL	7 980	6 677	6 343	95%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2013-2013 après virements

4.7. Le budget après virements tient compte d'une réduction au titre du résultat I.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) en raison du transfert des ressources initialement budgétées pour l'éventuelle conférence diplomatique relative à la propriété intellectuelle et aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles/folklore (IGC) au programme 3 pour la tenue de la conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées.

4.8. L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

B. Utilisation du budget 2012-2013

4.9. Le taux d'utilisation du budget pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 88% du budget après virements. La sous-utilisation des ressources hors personnel s'explique principalement par :

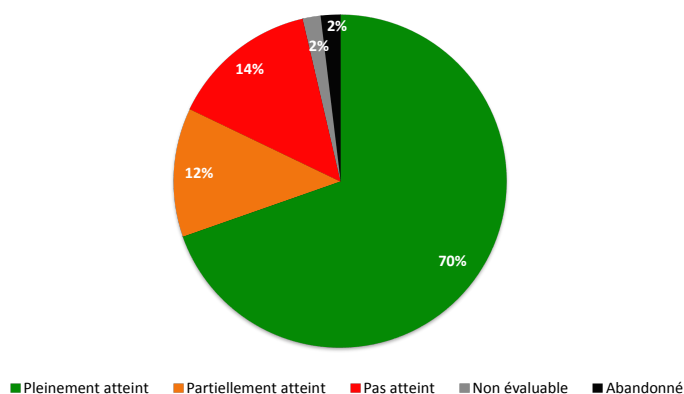
- le report de la conférence diplomatique et les économies réalisées grâce à une réduction des frais de déplacement pour les sessions de l'ICG au titre du résultat I.4 (Conseils législatifs);
- les économies réalisées grâce à une réduction des missions du personnel au titre du résultat III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines); et
- le report de plusieurs activités au cours de l'exercice biennal au titre du résultat III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines) et du résultat III.9 (Reconnaissance par les États membres).

OBJECTIF STRATÉGIQUE II

PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Utilisation stratégique en connaissance de cause du PCT par tous les innovateurs susceptibles d'en tirer parti	Dépôts selon le PCT	Programme 5	●
	Part des entrées en phase nationale selon le PCT dans le nombre total de demandes internationales de brevet	Programme 5	●
Liens renforcés avec les utilisateurs du PCT et les offices	Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	Programme 5	●
	Contact constructif avec les utilisateurs du PCT	Programme 5	●
	Nombre accru de réactions des utilisateurs du PCT concernant la performance globale du système	Programme 5	●
Amélioration globale du système du PCT	Progrès vers la mise en œuvre des recommandations adoptées en 2010 par le Groupe de travail du PCT sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du PCT, s'agissant des six groupes de questions ci-après : i) retards de traitement; amélioration de la qualité des brevets délivrés; ii) respect des délais dans la phase internationale; iii) qualité de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international; iv) incitations offertes aux déposants pour qu'ils utilisent le système avec efficacité; insuffisance des qualifications et de l'effectif; v) coûts et autres aspects de l'accessibilité; cohérence et disponibilité des garanties; et vi) assistance technique; transfert d'information et de technologie dans le cadre du PCT	Programme 5	●
Amélioration du fonctionnement du Bureau international	Coût unitaire du traitement d'une demande	Programme 5	●
	Productivité de l'examen des formalités	Programme 5	●
	Qualité de l'examen des formalités	Programme 5	●
	Rapidité de l'examen de forme (pourcentage accompli dans les trois semaines suivant la réception)	Programme 5	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Meilleure utilisation des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Rapidité de la publication (pourcentage publié dans les 18 mois + trois semaines suivant la date de priorité)	Programme 5	●
	Qualité des traductions (pourcentage passant avec succès le contrôle qualité)	Programme 5	●
	Demandes déposées auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur	Programme 5	●
	Nombre de nouveaux enregistrements (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de renouvellements (système de Madrid)	Programme 6	●
	Pourcentage de lettres signalant des irrégularités par rapport au nombre total de demandes reçues (système de Madrid)	Programme 6	●
	Pourcentage de demandes internationales provenant des pays en développement et des PMA (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de parties contractantes au Protocole de Madrid	Programme 6	●
	Nombre de parties contractantes de l'Arrangement de Lisbonne	Programme 6	●
	Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant les appellations d'origine émanant des pays en développement et des PMA	Programme 6	●
Amélioration du fonctionnement des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Durée moyenne du traitement des nouvelles demandes sans irrégularités (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre d'offices envoyant les demandes au format XML et recevant les désignations au format XML (système de Madrid)	Programme 6	●
	Pourcentage de documents reçus par voie électronique (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de clients recevant des notifications par courrier électronique (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de clients utilisant le Madrid Portfolio Manager (système de Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de procédures entièrement automatisées (système de Madrid)	Programme 6	●
	Pourcentage de corrections inscrites par rapport au total des opérations inscrites (à l'exception des refus et des décisions finales) (système de Madrid)	Programme 6	●
	Création d'un registre international automatisé (système de Lisbonne)	Programme 6	●
	Nombre accru d'administrations compétentes utilisant des moyens électroniques de communication en vertu des procédures de Lisbonne	Programme 6	●
	Adoption de dispositions rationalisant ou modernisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Programme 6	●
Connaissance accrue des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Pourcentage de participants des manifestations associées au système de Madrid qui sont satisfaits et signalent une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation de formation	Programme 6	●
	Pourcentage de participants des manifestations associées au système de Lisbonne qui sont satisfaits et qui signalent une meilleure connaissance du système à la suite de séminaires ou d'ateliers	Programme 6	●
Connaissance accrue du système de	Nombre de déposants d'une première demande	Programme 31	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
La Haye	Nombre de langues dans lesquelles l'information générale est disponible	Programme 31	●
	Nombre d'offices nationaux ou régionaux fournissant des informations appropriées sur le système de La Haye	Programme 31	●
Utilisation plus fréquente et améliorée du système de La Haye	Nombre d'enregistrements, de dessins et modèles industriels figurant dans les enregistrements, les renouvellements et d'autres inscriptions	Programme 31	●●●●
	Nombre de demandes présentées par des pays en développement et des PMA et de désignations de ces pays	Programme 31	●
	Pourcentage de demandes irrégulières	Programme 31	●
Meilleure administration du système de La Haye	Prédominance de l'Acte de Genève dans l'ensemble du système	Programme 31	●
	Temps de traitement d'une demande régulière non différée, jusqu'à sa publication	Programme 31	●
	Nombre de procédures entièrement automatisées	Programme 31	●
	Pourcentage de demandes déposées au moyen d'interfaces électroniques	Programme 31	●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis par le Bureau international	Programme 31	●
De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges	Prise en considération accrue de l'utilisation de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 7	●●●●●
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges à l'élaboration et la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	Programme 7	●
Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre de litiges relatifs à des gTLD administrés selon les principes UDRP	Programme 7	●
	Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP	Programme 7	●
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine à l'élaboration et à la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	Programme 7	●
	Nombre d'administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales	Programme 7	●

PROGRAMME 5 SYSTEME DU PCT

Chef de programme M. J. Pooley

RÉALISATIONS EN 2012-2013

5.1. En 2013, le Bureau international a reçu environ 202 700 exemplaires originaux, soit une augmentation de 3% par rapport à 2012. La part des dépôts par voie entièrement électronique n'a cessé de croître en 2013 et représente désormais 89% du nombre total des dépôts. Alors que l'anglais reste de loin la langue de dépôt la plus utilisée, elle est en recul par rapport au japonais, au chinois et au coréen. La part des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29% en 2010 à 35% en 2013. La qualité de l'examen de forme s'est considérablement améliorée au cours de la seconde moitié de 2013 en raison de la republication plus rapide des demandes selon le PCT et de la notification plus rapide de la réception de ces demandes.

5.2. Le Bureau international a fait d'importants progrès en matière d'automatisation de certains processus liés à l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT. Cela lui a permis d'accroître l'efficacité du traitement des nouvelles demandes déposées par voie électronique aux formats XML et PDF en provenance de la Chine, du Japon et de la République de Corée. Bien que la cible d'exécution de 80%, définie à partir des chiffres moyens des trois dernières années, n'ait pas encore été atteinte, le délai réel de l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT s'est considérablement amélioré en 2013, avec 83% des examens achevés dans les trois semaines qui suivent la réception, contre 69% en 2012 et 71% en 2011.

5.3. Le Bureau international a également fait des progrès en introduisant davantage de souplesse dans la gestion des opérations de traduction. Cela a été rendu possible grâce à la mise en place du système de gestion des traductions World Server afin de semi-automatiser les procédures d'attribution et de répartition des traductions.

5.4. Le Bureau international a mené diverses activités de coopération spécialement conçues avec des États membres du PCT, des offices et des administrations internationales, ainsi qu'avec des pays désireux d'adhérer au PCT. Ces activités ont notamment porté sur la formation du personnel sur des aspects techniques, juridiques, opérationnels et administratifs, dans le but d'améliorer la mise en œuvre du PCT et de promouvoir son utilisation tant au niveau national que régional. En 2012-2013, 89 séminaires et ateliers ont été organisés dans 51 pays avec la participation d'offices et d'administrations, ainsi que d'universités, d'instituts de recherche et d'autres parties intéressées de 106 pays et organisations régionales. Ces séminaires et ateliers étaient plus particulièrement destinés aux offices des pays en développement et des PMA. L'assistance dans les domaines techniques a continué à favoriser l'échange électronique de documents et de données entre le Bureau international et les offices, ce qui s'est traduit, en 2013, par la réception au Bureau international de 93% des documents sous forme électronique (contre 92% en 2012). Les informations relatives aux activités d'assistance technique se rapportant au PCT pour l'exercice biennal 2012-2013 ont été soumises au Groupe de travail du PCT en 2012 et 2013. Le Bureau international continue de recueillir systématiquement les retours d'information des États membres du PCT, des offices et des administrations internationales pour améliorer ces activités de coopération.

5.5. Des actions visant à mieux faire connaître le PCT auprès de ses utilisateurs actuels et des utilisateurs potentiels ont été menées pendant l'exercice biennal par le biais de diverses formations et activités de vulgarisation (122 séminaires, 60 présentations, 40 séminaires sur le Web et 55 visites d'utilisateurs). Le Bureau international a créé et publié 29 vidéos de formation sur le PCT (série "Learn the PCT") sur la chaîne YouTube de l'OMPI, utiles pour les déposants et en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés ainsi que pour les PME. Les modifications apportées au règlement d'exécution du PCT ont été mises en œuvre dans les délais impartis, tout comme le cadre juridique du PCT pour le système d'observations par les tiers. Les directives à l'usage des offices récepteurs du PCT ont été modifiées pour intégrer la pratique du Bureau international en matière de restauration du droit de priorité, après examen par le Groupe de travail du PCT et consultation des États membres. Une nouvelle source d'informations en ligne destinée aux gestionnaires et aux juristes a été mise en place (*PCT Brief*). De plus, le Bureau international a répondu à 24 198 demandes relatives au PCT de la part d'utilisateurs actuels et d'utilisateurs potentiels (soit une moyenne de 48 demandes par jour) et résolu 2721 dossiers particuliers au cours de l'exercice biennal.

5.6. En 2010, le Groupe de travail du PCT a avalisé les recommandations visant à améliorer le PCT ("feuille de route du PCT"). Cette feuille de route comprend des étapes particulières, néanmoins son objectif général consiste à réviser la manière dont le traité est bénéfique à toutes les parties concernées, à savoir, déposants, offices nationaux et public. Il consiste également à promouvoir l'utilisation de ce système par les utilisateurs afin d'améliorer leurs résultats. Cet objectif passe par la mise en œuvre d'actions administratives et techniques et non pas nécessairement par des changements du règlement d'exécution du PCT. Des progrès majeurs ont été faits au cours de l'exercice biennal 2012-2013, conformément à la feuille de route du PCT, dans les domaines suivants : a) l'ordre du jour du PCT met désormais en exergue la question de la qualité des produits des travaux, y compris des rapports de recherche internationaux et des opinions écrites, ainsi que des activités d'administration du Bureau international et des offices; b) les parties prenantes au niveau national reconnaissent l'utilité des produits de haute qualité du PCT et l'importance de l'intégration appropriée de ces produits dans les procédures nationales d'octroi de brevets, ainsi que, d'une manière plus générale, l'importance du rôle du PCT dans le fonctionnement du système international des brevets; c) les parties concernées comprennent mieux le rôle joué par le PCT en matière de diffusion efficace des informations techniques; et d) les besoins des États contractants relatifs à la qualité des dépôts internationaux et des produits des travaux du PCT, la capacité des États contractants à effectuer leurs propres recherches et examens, et la nécessité de fournir une assistance technique continue aux pays en développement et aux PMA à cet égard sont mieux compris.

5.7. Le système électronique du PCT a été mis à la disposition des offices ainsi que des déposants et propose un large éventail de nouvelles fonctions. L'utilisation de ces nouveaux services a contribué à un traitement plus rapide et plus homogène en phase internationale, avec un risque d'erreurs réduit. Les services des offices associés au dépôt des dossiers par voie électronique permettent aux offices de petite taille de proposer un dépôt par voie électronique à leurs déposants locaux, sans coût et difficulté d'entretien des infrastructures concernées elles-mêmes. Bien qu'il n'ait pas été mis en œuvre avant la fin de l'exercice biennal, le service a été évalué par les offices de plusieurs pays en développement.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

5.8. Une part importante des activités menées au titre du programme concernait la promotion du système du PCT et la coopération et l'assistance techniques en faveur des pays en développement et des PMA. La formation et les activités de renforcement des capacités ont été réalisées dans le but d'aider les États membres à promouvoir leurs capacités nationales afin de mieux protéger leur créativité et leurs innovations en vertu du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 11). Ces activités étaient déterminées par la demande, axées sur le développement et transparentes (recommandation n° 1). Elles ont été mises au point avec le concours des organisateurs locaux, en tenant compte du niveau de sensibilisation au PCT ou des connaissances techniques et compétences des participants liées au PCT. Ces activités ont contribué au renforcement des capacités des États membres du PCT afin de protéger les inventions par le biais du PCT.

5.9. De plus, en 2012-2013, le Groupe de travail du PCT a tenu ses cinquième et sixième sessions. Le groupe de travail a poursuivi ses délibérations sur un certain nombre de propositions visant à améliorer le fonctionnement du système du PCT, conformément aux recommandations qui avaient été entérinées par le groupe de travail à sa troisième session. Ces recommandations avalisées par le groupe de travail comprenaient des recommandations concernant la manière dont l'évolution du PCT pourra se conformer aux recommandations concernées du Plan d'action pour le développement, notamment, des groupes A et C. Lors de sa cinquième session (du 29 mai au 1er juin 2012), le Groupe de travail du PCT a pris en considération un rapport d'avancement remis par le Bureau international sur la mise en œuvre de ces recommandations. L'objectif prioritaire de ces améliorations, qui devaient être apportées par le Secrétariat de l'OMPI, les déposants, les États contractants et les offices nationaux (agissant à la fois en qualité d'administrations nationales et d'administrations internationales), était de rendre le système du PCT plus efficace, tant pour le traitement des demandes de brevet que pour l'appui au transfert de technologie et à l'assistance technique aux pays en développement.

5.10. Le groupe de travail a également pris note d'une étude préparée par le Bureau international sur la coordination de l'assistance technique et du financement des projets d'assistance technique pour les pays en développement, conformément à l'article 51 du PCT. Il a également examiné le contenu d'une étude d'évaluation du mode de fonctionnement du PCT en termes de réalisation de son objectif de diffusion des informations techniques, d'accès aux technologies et d'organisation d'une assistance technique en faveur des pays en développement.

5.11. À sa sixième session (du 21 au 24 mai 2013), le Groupe de travail du PCT a examiné un document de travail établi par le Bureau international sur la question de la réduction des taxes du PCT. Ce document traitait à la fois de la question de la réduction des taxes du PCT pour les petites et moyennes entreprises (PME), les universités et les instituts de recherche à but non lucratif, notamment, mais pas exclusivement, dans les pays en développement et les pays les moins avancés, et de la question des conditions à remplir par certains déposants des pays en développement et des PMA.

5.12. Le groupe de travail a également examiné un rapport du Bureau international consacré aux projets d'assistance technique associés au PCT, menés au profit des pays en développement et des PMA, depuis 2012 jusqu'à mars 2013, de concert avec les activités d'assistance technique planifiées pour le reste de 2013.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Utilisation stratégique du PCT, en connaissance de cause, par tous les innovateurs susceptibles d'en tirer partie				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Dépôts selon le PCT	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 181 900 <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : demandes selon le PCT déposées (2011)	Demandes selon le PCT déposées pour l'année en cours conformément aux prévisions	195 312 (2012) ⁴ 205 300 (2013)	Objectif pleinement atteint
Part des entrées en phase nationale selon le PCT dans le nombre total de demandes internationales de brevet	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 54,9% (2011) ⁵ <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : part des entrées en phase nationale selon le PCT dans les demandes internationales de brevet (fin 2011)	Part accrue d'entrées en phase nationale selon le PCT dans le nombre de demandes internationales de brevet	55,2% (2012)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Liens renforcés avec les utilisateurs du PCT et les offices				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 59 (soit 95% des 62 bénéficiaires des activités de coopération du PCT; 86% des 69 participants à l'enquête) <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : 30 offices et administrations internationales ont fait part de leur satisfaction à l'égard des activités de coopération (2010) (soit 91% des 33 bénéficiaires des activités de coopération du PCT et 46% du total des 65 participants)	Maintien du niveau de satisfaction de 2010 des offices et administrations internationales	56 (soit 95% des 59 bénéficiaires des activités de coopération du PCT; 85% des 66 participants) (enquête de 2012) L'enquête de satisfaction est menée une fois par exercice biennal.	Objectif pleinement atteint

⁴ Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2014.

⁵ Veuillez noter que le nombre d'entrées en phase nationale est fourni à l'OMPI par les offices de brevets nationaux et régionaux, plusieurs mois après la clôture de chaque exercice. C'est pourquoi, au début de 2012, les données les plus récentes disponibles des entrées en phase nationale se rapportent à 2011.

Résultat escompté : Liens renforcés avec les utilisateurs du PCT et les offices				
Contact constructif avec les utilisateurs du PCT	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 70</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : à déterminer fin 2011</i>	Contacts réguliers avec les utilisateurs du PCT à demande élevée	85 cas de contacts d'utilisateurs utiles.	Objectif pleinement atteint
Nombre accru de réactions des utilisateurs du PCT concernant la performance globale du système	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 116 demandes de retours d'information</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : à déterminer fin 2011</i>	Demandes informelles de retours d'information à chaque contact d'utilisateur	237 demandes de retours d'information d'utilisateurs du PCT.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Amélioration globale du système du PC				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Poursuite des progrès en matière de mise en œuvre des recommandations avalisées par le Groupe de travail du PCT en 2010 quant à la manière d'améliorer le fonctionnement du PCT, en ce qui concerne les six groupes de questions suivants : i) retards de traitement; amélioration de la qualité des brevets délivrés; ii) respect des délais dans la phase internationale; iii) qualité de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international; iv) incitations offertes aux déposants pour qu'ils utilisent le système avec efficacité; insuffisance des qualifications et de l'effectif; v) coûts et autres aspects de l'accessibilité; cohérence et disponibilité des garanties; vi) assistance technique; transfert d'information et de technologie dans le cadre du PCT.	Décisions prises par les organes appropriés du PCT en 2011	Décisions prises par les organes appropriés du PCT en 2013	Des progrès majeurs ont été faits au cours de l'exercice biennal 2012-2013, conformément à la feuille de route du PCT, dans les domaines suivants : a) l'ordre du jour du PCT met désormais en exergue la question de la qualité des produits des travaux, y compris des rapports de recherche internationaux et des opinions écrites, ainsi que des activités d'administration du Bureau international et des offices; b) les parties prenantes au niveau national reconnaissent l'utilité des produits de haute qualité du PCT et l'importance de l'intégration appropriée de ces produits dans les procédures nationales d'octroi de brevets, ainsi que, d'une manière plus générale, l'importance du rôle du PCT dans le fonctionnement du système international des brevets; c) les parties concernées comprennent mieux le rôle joué par le PCT en matière de diffusion efficace des informations techniques; et d) les besoins des États contractants relatifs à la qualité des dépôts internationaux et des produits des travaux du PCT, la capacité des États contractants à effectuer leurs propres recherches et examens, et la nécessité de fournir une assistance technique continue aux pays en développement et aux PMA à cet égard sont mieux compris. Le système ePCT a été mis à la disposition des offices ainsi que des déposants et offre un large éventail de nouvelles fonctions et de nouveaux services qui contribueront à un traitement plus rapide et plus homogène en phase internationale, avec un risque réduit d'erreurs.	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : Amélioration du fonctionnement du Bureau international (voir l'annexe VI)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Coût unitaire du traitement d'une demande	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 747 francs suisses</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : coût unitaire en 2011</i>	Amélioration pendant l'exercice biennal	712 francs suisses (2012) 722 francs suisses (2013) ⁶	Objectif pleinement atteint
Productivité de l'examen des formalités	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 7%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : productivité en 2011</i>	Amélioration pendant l'exercice biennal	10% (2012) 8% (2013)	Objectif pleinement atteint
Qualité de l'examen des formalités	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 90,56%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : moyenne des trois dernières années</i>	90% (moyenne des trois dernières années)	90,06% (moyenne 2010-2012) 88,74% (moyenne 2011-2013)	Objectif pleinement atteint
Rapidité de l'examen de forme (pourcentage accompli dans les trois semaines suivant la réception)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 77,02%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : moyenne des trois dernières années</i>	80% (moyenne des trois dernières années)	74,56% (moyenne 2010-12) 74,47% (moyenne 2011-13)	Objectif pleinement atteint
Rapidité de la publication (pourcentage publié dans les 18 mois + trois semaines suivant la date de priorité)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 97,04%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : moyenne des trois dernières années</i>	96% (moyenne sur les trois dernières années)	97,98% (moyenne 2010-2012) 98,50% (moyenne 2011-2013)	Objectif pleinement atteint
Qualité des traductions (pourcentage passant avec succès le contrôle qualité)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 84,4%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : niveau de qualité en 2011</i>	87%	87,2% (2012) 87,1% (2013)	Objectif pleinement atteint
Demandes déposées auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 8753</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : nombre de dépôts en 2011</i>	9 700 (2012) 10 100 (2013)	9 711 (2012) 10 313 (2013)	Objectif pleinement atteint

⁶ Les coûts unitaires en 2012, comme en 2013, sont calculés sur la base de la méthodologie révisée des coûts unitaires. Cette méthodologie a été révisée en 2013 pour garantir la cohérence avec le calcul des coûts de l'union.

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
II.1 Utilisation stratégique en connaissance de cause du PCT par tous les innovateurs susceptibles d'en tirer parti	6 380	5 602	5 139
II.2 Liens renforcés avec les utilisateurs du PCT et les offices	16 897	15 794	15 505
II.3 Amélioration globale du système du PCT	3 225	3 261	3 061
II.4 Amélioration du fonctionnement du Bureau international	152 098	154 558	150 449
Total	178 600	179 215	174 154

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	118 705	117 580	117 580	100%
Autres dépenses	59 895	61 635	56 575	92%
TOTAL	178 600	179 215	174 154	97%

REMARQUES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

5.13. La baisse des ressources en personnel, reflétée dans l'ensemble des résultats, tenait essentiellement à un certain nombre de postes restés vacants dans le programme pendant l'exercice biennal. L'augmentation des ressources hors personnel représente le résultat net des affectations supplémentaires au programme nécessaire pour l'externalisation des services de traduction et pour la session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union du PCT. Ces éléments ont engendré une augmentation générale dans le budget après virements 2012-2013.

5.14. Sous le résultat II.1 (Utilisation stratégique en connaissance de cause du PCT), la diminution des ressources hors personnel tenait essentiellement à des économies anticipées liées aux mesures de maîtrise des coûts portant sur les voyages pour les réunions de l'Assemblée du PCT. Ces ressources hors personnel ont été réaffectées dans le programme au cours de l'exercice biennal afin de répondre aux besoins croissants en services de traduction. La réduction des ressources sous les résultats II.2 (Liens renforcés avec les utilisateurs du PCT et les offices) et II.3 (Amélioration globale du système du PCT) reflète ces ajustements.

B. Utilisation du budget 2012-2013

5.15. En ce qui concerne le résultat II.4 (Amélioration du fonctionnement du Bureau international), les augmentations de la productivité ont engendré des gains d'efficacité et une baisse des coûts généraux du traitement des demandes internationales. En outre, les dépenses globales de traduction ont été inférieures à ce qui est indiqué dans le budget après virements.

Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du PCT

**Indicateurs d'exécution pour le résultat escompté
"Amélioration du fonctionnement du Bureau international"**

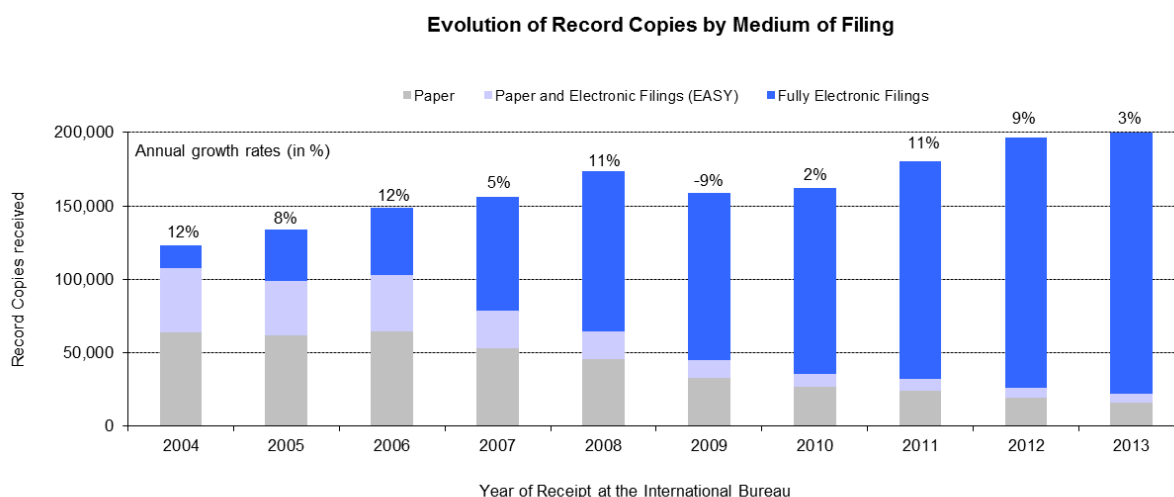
Rappel des faits

À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration du fonctionnement du Bureau international", il est utile d'examiner l'évolution des trois éléments ci-après :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail; et
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail.

Charge de travail

La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international⁷.



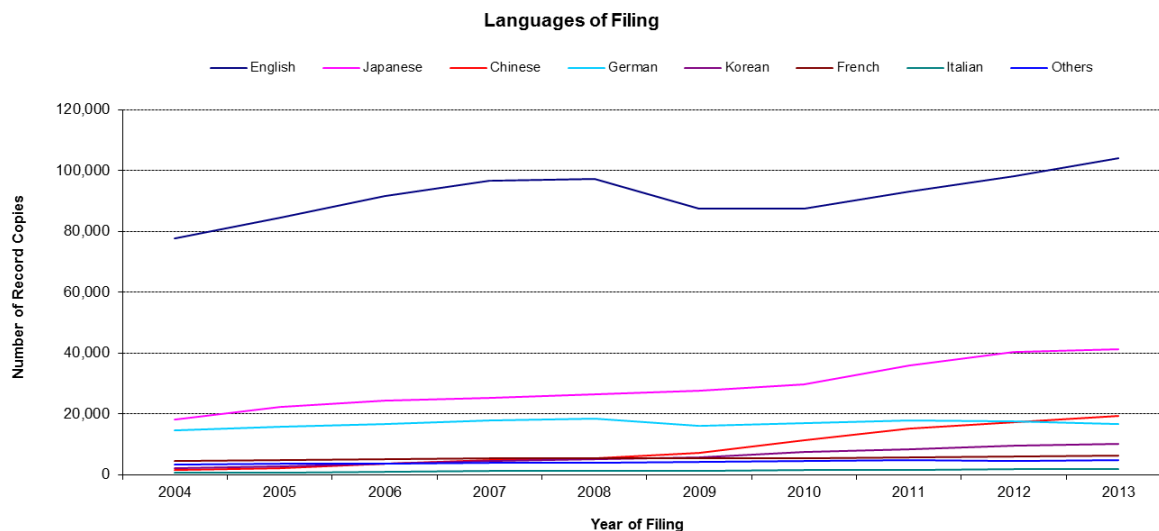
Source: WIPO Statistics Database, March 2014.

- Le Bureau international a reçu environ 202 700 exemplaires originaux en 2013, soit une augmentation de 3% par rapport à 2012.
- La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter en 2013 et représente actuellement 89% de l'ensemble des dépôts.

⁷ Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt, et son traitement, par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs fiables du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

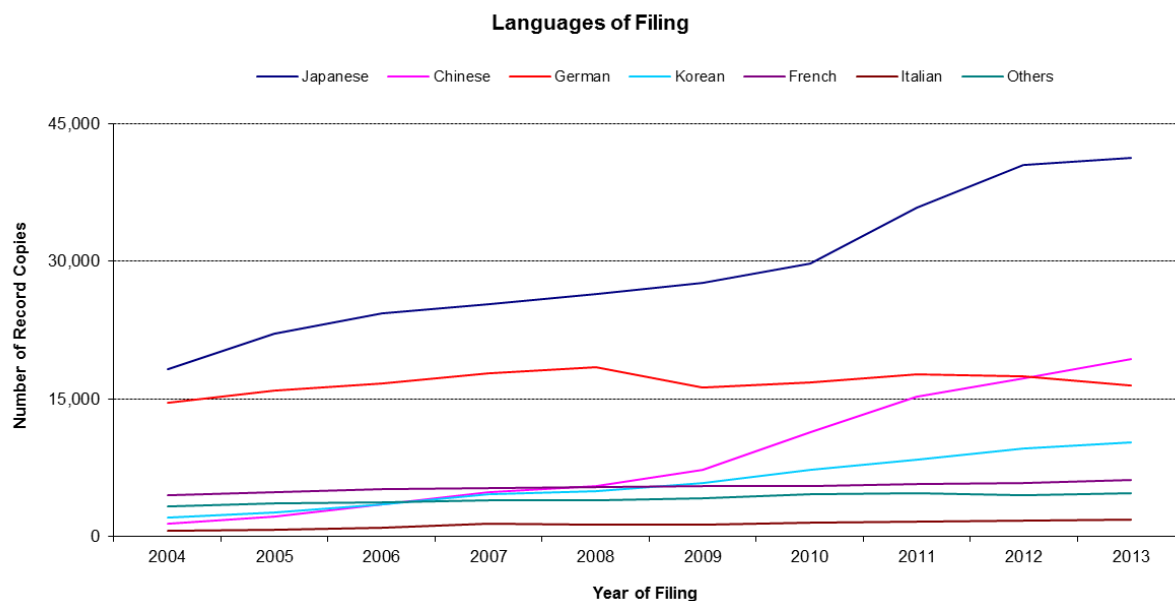
Répartition linguistique

L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une utilisation accrue du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.



Source: WIPO Statistics Database, March 2014
 Note: 2013 data are provisional and incomplete.

Comme il ressort de ce graphique, alors que l'anglais reste de loin la langue de dépôt la plus utilisée, elle est en recul par rapport au japonais, au chinois et au coréen. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais chinois et coréen est passée de 29% en 2010 à 35% en 2013. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

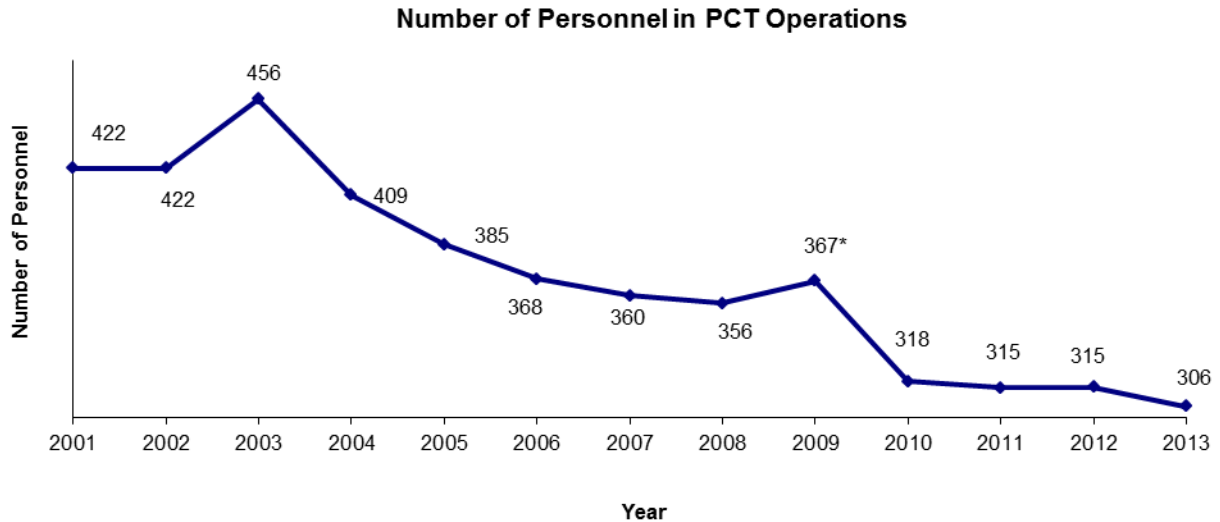


Source: WIPO Statistics Database, March 2014
 Note: 2013 data are provisional and incomplete.

Ces évolutions pèsent lourdement sur le Bureau international car il faut plusieurs années pour ajuster la composition linguistique des effectifs de la Division des opérations du PCT.

Effectifs

Le diagramme ci-après indique l'effectif de la Division des opérations du PCT depuis 2001, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).



Source: WIPO Statistics Database, March 2014

Note: Personnel is counted in full time equivalent from December lists of staff.

* Note that the increase in personnel in 2009 is due to the integration into the PCT Operations Division of two units which were not part of the Division prior to 2009 (and therefore were not counted as part of its personnel at that time). The units in question are the PCT Information Systems Service (30 persons) and the PCT fee handling team (2 persons). Without the integration of these two units, the number of personnel in the Division would have decreased from 356 in 2008 to 335 in 2009.

- Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont été réduits de près de 3% en 2013 par rapport à 2012.

Coût unitaire du traitement d'une demande

La productivité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire de traitement, défini comme le coût total moyen de la publication d'une demande selon le PCT. Le coût moyen total est déterminé par les dépenses totales du système du PCT auxquelles vient s'ajouter une part des dépenses liées aux activités de gestion et d'assistance. Le coût total moyen est déterminé par les dépenses totales du PCT plus une part des dépenses en ce qui concerne les activités d'appui et de gestion.

Les coûts se composent de deux éléments : les coûts directs et indirects. Les coûts directs reflètent les dépenses engagées par le Bureau international dans l'administration du système du PCT et les programmes associés. Les coûts indirects reflètent les dépenses visant à soutenir les activités (comme les bâtiments et les technologies de l'information, entre autres). Ces dernières sont pondérées pour ne prendre en compte que la part imputable au système du PCT.

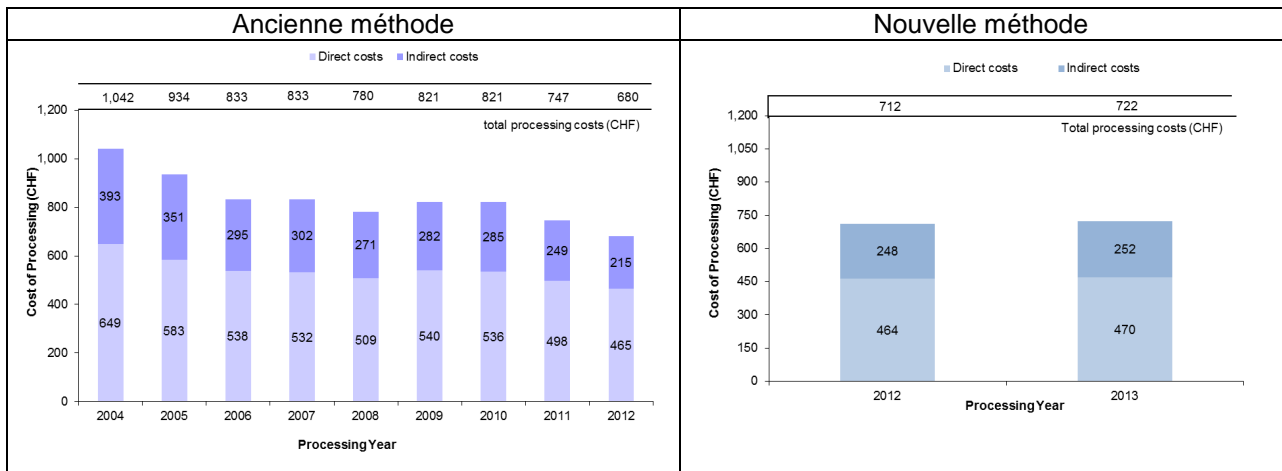
La méthodologie employée pour imputer les coûts unitaires a été révisée en 2013, afin de l'aligner sur les autres calculs de coûts unitaires/de l'Union et de mieux rendre compte de l'environnement en rapide évolution. À titre d'exemple, l'ancienne méthode, qui avait été conçue en 2007, comprenait un coût de stockage (sur 30 ans) en entrepôts, alors que les dépôts au format papier (y compris les dépôts du système PCT EASY) représentaient moins de 10% des dépôts en 2013. Le coût unitaire du PCT en 2012 a été calculé au moyen de deux méthodes. Le coût unitaire de 2012 s'élevait à 680 francs suisses au moyen de l'ancienne méthode et à 712 francs suisses au moyen de la nouvelle méthode. La différence de 32 francs suisses tient à la nouvelle méthode d'affectation des coûts indirects.

Formellement, le coût unitaire se définit comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

Le graphique B.1.9 illustre l'évolution des coûts unitaires de traitement entre 2004 et 2012, calculés avec l'ancienne méthode, et, de 2012 à 2013, avec la nouvelle méthode, y compris la répartition de la contribution des coûts directs et indirects.

Figure B.1.9 : Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée



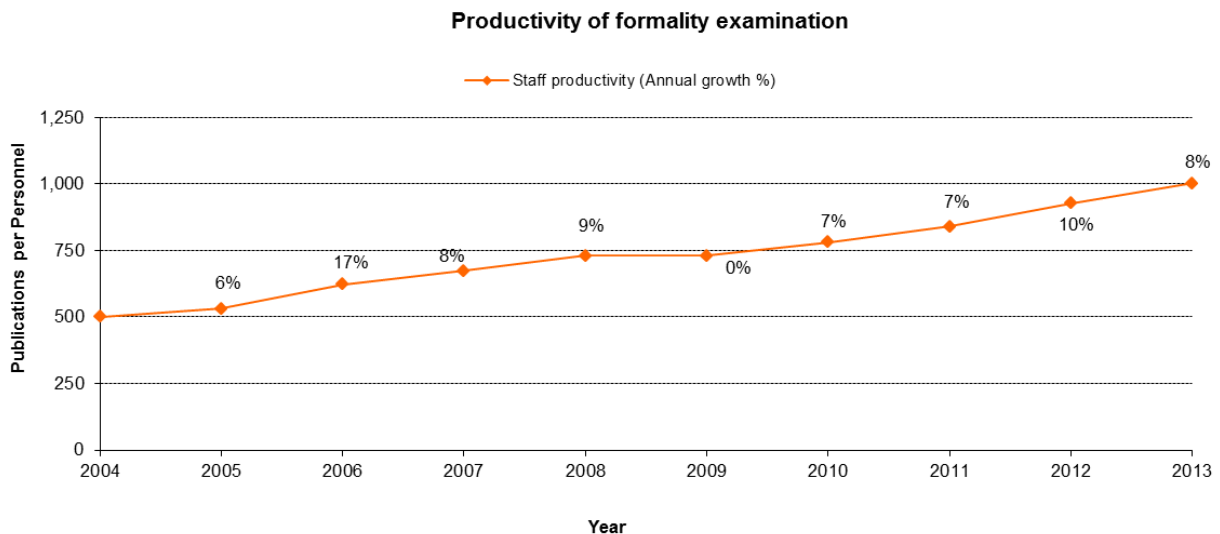
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2014.

Note : le coût moyen d'une demande selon le PCT publiée est une estimation obtenue en divisant le coût total de traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données rétrospectives ont été révisées et peuvent différer de celles figurant dans des publications précédentes.

- Le coût moyen de traitement d'une demande selon le PCT publiée, calculé au moyen de l'ancienne méthode, a baissé en moyenne de 5% par an, passant de 1042 francs suisses en 2004 à 680 francs suisses en 2012.
- Le coût moyen de traitement d'une demande selon le PCT publiée, calculé au moyen de la nouvelle méthode, a augmenté en moyenne de 1,4% en 2013 par rapport à 2012 et s'élève à 722 francs suisses. Cette légère hausse est due à une augmentation des coûts directs et indirects en 2013, deuxième année de l'exercice biennal 2012-2013.

Productivité en matière d'examen de forme

La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par l'effectif disponible aux fins de l'examen de forme.



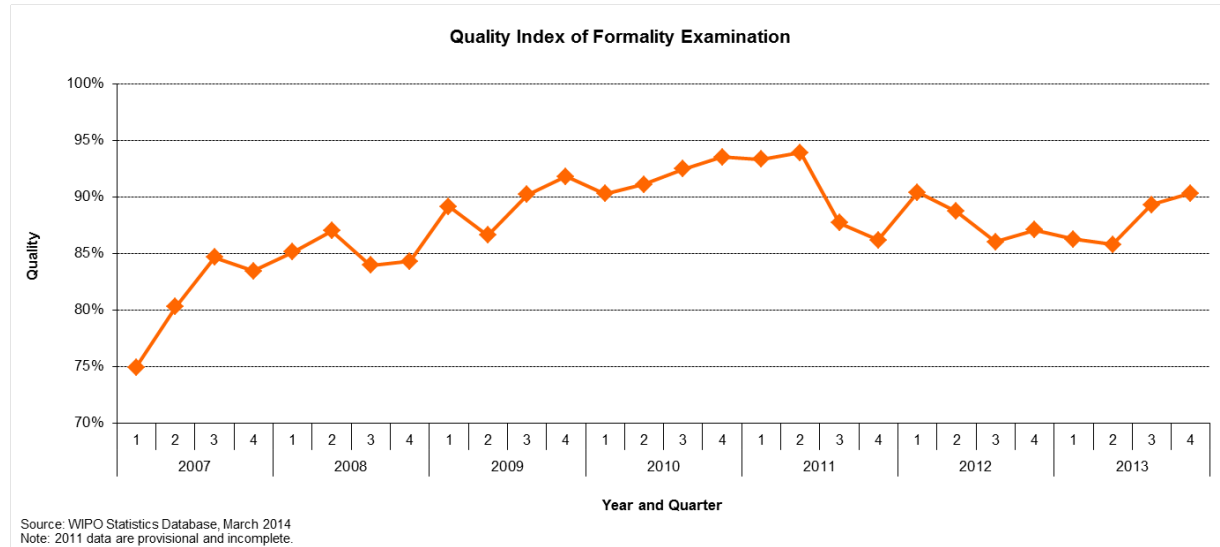
Source: WIPO Statistics Database, March 2014

Note: Personnel is counted in full time equivalent from December lists of staff.

- Point marquant, la productivité de l'examen de forme a augmenté, en raison essentiellement de l'automatisation qui a permis le traitement de plus grandes charges de travail avec moins de personnel.

Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé à partir de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur le respect des délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur se rapporte aux erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

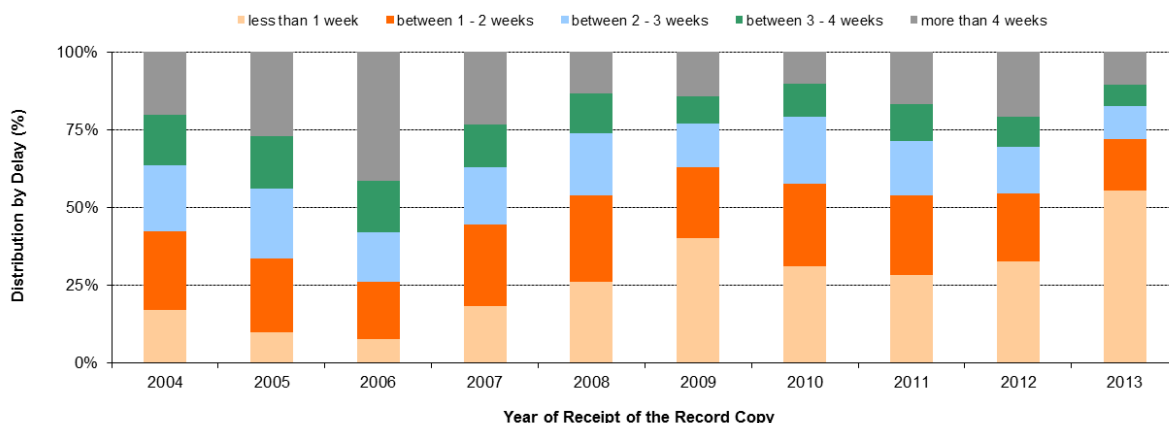


- La qualité telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée de 2007 jusqu'au deuxième trimestre de 2011. Une intensification des retards dans la republication des demandes selon le PCT a été la principale cause de la baisse observée durant la seconde moitié de 2011.
- La qualité s'est considérablement améliorée durant le premier trimestre de 2012 pour ensuite diminuer de nouveau durant les deux trimestres suivants en raison principalement d'une détérioration de la part des avis de réception d'une demande selon le PCT envoyées aux déposants dans les cinq semaines, part qui est tombée de 90,8% au premier trimestre à 76,3% au troisième.
- L'indice s'est considérablement amélioré dans la seconde moitié de 2013 suite à la republication plus rapide des demandes selon le PCT avec leur rapport de recherche internationale, ainsi qu'à l'automatisation d'une partie du processus d'examen pour les demandes reçues au format XML, qui permettent au Bureau international d'envoyer des notifications de réception des demandes selon le PCT dans les quelques jours qui suivent leur réception.

Délais de l'examen de forme

Cet indicateur rend compte plus en détail d'un des composants de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.

Timeliness of Formality Examination



Source: WIPO Statistics Database, March 2014

Délai de publication

Cet indicateur rend compte plus en détail d'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour publier la demande. L'article 21.2)a) du PCT prévoit que "... la publication internationale de la demande internationale a lieu à bref délai après l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de priorité de cette demande".

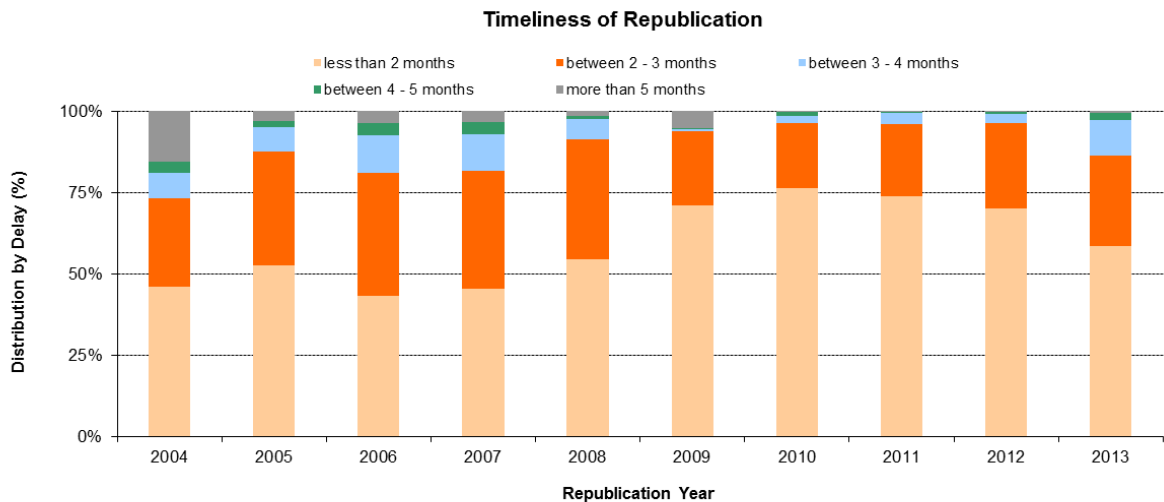
Timeliness of Publication



Source: WIPO Statistics Database, March 2014

Délais de republication

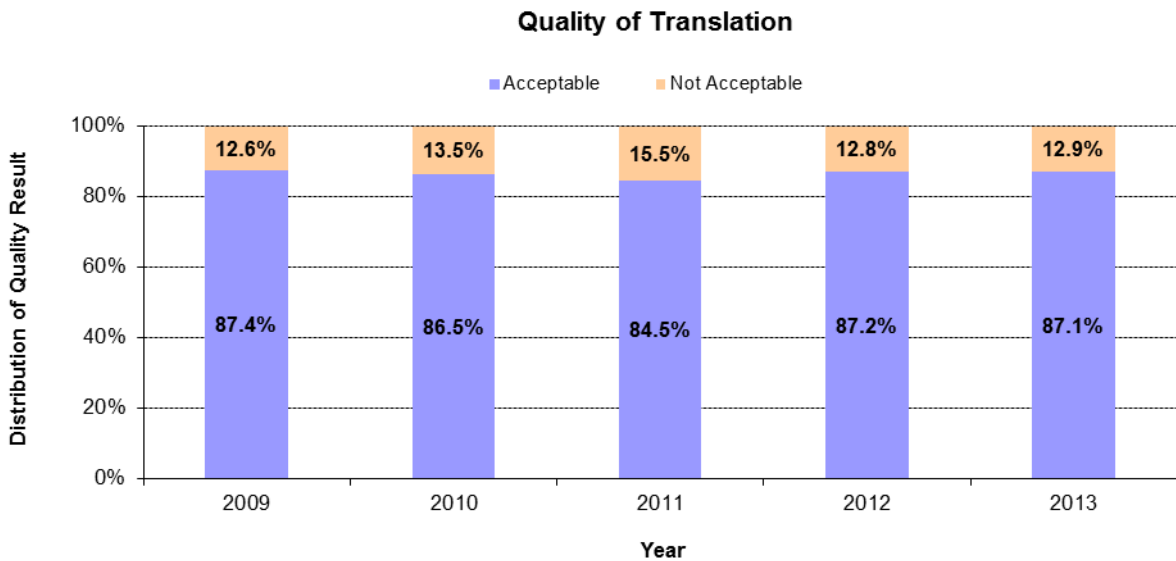
Cet indicateur reflète de manière plus détaillée l'un des composants de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps nécessaire au Bureau international pour republier la demande avec son rapport de recherche internationale. En raison de retards dans la communication des rapports de recherche internationale par l'administration chargée de la recherche internationale, un certain nombre de demandes internationales sont publiées sans le rapport de recherche. Une fois que le rapport de recherche internationale est disponible, la demande internationale doit être republiée accompagnée de son rapport aussi rapidement que possible, afin d'achever la publication internationale.



Source: WIPO Statistics Database, March 2014

Qualité de la traduction

Les traductions d'abrégés et de rapports établies sous la responsabilité du Bureau international font l'objet d'un contrôle de qualité par échantillonnage. Les résultats sont classés en deux catégories : les traductions considérées comme acceptables et celles qui ne le sont pas. Cet indicateur de résultat permet de suivre la qualité des traductions telle qu'elle ressort des échantillons.



Source: WIPO Statistics Database, March 2014

Dépôts auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur

Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années jusqu'en 2013. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de l'un quelconque des États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, son classement par rapport à d'autres offices récepteurs, ainsi que sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

Receiving Offices	International Filing Year					2013 Share (%)	Changed compared to 2012 (%)
	2009	2010	2011	2012	2013		
United States of America	46,055	45,228	49,366	51,995	57,793	28.2	11.2
Japan	29,291	31,523	37,972	42,787	43,075	21.0	0.7
European Patent Office	27,360	28,900	30,893	32,429	32,038	15.6	-1.2
China	8,000	12,917	17,471	19,924	22,942	11.2	15.1
Republic of Korea	8,025	9,639	10,413	11,869	12,442	6.1	4.8
International Bureau	8,684	8,679	8,772	9,778	10,313	5.0	5.5
United Kingdom	4,627	4,411	4,226	4,128	3,893	1.9	-5.7
France	3,771	3,441	3,498	3,266	3,312	1.6	1.4
Canada	1,895	2,058	2,193	2,135	2,097	1.0	-1.8
Sweden	2,046	1,775	1,845	1,713	1,819	0.9	6.2
All others	15,648	15,769	15,785	15,288	15,576	7.6	1.9
Total	155,402	164,340	182,434	195,312	205,300	100	5.1

Source: WIPO Statistics Database, March 2014

Note: 2013 data are estimated

[Fin de l'annexe]

PROGRAMME 6 SYSTEMES DE MADRID ET DE LISBONNE

Chef de programme Mme B. Wang

RÉALISATIONS EN 2012-2013

SYSTÈME DE MADRID

6.1. Le système de Madrid a connu une forte croissance en termes à la fois de nombre de membres au Protocole de Madrid et d'utilisation du système.

6.2. En 2012, les adhésions de la Colombie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et des Philippines ont représenté une étape importante dans la poursuite de l'expansion géographique du système de Madrid, en particulier avec l'entrée de deux pays de la région de l'Amérique latine. La couverture géographique du système de Madrid a poursuivi son expansion en 2013 avec les adhésions de l'Inde, du Rwanda et de la Tunisie. À la fin de 2013, le système de Madrid comptait 92 membres, offrant aux propriétaires de marques la possibilité d'obtenir la protection de leurs produits et services de marque sur les territoires couverts par ses 91 pays membres et son organisation intergouvernementale membre (l'Union européenne). Sur ces 92 membres, 91 sont membres du Protocole de Madrid et seul un pays reste partie à l'Arrangement uniquement.

6.3. La promotion du système de Madrid s'est intensifiée auprès des membres actuels comme des membres potentiels, en se concentrant en particulier sur les pays où le système de Madrid est jugé sous-utilisé. Des efforts particuliers pour encourager l'utilisation du système par les utilisateurs existants ou potentiels ont été axés sur la Chine, le Japon, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, ainsi sur les régions européennes et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Pour s'assurer que les parties prenantes restent au courant des dernières informations et évolutions concernant le système de Madrid, il a été décidé de lancer en 2012 "The Madrid Highlights", bulletin trimestriel portant sur le système de Madrid, et, depuis 2013, il est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies.

6.4. Le Bureau international a aidé plusieurs États ainsi que des organisations intergouvernementales à préparer leur éventuelle future adhésion au Protocole de Madrid, notamment l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Barbade, le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la Colombie, le Costa Rica, la Gambie, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, la Malaisie, le Mexique, le Nigeria, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, la République dominicaine, Sri Lanka, la Thaïlande, la Trinité-et-Tobago, la Tunisie, le Zimbabwe et deux organisations intergouvernementales, l'Organisation régionale africaine de propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Ces futures adhésions potentielles renforceront la portée géographique du système de Madrid, offrant aux titulaires de marques une possibilité simple, efficace et rentable d'obtenir et de préserver la protection de leurs marques dans une zone géographique élargie.

6.5. En outre, le Bureau international a organisé quatre ateliers pour des offices de propriété intellectuelle, principalement axés sur les pays en développement et les PMA, offrant une formation sur les procédures opérationnelles du système de Madrid.

6.6. L'année 2013 aura constitué la troisième année de croissance consécutive du système de Madrid, en termes de dépôts de demandes internationales, de désignations postérieures et de renouvellements. En 2013, le Bureau international a reçu 46 829 demandes internationales, soit une augmentation de 6,4% par rapport à 2012. Le Bureau international a enregistré 44 414 demandes, soit une hausse de 5,9% par rapport à 2012. L'utilisation accrue du système a également été confirmée par le nombre de décisions des offices des parties contractantes qui a augmenté de 4,5% en 2013 (456 877) par rapport à 2012 (437 082). En outre, les renouvellements d'enregistrements internationaux ont augmenté de 5,3% par rapport à 2012.

6.7. Sur le total des demandes reçues respectivement en 2012 et 2013, 7 et 6,8% provenaient de pays en développement et de PMA.

6.8. Le délai de traitement moyen des nouvelles demandes était de 24 jours ouvrés en 2013. Les irrégularités représentaient 32,4% du nombre total des demandes et 25,9% d'entre elles tenaient à des problèmes de classification. La longueur des demandes et en particulier les listes de biens et services n'a pas cessé d'augmenter pendant l'exercice biennal. Le nombre de mots à classer et à traduire est

passé de 5,5 millions en 2010 à 9,4 millions en 2013. Le nombre moyen de mots figurant dans une liste de biens et services est passé de 70 en 1999 à 170 en 2011 et plus de 202 en 2013.

6.9. La deuxième phase du programme de modernisation informatique fait intervenir le passage de toutes les fonctions commerciales des systèmes de Madrid et de La Haye de leur ancienne technologie à une architecture technique moderne sur Internet. L'exécution de la phase II est entrée dans une phase avancée au cours de l'exercice biennal. Suite à sa mise en œuvre, une phase III ultérieure du programme de modernisation informatique portera sur l'amélioration de l'interface utilisateur, l'optimisation des flux et la rationalisation des procédures internes.

6.10. La suite d'outils informatiques Internet, le service MEA (Madrid Electronic Alert), le MRS (Madrid Real-time Status) et le MPM (Madrid Portfolio Manager) ont bénéficié d'une utilisation accrue et de fonctionnalités améliorées. Le *Gestionnaire de produits et services de Madrid* (Gestionnaire P & S) a encore été amélioré conformément aux besoins opérationnels, dont l'entière conformité à la classification de Nice.

6.11. En ce qui concerne l'évolution juridique du système de Madrid, les débats se sont poursuivis au sein du groupe de travail tout au long de l'exercice biennal afin d'étudier les possibilités de rendre le système plus efficace, plus souple et convivial.

SYSTÈME DE LISBONNE

6.12. Le nombre de membres de l'Arrangement de Lisbonne est passé à 28 suite à l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine en avril 2013.

6.13. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne a mandaté le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne, en 2009, pour entreprendre un examen de ce système de Lisbonne afin de le rendre plus attractif pour les utilisateurs et les nouveaux Membres potentiels, tout en conservant ses principes et ses objectifs. Dans ce cadre-là, l'on attend du Groupe de travail, ouvert à l'ensemble des membres et des observateurs de l'OMPI, qu'il étudie les changements à apporter au système de Lisbonne pour susciter une hausse du nombre de parties contractantes. Au vu des progrès considérables accomplis lors des sessions du groupe de travail de décembre 2012 et avril/mai 2013 consacrées à l'élaboration d'un projet d'Arrangement de Lisbonne révisé et de règlements révisés dans le cadre dudit arrangement révisé de Lisbonne, l'Assemblée a approuvé la convocation d'une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé concernant les appellations d'origine et les indications géographiques en 2015. Conformément à la feuille de route convenue par l'Assemblée, une autre session du groupe de travail s'est déroulée en décembre 2013 et deux autres sessions sont programmées respectivement pour juin et octobre 2014. Cette dernière sera associée à la réunion du comité préparatoire de la conférence diplomatique. En lien avec la session du groupe de travail de décembre 2014, une conférence d'une journée s'est tenue sur la question du règlement des litiges dans le cadre du système de Lisbonne, aux fins d'étudier dans quelles situations et sous quelle forme le règlement des litiges dans le cadre du système de Lisbonne pourrait être approprié.

6.14. Le Bureau international a mis à jour régulièrement et planifié la révision des informations relatives au système de Lisbonne sur le site Web de l'OMPI. En outre, il a organisé et participé à des événements dans diverses régions en vue de promouvoir la révision constante du système de Lisbonne.

6.15. Le 1^{er} janvier 2012 a vu l'entrée en vigueur des modifications apportées au règlement en vertu de l'Arrangement de Lisbonne, lesquelles avaient été adoptées par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne en septembre 2011. Ces modifications visent à renforcer la transparence du contenu du registre international et, partant, la base de données Lisbon Express du site Web de l'OMPI. La modification de la règle 5.3) du règlement offre au pays d'origine la possibilité de mentionner les informations factuelles ayant entraîné l'octroi de la protection à l'égard de l'appellation d'origine en question. La modification de la règle 16.1) du règlement impose aux autorités compétentes d'un État membre du système de Lisbonne présentant une notification d'invalidation des effets d'un enregistrement international sur son territoire le devoir de mentionner sur la notification les ou les motifs pour lesquels la décision d'invalidation a été prononcée. Les informations fournies en vertu de ces nouvelles dispositions seront enregistrées dans le registre international dans les trois langues de travail du système de Lisbonne.

6.16. Depuis le mois de janvier 2012, la publication officielle du système de Lisbonne, le bulletin OMPI Appellations d'origine, est disponible uniquement en format électronique sur le site Web de l'OMPI. À la fin de 2012, le nombre d'autorités compétentes ayant donné leur consentement pour l'utilisation de

moyens électroniques à des fins de communication dans le cadre des procédures du système de Lisbonne était en hausse, s'élevant à 23. Des progrès majeurs ont également été accomplis concernant la création d'un registre électrique international avec l'élaboration d'un programme informatique à cet effet. Les contenus de la version papier du registre international ont été passés au format électronique et la procédure de mise à jour de la base de données "Lisbon Express" sur le site Web de l'OMPI a été rationalisée. Les pages consacrées au système de Lisbonne sur le site Web de l'OMPI ont été adaptées en 2012 et en 2013 afin d'améliorer leur convivialité.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

6.17. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 6 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n^{os} 1 et 6. En outre, l'assistance législative apportée aux États membres était équilibrée, axée sur le développement et adaptée aux besoins des États membres, conformément aux principes du Plan d'action pour le développement (recommandation n^o 13) et en fonction des différentes possibilités d'adaptation des pays selon leur niveau de développement (recommandations n^{os} 14 et 17). Par ailleurs, le développement de l'outil en ligne que constitue le portail "Madrid Office" a permis à tous les États membres d'accéder pleinement au registre électronique des marques internationales en ligne, au moyen d'une infrastructure de technologie de l'information et de la communication minimale, à savoir une connexion Internet et un navigateur Web. Le portail Madrid Office a également permis aux offices de remplir leurs obligations de base en tant qu'offices d'origine et de partie contractante désignée en procédant à des interactions avec le registre international par le biais d'Internet.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Meilleure utilisation des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de nouveaux enregistrements (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 40 711 (2011) <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 37 533 (2010); 40 900 (2011)	42 100 (2012); 43 500 (2013)	41 954 (2012) 44 414 (2013)	Objectif pleinement atteint
Nombre de renouvellements (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 21 754 (2011) <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 21 949 (2010); 21 900 (2011)	21 300 (2012); 22 000 (2013)	21 859 (2012) 23 014 (2013)	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de lettres signalant des irrégularités par rapport au nombre total de demandes reçues (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 23% (fin 2011) ⁸ <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 19,3% (fin 2010) ⁹	15%	2012 : 32,1% dont 22,9% relevaient de problèmes de classification. 2013 : 32,4% dont 25,9% relevaient de problèmes de classification.	Objectif pas atteint

⁸ Idem.

⁹ Pourcentage d'irrégularités liées aux classifications.

Pourcentage de demandes internationales provenant des pays en développement et des PMA (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 7,4% (2011)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 7% des demandes internationales</i>	Au moins 10% des demandes internationales	7% (2012) 6,8%(2013)	Objectif pas atteint
Nombre de parties contractantes au Protocole de Madrid	85 parties contractantes du système de Madrid	93	92 parties contractantes au système de Madrid (7 parties contractantes supplémentaires : Colombie, Mexique, Nouvelle-Zélande et Philippines en 2012; Inde, Rwanda et Tunisie en 2013).	Objectif pleinement atteint
Nombre de parties contractantes de l'Arrangement de Lisbonne	27 (mars 2011)	30	28 parties contractantes (1 partie contractante supplémentaire : Bosnie-Herzégovine	Objectif partiellement atteint
Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant les appellations d'origine émanant des pays en développement et des PMA	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 75</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 58 (sur 795)</i>	75	67 (sur 816)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Amélioration du fonctionnement des systèmes de Madrid et de Lisbonne				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Durée moyenne du traitement des nouvelles demandes sans irrégularités (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 25 jours (fin 2011)</i> <i>Niveau de référence initial : 24 jours (fin 2010)</i>	20 jours	34 jours ouverts (2012) 24 jours ouverts (2013)	Objectif partiellement atteint
Nombre d'offices envoyant les demandes au format XLM et recevant les désignations au format XLM (système de Madrid)	Cinq offices	Huit offices	10 offices (2012) 16 offices (2013)	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de documents reçus par voie électronique (système de Madrid)	46%	60%	65% (2012) 67% (2013)	Objectif pleinement atteint
Nombre de clients recevant des notifications par courrier électronique (système de Madrid)	23 800	26 000	Nombre de marques ayant souscrit aux notifications par courrier électronique : 50 000 (2012); 158 717 (2013)	Objectif pleinement atteint
Nombre de clients utilisant le Madrid Portfolio Manager (système de Madrid)	zéro	400	400 (2012) 714 (2013)	Objectif pleinement atteint

Nombre de procédures entièrement automatisées (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : décisions par bureau : 53% automatisées (2011)</i> <i>Niveau de référence initial : refus provisoires, renouvellements, traduction automatique (décision finale, octroi de la protection)</i>	Refus provisoires, renouvellements, traduction automatique (décision finale, octroi de la protection), limitations, désignations postérieures	Décisions par bureau : 2012 : 55% ¹⁰ des transactions traitées par le biais de processus entièrement automatisés (2012); 2013 : 61% des transactions traitées par le biais de processus entièrement automatisés. Renouvellements : 54% des transactions traitées par le biais de processus entièrement automatisés (2012); 59% des transactions traitées par le biais de processus entièrement automatisés (2013).	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de corrections inscrites par rapport au total des opérations inscrites (à l'exception des refus et des décisions finales) (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 4,7% (2011)</i> <i>Niveau de référence initial : 5,30%</i>	moins de 4%	3,6% (2012) 4,1% (2013)	Objectif partiellement atteint
Création d'un registre international automatisé (système de Lisbonne)	État d'avancement de l'automatisation à la fin de 2011	Procédures de notification et d'enregistrement entièrement automatisées	Application informatique pour un registre international électronique en service depuis l'été 2013	Objectif pleinement atteint
Nombre accru d'administrations compétentes utilisant des moyens électroniques de communication en vertu des procédures de Lisbonne	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 16 (fin 2011)</i> <i>Niveau de référence initial : 14 (mars 2011)</i>	Toutes	Les autorités compétentes des 23 États membres de Lisbonne ont donné leur consentement pour une utilisation de moyens électroniques.	Objectif pleinement atteint
Adoption de dispositions rationalisant ou modernisant le cadre juridique du système de Lisbonne	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : les procédures du système de Lisbonne suite aux modifications entrées en vigueur le 1er janvier 2012</i> <i>Niveau de référence initial : les procédures du système de Lisbonne fin 2011</i>	Recommandations concernant des modifications des procédures en vertu des procédures de l'Arrangement Lisbonne ou de son règlement d'exécution	Une révision de l'Arrangement de Lisbonne et des modifications sur le règlement sont en préparation au sein du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne	Objectif partiellement atteint
Résultat escompté : Connaissance accrue des systèmes de Madrid et de Lisbonne				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants des manifestations associées au système de Madrid qui sont satisfaits et signalent une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation de formation	Données non disponibles	Au moins 85%	Quatre séminaires en interne sur le système de Madrid se sont tenus à Genève. Les questionnaires d'évaluation indiquent un taux de satisfaction de plus de 90%. Pour les activités de vulgarisation : données non disponibles	Objectif pleinement atteint

¹⁰ Rectificatif : suite à une différence dans les critères de données utilisés pour calculer les données relatives à l'exécution pour le rapport sur l'exécution du programme en 2012, le chiffre publié de 68% était incorrect.

Pourcentage de participants des manifestations associées au système de Lisbonne qui sont satisfaits et qui signalent une meilleure connaissance du système à la suite de séminaires ou d'ateliers	Données non disponibles	Au moins 85%	Les questionnaires d'évaluation indiquent un taux de satisfaction de plus de 90%.	Objectif pleinement atteint
---	-------------------------	--------------	---	-----------------------------

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
II.8 Meilleure utilisation des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	7 103	7 362	7 256
II.9 Amélioration du fonctionnement des systèmes de Madrid et de Lisbonne	43 445	42 436	41 109
II.10 Connaissance accrue des systèmes de Madrid et de Lisbonne	1 546	1 356	1 087
Total	52 094	51 154	49 452

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	38 617	39 160	39 160	100%
Autres dépenses	13 477	11 994	10 292	86%
TOTAL	52 094	51 154	49 452	97%

REMARQUES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

6.18. Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements reflètent une hausse des ajustements essentiellement due à la régularisation de plusieurs agents temporaires de longue durée, conformément à la décision prise par les assemblées en 2010.

6.19. L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

B. Utilisation du budget 2012-2013

6.20. Le taux d'utilisation du budget du programme pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 86% du budget après virements. La sous-utilisation des ressources hors personnel s'explique principalement par :

- une réduction des missions du personnel et des économies découlant des réservations anticipées pour les voyages dans le cadre des résultats II.8 (Meilleure utilisation des systèmes de Madrid et Lisbonne) et II.10 (Connaissance accrue des systèmes de Madrid et de Lisbonne);
- des économies réalisées sur i) les coûts d'interprétation grâce à un groupe de travail de Madrid plus court, à savoir trois jours au lieu de cinq, et une augmentation de l'utilisation du système World Server et des services de traduction externes, et ii) une réduction des affranchissements dans le cadre du point II.9 (Meilleure exploitation des systèmes de Madrid et de Lisbonne) suite à une utilisation accrue des moyens électroniques.

PROGRAMME 31 SYSTEME DE LA HAYE**Chef de programme Mme B. Wang****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

31.1. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le Brunéi Darussalam, le Monténégro, le Tadjikistan et la Tunisie sont devenus parties à L'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après désigné par l'"Acte de 1999"), avec l'adhésion de la Tunisie qui représente une étape importante dans la réalisation de l'objectif consistant à établir une prédominance de l'Acte de 1999 dans le système, étant donné que suite à cette adhésion, il ne reste aucun État contractant qui soit uniquement lié par l'Acte de 1934. D'autres progrès en faveur de l'extinction de ce dernier traité ont été accomplis puisque quatre consentements ont été reçus à cet effet. À la fin de l'exercice biennal, il manquait encore trois consentements pour que l'extinction normale du traité puisse être prononcée.

31.2. Un certain nombre de modifications du règlement d'exécution et des instructions administratives sont entrées en vigueur ou ont été adoptées au cours de l'exercice biennal, ce qui s'est traduit par une révision générale du cadre juridique. Lors de ses deuxième et troisième sessions, tenues à Genève en novembre 2012 et octobre 2013, le groupe de travail a favorablement examiné les implications législatives de l'introduction d'innovations axées sur les technologies de l'information, telles que le service "Hague Portfolio Manager", dans l'administration du système de La Haye, qui devrait conduire à de nouvelles modifications. De plus, depuis le mois de janvier 2012, le Bulletin des dessins et modèles internationaux est publié sur une base hebdomadaire, ce qui a permis de réduire les délais de traitement de neuf à quatre semaines, entre le moment du dépôt et la publication pour les demandes régulières non différées. En outre, environ 80% des nouvelles demandes et des renouvellements ont été déposés par le biais des interfaces électroniques respectives. Enfin, en 2012, une enquête indépendante a révélé parmi les usagers un taux de satisfaction de 95% vis-à-vis du système de La Haye.

31.3. S'agissant de mieux faire connaître le système de La Haye, le nombre de publications disponibles dans d'autres langues que les trois langues de travail du système a continué à progresser au cours de l'exercice biennal. Enfin, le nombre d'offices proposant des informations appropriées sur le système de La Haye a lui aussi augmenté.

31.4. En dépit de l'augmentation générale des dépôts et des activités d'enregistrement, avec notamment de plus en plus de dépôts en faveur et provenant de pays en développement et de PMA, et bien que dépassant l'objectif en termes de renouvellements, les volumes restent en deçà des niveaux de croissance envisagés. Cela s'explique par des résultats inférieurs à ceux escomptés pendant l'exercice biennal 2010-2011, ce dernier constituant la base des prévisions pour 2012-2013. Ces résultats moins élevés que prévu pour l'exercice biennal 2010-2011 sont la conséquence de deux facteurs externes, à savoir i) la crise économique mondiale et ii) le fait que le nombre d'adhésions à l'Acte de 1999 n'a pas augmenté comme prévu. S'agissant de la baisse moins marquée que prévue des demandes irrégulières, le développement d'une nouvelle interface de dépôt par voie électronique qui aurait dû aboutir à la réduction des erreurs formelles dans les demandes a été retardé et n'a finalement pas été achevé avant mi-2013.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 31 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n^{os} 1 et 6.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Prise de conscience accrue du système de La Haye				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de déposants d'une première demande	Non disponible	À déterminer courant 2011	Non disponible	Objectif abandonné
Nombre de langues dans lesquelles l'information générale est disponible	Les trois langues de travail du système	Toutes les langues officielles	80% des informations générales sont disponibles dans les six langues officielles.	Objectif pleinement atteint
Nombre d'offices nationaux ou régionaux fournissant des informations appropriées sur le système de La Haye	Environ les 2/3 des offices concernés	Tous les offices concernés	42 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations appropriées sur le système de La Haye. Neuf offices n'ont pas de site Web.	Objectif partiellement atteint
Résultat escompté : Utilisation plus fréquente et améliorée du système de La Haye				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'enregistrements, de dessins et modèles industriels figurant dans les enregistrements, les renouvellements et d'autres inscriptions	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i>			
	nouveaux enregistrements 2 363	Nouveaux enregistrements 5 000 (2012) 7 500 (2013)	Nouveaux enregistrements 2 440 (2012) 2 734 (2013)	Objectif pas atteint
	dessins et modèles industriels compris 11 077	Dessins et modèles industriels compris 20 000 (2012) 25 000 (2013)	Dessins et modèles industriels compris 11 971 (2012) 12 806 (2013)	Objectif pas atteint
	renouvellements 2 821	Renouvellements 2 800 (2012) 2 500 (2013)	Renouvellements 3 120 (2012) 2 859 (2013)	Objectif pleinement atteint
autres inscriptions 4 326	Autres inscriptions 8 000 (2012) 12 000 (2013)	Autres inscriptions 3 643 (2012) 3 631 (2013)	Objectif pas atteint	
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i>			
	nouveaux enregistrements 2 216 (2010) 2 900 (2011)			
	Dessins et modèles industriels compris 11 238 (2010) 15 000 (2011)			
	Renouvellements 2 793 (2010) 2 700 (2011)			
	Autres inscriptions 4 244 (2010) 5 100 (2011)			

Nombre de demandes présentées par des pays en développement et des PMA et de désignations de ces pays	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 20 demandes présentées par des pays en développement et des PMA, et 2059 désignations de ces pays <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 12 demandes présentées par des pays en développement et des PMA, et 2065 désignations de ces pays (2010)	80 demandes présentées par des pays en développement et des PMA et 7500 désignations de ces pays	16 demandes présentées par des pays en développement et des PMA, et 2216 ¹¹ désignations de ces pays (2012) 22 demandes présentées par des pays en développement et des PMA et 2877 désignations de ces pays (2013)	Objectif pas atteint
Pourcentage de demandes irrégulières	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 60% <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 57% (en 2010)	40% (en 2013)	62% (2012) 61,85% (2013)	Objectif pas atteint
Résultat escompté : Meilleure administration du système de La Haye				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Prédominance de l'Acte de Genève dans l'ensemble du système	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 43 parties contractantes à l'Acte de Genève et 17 parties contractantes liées par les autres actes seulement en 2011. <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 39 parties contractantes à l'Acte de Genève et 18 parties contractantes liées par les autres actes seulement en 2010.	55 parties à l'Acte de Genève, Acte de 1934 abrogé et aucun pays lié uniquement par l'Acte de 1960 hormis l'Union européenne ou l'OAPI	46 parties contractantes à l'Acte de Genève (Monténégro, Tadjikistan et Tunisie en 2012; Brunéi Darussalam en 2013). Au 31 décembre 2013, il fallait encore trois consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934 et quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne et de l'OAPI restaient liées par l'Acte de 1960.	Objectif partiellement atteint
Temps de traitement d'une demande régulière non différée, jusqu'à sa publication	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> quatre semaines <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> neuf semaines	Trois semaines	Quatre semaines (2012) Deux semaines (2013)	Objectif pleinement atteint
Nombre de procédures entièrement automatisées	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> une <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> zéro	Deux	Deux (renouvellement et octroi de protection)	Objectif pleinement atteint

¹¹ Rectificatif : le nombre de désignations de pays en développement et de PMA indiqué dans le Rapport d'exécution du programme en 2012 (2 211) a été modifié pour inclure les chiffres du Niger qui avaient été accidentellement omis en 2012, en raison d'une erreur administrative.

Pourcentage de demandes déposées au moyen d'interfaces électroniques	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 80% des demandes renouvellements</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 64% des demandes internationales déposées par le biais d'interfaces électroniques en 2010, aucune autre demande n'étant effectuée par le biais d'un processus électronique.</i></p>	80% des demandes et des demandes de renouvellement déposées par voie électronique	<p>83% des demandes (2012) 86% des demandes (2013)</p> <p>54% des renouvellements (2012) 65% des renouvellements (2013)</p>	Objectif pleinement atteint
Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis par le Bureau international	À déterminer fin 2011	À déterminer fin 2011	<p>10% des utilisateurs étaient extrêmement satisfaits; 42% étaient très satisfaits; 42% étaient satisfaits et 5% étaient modérément satisfaits (enquête réalisée le 22 mai 2012).</p> <p>Aucune enquête n'a été menée en 2013.</p>	Non évaluable

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
II.5 Connaissance accrue du système de La Haye	2 185	1 815	1 752
II.6 Utilisation plus fréquente et améliorée du système de La Haye	2 153	2 806	2 784
II.7 Meilleure administration du système de La Haye	2 633	2 630	2 413
Total	6 970	7 251	6 950

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 373	5 814	5 814	100%
Autres dépenses	1 597	1 437	1 136	79%
TOTAL	6 970	7 251	6 950	96%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

31.6. Le Budget après virements traduit une hausse générale des ajustements due à : i) une augmentation des ressources en personnel affectées aux activités d'information et de promotion en relation avec le système de La Haye. C'est ce que reflète le résultat II.6 (Utilisation plus fréquente et améliorée du système de La Haye); ii) l'engagement de l'Organisation, en cas d'augmentation du montant des recettes prévues, à reconstituer les provisions au titre des prestations après la cessation de service qui avaient été initialement budgétées à un niveau inférieur à celui de l'exercice biennal précédent.

31.7. L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

B. Utilisation du budget 2012-2013

31.8. Le taux d'utilisation du budget pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 79% du budget après virements. Cela tient essentiellement à des économies réalisées sur les frais postaux et à un retard des travaux informatiques lié au report de l'adhésion de certaines parties contractantes dans le cadre du résultat II.7 (Meilleure administration du système de La Haye).

PROGRAMME 7 ARBITRAGE, MEDIATION ET NOMS DE DOMAINE**Chef de programme M. J. C. Wichard****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

7.1. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (le "Centre de l'OMPI") est devenu le principal prestataire international de services rapides et peu onéreux de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, fonction qu'il assure à la fois en mettant à disposition sa compétence juridique et en matière d'organisation, et en gérant les affaires litigieuses. Cela inclut la prestation de services portant sur litiges relatifs aux noms de domaine sur Internet.

7.2. En 2012-2013, le Centre de l'OMPI a poursuivi ses travaux visant à optimiser le potentiel de ses procédures afin de répondre aux besoins des utilisateurs et des titulaires de droits de propriété intellectuelle. Dans ce cadre, le Centre de l'OMPI a publié en 2013 un rapport intitulé "Results of the WIPO Arbitration and Mediation Center International Survey on Dispute Resolution in Technology Transactions" (Résultats de l'enquête internationale du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI sur le règlement des litiges relatifs à des transactions en matière de technologie)¹². Ce rapport fournit des données et des analyses des attentes et expériences des utilisateurs. Le Centre de l'OMPI a également organisé des ateliers d'arbitrage et de médiation et a assuré la gestion active des affaires soumises à l'OMPI au moyen d'une infrastructure moderne d'administration des litiges, en particulier le système de gestion électronique des litiges (ECAF).

7.3 Le Centre a aidé les parties prenantes en matière de propriété intellectuelle à établir des procédures de règlement extrajudiciaire des litiges adaptées aux caractéristiques particulières des litiges récurrents dans leurs domaines d'activité. L'année 2012 a vu le premier règlement satisfaisant en vertu d'une procédure pour la médiation des oppositions en matière de marques gérée par l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS). Le Centre de l'OMPI a également contribué à développer une option de médiation similaire pour les procédures liées aux marques auprès de l'Institut national de la propriété industrielle du Brésil (INPI-BR) qui a été mise à la disposition des parties en juillet 2013.

7.4 Pour les règlements de litiges dans les domaines des films et des médias, l'OMPI a signé plusieurs mémorandums d'accord en 2012 avec l'Agence coréenne du contenu créatif (KOCCA) et le Ministère coréen de la culture, des sports et du tourisme (MCST), en vue de promouvoir les services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les secteurs couverts par leurs activités respectives.

7.5. En collaboration avec le Secrétariat de l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI), le Centre de l'OMPI a mis à disposition, en décembre 2013, des modèles d'accord adaptés aux besoins des entreprises du secteur des télécommunications, qui peuvent les utiliser pour soumettre un litige concernant la concession de licences dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND) pour l'utilisation de brevets impliqués dans une norme du secteur au Centre d'arbitrage et de médiation (accélérée), dans le but de favoriser un jugement FRAND rapide et peu onéreux.

7.6. Dans le cadre de la collaboration politique du Centre de l'OMPI dans le domaine des litiges en matière de recherche et développement, l'IPAG (Intellectual Property Agreement Guide), un projet autrichien, a publié en 2013 une série de modèles d'accord reprenant les clauses de règlement extrajudiciaire des litiges élaborées par l'OMPI.

7.7. En matière de noms de domaine, le Centre de l'OMPI a géré, en 2012-2013, 5469 affaires de cybersquattage couvrant 11 271 noms en vertu de procédures reposant sur les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP). Le Centre de l'OMPI a élaboré et lancé en 2012 l'Electronic Case Facility pour les noms de domaine (ECAF), plate-forme sécurisée de l'OMPI pour les plaidoiries des litiges. Les dossiers de litige relevant des principes UDRP que l'OMPI a reçus depuis 1999 portent, au total, sur plus de 50 000 noms de domaine.

¹² <http://www.wipo.int/export/sites/www/amc/en/docs/surveyresults.pdf>

7.8. L'OMPI s'est concentrée sur les nouveaux mécanismes de protection des droits adoptés par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) et s'est engagée, dans ce cadre, à mener une importante activité de politique générale en réponse à la mise en place par l'ICANN de 1400 nouveaux domaines de premier niveau. Le Centre de l'OMPI a administré 69 dossiers en tant que prestataire de services de règlement des litiges dans le cadre d'une procédure préalable à l'attribution concernant les "objections pour atteinte aux droits" fondées sur les marques que l'OMPI a élaborée, recensés par un rapport de l'OMPI publié en décembre 2013¹³.

7.9. Le Centre de l'OMPI a coopéré avec les administrateurs de noms de domaine pour les domaines correspondant à des codes de pays (ccTLD) dans différentes régions en lien avec les règlements des litiges. En 2012-2013, le Centre de l'OMPI est devenu un prestataire de services pour les domaines .FM (Micronésie [États fédérés de]), .GD (Grenade), .ML (Mali) .PW (Palaos) et .TZ (Tanzanie), ce qui porte le nombre total de ccTLD pour lesquels l'OMPI fournit des services de cette nature à 70.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

7.10. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 7 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n^{os} 1, 6 et 10. À ce propos, le Centre a organisé des programmes d'arbitrage et de médiation adaptés aux besoins des responsables et praticiens de la propriété intellectuelle et aidé des offices de propriété intellectuelle à mettre en place des cadres facultatifs de règlement extrajudiciaire des litiges dont ils avaient été saisis. En outre, il a continué de prêter assistance aux autorités nationales compétentes en matière de noms de domaine pour établir des bonnes pratiques recommandées en matière d'enregistrement et mettre en place des mécanismes de règlement des litiges adaptés aux besoins des pays en développement et des pays en transition.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : De plus en plus de litiges internationaux ou intranationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Prise en considération accrue de l'utilisation de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 269 litiges et 65 bons offices (fin 2011)	20 litiges et bons offices supplémentaires	375 litiges et 95 bons offices (cumul à la fin de 2013)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : 225 litiges et 50 bons offices (fin 2010)		136 litiges supplémentaires (médiations, arbitrages et décisions d'experts) et bons offices	
	Résultats de l'enquête sur le Centre	Résultats de l'enquête sur le Centre	Rapport publié : Results of the WIPO Arbitration and Mediation Center International Survey on Dispute Resolution in International Technology Transactions (Résultats de l'enquête internationale du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI sur le règlement des litiges relatifs à des transactions en matière de technologie) ¹⁴	Objectif pleinement atteint

¹³ <http://www.wipo.int/export/sites/www/amc/en/docs/lrreport.pdf>.

¹⁴ <http://www.wipo.int/export/sites/www/amc/en/docs/surveyresults.pdf>.

	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 4000 demandes (2010-2011)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 2000 demandes (2010)</i></p> <p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 30 millions de visites du site Web (2010-2011)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 15 millions de visites du site Web (2010)</i></p> <p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 276 participants aux événements annuels du Centre (2010-2011); 3000 participants aux événements externes du Centre (2010-2011)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 125 participants aux événements annuels du Centre (2010); 3 000 participants aux événements externes du Centre (2010)</i></p>	<p>4 000 demandes supplémentaires</p> <p>30 millions</p> <p>250 participants aux événements annuels du centre; 6000 participants aux événements externes du centre</p> <p>Un à trois systèmes supplémentaires</p>	<p>4 000 demandes supplémentaires</p> <p>3,5 millions de visites supplémentaires</p> <p>408 participants aux événements annuels du Centre de l'OMPI</p> <p>4 000 participants aux événements externes du Centre de l'OMPI</p> <p>Quatre systèmes adoptés (ETSI, INPI-BR, IPAG, IPOS)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pas atteint</p> <p>Objectif partiellement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>
Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges à l'élaboration et la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	Systèmes adoptés (AGICOA, Film and Media, EGEDA)			Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de litiges relatifs à des gTLD administrés selon les principes UDRP	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 20 095 litiges gTLD (à fin 2011)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 17 772 litiges gTLD (à fin 2010)</i></p>	3500 litiges supplémentaires	<p>24 901 litiges gTLD (cumul à la fin de 2013)</p> <p>4 806 litiges gTLD supplémentaires</p>	Objectif pleinement atteint
Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes programme et budgetUDRP	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 2135 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (à fin 2011)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 1694 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (fin 2010)</i></p>	350 litiges supplémentaires	<p>2 788 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2013)</p> <p>663 litiges portant uniquement sur des ccTLD supplémentaires</p>	Objectif pleinement atteint
Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine à l'élaboration et à la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : principes UDRP (à la fin de 2011, seuls les principes UDRP avaient été adoptés depuis plusieurs années déjà)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : principes UDRP (à la fin de 2010, seuls les principes UDRP avaient été adoptés depuis plusieurs années déjà)</i></p>	Mise en œuvre, au sein du système des noms de domaine, des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures	<p>Accréditation du Centre de l'OMPI pour les procédures préalables à l'attribution concernant les "objections pour atteinte aux droits" de l'ICANN</p> <p>Accréditation du Centre de l'OMPI pour les procédures de règlement des litiges relatifs aux marques postérieures à l'attribution du domaine</p>	Objectif pleinement atteint

Nombre d'administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 65 administrateurs de litiges ccTLD (à fin 2011)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 65 administrateurs de litiges ccTLD (à fin 2010)</i>	Six administrateurs supplémentaires	70 administrateurs de litiges ccTLD (cumul à la fin de 2013) Cinq administrateurs ccTLD supplémentaires	Objectif pleinement atteint
--	---	-------------------------------------	--	-----------------------------

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
II.11 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges	3 175	3 541	3 424
II.12 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 409	6 623	6 390
Total	10 585	10 164	9 814

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	9 634	8 686	8 686	100%
Autres dépenses	951	1 478	1 128	76%
TOTAL	10 585	10 164	9 814	97%

NOTES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

7.11. Le budget après virements reflète la réaffectation des ressources en personnel aux ressources hors personnel, suite à la mise en œuvre des réformes des contrats de l'OMPI entreprise en janvier 2013. Dans le budget approuvé pour 2012-2013, les coûts des contrats à court terme (SLC) étaient considérés comme faisant partie intégrante des coûts de personnel. Dans le contexte de la réforme du contrat, un programme de bourses OMPI a été créé en 2013 au sein du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en vue de reconnaître l'arrangement par le biais duquel l'Organisation fournit à de jeunes cadres une expérience de gestion de dossiers visant à renforcer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles dans ces domaines sous la responsabilité du Centre d'arbitrage et de médiation. Par conséquent, le budget concernant ces personnes a fait l'objet d'un virement dans les coûts hors personnel en 2013.

7.12. Cette hausse des ajustements dans le cadre du résultat II.11 (Litiges relatifs à la propriété intellectuelle internationaux et nationaux) traduit le mouvement des ressources en personnel du Centre destiné à mieux gérer les demandes de services de règlement extrajudiciaire des litiges.

B. Utilisation du budget 2012-2013

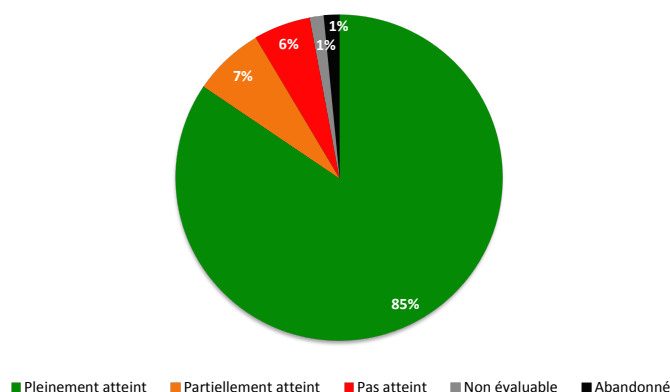
7.13. L'utilisation du budget légèrement inférieure à celle escomptée pour les ressources hors personnel traduit des économies dues à : i) une approche plus stratégique du recrutement de personnes (cadres spécialisés dans les affaires liées à des noms de domaine); et ii) une réduction des missions du personnel et des frais de déplacement en raison du report ou de l'annulation de certaines manifestations prévues, suite à une révision des priorités au niveau national.

OBJECTIF STRATÉGIQUE III

FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale	Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques, leurs stratégies ou leurs plans en matière de propriété intellectuelle ou ayant entrepris leur mise en œuvre chaque année (Afrique)	Programme 9	● ● ●
	Nombre de pays dotés de mécanismes appropriés pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en matière de propriété intellectuelle (pays arabes)	Programme 9	●
	Nombre de pays ayant des initiatives présentant des liens avec les plans nationaux en matière de propriété intellectuelle (pays arabes)	Programme 9	●
	Nombre de pays ayant introduit des politiques et des stratégies en matière de propriété intellectuelle dans leurs procédures nationales d'approbation (Asie et Pacifique)	Programme 9	●
	Nombre de pays ayant adopté des politiques et des stratégies en matière de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique)	Programme 9	●
	Nombre de pays dans lesquels ont été menés des activités ou des projets qui contribuent à l'élaboration de stratégies et politiques en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	Programme 9	●
	Nombre de pays dans lesquels ont été menés des activités ou projets qui contribuent à la mise en œuvre de stratégies et politiques en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	Programme 9	●
	Nombre de PMA ayant introduit des considérations de propriété intellectuelle propres aux PMA dans leurs stratégies ou politiques nationales en matière de propriété intellectuelle (PMA)	Programme 9	●
	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	Programme 10	●
	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle comprenant une composante innovation ou technologie	Programme 30
Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'examineurs, d'agents chargés de l'application des droits et d'utilisateurs de la propriété intellectuelle ayant une connaissance renforcée des questions de propriété intellectuelle et de la manière d'utiliser la propriété intellectuelle au service du développement		Programme 9	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Renforcement ou établissement de mécanismes, de programmes et de partenariats de coopération dans les PMA	Nombre de pays ayant mis en place des programmes de formation en propriété intellectuelle et offrant des possibilités de carrière dans le domaine de la propriété intellectuelle (pays arabes)	Programme 9	●
	Pourcentage d'examineurs formés qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles (Asie et Pacifique)	Programme 9	●
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux et de spécialistes de la propriété intellectuelle ayant une connaissance accrue des questions de propriété intellectuelle, notamment de la manière d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement (Asie et Pacifique)	Programme 9	●
	Nombre de formateurs/d'experts nationaux en propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	Programme 9	●
	Nombre de programmes nationaux de formation structurés (Amérique latine et Caraïbes)	Programme 9	●
	Nombre de pays dans lesquels les besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été évalués (PMA)	Programme 9	●
	Nombre de personnes formées/participantes par année et répartition géographique (PMA)	Programme 9	●
	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités qui font part de meilleures compréhension et utilisation des principes, des systèmes et des outils de propriété intellectuelle en vue d'assurer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et de mieux gérer la relation entre la protection intellectuelle et les ressources génétiques	Programme 9	●
		Programme 4	●
	Pourcentage de fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle formés qui utilisent leurs compétences améliorées dans le cadre de leur travail	Programme 10	●
	Pourcentage de spécialistes de la propriété intellectuelle qui font part d'une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Incorporation de questions relatives au développement dans les programmes de formation à l'application des droits mis en place par l'OMPI	Programme 17	●
	Pourcentage d'agents chargés de l'application des droits qui font état de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue, y compris les orientations sur la coopération stratégique, et de son utilité pour leur vie professionnelle	Programme 9	●
		Programme 17	●
	Pourcentage de participants satisfaits de la qualité des ateliers et des séminaires sur l'innovation et sa commercialisation	Programme 9	●
		Programme 10	●
		Programme 30	●
	Pourcentage de participants satisfaits des ateliers de renforcement des capacités liées au droit d'auteur, et les ayant évalués comme utiles	Programme 3	●
	Pourcentage de participants ayant évalué l'utilité des ateliers sur le droit d'auteur et l'utilisation pratique du savoir six mois après l'atelier	Programme 3	●
	Nombre d'initiatives sur le droit d'auteur et les droits connexes lancées à l'échelle nationale directement en rapport avec les thèmes abordés par les ateliers	Programme 3	●
	Nombre d'utilisateurs provenant de pays en développement, utilisant des instruments, des modèles et du matériel élaborés par l'OMPI, concernant l'innovation et sa commercialisation	Programme 30	●
	Nombre de partenariats établis dans les PMA entre les organismes gouvernementaux, le secteur privé, les ONG et d'autres partenaires du développement (PMA)	Programme 9	●
	Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales (PMA)	Programme 9	●
Pourcentage de personnes qui font part de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue dans les offices de propriété intellectuelle	Programme 11	●	
Pourcentage de personnes formées qui font état d'une utilisation effective, dans le cadre de leur travail, des compétences acquises	Programme 11	●	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs	
Accès facilité à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle	Pourcentage de superviseurs qui certifient que les compétences acquises après une année de formation sont utilisées de manière satisfaisante	Programme 11	●	
	Nombre de personnes diplômées de l'Académie de l'OMPI et d'établissements universitaires partenaires (diplômes communs)	Programme 11	●	
	Nombre de participants formés dans le cadre des cours d'été dispensés par l'OMPI chaque année	Programme 11	●	
	Nombre d'enseignants en propriété intellectuelle formés par l'Académie	Programme 11	●	
	Nombre de nouvelles académies créées	Programme 11	●	
	Nombre de nouveaux accords de coopération interinstitutionnelle	Programme 11	●	
	Nombre d'inscriptions en ligne aux cours d'enseignement à distance	Programme 11	●	
	Taux d'achèvement des cours d'enseignement à distance	Programme 11	●	
	Pourcentage de participants aux cours d'enseignement à distance ayant réussi l'examen	Programme 11	●	
	Nombre de cours de l'Académie introduits dans des programmes d'établissements d'enseignement	Programme 11	●	
	Nombre de nouveaux cours en ligne à différents niveaux de spécialisation	Programme 11	●	
	Nombre de langues dans lesquelles les cours sont dispensés	Programme 11	●	
	Nombre de bourses d'études accordées à des participants venant de pays en développement, de PMA et de pays en transition	Programme 11	●	
	Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises	Pourcentage de participants qui font part de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue	Programme 11	●
Pourcentage de personnes formées qui font état d'une utilisation effective, dans le cadre de leur travail, des compétences acquises		Programme 11	●	
Nombre de demandes de cours		Programme 11	●	
Amélioration de la compréhension/la capacité des PME et des institutions d'aide au développement de ces entreprises pour leur permettre une meilleure mise en œuvre de la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de la commercialisation	Pourcentage d'institutions d'appui ayant obtenu une assistance qui fournissent des services d'information, d'appui et de conseil/consultation en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 30	●	
	Nombre de programmes de formation nationaux et régionaux sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 30	●	
	% d'organismes de soutien aux PME satisfaits des formations assurées en matière de gestion d'actifs de propriété intellectuelle	Programme 30	●	
Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui se rapportent à des résultats escomptés inscrits dans le programme et budget pour 2010-2011	Programme 8	●	
	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui se rapportent à des indicateurs d'exécution inscrits dans le programme et budget pour 2010-2011	Programme 8	●	
	Mise en œuvre du mécanisme de coordination tel qu'approuvé par les États membres	Programme 8	●	
Planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et établissement de rapports efficaces en ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été mises en œuvre par le CDIP dans des projets, des activités et des études	Programme 8	●	
	Nombre de projets approuvés par le CDIP	Programme 8	●	
	Nombre de projets proposés par des États membres, qui sont soumis à l'examen du CDIP	Programme 8	●	
	Pourcentage de projets faisant l'objet d'un suivi systématique	Programme 8	●	
	Pourcentage de projets ayant fait l'objet d'une évaluation au cours de l'exercice biennal	Programme 8	●	
	Informations reçues sur la qualité des rapports relatifs à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été présentés au CDIP	Programme 8	●	
	Meilleure compréhension du Plan d'action pour le développement par les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les autres parties prenantes	Nombre de pays demandant une assistance technique dans le cadre des projets du Plan d'action pour le développement et manifestant leur intérêt pour des activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement	Programme 8	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Reconnaissance par les États membres, les communautés, les organisations et les autres parties prenantes de l'utilité et de l'efficacité des ressources, des programmes et des instruments de l'OMPI	Nombre de demandes d'assistance reçues par l'OMPI	Programme 4	●
Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles aux fins du développement de la propriété intellectuelle, soit par des contributions directes à l'OMPI soit par accès à d'autres moyens externes de financement	Augmentation des ressources disponibles dans les fonds fiduciaires	Programme 20	●
	Nombre et poids financier des projets mis en œuvre par l'OMPI qui sont financés par des mécanismes externes existants financés par des donateurs	Programme 20	●
	Élaboration des lignes directrices de l'OMPI pour la recherche de partenariats avec le secteur privé	Programme 20	●

PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT**Chef de programme M. G. Onyeama****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

8.1. Le programme a continué de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de l'OMPI, notamment par le biais d'une mise en œuvre axée sur le projet des recommandations du Plan d'action pour le développement, et d'une intégration effective des principes du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'organisation. En outre, plusieurs activités ont été entreprises dans le cadre du programme pour aider les États membres à tirer parti de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Parmi celles-ci, à titre d'activité principale, le programme a facilité les travaux du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) lors de quatre sessions de ce dernier qui se sont tenues en 2012-2013.

8.2. Des progrès majeurs ont été accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Le CDIP a approuvé deux nouveaux projets proposés par le Burkina Faso et la République de Corée, examiné deux rapports annuels du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, deux rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations pour application immédiate et des projets du Plan d'action pour le développement, ainsi que 14 rapports d'évaluation de projet. En outre, le comité a approuvé les deuxièmes phases de quatre projets terminés et évalués. Le comité a débattu de deux documents transmis par l'Assemblée générale, à savoir la description de la contribution des organes compétents de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement et une décision sur les questions relatives au CDIP. Le comité a également examiné un rapport concernant l'évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et a pris note : i) de l'étude sur la faisabilité de la prise en considération des besoins et résultats visés dans les objectifs du Millénaire pour le développement dans le tableau des résultats de l'exercice biennal de l'OMPI; et ii) d'un document sur l'évaluation des OMD au sein d'autres institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que de la contribution de l'OMPI aux objectifs du Millénaire pour le développement. De plus, le comité a examiné l'Étude de faisabilité concernant de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs et examiné une proposition de mise en œuvre de ces nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI. Le comité a examiné deux documents sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et la mise en œuvre législative aux niveaux national et régional, et approuvé en partie un futur programme de travail sur les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle. Le comité a poursuivi l'examen de l'Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, tandis qu'il débattait de la réponse de la direction à l'examen et la proposition commune du groupe du Plan d'action pour le développement et du groupe des pays africains. Par ailleurs, s'agissant de cette question, le CDIP a pris note d'un Manuel de l'assistance technique fournie par l'OMPI et de présentations sur la réorganisation de la base de données sur l'assistance technique de l'OMPI (TAD). Comme requis au titre du mécanisme de coordination et des modalités de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes, le comité a entamé des délibérations sur l'examen indépendant de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. En ce qui concerne les résultats des projets du Plan d'action pour le développement, le comité a débattu et pris note de 14 études entreprises dans le cadre de projets sur la propriété intellectuelle et le domaine public, les brevets et le domaine public, la propriété intellectuelle et la politique de concurrence, les techniques de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès au savoir, la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique, la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux, ainsi que du projet de renforcement et de développement du secteur audiovisuel au Burkina Faso et dans plusieurs pays africains. À la fin de l'exercice biennal, 72 observateurs avaient participé aux travaux du comité.

8.3. Le programme a continué de veiller à ce que les activités et les projets en rapport avec le Plan d'action pour le développement soient correctement réalisés, suivis et évalués, et à ce qu'ils fassent l'objet de rapports. Cela comprenait des efforts visant à garantir une mise en œuvre efficace des 19 recommandations pour application immédiate.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

8.4. Le programme 8 est responsable de la coordination de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui se rapportent à des résultats escomptés inscrits dans le programme et budget pour 2010-2011	26 recommandations du plan d'action se rapportent à un résultat escompté au moins	45 recommandations du plan d'action à rapporter à un résultat escompté au moins dans le programme et budget pour 2014-2015	45 recommandations du plan d'action se rapportent à un résultat escompté au moins	Objectif pleinement atteint
Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui se rapportent à des indicateurs d'exécution inscrits dans le programme et budget pour 2010-2011	16 recommandations du plan d'action	45 recommandations du plan d'action liées à des indicateurs d'exécution dans le programme et budget pour 2014-2015	45 recommandations du plan d'action	Objectif pleinement atteint
Mise en œuvre du mécanisme de coordination tel qu'approuvé par les États membres	Mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports approuvés par le CDIP en avril 2010	Mécanismes de coordination mis en œuvre conformément à la décision prise par les États membres	Deux rapports annuels aux assemblées consacrés à la description de la contribution des organes de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement débattues au sein du CDIP (WO/GA/41/12 et WO/GA/43/10) ¹⁵ .	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et établissement de rapports efficaces en ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été mises en œuvre par le CDIP dans des projets, des activités et des études	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 42 recommandations (non encore épuisé) (décembre 2011) <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 42 recommandations (non encore épuisé) (décembre 2010)	45 recommandations	45 recommandations du plan d'action	Objectif pleinement atteint

¹⁵ http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=208882 et http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=239806.

Nombre de projets approuvés par le CDIP	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 23 projets (fin 2011)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 19 projets (fin 2010)</i>	n.d.	6 projets supplémentaires (29 projets cumulés, mettant en œuvre 33 recommandations du Plan d'action pour le développement approuvées par le CDIP).	Objectif pleinement atteint
Nombre de projets proposés par des États membres, qui sont soumis à l'examen du CDIP	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 1 projet (fin 2011)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : À déterminer</i>	Au moins un projet/une région (en 2012-2013)	2 projets proposés par le Burkina Faso et la République de Corée.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de projets faisant l'objet d'un suivi systématique	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 100% (23 projets)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : Niveau de référence : 100% (17 projets)</i>	100%	100% des 29 projets sont suivis. Les rapports de situation sont rédigés et soumis au CDIP.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de projets ayant fait l'objet d'une évaluation au cours de l'exercice biennal	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 100% (12 projets)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 100% (14 projets)</i>	100%	100%; 14 rapports d'évaluation examinés par le CDIP	Objectif pleinement atteint
Informations reçues sur la qualité des rapports relatifs à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été présentés au CDIP	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : retours positifs reçus du CDIP. Demande spécifique pour davantage d'informations analytiques dans les rapports</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : données non disponibles</i>	Retour d'information positif du CDIP	Retours positifs reçus du CDIP. Les demandes spécifiques pour que davantage d'informations analytiques figurent dans les rapports se sont poursuivies.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Meilleure compréhension du Plan d'action pour le développement par les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les autres parties prenantes				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays sollicitant une assistance technique par le biais de projets du Plan d'action pour le développement et faisant part d'un intérêt pour des activités se rapportant au Plan d'action	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : projets et activités se rapportant au Plan d'action pour le développement dans 50 pays</i> <i>Niveau de référence : projets et activités en rapport avec le plan d'action dans 50 pays</i>	Projets et activités en rapport avec le plan d'action dans 50 pays	Projets et activités en rapport avec le plan d'action dans 50 pays	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
III.6 Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation	2 505	2 341	2 060
III.7 Planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et établissement de rapports efficaces en ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement	759	669	637
III.8 Meilleure compréhension du Plan d'action pour le développement par les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les autres parties prenantes	1 523	924	644
Total	4 788	3 934	3 341

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	2 813	2 273	2 273	100%
Autres dépenses	1 975	1 662	1 068	64%
TOTAL	4 788	3 934	3 341	85%

NOTES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

8.5. L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013. De plus, la conférence sur la propriété intellectuelle et le développement, programmée pour se dérouler pendant l'exercice biennal, a été reportée à la demande du président du CDIP, en raison de l'absence de consensus entre les États membres quant aux intervenants envisagés pour la conférence.

8.6. La baisse de l'affectation des ressources en personnel tenait essentiellement au retard observé dans le recrutement pour plusieurs postes vacants dans le programme.

B. Utilisation du budget 2012-2013

8.7. L'utilisation de 64% du budget était essentiellement due à des dépenses moins élevées que prévues pour : i) les sessions du CDIP, en raison d'économies réalisées sur les voyages de tiers (résultat III.6); ii) la promotion du Plan d'action pour le développement et la communication en raison de l'organisation d'un nombre moins important de séminaires nationaux et régionaux que ce qui avait été initialement envisagé (résultats III.8); et iii) des économies sur les services contractuels pour les évaluations des projets du Plan d'action pour le développement achevés (résultats III.7).

PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCES

Chef de programme M. G. Onyeama

RÉALISATIONS EN 2012-2013

9.1. La volonté de faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et de donner aux pays en développement et aux PMA les moyens de maîtriser la propriété intellectuelle pour renforcer à l'échelle nationale le potentiel et les capacités en matière d'innovation a continué d'influencer les travaux de ce programme tout au long de l'exercice biennal. Premier lien entre ces États membres et les différents programmes de l'OMPI, ce programme a joué un rôle essentiel dans la fourniture d'une assistance technique cohérente, coordonnée, axée sur les besoins et adaptée à chaque pays.

9.2. Au cours de l'exercice biennal, le recours à des outils tels que les évaluations des besoins et les missions de programmation afin d'étayer les plans nationaux a conduit au renforcement du programme de coopération technique et à l'amélioration de la fourniture d'activités axées sur le développement, dans les pays en développement et les pays les moins avancés, compte tenu de la diversité des besoins croissants de tous les pays bénéficiaires. Dans l'ensemble, on a observé une intégration accrue du développement dans les différents programmes spécialisés de l'Organisation, conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement.

9.3. Outre la poursuite du renforcement des partenariats en place, de nouveaux partenariats ont été établis au cours de l'exercice biennal avec d'autres communautés économiques régionales et des institutions intergouvernementales, à savoir le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), en vue de créer et/ou améliorer les synergies pour de meilleurs résultats en termes de développement.

9.4. Par ailleurs, les activités du programme continuent de cibler les quatre piliers définis dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2010-2015, à savoir les stratégies et politiques nationales de propriété intellectuelle et le renforcement des capacités des ressources humaines, dont le programme assume la responsabilité principale, ainsi que les activités liées à l'infrastructure institutionnelle et technique et aux cadres législatifs et réglementaires, dont il assure la coordination.

9.5. Au cours de l'exercice biennal, l'OMPI a continué d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à concevoir, améliorer et mettre en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle qui soient à la fois conformes à leurs plans de développement d'ensemble et capables de stimuler l'innovation et la créativité. Dans le cadre du projet Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional qui s'est achevé en mai 2012, il a été mis au point une méthodologie à la fois normalisée et souple et une panoplie d'outils de formulation de plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale. La méthodologie et les outils ont été rationalisés en 2013 pour pouvoir être utilisés dans les processus de formulation des stratégies de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA. Au cours de l'exercice biennal, des plans/stratégies de propriété intellectuelle ont été adoptés dans 11 pays de la région d'Asie et du Pacifique et trois dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La formulation et la mise en œuvre de stratégies de propriété intellectuelle ont été initiées ou se sont poursuivies dans 32 pays (13 en Afrique, trois dans des pays arabes, huit dans la région d'Asie et du Pacifique, et huit dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes). Deux PMA (le Bangladesh et l'Éthiopie) ont inclus des considérations de propriété intellectuelle spécifiques aux PMA dans leurs stratégies et/ou politiques de propriété intellectuelle au cours de l'exercice biennal, portant le nombre de PMA ayant inclus des considérations de cette nature à six, et deux PMA (Madagascar et le Népal) se trouvent en phase finale. Les activités/projets qui contribuent à la mise en œuvre des stratégies/politiques de propriété intellectuelle ont été menés dans 21 pays (cinq en Afrique, quatre dans des pays arabes et 12 dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes).

9.6. Les activités du programme ont continué d'accorder une grande importance au renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour répondre aux nombreuses exigences relatives à l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement et à la stimulation de l'innovation et de la créativité. Les activités mises en œuvre ont permis d'augmenter le nombre de

formateurs à l'échelle nationale et d'accroître leur diversité. En 2012-2013, la formation et le renforcement des capacités ont couvert un large domaine d'activités, allant de la sensibilisation du public aux programmes de renforcement des capacités adaptés à des groupes cibles spécifiques tels que des décideurs, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des chercheurs et universitaires ou des chefs d'entreprise et des industriels, et ce à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale.

9.7. Faciliter l'accès aux bases de données mondiales d'informations technologiques est restée une priorité fondamentale tout au long de l'exercice biennal. Des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) ont été établis dans 19 pays supplémentaires au cours de 2012-2013.

9.8. Au cours de l'exercice biennal, l'OMPI a poursuivi le renforcement de l'assistance qu'elle apporte aux offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA afin de leur permettre de fournir des services plus efficaces et d'une meilleure qualité à leurs parties prenantes. L'introduction d'outils tels que le logiciel d'automatisation des offices de la propriété industrielle (IPAS) et WIPOScan, de concert avec des améliorations apportées aux systèmes en place tels que le système de gestion électronique des documents (EDMS) et le service d'accès numérique (DAS) ont donné d'importants résultats. (Voir programme 15.)

9.9. Pendant l'exercice biennal, le programme a facilité et coordonné en interne l'adhésion de nombreux pays à des traités et conventions administrés par l'OMPI : deux pays d'Afrique (Botswana et Rwanda); six pays arabes (Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Qatar, République arabe syrienne, Tunisie); trois pays de la région Asie-Pacifique (Brunéi Darussalam, Inde, Iran(République islamique d')); et trois pays de la région d'Amérique latine et des Caraïbes (Colombie, Mexique, Panama). Deux pays arabes, à savoir l'Égypte et la Tunisie, ont inclus des dispositions dans leur nouvelle Constitution.

9.10. L'OMPI continue d'apporter une assistance technique aux pays en développement et aux PMA en ce qui concerne la formulation et la modernisation de leur législation dans le domaine de la propriété intellectuelle, compte tenu des impératifs nationaux spécifiques et des éléments de flexibilité internationaux. Afin d'établir plus clairement les domaines de priorité de l'OMPI, le Manuel de l'assistance technique fournie par l'OMPI¹⁶ a été finalisé en 2013 et la date de sa publication a été avancée en 2014. Le manuel est destiné à servir de portail dédié aux activités et aux services d'assistance technique fournis par l'OMPI et il s'adresse aux États membres, aux institutions et aux individus intéressés par les programmes d'assistance technique menés par l'Organisation dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition. De plus, l'attention toute particulière accordée aux PMA comprenait également des activités de coordination ciblées dans les domaines de l'innovation, de la créativité et du développement. Les documents de travail adoptés par l'OMPI en 2011 à l'occasion de la quatrième conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés continuent de renforcer la cohésion et d'axer les travaux sur la fourniture d'assistance technique aux PMA tout au long de l'exercice biennal.

9.11. La Division des projets spéciaux, créée en mai 2012 aux fins d'élaborer des projets de développement et de propriété intellectuelle innovants en coordination avec les secteurs spécialisés concernés, les divisions et Bureaux régionaux, a concentré ses efforts sur la mise en œuvre de méthodologies visant à définir, protéger et commercialiser des produits sous une marque reposant sur une origine dans des pays en développement choisis; la sensibilisation des entreprises africaines spécialisées dans la mode aux considérations de propriété intellectuelle; la protection du patrimoine culturel et des expressions culturelles aux Caraïbes; et le développement d'outils pratiques pour l'évaluation de la propriété intellectuelle. Dans le cadre de ces projets et dans la mesure du possible, des supports de formation ont été élaborés en vue de saisir les contenus utiles et les enseignements tirés des programmes de renforcement des capacités récurrents menés par le secteur du développement.

9.12. Le déploiement et l'amélioration permanente des bases de données spécialisées continuent à porter leurs fruits. En plus des trois bases de données existantes et élargies sur l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) et la liste des consultants (IP-ROC), qui ont été intégrées en 2012, deux nouvelles bases de données personnalisées ont été créées et mises en œuvre afin d'appuyer l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI axés sur le développement, à savoir une base de données pour la saisie des données de référence à utiliser dans les processus nationaux pour l'élaboration des stratégies nationales de propriété intellectuelle (NIPS-D) et une interface pour le projet Sud-Sud du Plan d'action pour le

développement permettant le partage des informations figurant dans IP-TAD et IP-ROC pour les pays de l'hémisphère Sud.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

9.13. Le programme 9 reste l'un des principaux exécutants du Plan d'action pour le développement de l'OMPI. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités par ce programme ont été éclairées et guidées par les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations dans le cadre du groupe A sur l'assistance technique de l'OMPI et le renforcement des capacités.

9.14. Dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement DA_05_01, la base de données sur l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)¹⁷ a été établie et pleinement intégrée avec la liste de consultants (ROC)¹⁸. Le projet a été évalué de manière indépendante et un rapport d'évaluation a été présenté et débattu au sein du CDIP. En outre, la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)¹⁹ a été lancée. Le projet a été évalué et l'évaluation a fait l'objet d'un débat au sein du CDIP.

9.15. Le projet du Plan d'action pour le développement sur le renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs de propriété intellectuelle, aux niveaux national, sous-régional et régional, a été achevé et évalué de manière indépendante. Six pays pilotes (l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Inde, la Jordanie, la Pologne et la République-Unie de Tanzanie) ont achevé l'élaboration de projets de stratégies nationales de propriété intellectuelle et de plans d'action au moyen de la méthodologie proposée par l'OMPI et ont soumis les documents de stratégie à leur gouvernement respectif pour approbation. En outre, un groupe d'experts nationaux et internationaux expérimentés a été créé afin de fournir des ressources utiles pour aider d'autres pays potentiellement intéressés par un processus d'élaboration de stratégie de propriété intellectuelle.

9.16. Le projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés a continué à être mis en œuvre dans les trois pays pilotes sélectionnés, à savoir l'Ouganda, le Panama et la Thaïlande, et a été achevé à la fin de 2013. Des stratégies de marques et de propriété intellectuelle propres aux produits ont été conçues dans le but de conférer une valeur ajoutée aux caractéristiques uniques des produits ainsi qu'à leur image de marque potentielle.

9.17. Le projet du Plan d'action pour le développement sur le renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés s'est achevé et a été évalué de manière indépendante. Sa mise en œuvre s'est effectuée dans trois PMA pilotes, à savoir le Bangladesh, le Népal et la Zambie. Des groupes d'experts nationaux ont défini les besoins prioritaires dans chacun de ces pays. Pour répondre à ces besoins, l'OMPI s'est associée à l'Organisation européenne des brevets (OEB), à l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO), à l'Office des brevets du Japon, à l'Allemagne et à l'Inde pour trouver des solutions technologiques pertinentes aux problèmes recensés afin de préparer des rapports techniques panoramiques sur les brevets. Les experts nationaux ayant déterminé les technologies les plus appropriées, les domaines recensés ont fait l'objet d'un programme d'activités en vue de la mise en œuvre des projets. Ce processus a par la suite fait l'objet de consultations nationales et a été soumis à des forums multipartites, afin d'étudier de façon éclairée l'approche proposée et d'y souscrire. Le CDIP a convenu qu'une phase II de ce projet, dont la portée sera élargie à des PMA supplémentaires, devrait être élaborée et présentée au comité en 2014.

¹⁷ <http://www.wipo.int/tad/fr/>.

¹⁸ <http://www.wipo.int/roc/fr/>.

¹⁹ www.wipo.int/dmd.

9.18. Le projet de renforcement de la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle et de développement entre pays en développement et PMA a été achevé à la fin de 2013. Deux réunions interrégionales de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud ont été organisées au Brésil en août 2012 et au Caire en mai 2013, et deux conférences annuelles sur la propriété intellectuelle et le développement se sont déroulées à Genève. De plus, des progrès majeurs ont été accomplis dans la mise en œuvre des activités du projet menées sur le Web, à savoir l'introduction de nouvelles fonctions Sud-Sud dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) et la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP DMD) et de la liste de consultants de l'OMPI (ROC) ainsi que la création d'une page Web de l'OMPI et d'un réseau virtuel sur la coopération Sud-Sud. Un coordonnateur de la coopération Sud-Sud lié au projet au sein du Secrétariat de l'OMPI a également été désigné en 2013 pour assurer la coordination avec les activités menées dans l'ensemble de l'ONU dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

9.19. Le programme s'est également avéré être le principal partenaire du projet du Plan d'action pour le développement sur l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement qui s'est achevé et a été évalué de manière indépendante en 2013.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques, leurs stratégies ou leurs plans en matière de propriété intellectuelle ou ayant entrepris leur mise en œuvre chaque année (Afrique)	Deux pays ont adopté des politiques de propriété intellectuelle	Au moins quatre pays ont adopté des politiques de propriété intellectuelle.	<ul style="list-style-type: none"> – Éthiopie (adoptées) – Ghana (adoptées et entérinées par le Parlement) – Sénégal (Mémoire d'accord en 2011; en cours de mise en œuvre) – Élaboration achevée et adoption en suspens en Gambie, au Kenya, au Malawi, à Maurice, en République-Unie de Tanzanie, aux Seychelles, au Sierra Leone et au Tchad. 	Objectif partiellement atteint
	Quatre pays ont adopté des plans nationaux de développement de la propriété intellectuelle	Au moins huit pays ont adopté des plans nationaux de développement de la propriété intellectuelle	Les Comores (Plan de développement de la propriété intellectuelle validé) Processus paralysé dans les pays suivants : Burundi, Gambie, Lesotho et Maurice.	Objectif pas atteint
	Trois pays ont achevé l'élaboration de politiques et de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle	Au moins six pays ont achevé l'élaboration de politiques et stratégies nationales de propriété intellectuelle	Huit pays <ul style="list-style-type: none"> – Botswana (stratégie de propriété intellectuelle) – Tchad (politique de propriété intellectuelle) – Congo (stratégie de propriété intellectuelle) – Gambie (politique et stratégie de propriété intellectuelle) – Kenya (politique de propriété intellectuelle) – Maurice (politique de propriété intellectuelle) – Seychelles (politique et stratégie de propriété intellectuelle) – République-Unie de Tanzanie (politique et stratégie de propriété intellectuelle) 	Objectif pleinement atteint

Nombre de pays dotés de mécanismes appropriés pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en matière de propriété intellectuelle (pays arabes)	Cinq pays	Cinq pays (en 2012-2013)	Stratégie nationale d'innovation en matière de propriété intellectuelle adoptée dans deux pays : Algérie et Oman. Stratégie nationale d'innovation en matière de propriété intellectuelle en cours d'élaboration dans trois pays : Émirats arabes unis, Qatar et Tunisie.	Objectif partiellement atteint
Nombre de pays ayant des initiatives présentant des liens avec les plans nationaux en matière de propriété intellectuelle (pays arabes)	Deux pays	Quatre pays (en 2012-2013)	Quatre pays (Algérie, Égypte, Qatar, Yémen) et une union (CCG).	Objectif pleinement atteint
Nombre de pays ayant introduit des politiques et des stratégies en matière de propriété intellectuelle dans leurs procédures nationales d'approbation (Asie et Pacifique)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : quatre pays</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : zéro</i>	Six pays	Quatre pays (Cambodge, Sri Lanka, Tonga et Vanuatu) disposent de politiques et/ou stratégies de propriété intellectuelle dans leur processus national d'approbation. Un projet de politique de propriété intellectuelle est actuellement en cours d'examen dans un pays (Viet Nam). Les travaux sont en cours dans deux pays (le Népal et les îles Salomon). Un pays (les îles Cook) a reporté son projet d'élaboration d'une stratégie de propriété intellectuelle.	Objectif partiellement atteint
Nombre de pays ayant adopté des politiques et des stratégies en matière de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : deux pays</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : zéro</i>	Trois pays	Trois pays (Bangladesh, Cambodge et Samoa) ont adopté une politique ou une stratégie de propriété intellectuelle; deux pays ciblés (Bhoutan et Mongolie) se trouvent en phase finale du processus national d'approbation.	Objectif pleinement atteint
Nombre de pays dans lesquels ont été menés des activités ou des projets qui contribuent à l'élaboration de stratégies et politiques en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	Sept pays	Huit pays (en 2012-2013)	Dix pays (Costa Rica, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Saint Kitts et Nevis, Trinité-et-Tobago).	Objectif pleinement atteint
Nombre de pays dans lesquels ont été menés des activités ou projets qui contribuent à la mise en œuvre de stratégies et politiques en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : quatre pays</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : sept pays</i>	16 pays	12 pays (Argentine, Barbade, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Uruguay).	Objectif partiellement atteint

<p>Nombre de PMA ayant introduit des considérations de propriété intellectuelle propres aux PMA dans leurs stratégies ou politiques nationales en matière de propriété intellectuelle (PMA)</p>	<p>Quatre PMA</p>	<p>Au moins huit PMA (cumul)</p>	<p>Deux PMA supplémentaires (Bangladesh et Éthiopie) ont adopté des projets de politiques et/ou de stratégies de propriété intellectuelle qui comprennent des considérations spécifiques aux PMA, portant le cumul à six PMA.</p> <p>Deux PMA (Madagascar et Népal) se trouvent en phase finale d'achèvement de leurs projets de politiques nationales de propriété intellectuelle comprenant des considérations spécifiques aux PMA.</p> <p>En outre, l'OMPI a continué de travailler avec le Mozambique, le Rwanda, le Sénégal et la Zambie pour faciliter la mise en œuvre des recommandations de politiques de propriété intellectuelle pertinentes au niveau national.</p> <p>Djibouti a reporté le processus.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Résultat escompté : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</p>				
<p>Indicateurs d'exécution</p>	<p>Niveaux de référence</p>	<p>Objectifs visés</p>	<p>Données relatives à l'exécution</p>	<p>Code de couleurs</p>
<p>Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'examineurs, d'agents chargés de l'application des droits et d'utilisateurs de la propriété intellectuelle ayant une connaissance renforcée des questions de propriété intellectuelle et de la manière d'utiliser la propriété intellectuelle au service du développement (Afrique)</p>	<p>Données non disponibles</p>	<p>60%</p>	<p>70% (920 sur 1314) des professionnels de propriété intellectuelle, directeurs d'offices de propriété intellectuelle et de droit d'auteur, examinateurs, juristes, rédacteurs juridiques, fonctionnaires des gouvernements, créateurs artistiques, inventeurs, chercheurs, membres du corps judiciaire et responsables de l'application des lois, PME, professionnels du secteur agricole/agroalimentaire et du secteur privé, et membres de l'Académie ont bénéficié de formations de la part des pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Botswana, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre de pays ayant mis en place des programmes de formation en propriété intellectuelle et offrant des possibilités de carrière dans le domaine de la propriété intellectuelle (pays arabes)</p>	<p>Cinq pays</p>	<p>Trois pays (en 2012-2013)</p>	<p>Un pays a établi une nouvelle académie nationale de la propriété intellectuelle (Tunisie) et un pays (Égypte) a initié une nouvelle académie.</p> <p>L'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI) propose des programmes de formation relatifs à la propriété intellectuelle dans le domaine des informations relatives aux brevets et de la recherche.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Pourcentage d'examineurs formés qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles (Asie et Pacifique)</p>	<p>Données disponibles</p>	<p>non 70%</p>	<p>Près de 90% des examinateurs formés évalués utilisent de nouvelles compétences dans leurs activités professionnelles.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux et de spécialistes de la propriété intellectuelle ayant une connaissance accrue des questions de propriété intellectuelle, notamment de la manière d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement (Asie et Pacifique)	Données disponibles	non	60%	Environ 80% des participants évalués ont indiqué mieux comprendre les questions de propriété intellectuelle.	Objectif pleinement atteint
Nombre de formateurs/d'experts nationaux en propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes)	151 experts/formateurs nationaux		230 experts/formateurs nationaux (cumul)	Nombre total d'experts/formateurs nationaux pendant l'exercice biennal : 250 – 80 (2012) – 170 (2013)	Objectif pleinement atteint
Nombre de programmes nationaux de formation structurés (Amérique latine et Caraïbes)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 31 activités (aucun programme national)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 31 programmes nationaux</i>		59 programmes nationaux	Total des activités : 75 Activités nationales : 31 (2012) et 13 (2013) Activités sous-régionales : 14 (2012) et 17 (2013)	Objectif pleinement atteint
Nombre de pays dans lesquels les besoins d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été évalués (PMA)	Évaluation des besoins de cinq PMA		Au moins 15 PMA doivent faire l'objet d'une évaluation (cumul)	26 PMA Afrique : – États membres de l'ARIPO : Gambie, Lesotho, Malawi, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan et Zambie, plus Éthiopie (observateur); – États membres de l'OAPI : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Togo Asie et Pacifique : Bangladesh, Népal et République démocratique populaire lao.	Objectif pleinement atteint
Nombre de personnes formées/participantes par année et répartition géographique (PMA)	Total de 502 personnes formées/participantes pour toutes les régions		Augmentation du nombre de stagiaires/participants	Au total, 1907 stagiaires/participants de toutes les régions ont bénéficié du développement des compétences, des formations et des programmes de renforcement des capacités de l'OMPI (exercice biennal) – 1 065 (2012) (23 PMA d'Afrique et 5 PMA d'Asie) – 842 (2013) (28 PMA d'Afrique et 6 PMA d'Asie).	Objectif pleinement atteint

<p>Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités qui font part de meilleures compréhension et utilisation des principes, des systèmes et des outils de propriété intellectuelle en vue d'assurer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et de mieux gérer la relation entre la protection intellectuelle et les ressources génétiques</p>	<p>Première utilisation de cet indicateur dans ce programme</p>	<p>75%</p>	<p>95% (questionnaire de satisfaction utilisé dans cinq activités organisées par la Division des savoirs traditionnels).</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Pourcentage d'agents chargés de l'application des droits qui font état de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue, y compris les orientations sur la coopération stratégique, et de son utilité pour leur vie professionnelle</p>	<p>Pas de données disponibles actuellement</p>	<p>75%</p>	<p>Le taux moyen de satisfaction exprimé par les participants aux activités de renforcement des capacités en termes de sujets, intérêt des participants pour les thèmes et qualité des présentations était supérieur à 85%. (Programme 17)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Pourcentage de participants satisfaits de la qualité des ateliers et des séminaires sur l'innovation et sa commercialisation</p>	<p>Retour d'information général disponible, mais pas de données précises</p>	<p>90%</p>	<p>Sur la base des évaluations de 2013 réalisées pour quatre événements de formation supplémentaires (au moyen d'une enquête récemment élaborée), 100% des participants étaient satisfaits de la qualité des ateliers (93,8% ont estimé qu'ils étaient de bonne ou très bonne qualité) et 100% ont estimé que les présentations et intervenants étaient de très bonne ou bonne qualité.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

Résultat escompté : Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives protégées et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation lancés	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 18 réseaux de CATI²⁰ Afrique (7), pays arabes (4), Asie et Pacifique (2), Amérique latine et Caraïbes (5)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> neuf réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation lancés (premier trimestre 2011) : Afrique (3), Pays arabes (3), Asie et Pacifique (1), Amérique latine et Caraïbes (2)</p>	18 réseaux nationaux de CATI supplémentaires ont été lancés : Afrique (9), tous dans des PMA arabes (2), Asie et Pacifique (3), tous dans des PMA d'Amérique latine et des Caraïbes (4)	<p>18 réseaux de CATI supplémentaires ont été lancés en 2012-2013 : Afrique (12), pays arabes (2), Amérique latine et Caraïbes (4).</p> <p>36 réseaux de CATI ont été établis : Afrique (19), pays arabes (6), Asie et Pacifique (2), Amérique latine et Caraïbes (9) (cumul).</p>	Objectif pleinement atteint
Nombre d'utilisateurs bénéficiant des services des centres par trimestre et pays	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> entre 200 (min.) et 630 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficiant des services de CATI par jour</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer à fin 2011</p>	À déterminer fin 2011	Entre 532 (min.) et 1370 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficiant des services de CATI par jour en 2013	Non évaluable

²⁰ Rectificatif : les chiffres du niveau de référence actualisé pour l'Afrique et les pays arabes ont été inversés dans la publication du rapport sur l'exécution du programme en 2012 (WO/PBC/2012). Ces chiffres ont été corrigés.

<p>Nombre d'États membres qui ont élaboré leur cadre de propriété intellectuelle et établi des bureaux de transfert de technologie</p>	<p>Projet pilote de cadre adopté et financement alloué</p>	<p>Objectifs visés régionaux à déterminer</p>	<p>Les universités/institutions suivantes ont bénéficié d'une assistance directe pour développer un écosystème, une politique et une infrastructure de transfert de connaissance : i) cinq au Chili : Institut national de recherche agricole (INA); Université pontificale catholique du Chili (Santiago); Université de la Conception; Université pontificale catholique de Valparaiso et Université de La Frontera; ii) cinq CESAO; iii) six au Maroc; iv) cinq aux Philippines; et v) une au Ghana.</p> <p>En outre, il a été procédé à une évaluation des besoins pour la mise en œuvre du projet de bureaux de transfert de technologie en Tunisie, pour répondre aux besoins technologiques des institutions suivantes : Institut Pasteur, Université de Monastir, Centre de biotechnologie de Sfax, Centre national du cuir et de la chaussure et Elgazala Technopark. Un plan d'action a également été adopté pour la Tunisie.</p>	<p>Non évaluable</p>
--	--	---	---	----------------------

Résultat escompté : Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'offices dotés de systèmes d'administration de la propriété intellectuelle pleinement ou partiellement automatisés fournis par l'OMPI	Afrique (14) Pays arabes (13) Asie et Pacifique (7) Amérique latine et Caraïbes (12)	Afrique (4 offices supplémentaires) Pays arabes (4 offices supplémentaires) Asie et Pacifique (4 offices supplémentaires) Amérique latine et Caraïbes (7 offices supplémentaires)	<p>Nombre d'offices entièrement automatisés à la fin de l'exercice biennal 2012-2013 : 38</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afrique (10) (Botswana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Zambie, Zimbabwe) - Pays arabes (10) (Algérie, Bahreïn, Égypte, Koweït, Libye, Oman, Palestine, Qatar, Syrie, Tunisie) - Asie et Pacifique (9) (Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Indonésie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka) - Amérique latine et Caraïbes (9) (Barbade, Belize, Chili, Cuba, Jamaïque, République dominicaine, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago, Uruguay) <p>Nombre d'offices partiellement automatisés à la fin de l'exercice biennal 2012-2013 : 20</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afrique (9) (Afrique du Sud, ARIPO, Gambie, Ghana, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zimbabwe) - Pays arabes (4) (Djibouti, Émirats Arabes Unis, Jordanie, Liban, Maroc, Oman) - Asie et Pacifique (2) (Cambodge, République démocratique populaire lao) - Amérique latine et Caraïbes (5) (Argentine, Bahamas, Brésil, Costa Rica, Panama) <p>Total : 58 offices utilisant les systèmes d'administration de la propriété intellectuelle de l'OMPI à la fin de l'exercice biennal 2012-2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afrique (19) - Pays arabes (14) - Région Asie et Pacifique (11) - Amérique latine et Caraïbes (14) 	Objectif pleinement atteint

<p>Nombre d'offices avec des données de propriété intellectuelle en ligne dans les bases de données de l'OMPI</p>	<p>Total : 20 (ventilation régionale à déterminer)</p>	<p>Total : 40 (ventilation régionale à déterminer)</p>	<p>35 offices (28 dans PATENTSCOPE et six dans la Base de données mondiale sur les marques) avec des données de propriété intellectuelle en ligne dans les bases de données de l'OMPI (cumul)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
			<p>PATENTSCOPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afrique (3) (ARIPO, Kenya, Afrique du Sud) - Pays arabes (5) (Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis), Jordanie, Maroc - Asie et Pacifique (4) (Chine, République de Corée, Singapour, Viet Nam) - Amérique latine et Caraïbes (16) (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Uruguay) <p>Base de données mondiale sur les marques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pays arabes (4) (Algérie, Égypte, Maroc, Émirats Arabes Unis) - Asie et Pacifique (2) (Philippines, Singapour) 	
<p>Nombre de groupes d'offices participant à une plate-forme commune</p>	<p>Un</p>	<p>Trois (cumul)</p>	<p>Sept offices participants de différentes régions. La question d'avoir différents groupes d'offices n'est plus d'actualité. Les offices adhèrent à la plate-forme commune partout dans le monde et pas en groupes régionaux.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

<p>Nombre d'offices traitant des données du PCT et du système de Madrid avec l'appui de systèmes fournis par l'OMPI</p>	<p>Total : 5 (ventilation régionale à déterminer)</p>	<p>Total 20 (cumul) (ventilation régionale à déterminer)</p>	<p>32 offices traitant des données du PCT et du système de Madrid avec l'appui de systèmes fournis par l'OMPI</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
			<p>Données du PCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afrique (6) (Botswana, Kenya, Madagascar, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie) - Pays arabes (5) (Algérie, Bahreïn, Égypte, Maroc, Tunisie) - Asie et Pacifique (4) (Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka) - Amérique latine et Caraïbes (7) (Barbade, Belize, Chili, Cuba, République dominicaine, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago) 	
			<p>TOTAL : 22</p>	
			<p>Données du système de Madrid :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afrique (7) (Botswana, Ghana, Kenya, Madagascar, Mozambique, Namibie, Zambie) - Pays arabes (1) (Algérie) - Asie et Pacifique (1) (Bhoutan) - Amérique latine et Caraïbes (1) (Cuba) 	
			<p>TOTAL : 10</p>	

Résultat escompté : Cadres législatif, réglementaires et politiques équilibrés et adaptés en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre et types de demandes de conseils législatifs sur les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés, y compris les flexibilités pertinentes en matière de propriété intellectuelle	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : en 2011, 10 observations écrites ont été transmises aux États membres. En outre, huit événements ont été organisés en vue de débattre, de réviser et de rédiger des textes juridiques ou d'analyser des possibilités d'action.</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : en 2010, 12 observations ont été transmises aux États membres</p>	25 observations sur les projets préparés par les États membres et 10 projets de lois préparés par le Secrétariat (en 2012-2013) (ventilation régionale à déterminer)	<p>18 observations écrites/projets de lois sur les brevets ont été transmis aux États membres</p> <ul style="list-style-type: none"> – Afrique (3) – Asie et Pacifique (9) – Amérique latine et Caraïbes (6) <p>De outre, dans le but d'examiner, de réviser et de rédiger des textes juridiques ou d'analyser des options stratégiques, un nombre croissant de consultations avec les autorités et autres parties prenantes ont été organisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Afrique (4) – Asie et Pacifique (9) – Amérique latine et Caraïbes (7) 	Objectif pleinement atteint
Nombre de pays ayant jugé utiles les conseils législatifs fournis par l'OMPI dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des secrets d'affaires et des circuits intégrés	Données non disponibles	90%	Une enquête réalisée par la Division de l'audit et de la supervision internes couvrant un nombre représentatif d'États membres, bénéficiaires de conseils juridiques dispensés par l'OMPI, ainsi que des questionnaires d'évaluation reçus par le Secrétariat ont indiqué un niveau de satisfaction de plus de 90% concernant la qualité de l'assistance fournie. Un mécanisme d'évaluation systématique a été mis en place pour l'exercice biennal 2014-2015.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de pays ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes juridiques et les pratiques en rapport avec le système des brevets, notamment les éléments de flexibilité existants dans le système et les difficultés auxquelles il est confronté	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : les rapports du SCP et du CDIP précisent les réactions des États membres (statistiques non disponibles)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : données non disponibles</p>	90%	Toutes les réactions reçues indiquaient que les informations fournies étaient utiles. Selon une enquête menée conjointement avec l'évaluation du programme 1 de la Division de l'audit et de la supervision internes, plus de 90% des participants ont jugé la qualité des documents de fond préparés par le Secrétariat "excellente" ou "bonne".	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de participants satisfaits dans des ateliers/séminaires ciblés, organisés sur des questions spécifiques aux brevets	Données non disponibles	90%	92,5% des participants aux ateliers/séminaires organisés par le programme se sont déclarés satisfaits des manifestations organisées.	Objectif pleinement atteint
Nombre d'États membres ayant reçu des conseils législatifs dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 19 (2010) 20 (2011)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : 18 (2010) 19 (2011)</p>	Conseils législatifs dispensés à 38 États membres et/ou groupes régionaux d'États membres (en 2012-2013) (ventilation régionale à déterminer)	<p>2012 : Conseils fournis à 11 États membres sur 18 projets de textes législatifs (Afrique 2; pays arabes 1; Asie et Pacifique 1; Amérique latine et Caraïbes 7).</p> <p>2013 : Conseils fournis à 13 États membres sur 18 projets de textes législatifs (Afrique 2; Amérique latine et Caraïbes 3; Asie et Pacifique 8).</p>	Objectif partiellement atteint

<p>Nombre de pays ayant donné un avis positif en retour sur l'utilité des conseils de législation fournis dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques</p>	<p>Données non disponibles</p>	<p>70%</p>	<p>Retour d'information positif reçu de neuf pays sur 13. Quatre pays n'ont pas répondu.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance technique concernant des cadres législatifs nouveaux ou actualisés aux fins d'une application efficace des droits, compte tenu des éléments de flexibilité prévus dans la troisième partie de l'Accord sur les ADPIC</p>	<p>Un groupe régional (Afrique) Un pays (Asie)</p>	<p>Quatre pays (en 2012-2013)</p>	<p>i) Un groupe régional (Afrique) et 9 pays – Afrique (3), Asie et Pacifique (5), Amérique latine et Caraïbes (1) – ont bénéficié de conseils législatifs; ii) Des missions de diagnostics ont été entreprises dans deux pays : Afrique (1) et Asie et Pacifique (1); des rédacteurs juridiques de quatre États membres : Afrique (2) et Asie-Pacifique (2) ont été invités à Genève.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Résultat escompté : Renforcement ou établissement de mécanismes, de programmes et de partenariats de coopération dans les PMA</p>				
<p>Indicateurs d'exécution</p> <p>Nombre de partenariats établis dans les PMA entre les organismes gouvernementaux, le secteur privé, les ONG et d'autres partenaires du développement (PMA)</p>	<p>Niveaux de référence</p> <p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux technologies appropriées, 3 groupes d'experts et 3 groupes multipartites (6 au total) ont été créés au Bangladesh, au Népal et en Zambie, composés du secteur public et du secteur privé.</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> zéro</p>	<p>Objectifs visés</p> <p>Établissement de partenariats dans cinq PMA au moins</p>	<p>Données relatives à l'exécution</p> <p>Deux nouveaux partenariats en matière de technologies appropriées ont été institués en Éthiopie et en Ouganda en 2013.</p> <p>Les partenariats établis au Bangladesh, au Népal et en Zambie en 2011 ont été renforcés en 2012-2013, par le biais de l'établissement de groupes d'experts et multipartites relatifs aux technologies appropriées.</p>	<p>Code de couleurs</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>

<p>Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales (PMA)</p>	<p>Coopération avec l'ONU et d'autres organisations :</p> <p>i) quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, Istanbul (Turquie)</p> <p>ii) réunions sur les ADPIC organisées par l'OMC au Sénégal, en Ouganda et au Bangladesh</p>	<p>Deux forums régionaux en coopération avec les Nations Unies et deux forums régionaux en coopération avec l'OMC</p>	<p>L'OMPI a coopéré avec d'autres organisations dans la mise en œuvre d'activités au profit des PMA.</p> <p>Atelier sur la propriété intellectuelle et l'évaluation des besoins prioritaires, Arusha, République-Unie de Tanzanie, les 3 et 4 juin 2013 (OMPI, OMC et le Gouvernement de Tanzanie).</p> <p>Table ronde sur les partenariats publics-privés dans les domaines du développement et de la commercialisation des technologies appropriées, Addis Abba, Éthiopie (OMPI, République de Corée et Gouvernement d'Éthiopie)</p> <p>Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, OMPI et Gouvernement de la Côte d'Ivoire : réunion ministérielle, 4 au 6 décembre 2013.</p> <p>L'OMPI a participé aux réunions consultatives interinstitutionnelles organisées par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il s'agit d'une activité du système des Nations Unies qui fait partie intégrante du processus de consultation concernant la coopération des Nations Unies avec les PMA.</p> <p>L'OMPI a prêté une assistance technique et consultative aux PMA, dans le cadre de la procédure d'évaluation des besoins de l'OMC pour répondre aux besoins et aux priorités des PMA dans le domaine de l'application de l'Accord sur les ADPIC pendant leur période de grâce. L'OMPI a participé activement aux programmes régionaux, sous-régionaux et nationaux organisés par l'OMC à l'intention des PMA.</p>	<p>Objectif partiellement atteint</p>
---	---	---	--	---------------------------------------

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
I.4 Cadres législatifs réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	3 433	3 583	3,158
III.1 Politiques stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale	8 363	10 235	9,356
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement les PMA et les pays en transition	15 420	14 839	14,923
III.3 Renforcement ou établissement de mécanismes de programmes et de partenariats de coopération dans les PMA	1 517	1 057	941
III.5 Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises	120	1 366	1,305
III.6 Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation	1 418	0	0
III.7 Planification mise en œuvre suivi évaluation et établissement de rapports efficaces en ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement	461	0	0
IV.2 Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs par les institutions de propriété intellectuelle et le public pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public		1 055	955
IV.5 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers plus rapides de meilleure qualité)	3 690	2 429	1,834
Total	35 102	34 562	34,472

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	22 512	23 670	23 670	100%
Autres dépenses	12 590	10 892	8 801	81%
TOTAL	35 102	34 562	32 472	94%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

9.20. Le montant total affecté aux dépenses hors personnel du budget 2012-2013 après virements reflète les ajustements à la baisse effectués pour réduire les coûts, conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

9.21. S'agissant du budget après virements par résultat, il a été procédé aux ajustements suivants pendant l'exercice :

- transfert des ressources en ce qui concerne le projet du Plan d'action pour le développement sur la coopération Sud-Sud en matière de propriété intellectuelle et de développement entre les pays en développement et les PMA, dans le cadre du résultat III.6 (Intégration du Plan d'action) vers le Fonds de réserve;
- affectation de ressources supplémentaires pour l'élaboration de stratégies en matière de propriété intellectuelle nationale dans le cadre du résultat III.1 (Stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle) suite au renforcement de la concentration sur ces activités, y compris la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle;
- migration des ressources du résultat III.3 (renforcement ou institution de mécanismes de coopération, programmes et partenariats dans les PMA) vers le résultat IV.2 (Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle) reflétant une concentration accrue sur la mise en place de CATI dans les PMA et la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux technologies appropriées dans les PMA;
- migration des ressources du résultat III.7 (Suivi efficace des recommandations du Plan d'action pour le développement) vers le résultat III.5 (Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises) traduisant la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement sur la création de marques de produits; et
- une diminution des ressources au titre du résultat IV.5 (amélioration de l'infrastructure technique et du savoir) est due à la poursuite de l'intégration au programme 15 des activités liées à l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle.

B. Utilisation du budget 2012-2013

9.22. Le taux d'utilisation du budget pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 81% du budget après virements. La sous-utilisation des ressources hors personnel s'explique principalement par :

- le report de certaines activités planifiées liées à l'adhésion aux traités et conventions administrées par l'OMPI, l'assistance législative et l'infrastructure mondiale de propriété intellectuelle, en raison d'une durée plus longue que prévue des travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre de certaines manifestations;
- l'annulation ou le report de certaines activités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques/stratégies de propriété intellectuelle, d'assistance législative et de promotion du respect de la propriété intellectuelle, suite à des préoccupations permanentes de sécurité et/ou aux situations politiques de certains pays; et
- des économies découlant des changements dans les modalités de prestation de certaines activités liées à l'élaboration de politiques/stratégies de propriété intellectuelle.

PROGRAMME 10 COOPERATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE

Chef de programme Le Directeur général

RÉALISATIONS EN 2012-2013

10.1. Les travaux du programme 10 ont continué d'améliorer et de coordonner, avec le concours de tous les secteurs concernés, la mise en œuvre des activités de coopération entre pays en Europe centrale, dans les États baltes, en Asie centrale, en Europe orientale, dans le Caucase ainsi que dans certains pays méditerranéens.

10.2. Dans le cadre de ce programme, la planification à long terme a été renforcée et une approche stratégique a été adoptée en matière de propriété intellectuelle dans les pays concernés, afin de cibler les besoins réels des États membres et non des objectifs à court terme.

10.3. En tant que priorité de la coopération avec les pays en transition, l'OMPI a continué de promouvoir l'importance et/ou d'apporter son assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle dans la région. En conséquence, les pays suivants ont adopté une stratégie nationale de propriété intellectuelle au cours de l'exercice biennal : le Bélarus, le Kirghizistan, le Monténégro, la Moldavie, la Roumanie, la Slovénie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Le Tadjikistan a initié l'élaboration d'une nouvelle stratégie de propriété intellectuelle. En outre, des mémorandums d'accord ont été signés entre l'OMPI et plusieurs partenaires nationaux en matière de coopération pluriannuelle.

10.4. Afin d'améliorer la coordination, la promotion et la prestation des services de l'OMPI et des programmes dans les pays développés, la nouvelle Section de la coordination pour les pays développés a été instituée en 2013. Cette section est axée sur le renforcement des relations institutionnelles dans ces pays, afin d'élargir la vulgarisation de l'OMPI et de créer des synergies entre les sociétés, universités, instituts de recherche, juristes, administrations publiques, créateurs et innovateurs. Des séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI ont été menés dans cinq pays (Australie, Danemark, Espagne, Islande et Norvège) au cours du second semestre de 2013. Les retours d'information sur ces séminaires étaient positifs, avec 94,9% des participants indiquant que les séminaires étaient utiles et pertinents pour leurs activités professionnelles.

10.5. Conformément aux stratégies nationales de propriété intellectuelle et avec l'assistance de l'OMPI, les pays suivants ont modifié leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle : Albanie, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Pologne, Roumanie, Slovénie et Tadjikistan. Le Kazakhstan et la Fédération de Russie ont entrepris d'apporter des modifications à leur législation.

10.6. Les pays de cette région ont continué de recevoir l'appui du programme pour renforcer les capacités de leurs ressources humaines au niveau national, promouvoir la sensibilisation à la propriété intellectuelle et les connaissances dans ce domaine, en vue d'une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel. Au cours de l'exercice biennal, plus de 5000 spécialistes et experts ont suivi des programmes sur mesure, y compris sur les transferts de technologies, les PME, l'application du droit, le droit d'auteur, l'enseignement de la propriété intellectuelle et les services de l'OMPI. Les participants à ces événements ont transmis des retours d'information positifs et les commentaires reçus contribueront à améliorer la qualité des futures activités similaires.

10.7. En coopération avec les secteurs pertinents, une initiative visant à intégrer la propriété intellectuelle dans les politiques d'innovation a été lancée en 2013. À titre de première étape, une analyse des niveaux de référence visant à recenser les efforts déjà entrepris pour établir une politique d'innovation a été effectuée dans un pays pilote (la Serbie). Suite aux retours positifs reçus, d'autres démarches seront entreprises au cours de l'exercice biennal 2014-2015 et une initiative sera développée pour englober des pays supplémentaires.

10.8. Des cours d'été de l'OMPI ont été organisés en Croatie, en Fédération de Russie et en Ukraine. Une excellente coopération a été établie entre l'OMPI et l'association WWIEA (World Women Inventors and Entrepreneurs Association), qui a donné lieu à l'organisation conjointe d'un programme de formation annuelle pour les femmes en Asie centrale. Une autre manifestation a suscité un vif intérêt, à savoir une

visite d'étude consacrée aux pratiques recommandées de gestion de la propriété intellectuelle à Singapour pour les fonctionnaires des pays d'Asie centrale.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

10.9. Le programme 10 a continué à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de l'OMPI et sa coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie. Cela a tout particulièrement été le cas des recommandations du Plan d'action relatives aux activités menées par l'OMPI aux fins de l'assistance technique et du renforcement des capacités, à savoir les recommandations du groupe A, qui ont continué de déterminer la conception et la mise en œuvre des activités au titre du programme 10.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 11 pays <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> six pays (2008-2009)	Huit pays supplémentaires	Sept pays (le Bélarus, le Kirghizistan, le Monténégro, la Moldavie, la Roumanie, la Slovénie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine) ont adopté une stratégie nationale de propriété intellectuelle. L'élaboration d'une stratégie a été initiée au Tadjikistan.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle formés qui utilisent leurs compétences améliorées dans le cadre de leur travail	Données non disponibles	40%	69% (données disponibles tirées de questionnaires d'enquête de fin de manifestations, de questionnaires d'évaluation post-manifestations et de retours d'information des participants)	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de spécialistes de la propriété intellectuelle qui font part d'une meilleure compréhension des questions de propriété intellectuelle	Données non disponibles	30%	66% (données disponibles tirées de questionnaires d'enquête de fin de manifestations, de questionnaires d'évaluation post-manifestations et de retours d'information des participants)	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de participants satisfaits de la qualité des ateliers et des séminaires sur l'innovation et sa commercialisation	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> retours d'information généraux disponibles, mais aucune donnée spécifique <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> retours d'information généraux disponibles, mais aucune donnée spécifique	90%	95% (données disponibles tirées de questionnaires d'enquête de fin de manifestations, de questionnaires d'évaluation post-manifestations et de retours d'information des participants)	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives protégées et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation lancés	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> deux réseaux nationaux de CATI ont été lancés <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> un réseau national de CATI lancé (1er trimestre 2011)	Quatre réseaux nationaux de CATI supplémentaires lancés	Un réseau national de CATI pleinement lancé en Fédération de Russie, portant le nombre total de réseaux de CATI dans la région à trois.	Objectif pas atteint
Nombre d'utilisateurs bénéficiant des services des centres par trimestre et pays	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> entre 200 (min.) et 630 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficiant des services de CATI par jour <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer fin 2011	À déterminer fin 2011	Entre 532 (min.) et 1370 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficiant des services de CATI par jour en 2013	Non évaluable
Nombre d'États membres qui ont élaboré leur cadre de propriété intellectuelle et établi des bureaux de transfert de technologie	Projet pilote de cadre adopté et financement alloué	Huit bureaux de transfert de technologie (en 2012-2013) ²¹	Deux universités/institutions en Géorgie ont bénéficié d'une assistance directe pour développer un écosystème, une politique et une infrastructure de transfert de connaissance dans la région CCEA (certains pays d'Europe et d'Asie) : l'Université d'État de Tbilissi Ivane Javkhishvili et le Centre géorgien de transfert de technologie, suivis par le plan d'action pour le développement.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'offices avec systèmes d'administration de propriété intellectuelle entièrement ou partiellement automatisés avec l'appui des bases de données fournies par l'OMPI	Quatre	Quatre (en 2012-2013)	Nombre d'offices entièrement automatisés à la fin de l'exercice biennal 2012-2013 (4) (Albanie, Bélarus, ancienne République yougoslave de Macédoine, Serbie). Nombre d'offices partiellement automatisés à la fin de l'exercice biennal 2012-2013 (1) (Kosovo). Total : Cinq offices utilisant les systèmes d'administration de la propriété intellectuelle de l'OMPI à la fin de l'exercice biennal 2012-2013.	Objectif pleinement atteint
Nombre d'offices disposant de données en ligne au sein de l'OMPI	À déterminer	À déterminer	Trois offices : PATENTSCOPE (2) (Estonie, Fédération de Russie) (cumul). Base de données mondiale sur les marques (1) (Estonie) (cumul).	Non évaluable

21

L'objectif visé de huit bureaux de transfert de technologie se rapporte à l'ensemble des régions.

Nombre d'offices traitant des données du PCT et du système de Madrid avec l'appui de systèmes fournis par l'OMPI	À déterminer	À déterminer	Six offices : Données du PCT : (4) (Albanie, Bélarus, ancienne République yougoslave de Macédoine, Serbie). Données du système de Madrid : (2) (Albanie, Serbie).	Non évaluable
Résultat escompté : Cadres législatifs, réglementaires et politiques équilibrés et adaptés en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant actualisé leur législation ou leur réglementation nationale en matière de propriété intellectuelle	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 10 pays</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : huit pays (2008-2009)</i>	10 pays supplémentaires	L'Albanie, l'Arménie, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie et le Tadjikistan ont actualisé leur législation nationale relative à la propriété intellectuelle. Le Kazakhstan et la Fédération de Russie ont entrepris d'apporter des modifications à leur législation.	Objectif pleinement atteint
Nombre et type de demandes de conseils en matière de législation concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	À déterminer	À déterminer	Trois pays ont bénéficié d'une assistance de l'OMPI en matière de brevets, de modèles d'utilité, de secrets d'affaires et de circuits intégrés : - Bélarus (secrets d'affaires) - Kazakhstan (droit des brevets) - Pologne (droit des brevets)	Non évaluable
Nombre de pays ayant jugé utiles les conseils législatifs fournis par l'OMPI dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des secrets d'affaires et des circuits intégrés	Données non disponibles	90%	Les trois pays mentionnés ci-dessus ont trouvé l'assistance de l'OMPI en matière de brevets, de modèles d'utilité, de secrets d'affaires et de circuits intégrés utile.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de pays ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes juridiques et les pratiques en rapport avec le système des brevets, notamment les éléments de flexibilité existants dans le système et les difficultés auxquelles il est confronté	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : les rapports du SCP et du CDIP précisent les réactions des États membres (statistiques non disponibles)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : données non disponibles</i>	90%	Toutes les réactions reçues indiquaient que les informations fournies étaient utiles. Selon une enquête menée conjointement avec l'évaluation du programme 1 de la Division de l'audit et de la supervision internes, plus de 90% des participants ont jugé la qualité des documents de fond préparés par le Secrétariat "excellente" ou "bonne".	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de participants satisfaits dans des ateliers/séminaires ciblés, organisés sur des questions spécifiques aux brevets	Données non disponibles	90%	92,5% des participants aux ateliers/séminaires organisés par le programme 1 se sont déclarés satisfaits des manifestations organisées.	Objectif pleinement atteint
Nombre d'États membres ayant reçu des conseils législatifs dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques	2	Conseils législatifs dispensés à deux États membres	Quatre pays ont bénéficié d'une assistance de l'OMPI en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques : - Bosnie-Herzégovine (marques) - Pologne (dessins et modèles industriels) - Fédération de Russie (dessins et modèles industriels) - Tadjikistan (dessins et modèles industriels)	Objectif pleinement atteint

Nombre de pays ayant donné un avis positif en retour sur l'utilité des conseils de législation fournis dans le domaine des marques, des modèles et dessins industriels et des indications géographiques	Données non disponibles	70%	100% des pays ont indiqué que l'assistance de l'OMPI dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques était utile.	Objectif pleinement atteint
---	-------------------------	-----	--	-----------------------------

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
I.4 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	1 249	1 362	1 131
III.1 Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale	2 207	1 908	1 887
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 461	2 176	2 121
IV.5 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	1 522	1 087	1 041
Total	6 439	6 532	6 181

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 283	4 594	4 594	100%
Autres dépenses	2 156	1 939	1 587	82%
TOTAL	6 439	6 532	6 181	95%

REMARQUES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

10.10. L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

10.11. L'augmentation de l'affectation des ressources en personnel traduit la création d'une coordination dédiée dans le cadre du programme pour coordonner la promotion et la prestation des services et des programmes de l'OMPI dans les pays développés.

10.12. Le transfert des ressources vers les résultats I.4 (Cadres législatifs) et III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines) traduit l'accent mis sur les activités visant à renforcer les capacités des ressources humaines au niveau national pour l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et le développement de cadres législatifs et réglementaires pertinents, conformément à la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

B. Utilisation du budget 2012-2013

10.13. L'utilisation du budget à 82% pour des ressources hors personnel reflète essentiellement la mise en œuvre du modèle d'intégration pour les activités liées à l'amélioration de l'infrastructure technique et des connaissances pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle (résultat IV.5). Ainsi, ces activités ont continué d'être coordonnées par le programme, tandis que la mise en œuvre effective des solutions d'automatisation a été apportée par le programme 15.

Programme 11 ACADEMIE DE L'OMPI**Chef de programme M. G. Onyeama****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

11.1. En 2012-2013, l'Académie a continué d'organiser des activités de formation et d'enseignement diversifiées pour répondre aux besoins de renforcement des capacités des pays en développement, des PMA et des pays en transition. Elle propose notamment : i) des actions de formation traditionnelles à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux des offices de propriété intellectuelle et du droit d'auteur et des autres institutions publiques concernées directement ou indirectement par la gestion de la propriété intellectuelle ou par les négociations internationales à ce sujet (programme de perfectionnement professionnel); ii) une offre de 14 cours d'enseignement à distance dispensés en 11 langues (programme d'enseignement à distance); et iii) plusieurs programmes au niveau mastère dispensés conjointement avec d'autres universités sur le droit de la propriété intellectuelle, des activités visant à promouvoir l'enseignement supérieur de la propriété intellectuelle (programme des établissements universitaires) et d'autres activités spécialement destinées aux étudiants, aux jeunes spécialistes de ce domaine (programme des cours d'été) et aux cadres concernés par la gestion de la propriété intellectuelle (programme des cadres).

11.2. Dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel, l'Académie a organisé 46 formations en 2012-2013 avec le concours des autorités nationales de la propriété industrielle ou du droit d'auteur en Algérie, en Autriche, au Canada, à Cuba, en Égypte, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, en Finlande, en France, au Honduras, en Israël, au Mexique, au Maroc, en Norvège, au Portugal, en République tchèque, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse, mais aussi à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et au Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) de Strasbourg. Au total, 484 participants de pays en développement, de PMA et de pays en transition ont bénéficié de ces activités. Les formations portaient sur les grands thèmes suivants : droit d'auteur et droits connexes; procédures de recherche et d'examen des brevets; information et documentation en matière de brevets; questions nouvelles de propriété industrielle pour les décideurs; droit des marques et pratique; et gestion d'un office de propriété intellectuelle. En 2013, le programme s'est concentré sur l'examen de la structure et du contenu de son portefeuille, l'identification de nouveaux partenaires, en particulier dans les régions en développement, et l'amélioration de la coordination des activités de renforcement des capacités humaines de l'Organisation.

*Répartition géographique des participants au programme de perfectionnement professionnel
en 2012-2013*

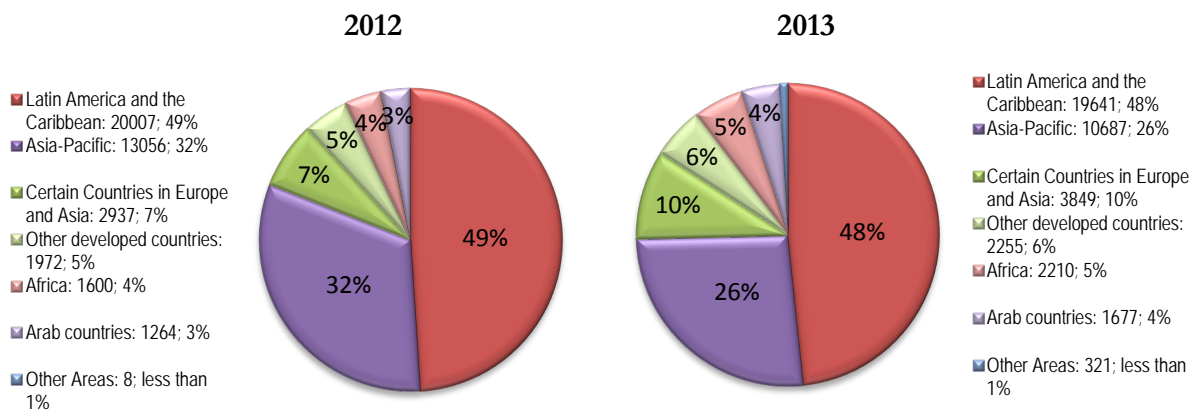
2012

2013

11.3. Le Programme d'enseignement à distance a continué à attirer des étudiants et d'autres participants partout dans le monde. Au cours de l'exercice biennal, quelque 81 484 personnes (environ 75 000 au titre des cours d'initiation et 5000 au titre des cours avancés) de 189 pays ont bénéficié des activités dans plusieurs langues (11 au total) et de la plate-forme d'enseignement en ligne de pointe (WeLC) mise en œuvre fin 2011. L'Académie a poursuivi la révision du contenu des cours du

programme d'enseignement à distance afin de le mettre à jour et de l'aligner sur les objectifs du Plan d'action pour le développement. À cet égard, plus de 100 professionnels des six pays bénéficiaires concernés par le projet de nouvelles académies ont reçu une formation dans le cadre d'une session spéciale de formation des formateurs pour les tuteurs potentiels en matière d'apprentissage en ligne. Un certain nombre de sessions sur mesure ont également été organisées conjointement avec : i) les offices de propriété intellectuelle (Brésil, Chine, Fédération de Russie et Mexique); ii) d'autres institutions nationales intéressées (Brésil, Bulgarie, Chine, Croatie, Honduras, Mexique, République de Corée, Serbie et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)); iii) les centres de technologie et d'appui à l'innovation (CATI) (Éthiopie, Fédération de Russie, Philippines et Uruguay); et iv) 11 universités. Des travaux ont aussi été réalisés afin d'élaborer trois nouveaux cours sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; la propriété intellectuelle au regard de la santé publique; et l'économie de la propriété intellectuelle. Les progrès ont été sensibles, mais la complexité des questions soulevées ainsi que d'autres priorités urgentes, telles que la révision permanente et la mise à jour des modules existants; la traduction des cours dans les langues officielles des Nations Unies et la demande croissante pour des sessions ad hoc, ont empêché l'achèvement des nouveaux cours avant la fin de l'exercice biennal.

Répartition géographique des participants au programme d'enseignement à distance en 2012-2013



11.4. Le programme des établissements universitaires a continué d'offrir des cours communs de niveau maîtrise (mastère) en droit de la propriété intellectuelle à l'intention des ressortissants des pays en développement et des pays en transition, avec le concours de plusieurs universités. Au total, 332 étudiants de 88 pays (dont 167 bénéficiaires d'une bourse intégrale de l'OMPI) ont obtenu leur diplôme au cours de l'exercice biennal 2012-2013 dans le cadre des programmes de maîtrise (mastère) en droit de la propriété intellectuelle proposés par l'Académie conjointement avec l'Université de Turin en Italie, l'Université Africa et l'ARIPO au Zimbabwe, la Queensland University of Technology (QUT) en Australie, l'Université de Yaoundé II et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) au Cameroun, l'Université nationale de Séoul et l'Office coréen de la propriété intellectuelle en République de Corée, l'Université australe et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en Argentine, et l'Université d'Haïfa en Israël. Par ailleurs, l'Académie a continué de soutenir les établissements universitaires dans six pays en développement et PMA (Bangladesh, Indonésie, Jamaïque, Libéria, République-Unie de Tanzanie et Venezuela (République bolivarienne du)) dans le cadre de la création ou la révision des programmes d'enseignement supérieur en propriété intellectuelle. Afin de promouvoir l'enseignement supérieur en propriété intellectuelle, l'Académie a rendu possible la participation de 10 universitaires issus de pays en développement et de pays en transition dans les activités de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). Un colloque à l'intention des enseignements en propriété intellectuelle a été organisé en association avec l'OMC en 2012 et en 2013 qui a rassemblé 54 universitaires de pays en développement et de pays en transition. Les colloques ont offert un forum de dialogue et de débat sur les récentes évolutions dans les principaux domaines de la propriété intellectuelle et sur les questions relevant de l'enseignement et de la pédagogie. Des séances d'information ad hoc ont également été organisées pour plus de 300 personnes au siège de l'OMPI, y compris pour plus de 30 diplomates installés à Genève.

11.5. En 2012-2013, l'Académie a organisé deux sessions de formation de trois jours, au titre de son programme de perfectionnement des cadres, à l'intention de 48 cadres de 18 pays, à Santiago du Chili et

au Cap (Afrique du Sud) en mars et en décembre 2012, respectivement. La sensibilisation des diplômés de l'enseignement secondaire et des jeunes spécialistes à la propriété intellectuelle est restée une priorité au cours de l'exercice biennal. L'Académie a organisé 18 sessions dans le cadre de son programme de cours d'été en coopération avec 10 gouvernements hôtes (Afrique du Sud, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Mexique, République de Corée, Singapour, Thaïlande, Turquie et Ukraine). En outre, deux sessions (une pour chaque année de l'exercice biennal) ont eu lieu en coopération avec l'Université de Genève au siège de l'OMPI. Les sessions ont permis à 630 étudiants et jeunes spécialistes d'apprécier l'importance de la propriété intellectuelle au service du développement et le rôle de l'OMPI dans la coopération multilatérale à cet égard. Sur ces 20 sessions, quatre ont été consacrées à des domaines spécifiques de la propriété intellectuelle : les marques, le droit d'auteur et les droits connexes, et le transfert de technologie.

11.6. En mai 2012, le CDIP a approuvé la deuxième phase du projet de nouvelles académies en ce qui concerne six pays. Par conséquent, à la fin de 2013, quatre établissements nationaux de formation à la propriété intellectuelle avaient été établis dans les quatre pays concernés par la première phase du projet, à savoir la Colombie ("Aula de Propiedad Intelectual (API)"); la République dominicaine ("Academia Nacional de la Propiedad Intelectual (ANPI)"); le Pérou ("Escuela de la Competencia y de la Propiedad Intelectual (ECPI)"); et la Tunisie ("Académie Tunisienne de la Propriété Intellectuelle (ATPI)"). L'Académie a également lancé le déploiement des activités du projet dans deux pays supplémentaires (l'Égypte et l'Éthiopie) dans le cadre de la seconde phase du projet, avec une date d'achèvement escomptée en 2014. Ces activités visaient à dispenser une formation aux formateurs, par le biais d'ateliers locaux et de la participation de certains formateurs nationaux au programme de maîtrise commun.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

11.7. Les activités d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des activités menées dans le cadre du programme 11 s'appuyaient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Les programmes de l'Académie étaient ainsi axés sur le développement et la demande des parties prenantes (recommandation n° 1) et visaient à mettre en place une initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux afin d'accroître la sensibilisation de l'opinion publique à la propriété intellectuelle (recommandation n° 3). À cet égard, conformément à la recommandation n° 5, les premiers programmes de formation et d'enseignement de l'Académie de l'OMPI ont été publiés fin 2012 et fin 2013, présentant de manière claire et transparente le contenu et les partenaires de tous les programmes de formation de l'Académie et faisant apparaître la variété des cours, par ailleurs de plus en plus nombreux, proposés par le programme de perfectionnement professionnel, le programme d'enseignement à distance, le programme des établissements universitaires, le programme de formation des cadres et le programme des cours d'été de l'OMPI. Les partenariats stratégiques avec les établissements universitaires, notamment dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition ont été renforcés et élargis, au moyen de projets communs menés dans le cadre des programmes de maîtrise et d'autres cours sur la propriété intellectuelle. En outre, le programme d'enseignement à distance a élaboré des modules propres au Plan d'action pour le développement pour ses cours en consultation avec d'autres programmes de l'OMPI ainsi que les universités et les autorités nationales. Les cours ont été utilisés par les établissements universitaires partenaires. Les cours de formation proposés dans le cadre des programmes de l'Académie de l'OMPI sont actuellement en train d'être réorganisés de manière à inclure une approche dynamique de la dimension du Plan d'action pour le développement.

11.8. La phase I du projet pilote de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle s'est achevée et a été évaluée. Le CDIP a approuvé une phase II du projet qui comprendra six pays : les quatre pays pilotes (Colombie, Pérou, République dominicaine et Tunisie)²² et deux nouveaux pays (Égypte, Éthiopie). Quatre établissements de formation nationale à la propriété intellectuelle ont été fondés et proposent aujourd'hui des programmes de formation, et deux académies pilotes en sont au stade de la mise en œuvre. Les activités comprenaient des programmes de formation de formateurs, des modules régionaux pour les coordonnateurs académiques, des bourses pour les programmes de maîtrise sur la propriété intellectuelle et la création de supports de formation supplémentaires, ainsi que des plans d'action et de renforcement des capacités. Les six académies pilotes sont membres du Réseau mondial des académies de la propriété intellectuelle.

²² Rectificatif : les quatre pays pilotes sont la Colombie, le Pérou, la République dominicaine et la Tunisie, pas l'Équateur, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme 2012.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de personnes qui font part de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue dans les offices de propriété intellectuelle	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 95%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 80%</i>	90%	95%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de personnes formées qui font état d'une utilisation effective, dans le cadre de leur travail, des compétences acquises	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 75%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 60%</i>	80%	75%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de superviseurs qui certifient que les compétences acquises après une année de formation sont utilisées de manière satisfaisante	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 70%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 60%</i>	70%	75%	Objectif pleinement atteint
Nombre de personnes diplômées de l'Académie de l'OMPI et d'établissements universitaires partenaires (diplômes communs)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 68</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 60</i>	75 (en 2012-2013) ²³	167 (exercice biennal) – 72 (2012) – 95 (2013)	Objectif pleinement atteint
Nombre de participants formés dans le cadre des cours d'été dispensés par l'OMPI chaque année	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 640</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 600</i>	400 (en 2012-2013)	630 (exercice biennal) – 301 (2012) – 329 (2013)	Objectif pleinement atteint
Nombre d'enseignants en propriété intellectuelle formés par l'Académie	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 30</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 30</i>	36 (en 2012-2013)	En 2012-2013, 54 enseignants ont participé au Colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle et au Congrès annuel de l'ATRIP : – 27 (2012) ²⁴ – 27 (2013)	Objectif pleinement atteint

²³

L'objectif a été établi sur une base annuelle.

<p>Nombre de nouvelles académies créées (projet du Plan d'action pour le développement)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 4</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 2</i></p>	<p>4 (en 2012-2013)</p>	<p>Quatre nouvelles académies de propriété intellectuelle ont vu le jour à la fin de l'année 2013 en Colombie, en République dominicaine, au Pérou et en Tunisie. Fin 2013, la création d'établissements en Égypte et en Éthiopie avait déjà bien avancé, avec une conclusion des activités envisagée lors de l'exercice biennal 2014-2015.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre de nouveaux accords de coopération interinstitutionnelle</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 3</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 2</i></p>	<p>3 (en 2012-2013)</p>	<p>À la fin de l'exercice biennal, cinq nouveaux établissements nationaux de formation (Azerbaïdjan, Maroc, République dominicaine, Tunisie et Viet Nam) avaient rejoint le Réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle (GNIPA). La participation de la République dominicaine et de la Tunisie était l'un des résultats escomptés dans le cadre du projet de nouvelles académies.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Résultat escompté : Accès facilité à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle</p>				
<p>Indicateurs d'exécution</p>	<p>Niveaux de référence</p>	<p>Objectifs visés</p>	<p>Données relatives à l'exécution</p>	<p>Code de couleurs</p>
<p>Nombre d'inscriptions en ligne aux cours d'enseignement à distance</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 83 000</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 100 000</i></p>	<p>100 000 (en 2012-2013)</p>	<p>81 484 enregistrements en ligne au cours de l'exercice biennal (les enregistrements ont été temporairement suspendus en 2013 à la demande de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) afin de permettre des ajustements sur la plate-forme informatique et une nouvelle formation du personnel) – 40 844 (2012) – 40 640 (2013)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Taux d'achèvement des cours d'enseignement à distance</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 68%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 60%</i></p>	<p>75%</p>	<p>71%</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Pourcentage de participants aux cours d'enseignement à distance ayant réussi l'examen</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 64%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 65%</i></p>	<p>75%</p>	<p>78%</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre de cours de l'Académie introduits dans des programmes d'établissements d'enseignement</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 10</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 8 (2010-2011)</i></p>	<p>8 (en 2012-2013)</p>	<p>11</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

Nombre de nouveaux cours en ligne à différents niveaux de spécialisation	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 2</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 2 (2010-2011)</i>	3 (en 2012-2013)	Des travaux ont été déployés lors de l'exercice biennal pour lancer trois nouveaux cours (gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; la propriété intellectuelle au regard de la santé publique; l'économie de la propriété intellectuelle). L'élaboration du contenu et l'adaptation à l'apprentissage en ligne ont toutefois pris davantage de temps que prévu.	Objectif pas atteint
Nombre de langues dans lesquelles les cours sont dispensés	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 11</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 11</i>	11	11	Objectif pleinement atteint
Nombre de bourses d'études accordées à des participants venant de pays en développement, de PMA et de pays en transition	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 920</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 1 000 (2010-2011)</i>	1 400	2 415 (exercice biennal) – 845 (2012) – 1 570 (2013)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants qui font part de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 80%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 80%</i>	90%	100%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de personnes formées qui font état d'une utilisation effective, dans le cadre de leur travail, des compétences acquises	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 70%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 60%</i>	70%	100%	Objectif pleinement atteint
Nombre de demandes de cours	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : Deux cours par an</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : Deux cours par an</i>	Trois cours par an (en 2012-2013)	Deux en 2012; le programme de perfectionnement des cadres a été arrêté en 2013, et à ce titre, aucun cours supplémentaire n'a été tenu.	Objectif pas atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	6 387	8 954	8 769
III.4 Accès facilité à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle	3 222	2 511	2 393
III.5 Mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle pour les entreprises	723	448	379
Total	10 332	11 912	11 540

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 755	6 750	6 750	100%
Autres dépenses	5 577	5 162	4 790	93%
TOTAL	10 332	11 912	11 540	97%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget après virements 2012-2013

11.9. Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements tiennent compte d'un ajustement à la hausse principalement dû à l'affectation de ressources supplémentaires au programme pour en renforcer les travaux sur les programmes de maîtrise communs et le perfectionnement et la formation des cadres au titre du résultat III.2 (renforcement des capacités en matière de ressources humaines).

11.10. L'affectation aux dépenses hors personnel pour le budget 2012-2013 après virements tient compte des ajustements à la baisse effectués pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

B. Utilisation du budget 2012-2013

11.11. Le taux d'utilisation du budget (pour les dépenses autres que les dépenses de personnel) s'élève à 93%, principalement en raison : i) des économies dans le cadre de programmes de perfectionnement et

de formation en matière de droit d'auteur et de droits de propriété industrielle au titre du résultat III.2 (renforcement des capacités en matière de ressources humaines); ii) du retard du lancement des trois nouveaux cours en ligne du programme d'enseignement à distance au titre du résultat III.4 (accès facilité à l'enseignement en matière de propriété intellectuelle); et iii) l'arrêt du programme de perfectionnement des cadres en 2013 au titre du résultat III.5 (mise à niveau des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle).

PROGRAMME 30 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET INNOVATION**Chef de programme M. J. Pooley**

RÉALISATIONS EN 2012-2013

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

30.1. Les travaux avec les offices nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle et d'autres institutions visant à aider les entrepreneurs et les PME à utiliser le système de propriété intellectuelle se sont poursuivis, essentiellement par le biais de a) l'adaptation et/ou la traduction des contenus relatifs à la propriété intellectuelle à destination des entreprises dans le contexte local, et b) les programmes de formation des formateurs. En ce qui concerne ces derniers, 29 programmes sur la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle par les PME ont été organisés, dont l'objectif premier est de constituer dans un pays déterminé un réseau national suffisant de formateurs ayant les savoirs, les compétences et l'expérience nécessaires pour fournir une assistance initiale aux PME en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle. Plus de 1525 participants ont bénéficié de ces programmes. Le programme a également contribué à promouvoir des politiques appropriées et la cohérence des politiques de propriété intellectuelle à l'intention des PME aux niveaux national, sous-régional et régional. Un forum sous-régional a d'ailleurs été organisé à cette fin en Inde en 2012.

30.2. De nouveaux livres sur la gestion stratégique des actifs de propriété intellectuelle, l'utilisation d'actifs incorporels aux fins de l'accès au marché des capitaux et les secrets d'affaires pour les PME ont été élaborés au cours de l'exercice biennal. *En bonne compagnie : la gestion des questions de propriété intellectuelle en matière de franchisage* a été publié et traduit dans les langues officielles des Nations Unies. Une autre nouveauté consacrée aux questions de propriété intellectuelle dans le secteur agroalimentaire est en cours d'achèvement, de même que les versions révisées de trois anciennes publications (*Créer une marque, Inventer le futur* et *Une maille à l'endroit*).

30.3. L'instrument multimédia IP PANORAMA™ s'est enrichi d'un module (le treizième) dédié à la propriété intellectuelle et au franchisage. IP Panorama a été traduit en albanais, espagnol, français, polonais, russe, serbe, bosniaque et croate. Quelque 1251 étudiants ont suivi une formation internationale à distance sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle au service des entreprises, fondée sur l'instrument multimédia IP PANORAMA™, et 46 étudiants ont participé ensuite à un programme sur place dans ce domaine.

30.4. Les efforts visant directement les PME se sont poursuivis par le biais du site Web PME dans les six langues officielles de l'ONU et le Bulletin d'information PME a été adressé à plus de 40 000 abonnés dans le monde.

POLITIQUE EN MATIERE D'INNOVATION

30.5. Depuis sa création le 1er octobre 2012, la division en charge de la politique en matière d'innovation a posé les fondations lui permettant de poursuivre ses travaux, à savoir le recensement des champs d'interaction entre politique d'innovation et propriété intellectuelle, et la création d'un réseau d'experts. Lors de l'année 2013, un groupe d'experts a été convoqué à Genève pour débattre du rôle de la propriété intellectuelle dans la formulation des politiques en matière d'innovation et proposer la manière dont l'OMPI pourrait contribuer et ajouter de la valeur aux travaux existants sur la politique en matière d'innovation. Un projet national sur l'intégration de la propriété intellectuelle dans la formulation des politiques en matière d'innovation a par conséquent été piloté pour tester une conception et une méthodologie spécifiques permettant de proposer des projets dans ce domaine. Ce projet a abouti à un ensemble de recommandations exhaustives faites au gouvernement sur l'intégration de la propriété intellectuelle dans la formulation de ses politiques en matière d'innovation.

STRUCTURES D'INNOVATION

30.6. Une assistance a continué d'être fournie aux pays en développement, aux pays en transition et aux PMA en matière d'amélioration de leurs structures d'innovation et de renforcement de leurs capacités à utiliser ces structures de manière propice à la création, à l'élaboration et à l'exploitation de la propriété intellectuelle au service du développement. À ce titre, 2360 (1167 en 2012 et 1193 en 2013) fonctionnaires

gouvernementaux, directeurs techniques, scientifiques et agents de brevets des pays en développement, pays en transition et PMA ont reçu des formations sur la promotion de l'innovation, le transfert de savoir et la commercialisation de la propriété intellectuelle dans les universités et les institutions de recherche et développement. À ce titre, les programmes et projets suivants ont été mis en œuvre :

1. lancement de la phase II du projet thématique "Création de bureaux de transfert de technologie dans les pays arabes" en Tunisie et élaboration du rapport sur l'évaluation des besoins nationaux, sur la base d'une mission d'enquête d'experts en collaboration avec le CERN. Un plan d'action a aussi été adopté pour la Tunisie;
2. poursuite du programme d'initiative universitaire en collaboration avec 27 universités de par le monde - sept nouveaux rapports sur l'évaluation des besoins achevés (cinq universités chiliennes et deux en Géorgie);
3. programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la commercialisation de la propriété intellectuelle : 15 ateliers consacrés à la rédaction de demandes de brevet, suivis de 16 exercices d'entraînement à distance (400 personnes au total), 14 ateliers relatifs à la promotion de l'innovation et au transfert de technologie, quatre programmes de formation sur la concession réussie de licences de technologie, et cinq cours d'évaluation de la propriété intellectuelle. Le programme a aussi fourni des conseils, contribué à et/ou coorganisé 17 manifestations avec d'autres programmes de l'OMPI;
4. création de partenariats internes et externes au service de la collaboration internationale en matière de propriété intellectuelle (négociation d'un mémorandum d'accord avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne); poursuite de la coopération avec le CERN au sujet du projet de transfert de technologie dans les pays de la région arabe et collaboration avec d'autres divisions de l'OMPI sur la promotion de l'innovation, le recours aux formations sur le PCT et la participation régulière aux programmes de l'Académie de l'OMPI.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

30.7. Conformément aux recommandations n^{os} 19, 25, 26 et 28 du Plan d'action pour le développement, cinq consultations régionales sur le "projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : Élaborer des solutions face aux défis communs" ont eu lieu à Singapour en juillet 2012 pour la région asiatique, à Alger en janvier 2013 pour les régions africaine et arabe, à Istanbul en octobre 2013 pour les pays en transition, à Genève en novembre 2013 pour les pays développés et à Monterrey en décembre 2013 pour la région Amérique latine et Caraïbes. Six études relatives aux aspects du transfert de technologie ont été lancées et cinq sont terminées, l'étape de révision par des pairs devant suivre en 2014. En ce qui concerne la recommandation n° 36, l'étude analytique de la taxonomie qui avait été approuvée lors de la huitième session du CDIP a été présentée aux États membres à l'occasion d'une réunion ouverte informelle de la neuvième session, ainsi que dans le cadre d'une réunion ouverte formelle, le 18 juin 2012. La réunion d'experts, sous la forme d'une conférence de l'OMPI sur l'innovation ouverte : projets de collaboration et avenir du savoir, a été préparée en 2013 et s'est déroulée début 2014. Enfin, les travaux ont débuté sur l'étude d'évaluation approfondie et le contenu de la plate-forme interactive.

30.8. En outre, au cours de l'exercice biennal et conformément aux recommandations 1, 4, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement, des activités ont permis de faire mieux connaître aux PME les possibilités offertes par le système de la propriété intellectuelle, essentiellement par le biais de 29 programmes de formation des formateurs consacrés à la gestion de la propriété intellectuelle par les PME qui ont été proposés à la demande des États membres de plusieurs régions, pour transmettre des connaissances et des compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle à quelque 1525 participants provenant de PME et de structures d'appui des PME. Les contenus relatifs à la propriété intellectuelle à destination des entreprises ont également été traduits et adaptés au contexte local. Les offices de propriété intellectuelle et les chambres de commerce des États membres concernés ont été associés de très près à la planification et ont joué un rôle moteur et apporté des contributions substantielles durant les phases d'élaboration et de mise en œuvre des programmes, y compris dans la sélection des conférenciers internationaux et locaux et des thèmes des programmes. Par ailleurs, l'instrument multimédia IP PANORAMATM s'est enrichi d'un module intitulé "Propriété intellectuelle et franchisage" et de traductions en albanais, français, espagnol, polonais, russe, serbe, bosniaque et croate. Quelque 1251 étudiants ont suivi une formation internationale à distance sur la gestion des actifs

de propriété intellectuelle au service des entreprises, fondée sur l'instrument multimédia IP PANORAMATM, et 46 étudiants ont participé ensuite à un programme sur place dans ce domaine.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives protégées et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'États membres qui ont élaboré leur cadre de propriété intellectuelle et établi des bureaux de transfert de technologie	projet pilote de cadre adopté et financement alloué	Huit bureaux de transfert de technologie	<p>Les universités/institutions suivantes ont bénéficié d'une assistance directe pour développer un écosystème, une politique et une infrastructure de transfert de connaissance : i) cinq au Chili : Institut national de recherche agraire (INA); Université catholique pontificale du Chili (Santiago); Université de Concepción; Université catholique pontificale de Valparaiso et Université de La Frontera; ii) deux en Géorgie : Université d'État Ivane Javakhishvili de Tbilissi et Centre de transfert de technologie géorgien, suivis par le plan d'action; iii) cinq CESA0; iv) six au Maroc; v) cinq aux Philippines; et vi) un au Ghana.</p> <p>En outre, il a été procédé à une évaluation des besoins pour la mise en œuvre du projet de bureaux de transfert de technologie en Tunisie, pour répondre aux besoins technologiques des institutions suivantes : Institut Pasteur, Université de Monastir, Centre de biotechnologie de Sfax, Centre national du cuir et de la chaussure et Elgazala Technopark. Un plan d'action a également été adopté pour la Tunisie.</p> <p>En conséquence, au moins 10 pays, y compris au moins 8 bureaux de transfert de technologie spécifiques, ont développé leur cadre de propriété intellectuelle comme indiqué.</p>	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle comprenant une composante innovation ou technologie	Contribution en matière d'innovation et de technologie à trois programmes stratégiques à l'échelle nationale	Contribution en matière d'innovation et de technologie à huit programmes stratégiques à l'échelle nationale	<p>Un projet national sur l'intégration de la propriété intellectuelle dans la formulation des politiques en matière d'innovation a été conçu et piloté pour la Serbie, afin de tester une conception et une méthodologie spécifiques permettant de proposer des projets dans ce domaine. Ce projet a abouti à un ensemble de recommandations exhaustives sur l'intégration de la propriété intellectuelle dans la formulation des politiques en matière d'innovation.</p> <p>De plus, des contributions, conseils et/ou formations ont été fournis pour d'autres pays.</p>	Non évaluable

Résultat escompté : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants satisfaits de la qualité des ateliers et des séminaires sur l'innovation et sa commercialisation	Retour d'information général disponible, mais pas de données précises	90%	En 2012, 85% des participants interrogés se sont déclarés satisfaits de la qualité des ateliers et des formations. Sur la base des évaluations de 2013 réalisées pour quatre événements de formation supplémentaires (au moyen d'une enquête récemment élaborée), 100% des participants étaient satisfaits de la qualité des ateliers (93,8% ont estimé qu'ils étaient de bonne ou très bonne qualité) et 100% ont estimé que les présentations et intervenants étaient de très bonne ou bonne qualité.	Objectif pleinement atteint
Nombre d'utilisateurs provenant de pays en développement, utilisant des instruments, des modèles et du matériel élaborés par l'OMPI, concernant l'innovation et sa commercialisation	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> ~1 167 utilisateurs <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> ~2 400 utilisateurs	3200 utilisateurs	1 167 experts formés sur site en 2012 et 1193 en 2013, plus 400 par le biais d'exercices pratiques d'entraînement à distance, avec des mentors, pour un total de 2760 utilisateurs des instruments, des modèles et du matériel élaborés. (Dans ce contexte, les utilisateurs désignent les utilisateurs au moment de la formation et immédiatement après.)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Capacité accrue des PME et des institutions d'appui aux PME à mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de sa commercialisation				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage d'institutions d'appui aux PME qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'appui, d'orientation et de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Non disponible	80% (sur 15 institutions d'appui qui devaient être aidées)	100% des 15 institutions d'appui aux PME fournissent des services d'information, d'appui et/ou d'orientation ou de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle.	Objectif pleinement atteint
Nombre de programmes de formation nationaux et régionaux sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	24	24 (en 2012-2013)	29 programmes de formation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle ont été exécutés au cours de l'exercice biennal en Afrique et dans des pays arabes, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que dans des pays en transition. 1525 participants ont été les bénéficiaires directs de ces programmes.	Objectif pleinement atteint
% d'organismes de soutien aux PME satisfaits des formations assurées en matière de gestion d'actifs de propriété intellectuelle	Données non disponibles	À déterminer	Dans les enquêtes de 24 programmes de formation (sur 29), 100% des institutions d'appui aux PME ont été satisfaites de la formation reçue sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle.	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
III.1 Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale		257	198
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 433	1 915	1 809
III.11 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle en faveur de l'innovation et de la commercialisation	5 253	3 724	3 171
IV.2 Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public	3 207	2 873	1 968
VII.3 Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux	368	574	45
Total	11 261	9 432	7 191

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	7 567	5 388	5 388	100%
Autres dépenses	3 694	3 810	1 659	44%
TOTAL	11 261	9 342	7 191	77%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A Budget 2012-2013 après virements

30.9. La diminution générale nette des ressources allouées au programme est la résultante de plusieurs éléments : i) le redéploiement du personnel dans d'autres programmes; ii) des postes devenus vacants; iii) l'augmentation des ressources hors personnel consacrées au projet mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour le développement "Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs". Cette réduction se retrouve dans les résultats III.2 (renforcement des capacités en matière de ressources humaines), III.11 (amélioration de la compréhension/la capacité des PME) et IV.2 (accès amélioré à l'information et aux savoirs, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs).

30.10. L'augmentation des dépenses autres que celles de personnel engagées au titre du résultat VII.3 (utilisation d'instruments axés sur la propriété intellectuelle) était due à la réaffectation de certaines activités liées à des projets de partenariat ouverts et à des modèles fondés sur la propriété intellectuelle, qui relevaient auparavant du résultat IV.2 (accès amélioré à l'information et aux savoirs, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs).

B. Utilisation du budget 2012-2013

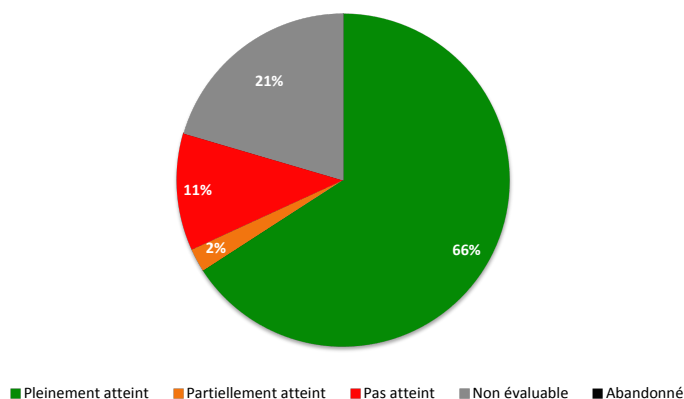
30.11. La faible utilisation des ressources affectées aux dépenses autres que les dépenses de personnel est essentiellement due à la mise en œuvre plus lente que prévue des activités relatives à la restructuration de la Division de l'innovation. La mise en œuvre des activités liées aux projets du Plan d'action au titre des résultats III.2 (renforcement des capacités en matière de ressources humaines) et III.11 (amélioration de la compréhension/la capacité des PME) a également été retardée. La mise en œuvre du projet du Plan d'action de l'OMPI sur la "Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs". – recommandations 19, 25, 26 et 28, et "Partenariats ouverts et modèles fondés sur la propriété intellectuelle – recommandation n° 36 se poursuivra en 2014, mais sous l'égide du programme 5.

OBJECTIF STRATÉGIQUE IV

COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre d'offices qui utilisent les normes de l'OMPI	Programme 12	●
	Nombre de modifications apportées à la Classification de Nice	Programme 12	●
	Unification de l'ECLA et de la FI à l'intérieur de la CIB	Programme 12	●
	Intégration dans la classification de Locarno d'un outil permettant la recherche des caractéristiques visuelles des demandes d'enregistrement des dessins et modèles	Programme 12	●
	Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	Programme 12	●
	Nombre d'offices se déclarant satisfaits de la formation reçue pour améliorer leurs compétences dans l'utilisation des classifications	Programme 12	●
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Programme 12	●
Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre/système (PATENTSCOPE/Base de données mondiale sur les marques)	Programme 13	●
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	Programme 13	●
	Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation lancés	Programme 14	●
		Programme 9	●
		Programme 10	●
Nombre d'utilisateurs ayant bénéficié des services des centres de technologie et d'appui à l'innovation par trimestre et par pays	Programme 14 Programme 9 Programme 10	● ● ●	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Nombre d'utilisateurs de services d'information à valeur ajoutée (service de recherche d'informations techniques, rapports sur la cartographie des brevets et coopération internationale en matière d'examen)	Programme 14	● ●
	Pourcentage de bénéficiaires satisfaits des services d'information à valeur ajoutée (service de recherche d'informations techniques, rapports sur la cartographie des brevets et coopération internationale en matière d'examen)	Programme 14	● ●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services par les centres	Programme 14	●
	Nombre d'utilisateurs inscrits aux programmes aRDI et ASPI	Programme 14	●
	Nombre d'États membres qui ont élaboré leur cadre de propriété intellectuelle et établi des bureaux de transfert de technologie	Programme30 Programme9 Programme10	● ● ●
	Nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires de droits qui ont rejoint le réseau du système TIGAR, y compris de pays en développement et de PMA	Programme3	●
	Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur distribuées auprès des intermédiaires de confiance et rendues accessibles aux déficients visuels par-delà les frontières par le réseau du système TIGAR	Programme3	●
Diffusion accrue des collections numérisées de brevets des offices nationaux ou régionaux des États membres de l'OMPI	Nombre des entrées dans PATENTSCOPE/Base de données mondiales sur les marques qui ne sont pas produites par le Bureau international	Programme13	●
	Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	Programme13	●
	Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	Programme13	●
Mise à jour régulière de PATENTSCOPE en ce qui concerne les demandes selon le PCT	Retard (en mois) dans la mise en œuvre des changements apportés aux règles du PCT en ce qui concerne PATENTSCOPE	Programme13	●
	Nombre de semaines par an où la publication n'est pas disponible à 20 heures (heure de Genève) le jour de publication	Programme13	●
Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Nombre d'offices dotés de systèmes d'administration de la propriété intellectuelle pleinement ou partiellement automatisés fournis par l'OMPI	Programme15 Programme9 Programme10	● ● ●
	Nombre d'offices avec des données de propriété intellectuelle en ligne dans les bases de données de l'OMPI	Programme15 Programme9 Programme10	● ● ●
	Nombre de groupes d'offices participant à une plate-forme commune	Programme15 Programme9	● ●
	Nombre d'offices traitant des données du PCT et du système de Madrid avec l'appui de systèmes fournis par l'OMPI	Programme15 Programme9 Programme10	● ● ●
	Nombre d'institutions utilisant des systèmes de l'infrastructure du droit d'auteur de l'OMPI (WIPOCOS et GDA)	Programme3	●
	Pourcentage de gouvernements ayant présenté un rapport positif sur l'efficacité et la gouvernance des organismes du droit d'auteur dans le pays	Programme3	●

PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES

Chef de programme M. Y Takagi

RÉALISATIONS EN 2012-2013

12.1. En ce qui concerne les classifications internationales et les normes de propriété industrielle de l'OMPI, des progrès majeurs ont été accomplis au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

12.2. La réforme de la classification de Nice a été mise en œuvre et le comité d'experts s'est réuni pour la première fois en une session annuelle. Les modifications adoptées ont été publiées dans la classification qui, à compter de 2013, sera révisée chaque année. Le comité a adopté une nouvelle procédure d'examen des propositions de modification de la classification qui permet un cycle de discussion en ligne, utilisant pour ce faire le forum électronique, avant d'examiner les propositions en plénière. Tout porte à croire que les débats en plénière seront par conséquent plus faciles et plus efficaces. Une nouvelle plate-forme de publication pour la Classification de Nice, qui couvre la publication de nouvelles versions annuelles, a été mise en place avec succès. En outre, cette nouvelle plate-forme intégrera également la taxonomie qui a été finalisée en 2012 en coopération avec l'OHMI.

12.3. La nouvelle et septième édition de la classification de Vienne a été publiée comme prévu en 2012. Le comité d'experts pour la classification de Locarno s'est réuni en novembre 2012 et a adopté les modifications de la dixième édition de la classification qui a été publiée en 2013. Le comité de Locarno a par ailleurs reconnu qu'en l'absence d'un consensus, le groupe pilote qui travaillait à l'élaboration d'un outil permettant la recherche des caractéristiques visuelles des demandes d'enregistrement des dessins et modèles ne s'était pas réuni au cours de l'exercice biennal. Le projet a donc pris du retard.

12.4. Le nombre des révisions apportées à la CIB a diminué en 2012 en raison des difficultés éprouvées par les offices de l'IP5 (les cinq plus grands offices de propriété intellectuelle au monde) à se mettre d'accord sur un cadre pour le projet de classement hybride commun. La CIB a connu un regain d'intérêt en 2013, suite à l'approbation d'une feuille de route par le comité d'experts de la CIB, qui a réactivé la coopération des offices de l'IP5. Par conséquent, la CIB a reçu un nombre croissant de demandes de révision en provenance d'un plus large éventail d'offices. Les offices ont commencé activement à utiliser la nouvelle plate-forme de reclassification qui a été mise en place en 2012. Afin de faciliter encore davantage l'utilisation de la CIB, une plate-forme de publication modifiée avec un nouvel outil de recherche et la plate-forme parallèle FIPCPC ont été élaborées et testées en interne. La plate-forme de publication modifiée a été mise à la disposition du public en avril 2014.

12.5. Le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a tenu ses deuxième et troisième sessions ordinaires au cours de l'exercice biennal et, malgré les enjeux institutionnels, il a bien avancé dans ses travaux techniques, adoptant notamment la première version de la norme XML pour la propriété intellectuelle (ST.96). L'examen d'une nouvelle norme sur le statut juridique a débuté et bien progressé lors de la troisième session. La base de données WIPOSTAD (WIPO Standards Administration Database) a été utilisée pour recueillir les réponses et publier les enquêtes.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

12.6 Les activités du programme 12 appuient la mise en œuvre des recommandations n^{os} 8, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement, en facilitant l'accès des pays en développement à l'information en matière de brevets accessible au public. Ce faisant, le programme contribue aussi aux efforts liés au transfert de technologies.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Système mondialement accepté et mis à jour des classifications internationales et normes de l'OMPI visant à faciliter l'accès, l'utilisation et la diffusion des informations relatives à la propriété intellectuelle parmi les parties prenantes du monde entier				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'offices qui utilisent les normes de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 65 rapports techniques annuels soumis. 30 offices des brevets ont participé à une étude <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer fin 2011	À déterminer fin 2011	82 rapports techniques annuels (2012) soumis; 78 rapports techniques annuels (2013) soumis. 35 offices ont participé à l'étude sur les systèmes de numérotation	Non évaluable
Nombre de modifications apportées à la Classification de Nice	300 modifications par an dans les deux langues (moyenne de 2006-2010)	2000 termes supplémentaires tirés de la liste de coopération trilatérale et correction de 4000 termes après amélioration linguistique	339 modifications en 2012 423 modifications en 2013	Objectif pas atteint
Unification de l'ECLA et de la FI à l'intérieur de la CIB	Publications séparées de l'ECLA et de la FI dans les bases de données nationales	ECLA et FI incluses dans les publications officielles de la CIB	L'élaboration de la plate-forme parallèle FIPCPC est terminée. La finalisation et la rectification d'erreurs mineures ont été effectuées avant sa mise en place en avril 2014.	Objectif partiellement atteint
Intégration dans la classification de Locarno d'un outil permettant la recherche des caractéristiques visuelles des demandes d'enregistrement des dessins et modèles	Absence d'outil	Élaboration d'un système d'indexation pour Locarno	Le groupe pilote chargé de cette élaboration ne s'est pas réuni au cours de l'exercice biennal.	Objectif pas atteint
Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> deux normes modifiées. Aucune nouvelle norme <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> moyenne 2010-2011 : à déterminer fin 2011	À déterminer fin 2011	Une nouvelle norme adoptée et deux modifiées en 2012. Une norme et le glossaire modifié en 2013.	Non évaluable
Nombre d'offices se déclarant satisfaits de la formation reçue pour améliorer leurs compétences dans l'utilisation des classifications	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> fondées sur cinq cours de formation, toutes les évaluations ont donné la meilleure note aux quatre questions <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer fin 2011	À déterminer fin 2011	Six offices ont répondu à des enquêtes d'évaluation en indiquant qu'ils étaient "Extrêmement" ou "Totalement satisfaits" de la formation fournie.	Non évaluable

Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> Page CIB : 341 583 Page Nice : 307 403 Page Locarno : 21 481 Page Vienne : 19 691 Publication CIB 55 153 Normes de l'OMPI (Manuel) 95 323	Hausse de 5% par rapport au niveau de référence	<u>Visites 2012-2013</u> - Page CIB : 370 215/387 093 - Page NICE : 409 458/533 846 - Page LOCARNO : 27 327/36 727 - Page VIENNE : 25 703/32 416 - Publication CIB : 66 628/79 005 (extrapolé à partir des données de janvier à mai 2013) - Normes de l'OMPI (Manuel) : 90 189/94 463	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer fin 2011			

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	6 932	7 291	7 196
Total	6 932	7 291	7 196

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 302	5 833	5 833	100%
Autres dépenses	1 630	1 458	1 363	93%
TOTAL	6 932	7 291	7 196	99%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2013-2013 après virements

12.7 L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

12.8. L'augmentation des ressources liées au personnel découle des éléments suivants : i) le reclassement d'un poste; ii) la régularisation d'un contrat à court terme de longue durée; et iii) l'engagement de l'Organisation, en cas d'augmentation du montant des recettes prévues, à reconstituer les provisions au titre des prestations après la cessation de service qui avaient été initialement budgétées à un niveau inférieur à celui de l'exercice biennal précédent.

B. Utilisation du budget 2012-2013

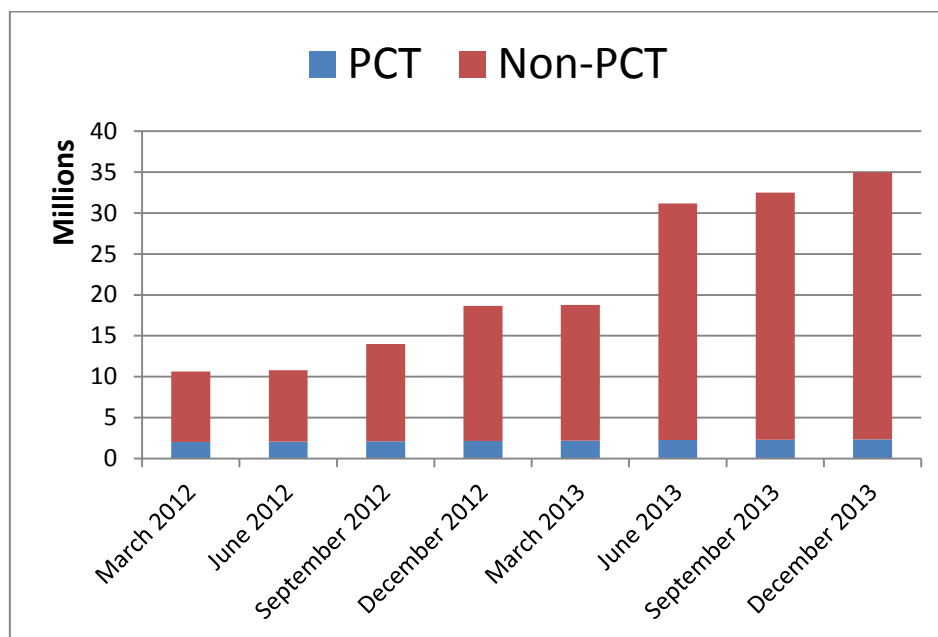
12.9. Le taux d'utilisation du budget de 93% reflète des dépenses légèrement inférieures à ce qui était prévu pour le soutien informatique approprié pour les classifications internationales.

PROGRAMME 13 BASES DE DONNEES MONDIALES**Chef de programme M. Y. Takagi****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

13.1. La mise au point du nouveau système PATENTSCOPE introduit vers la fin de l'exercice biennal précédent s'est poursuivie pour améliorer et faciliter l'accès des utilisateurs. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre de nombreux services et fonctionnalités, notamment l'amélioration de la syntaxe de recherche, l'ajout de comptes d'utilisateur, la possibilité pour les utilisateurs de stocker leurs recherches et la création d'un assistant CIB, qui donne des informations sur le code CIB en passant la souris au-dessus de l'icône. Par ailleurs, la prise en charge de trois nouvelles langues (italien, néerlandais et suédois) a été ajoutée aux neuf langues déjà disponibles dans le système de recherche multilingue CLIR (Cross Lingual Information Retrieval), portant ainsi le nombre total de langues prises en charge à 12. En outre, le système de traduction automatique TAPTA (Translation Assistant for Patent Titles and Abstracts), créé en interne, a été élargi pour inclure deux paires de langues difficiles : anglais et allemand, et anglais et japonais.

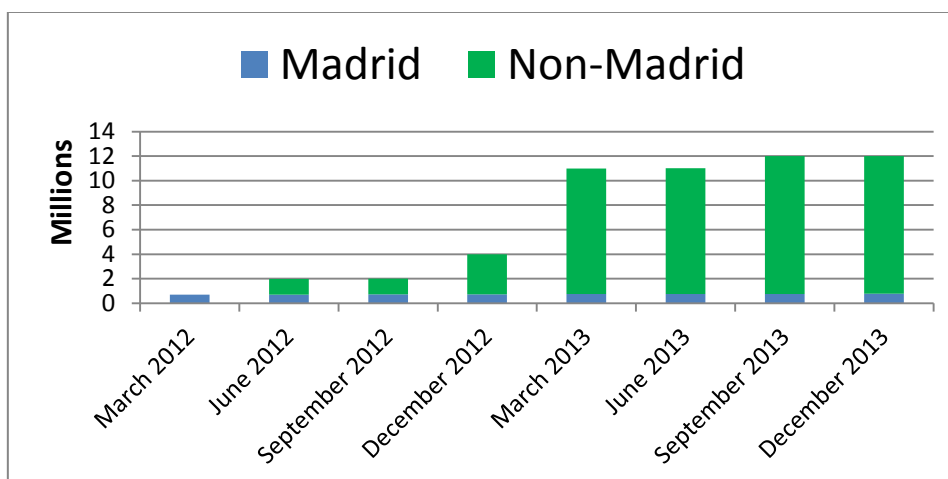
13.2. L'utilisation de PATENTSCOPE a augmenté de 10%, passant de 216 289 utilisateurs par trimestre en 2011 à 237 446 en 2013, en dépit des problèmes du réseau de distribution du contenu rencontrés en 2012. Le nombre des collections figurant dans PATENTSCOPE a augmenté de manière régulière pour passer de 28 à 36 entre 2011 et 2013, avec notamment une importante adjonction des collections américaine, chinoise et japonaise, qui ont plus que triplé le nombre des entrées (documents) de 10 millions à 34 millions. Des mesures significatives ont été prises pour ajouter des collections de données nationales et régionales supplémentaires (désignées comme "hors PCT" dans le graphique ci-dessous) sont en cours.

Entrées PATENTSCOPE 2012-2013



13.3. La base de données mondiale sur les marques a été mise en œuvre en 2012 avec les collections des systèmes de Madrid, de Lisbonne et de l'article 6ter. L'utilisation de la base de données a augmenté de manière stable sur 2012 et 2013, avec une progression de 13 000 à 23 000 utilisateurs par trimestre respectivement par rapport aux 9000 utilisateurs par trimestre de 2011. Le processus consistant à ajouter de nouvelles collections nationales a été mis en place en 2012 avec l'adjonction de trois collections nationales, portant le nombre total de collections nationales (désigné comme "hors Madrid" dans le graphique ci-dessous) à 12 en 2013. Le nombre d'entrées maintenues dans le système a augmenté de manière significative au cours de l'exercice biennal, passant de 700 000 à 12 millions.

Base de données mondiale sur les marques 2012-2013



MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

13.4 Ce programme a continué de contribuer aux recommandations n^{os} 24 et 31 du Plan d'action pour le développement, comblant la fracture numérique et facilitant l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public en continuant d'accroître le nombre des entrées de propriété intellectuelle disponibles à des fins de recherche et d'extension de la recherche et des fonctionnalités d'appui multilingues.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives protégées et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'utilisateurs différents par trimestre/système (PATENTSCOPE/Base de données mondiale sur les marques)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> PATENTSCOPE : 216 289	+10%	PATENTSCOPE : 219 000 (2012) 237 446 (2013)	Objectif pleinement atteint
	Base de données mondiale sur les marques : 9000 <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> PATENTSCOPE : 175 000 (à compter de 2011, nouveaux et vieux systèmes PATENTSCOPE)		Base de données mondiale sur les marques : 13 000 (2012) 23 000 (2013)	
Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 9 <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 5	9 (cumul)	12 (cumul)	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : Diffusion accrue des collections numérisées de brevets des offices nationaux ou régionaux des États membres de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre des entrées dans PATENTSCOPE/Base de données mondiales sur les marques qui ne sont pas produits par le Bureau international	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> PATENTSCOPE : 10 millions de documents Base de données mondiales : 700 000 <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> PATENTSCOPE : sept millions de documents (février 2011) Base de données mondiales : 0	PATENTSCOPE : 30 millions de documents Base de données mondiales : deux millions	PATENTSCOPE : 34 millions de documents Base de données mondiales : 12 millions	Objectif pleinement atteint
Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 28 <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 18	40 (cumul)	36 (cumul)	Objectif pleinement atteint
Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 0 <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> n.d.	10	12	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Mise à jour régulière de PATENTSCOPE en ce qui concerne les demandes selon le PCT				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Retard (en mois) dans la mise en œuvre des changements apportés aux règles du PCT en ce qui concerne PATENTSCOPE	0	0	0	Objectif pleinement atteint
Nombre de semaines par an où la publication n'est pas disponible à 20 heures (heure de Genève) le jour de publication	0	0	1	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IV.2 Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public	1 135	2 238	1 973
IV.3 Diffusion accrue des collections numérisées de brevets des offices nationaux ou régionaux des États membres de l'OMPI	1 210	1 346	1 272
IV.4 Mise à jour régulière de PATENTSCOPE en ce qui concerne les demandes selon le PCT	2 159	732	938
Total	4 503	4 316	4 183

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	2 998	3 061	3 061	100%
Autres dépenses	1 505	1 255	1 121	89%
TOTAL	4 503	4 316	4 183	97%

NOTES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

13.5 L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

13.6 Les ajustements des résultats traduisent la reconnaissance plus appropriée des activités spécifiques sous les résultats correspondants. L'augmentation des ressources au titre du résultat IV.2 (accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle) est due à la réaffectation de certaines activités du résultat IV.3 (diffusion des collections de brevets) au résultat IV.4 (mise à jour régulière de PATENTSCOPE).

B. Utilisation du budget 2012-2013

13.7. L'utilisation un peu plus basse que prévu des ressources autres que celles affectées au personnel est due essentiellement à des dépenses inférieures à celles prévues sur les serveurs de base de données, qui étaient fournis de manière centrale par le programme 25.

PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCES A L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS**Chef de programme M. Y. Takagi****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

14.1. L'exercice biennal 2012-2013 a porté le nombre d'États membres ayant établi des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) dans leur pays à un total de 39. L'exercice biennal a enregistré au total 55 manifestations de formation nationale et 8 conférences régionales pour le personnel des CATI.

14.2. Le programme s'est concentré sur la consolidation de la viabilité à long terme des réseaux, par le biais d'un programme structuré de renforcement des capacités au niveau local, y compris des manifestations de sensibilisation et de formation sur site, des sessions supplémentaires de formation des formateurs et de planification de projets, et l'élaboration de nouveaux supports de formation.

14.3. L'élaboration de réseaux en ligne par le biais de la plate-forme de gestion des connaissances et de médias sociaux en ligne "eTISC"²⁵, lancée fin 2012, a également encouragé les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en ligne, avec près de 700 utilisateurs enregistrés à la fin de l'année 2013. Les six premiers séminaires sur le Web, reproduisant les formations proposées sur le terrain et comprenant des séances de questions-réponses en direct, ont démarré au milieu de l'année 2013 et le programme a rapidement pris de l'ampleur. Une approche régionale à l'élaboration de réseaux de CATI en coopération avec des organisations intergouvernementales en Afrique (ARIPO et OAPI), en Asie (ASEAN) et les pays arabes (Organisation de coopération islamique) a aussi vu le jour en 2013.

14.4. Un didacticiel interactif sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets a été lancé à la fin de l'année 2012. Ce didacticiel, qui est disponible sur CD-ROM et en ligne²⁶, comprend des sections sur les principes relatifs aux brevets, la recherche et l'extraction de brevets et l'analyse des brevets. La version initiale en langue anglaise a été suivie d'une version française²⁷ lancée fin 2013.

14.5. Le volume d'articles provenant de revues scientifiques et techniques et devenus accessibles par l'intermédiaire du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) a continué d'augmenter de 250 revues en 2012 à 13 000 et 22 000 livres électroniques en 2013, avec plus de 250 utilisateurs institutionnels enregistrés. Le nombre d'utilisateurs du programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), qui facilite l'accès aux bases de données commerciales spécialisées concernant les brevets, continue d'augmenter, même si le niveau de cette augmentation est plus modeste avec 20 utilisateurs institutionnels actifs.

14.6 Depuis plus de 30 ans, l'OMPI fournit aux pays en développement et aux PMA deux services d'information sur les brevets, à savoir les services d'information en matière de brevets (WPIS) et le programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (CIE, anciennement CSEI). Ces services établissent des rapports de recherche sur la technologie en réponse aux demandes du secteur privé et d'institutions publiques ainsi que des rapports de recherche et d'examen pour les demandes de brevet en attente en réponse aux demandes d'offices des brevets dans les pays en développement. La demande de rapports de recherche sur la technologie a diminué de 16,4% lors de l'exercice biennal par rapport au précédent, en partie en raison de la mise en œuvre de réseaux de CATI, qui deviendront progressivement le mécanisme de transmission pour de tels services. Au total, 214 demandes associées à la recherche et à l'examen ont été reçues pour le service de coopération en matière d'examen (ICE), ce qui représente une augmentation de 8,6% en matière de demande. Le service ICE a continué à proposer des ateliers de formation aux examinateurs de brevets des offices de brevets dans les pays en développement. Trois ateliers sous-régionaux sur l'utilisation des résultats de l'examen des brevets d'autres phases d'instruction nationales ont eu lieu à Harare (juillet 2012), Yaoundé (janvier 2013) et Riyadh (décembre 2013) pour 25 participants en provenance d'offices de propriété industrielle anglophones et francophones, et 12 participants en provenance de 10 pays arabes, respectivement. En outre, trois ateliers nationaux ont été organisés pour les offices de

²⁵ <http://etisc.wipo.org>.

²⁶ <http://www.wipo.int/tisc/etutorial>.

²⁷ <http://www.wipo.int/tisc/fr/etutorial>.

brevets du Cambodge (trois participants), de la Thaïlande (35 participants) et du Viet Nam (60 participants).

14.7. Lancés en 2011, les WPIS ont achevé quatre nouveaux rapports panoramiques sur les brevets au cours de l'exercice biennal : les technologies de recyclage des déchets électroniques²⁸ en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Secrétariat de la Convention de Bâle; activités en matière de brevets liées aux ressources zoogénétiques; technologies d'accélérateurs de particules et leurs applications industrielles et médicales, en collaboration avec le CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire), et dans le domaine des dispositifs d'assistance et des technologies destinés aux personnes malvoyantes ou malentendantes. Deux rapports panoramiques sur les brevets déjà achevés et publiés, portant respectivement sur le Ritonavir et certaines maladies négligées, ont été mis à jour. Le site Web des rapports panoramiques sur les brevets a aussi été amélioré et mis à jour avec l'ajout de 51 rapports. L'infographie a été préparée afin de visualiser les principales conclusions de huit rapports panoramiques sur les brevets. Des orientations méthodologiques pour l'établissement de rapports panoramiques sur les brevets ont été rédigées en collaboration avec un expert externe afin d'être publiées au cours du second trimestre de 2014. Ces orientations méthodologiques ont été examinées dans le cadre de deux ateliers régionaux sur l'analyse des brevets organisés en 2013 à Rio de Janeiro (Brésil) et à Manille (Philippines), en collaboration, respectivement, avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil et l'Office de la propriété intellectuelle (IPOPHE) des Philippines. En outre, deux ateliers nationaux sur l'analyse des brevets ont été organisés en 2013 aux Philippines (Cebu et Manille) pour un total de 100 participants des bureaux philippins d'appui à l'innovation et à la technologie.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

14.8 La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises par le programme 14 étaient inspirées des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 1, 8, 19, 30 et 31. Pendant la période considérée, les activités entreprises au titre du programme ont consisté pour une large part en la mise en œuvre de deux projets du Plan d'action pour le développement, à savoir : "Accès à des bases de données spécialisées et appui" et "Fournir les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets". Ces deux projets ont été achevés et évalués en 2012. Les rapports d'évaluation ont été minutieusement examinés par le CDIP. Le CDIP a également approuvé une phase II pour chacun des deux projets, qui s'est achevée en 2013.

²⁸

http://www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/en/patents/948/wipo_pub_948_4.pdf.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives protégées et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation lancés	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 20 réseaux de CATI²⁹ Afrique (7) Pays arabes (4) Asie et Pacifique (2) Amérique latine et Caraïbes (5) Certains pays d'Europe et d'Asie (2)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 12 réseaux nationaux lancés (premier trimestre 2011) : Afrique (4) pays arabes (3), Asie et Pacifique (2), Amérique latine et Caraïbes (2), certains pays d'Europe et d'Asie (1)</p>	22 réseaux nationaux de CATI supplémentaires ont été lancés : Afrique (9) Pays arabes (2) Asie et Pacifique (3) Amérique latine et Caraïbes (4) Certains pays d'Europe et d'Asie (4)	19 réseaux de CATI supplémentaires ont été lancés en 2012-2013 : Afrique (12), pays arabes (2), Amérique latine et Caraïbes (4), et certains pays d'Europe et d'Asie (1). 39 réseaux de CATI ont été établis : Afrique (19), pays arabes (6), Asie et Pacifique (2), Amérique latine et Caraïbes (9) et certains pays d'Europe et d'Asie (3) (cumul).	Objectif pleinement atteint
Nombre d'utilisateurs ayant bénéficié des services des centres de technologie et d'appui à l'innovation par trimestre et par pays	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> entre 200 (min.) et 630 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficient des services des centres par trimestre et par pays</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer fin 2011</p>	À déterminer fin 2011	Entre 532 (min.) et 1370 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficiant des services de CATI par jour en 2013	Non évaluable
Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services par les centres	n.d.	70%	Aucune donnée fournie par les CATI au moment de la publication.	Pas atteint
Nombre d'utilisateurs de services d'information à valeur ajoutée (service de recherche d'informations techniques, rapports sur la cartographie des brevets et coopération internationale en matière d'examen)	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> pour le service ICE/WPIS : 284 demandes de recherche de 16 pays reçues en 2011, dont 107 demandes d'examen ICE</p> <p>Pour les rapports panoramiques sur les brevets : partenaires de coopération : environ 20 Nombre de consultations de page : 2000; Nombre de téléchargements : 1500</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer fin 2011</p>	À déterminer fin 2011	Pour le service ICE/WPIS : 435 demandes de recherche de 19 pays reçues en 2012-2013, dont 214 demandes d'examen ICE	Non évaluable
			<p>Pour les rapports panoramiques sur les brevets : partenaires de coopération : environ 20</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de consultations de page : 19 401 (clics) - Nombre de téléchargements : 26 487 (PDF) - Rapport panoramique sur les brevets consacré aux déchets électroniques, publié le 12 décembre 2013, 1000 consultations de pages en deux semaines 	Non évaluable

²⁹ Rectificatif : les chiffres du niveau de référence actualisé pour l'Afrique et les pays arabes ont été inversés dans la publication du rapport sur l'exécution du programme en 2012 (WO/PBC/2012). Ces chiffres ont été corrigés.

Pourcentage de bénéficiaires satisfaits des services d'information à valeur ajoutée (service de recherche d'informations techniques, rapports sur la cartographie des brevets et coopération internationale en matière d'examen)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> Pour le service ICE/WPIS : 70% Pour les rapports panoramiques sur les brevets : Pour les utilisateurs de premier niveau 70% Pour les utilisateurs de second niveau 50%	70%	Aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée pour les services WPIS et ICE. Les discussions avec les offices donateurs sur la manière d'évaluer et de récupérer un retour d'information pour les travaux effectués sont en cours.	Pas atteint
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> n.d.			Une enquête de satisfaction pour le rapport panoramique sur les brevets a été réalisée en mars 2014 et 39 réponses ont été reçues (3 utilisateurs de premier niveau; 36 utilisateurs de second niveau). Les résultats ont montré qu'environ 70% des utilisateurs étaient satisfaits de la qualité des rapports : <ul style="list-style-type: none"> - 78% ont trouvé la présentation des questions techniques très bonne ou excellente - 69% ont trouvé la présentation des résultats très bonne ou excellente - 69% ont trouvé les rapports étroitement ou très étroitement liés à leurs travaux
Nombre d'utilisateurs inscrits aux programmes aRDI et ASPI	aRDI (24), ASPI (6)	aRDI 50 avant fin 2013, ASPI 20 avant fin 2013	aRDI (207 utilisateurs actifs) ASPI (20 utilisateurs actifs)	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IV.2 Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public	7 038	7 855	7 755
Total	7 038	7 855	7 755

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 650	6 585	6 585	100%
Autres dépenses	1 388	1 270	1 170	92%
TOTAL	7 038	7 855	7 755	99%

NOTES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

14.9. Le budget après virements reflète : i) un accroissement des ressources en personnel résultant d'un redéploiement interne à l'appui des travaux liés aux séminaires et ateliers sur l'accès à l'information, aux savoirs et au contenu en matière de propriété intellectuelle et sur l'accès aux publications en ligne et sur papier ainsi qu'aux CATI dans les États membres; et ii) la régularisation de plusieurs agents temporaires de longue durée du programme exécutant des fonctions de nature continue.

14.10 L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

B. Utilisation du budget 2012-2013

14.11. Le taux d'utilisation du budget de 92% reflète des dépenses légèrement inférieures à celles prévues, essentiellement pour les raisons suivantes : i) l'approbation de la phase II du projet du Plan d'action sur l'accès à l'information en matière de brevets par la dixième session du CDIP en novembre 2012 seulement; et ii) les économies réalisées sur les voyages et les services contractuels sur le même projet.

PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPERATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chef de programme M. Y. Takagi

RÉALISATIONS EN 2012-2013

15.1. L'exercice biennal a confirmé un changement des conditions structurelles en vertu desquelles le programme fonctionnait, en particulier pour soutenir la demande croissante à l'égard des solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle, non seulement des solutions de base, mais également des solutions plus complexes, le tout fournissant aux offices de propriété intellectuelle des solutions opérationnelles ainsi que des outils techniques et plates-formes d'appui pour une administration économique et efficace des demandes en matière de propriété intellectuelle. Le modèle de déploiement et d'appui existant du programme avait été créé avec une équipe réduite de l'OMPI, au service de moins d'offices ayant des besoins moindres. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, une augmentation de la demande à l'égard des solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle et des besoins plus complexes des utilisateurs ont été identifiés. Afin de répondre à ces besoins et de fournir un environnement stimulant à la communauté des utilisateurs de l'OMPI, une nouvelle stratégie d'appui a été définie, axée sur des procédures d'assistance logicielle plus systématiques, une meilleure appropriation des systèmes par les utilisateurs, le transfert de savoirs aux niveaux national et régional ainsi que davantage de contributions dans les priorités en matière d'élaboration de systèmes de la part de la communauté des utilisateurs, en tenant toujours compte des besoins et des capacités propres à chaque office. Le changement de la stratégie d'appui est un processus continu dont la mise en œuvre se poursuivra en 2014-2015.

15.2. L'élaboration a commencé sur de nouveaux modules adaptables aux solutions opérationnelles de l'OMPI proposées pour les principales activités des offices de propriété intellectuelle, à savoir WIPO File, système permettant la soumission en ligne de demandes de propriété intellectuelle et de documents justificatifs par les déposants et agents, et le serveur de publication de l'OMPI permettant de fournir aux offices un accès en ligne aux documents publiés et d'échanger facilement les données et documents publiés.

15.3. D'importantes mises à niveau ont été effectuées sur les solutions opérationnelles suivantes de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle :

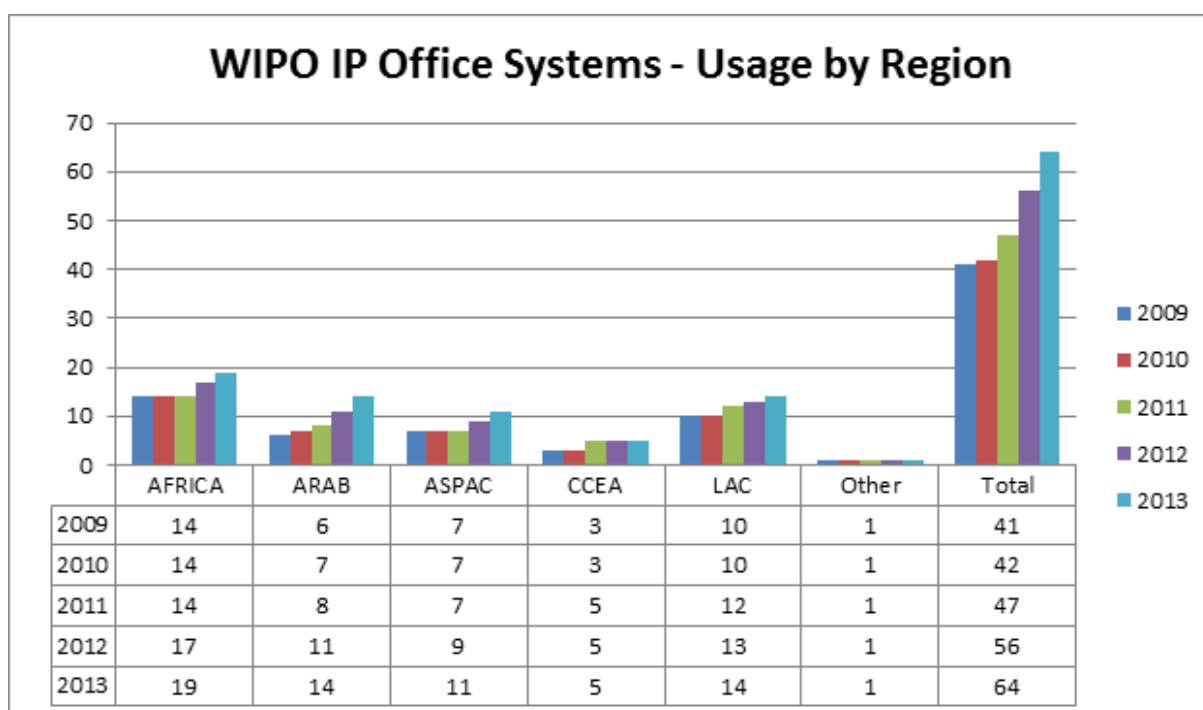
- i) le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS) de l'OMPI qui soutient toutes les principales procédures de gestion d'un office de propriété intellectuelle, de l'enregistrement des dossiers de propriété intellectuelle à leur publication : le développement continu a mené à une amélioration majeure diffusée en 2012 et le système de gestion électronique de documents (SGED) de l'OMPI a été intégré avec succès dans l'IPAS;
- ii) le service d'accès numérique de l'OMPI permettant un échange sécurisé des documents de priorité et des documents similaires entre les offices de propriété intellectuelle participants : une nouvelle version du système a été lancée mi-2012, mettant en œuvre une procédure d'échange des documents de priorité simplifiée entre les offices participants, pour soutenir l'échange en toute sécurité de documents de priorité associés aux brevets, aux modèles d'utilité, aux dessins et modèles industriels et aux marques, ainsi que d'autres améliorations convenues au sein du groupe de travail du DAS en 2011;
- iii) le WIPO CASE (accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) permettant un échange sécurisé des documents et dossiers de recherche et d'examen en vue de faciliter le partage des travaux entre les offices de brevets : une mise à niveau critique effectuée mi-2012 a ajouté une fonction de recherche de la famille des brevets ainsi que d'accès à distance aux bibliothèques numériques des offices de propriété intellectuelle, qui permet aux offices de rendre leurs documents disponibles sur Internet.

15.4. Avec le concours de l'Office des brevets du Japon (JPO), deux ateliers de formation majeurs axés sur le partage des connaissances et de l'expérience dans le domaine de la modernisation des offices ont été organisés. Le premier atelier ciblait la région africaine et avait été défini en coopération avec l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) pour renforcer les capacités

et les compétences techniques des coordonnateurs IPAS parmi les États membres de l'ARIPO, apprendre à mieux maîtriser l'architecture du système, mettre en place un réseau d'appui régional pour la gestion du système et partager les connaissances et les expériences en matière de support et de dépannage du système IPAS dans la région. Le second atelier ciblait les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et avait été défini en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IOPPHL). Il visait à partager les connaissances et les expériences entre les États membres de l'ASEAN, à les sensibiliser aux initiatives de partage des travaux et à faciliter la création de réseaux au niveau régional ainsi que la feuille de route informatique de l'ASEAN. L'évaluation des deux ateliers a confirmé leur valeur ajoutée en termes de renforcement des capacités.

15.5. Un atelier technique a également été organisé au siège de l'OMPI à Genève pour les administrateurs de l'IPAS et de WIPOScan de différentes régions. Cet atelier a mené à une meilleure appropriation des systèmes par les utilisateurs.

15.6. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble du niveau d'utilisation des solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle sur les cinq dernières années. Il met clairement en évidence un accroissement de l'utilisation entre l'exercice biennal 2010-2011 et l'exercice biennal 2012-2013.



15.7. À la fin de l'exercice biennal 2012-2013, 64 offices de propriété intellectuelle utilisaient les solutions opérationnelles de l'OMPI (comprenant l'IPAS, le système automatisé de gestion de la propriété industrielle (AIPMS), le SGED, WIPOScan et le module de Madrid).

15.8. En outre, sept offices de propriété intellectuelle utilisaient WIPO CASE (accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) et 11 offices utilisaient le service DAS (service d'accès numérique).

15.9. La collaboration et le partenariat ont été renforcés par la signature de 17 nouveaux accords de coopération pour le développement des services fournis par les offices de propriété intellectuelle au cours de l'exercice biennal.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

15.10 La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises par le programme 15 étaient inspirées des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 1, 2 et 10. En outre, le programme a participé à l'exécution du projet du Plan

d'action pour le développement intitulé "Projet relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces" et du projet intitulé "Les techniques de l'information et des communications, la fracture numérique et l'accès au savoir". Ces deux projets ont été achevés à la fin de 2011 et évalués en 2012. Les rapports d'évaluation ont été examinés par le CDIP.

15.11 En outre, afin d'améliorer l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle et de fournir de meilleurs services à leurs parties prenantes, le programme a continué de fournir une assistance technique aux offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA, en vue d'améliorer leurs systèmes administratifs faisant appel aux TIC pour la réception, la gestion, l'examen, l'enregistrement et la publication des titres de propriété intellectuelle.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'offices dotés de systèmes d'administration de la propriété intellectuelle pleinement ou partiellement automatisés fournis par l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 181 900</p> <p>Nombre d'offices entièrement automatisés fin 2011 : 33</p> <p>Nombre d'offices partiellement automatisés fin 2011 : 25</p> <p>Total : 58 offices utilisant les systèmes d'administration de la propriété intellectuelle fournis par l'OMPI</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> 38 offices entièrement automatisés contre 25 offices partiellement automatisés. Total de 58 offices utilisant les systèmes d'administration de la propriété intellectuelle fournis par l'OMPI.</p>	50/80 ³⁰	<p>Nombre d'offices entièrement automatisés à la fin de l'exercice biennal 2012-2013 : 43</p> <ul style="list-style-type: none"> – Afrique (10) – Pays arabes (10) – Asie et Pacifique (9) – Certains pays d'Europe et d'Asie (4) – Amérique latine et Caraïbes (9) – Autre (1) <p>Nombre d'offices partiellement automatisés à la fin de l'exercice biennal 2012-2013 : 21</p> <ul style="list-style-type: none"> – Afrique (9) – Pays arabes (4) – Asie et Pacifique (2) – Certains pays d'Europe et d'Asie (1) – Amérique latine et Caraïbes (5) <p>Total : 64 offices utilisant les systèmes d'administration de la propriété intellectuelle de l'OMPI à la fin de l'exercice biennal 2012-2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Afrique (19) – Pays arabes (14) – Région Asie et Pacifique (11) – Certains pays d'Europe et d'Asie (5) – Amérique latine et Caraïbes (14) – Autre (1) 	Objectif pleinement atteint

³⁰ 50 offices sur un total de 80 à être entièrement automatisés.

Nombre d'offices avec des données de propriété intellectuelle en ligne dans les bases de données de l'OMPI	20	40 (cumul)	48 offices (36 dans PATENTSCOPE et 12 dans la Base de données mondiale sur les marques) avec des données de propriété intellectuelle en ligne dans les bases de données de l'OMPI (cumul) PATENTSCOPE : – Afrique (3) – Pays arabes (5) – Asie et Pacifique (4) – Certains pays d'Europe et d'Asie (3) – Amérique latine et Caraïbes (16) – Autre (5) Base de données mondiale sur les marques : – Pays arabes (4) – Asie et Pacifique (2) – Certains pays d'Europe et d'Asie (1) – Autre (5)	Objectif pleinement atteint
Nombre de groupes d'offices participant à une plate-forme commune	1	3 (cumul)	Sept offices participants de différentes régions. La question d'avoir différents groupes d'offices n'est plus d'actualité. Les offices adhèrent à la plate-forme commune partout dans le monde et pas en groupes régionaux	Objectif pleinement atteint
Nombre d'offices traitant des données du PCT et du système de Madrid avec l'appui de systèmes fournis par l'OMPI	5	20 (cumul)	40 offices traitant des données du PCT et du système de Madrid avec l'appui de systèmes fournis par l'OMPI Ventilation régionale du traitement des données du PCT : – Afrique (6) – Pays arabes (5) – Asie et Pacifique (4) – Certains pays d'Europe et d'Asie (5) – Amérique latine et Caraïbes (7) TOTAL : 27 Ventilation régionale du traitement des données du système de Madrid : – Afrique (7) – Pays arabes (1) – Asie et Pacifique (1) – Certains pays d'Europe et d'Asie (3) – Amérique latine et Caraïbes (1) – TOTAL : 13	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IV.5 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	7 813	8 269	8 042
Total	7 813	8 269	8 042

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 893	4 596	4 596	100%
Autres dépenses	3 919	3 673	3 446	94%
TOTAL	7 813	8 269	8 042	97%

NOTES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.
- 3) L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

A. Budget 2012-2013 après virements

15.12. Des ressources supplémentaires pour les dépenses de personnel ont été affectées au programme pour appuyer la conception et la mise à niveau de solutions logicielles de l'OMPI et le déploiement du système d'administration de la propriété industrielle (IPAS) de l'OMPI qui prend en charge toutes les principales procédures de gestion des offices de propriété intellectuelle. Compte tenu de l'augmentation de la demande à l'égard de ces services, 40 offices bénéficient désormais des systèmes appuyés par l'OMPI au lieu des 20 offices prévus pour l'exercice biennal.

B. Utilisation du budget 2012-2013

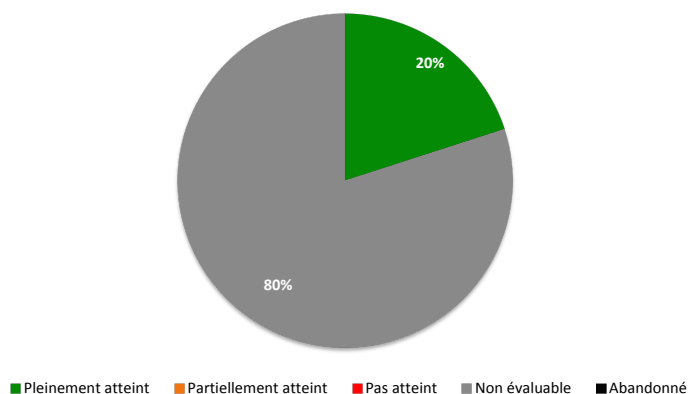
15.13. Le taux d'utilisation du budget de 94% reflète des dépenses légèrement inférieures à celles prévues, en raison des économies réalisées sur les voyages (missions du personnel) et les services contractuels.

OBJECTIF STRATÉGIQUE V

SOURCE DE REFERENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIERE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Utilisation accrue de l'information statistique de l'OMPI concernant le fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle	Nombre de téléchargements de deux principaux rapports statistiques	Programme 16	●
	Nombre de téléchargements de données	Programme 16	●
Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI pour l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle	Nombre de citations dans les publications économiques et les rapports d'orientation des pouvoirs publics	Programme 16	●
	Nombre de pays en développement jugeant utiles les études économiques de l'OMPI et degré d'utilité	Programme 16	●
Accès amélioré à l'information juridique en matière de propriété intellectuelle et utilisation améliorée de celle-ci	Traitement accru dans la base de données WIPO Lex d'informations juridiques en rapport avec la propriété intellectuelle	Programme 21	●

PROGRAMME 16 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES**Chef de programme Directeur Général**

RÉALISATIONS EN 2012-2013

16.1. Les travaux statistiques ont pleinement atteint leur objectif qui est de promouvoir l'accès à des informations statistiques précises, exhaustives et ponctuelles sur l'exécution du système de propriété intellectuelle dans le monde. Comme lors des années précédentes, le programme a mené des enquêtes annuelles exhaustives sur les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux. La couverture des données comprenait toujours les plus grandes juridictions utilisatrices de la propriété intellectuelle et elle était légèrement meilleure que celle de l'exercice biennal précédent. L'exercice biennal a connu une réalisation importante avec la création d'un nouveau Centre de données statistiques sur la propriété intellectuelle permettant un accès plus personnalisé aux statistiques de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle. En outre, de nouveaux rapports statistiques relatifs aux systèmes de La Haye et de Madrid ont été élaborés dans le cadre du programme et viennent compléter les outils de reddition de compte de longue date du programme en matière de statistiques, en particulier les statistiques de propriété intellectuelle par pays, les indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle, les faits et chiffres de propriété intellectuelle ainsi que les rapports du PCT. Dans l'ensemble, les offres élargies du programme ont répondu aux besoins d'un large éventail d'utilisateurs en matière de données et d'analyse statistique, des spécialistes des offices de propriété intellectuelle et des universitaires aux autres utilisateurs, extérieurs à la communauté de la propriété intellectuelle. Bien que difficiles à suivre constamment au fil du temps, les statistiques sur la propriété intellectuelle et les rapports statistiques de l'OMPI continuent à être largement utilisés et cités dans les études universitaires, les rapports de politique générale, les articles dans les médias et d'autres publications de par le monde.

16.2. Les travaux relatifs à l'analyse économique du programme ont progressé et se sont étendus dans de nouvelles directions. La publication du deuxième rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde axé sur le rôle des marques dans l'économie mondiale a constitué une réalisation essentielle, qui a donné lieu à un grand nombre d'articles et suscité l'intérêt des décideurs et milieux universitaires. En outre, l'OMPI a assumé le rôle de coéditeur, avec l'INSEAD et l'Université Cornell, de l'Indice mondial de l'innovation. Le lancement annuel de l'Indice mondial de l'innovation en 2013, en présence du Secrétaire général des Nations Unies, a largement attiré l'attention des médias. De plus, des gouvernements et des organisations internationales, notamment au sein du système des Nations Unies, utilisent de plus en plus l'Indice mondial de l'innovation comme source de référence pour analyser les performances nationales en matière d'innovation, comme l'ont prouvé des citations, des études de données et des demandes de services consultatifs.

16.3. Le programme a également contribué à l'intégration d'analyses économiques dans les discussions de politique générale à l'OMPI et ailleurs. Il a en particulier appuyé les discussions des États membres sur le Traité sur le droit des dessins et modèles (DLT) proposé en contribuant à une étude, conjointement avec le programme 2, sur les effets éventuels d'un tel traité sur les utilisateurs et les offices de propriété intellectuelle. De même, la preuve rapportée au titre de trois projets du CDIP, sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique, la propriété intellectuelle et l'économie informelle, et la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux, a apporté des informations dans les discussions des États membres sur la dimension du développement de la propriété intellectuelle. Ces projets, ainsi que la série de séminaires de longue date du programme et son engagement dans le cadre du réseau d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle, ont contribué à renforcer le rôle de l'OMPI dans la promotion de recherches empiriques et rigoureuses d'un point de vue scientifique sur la propriété intellectuelle.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

16.4 La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises par le programme 16 se sont inspirées des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 1, 35 et 37. En outre, le programme a participé à l'exécution de trois projets du Plan d'action pour le développement intitulés : la propriété intellectuelle et le développement économique et social; la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux; et la propriété intellectuelle et l'économie informelle. Les activités suivantes ont été menées au titre de ces projets qui se sont achevés en 2013 :

- Dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique, des études nationales menées au Brésil, au Chili, en Thaïlande et en Uruguay ont été présentées aux onzième et douzième sessions du CDIP. Ayant créé de nouvelles sources de données, les équipes de recherche se sont servies de ces données pour étudier les modes d'utilisation de la propriété intellectuelle au niveau micro-économique. Une réunion d'experts sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique a aussi eu lieu en décembre 2013. Des personnes ayant apporté une contribution essentielle aux six études nationales et un certain nombre d'experts internationaux ont examiné les principaux enseignements retirés des différentes études, leurs possibilités d'application plus larges et leurs incidences sur l'élaboration des politiques aux niveaux national et international.
- Dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et à la fuite des cerveaux, une étude cartographique des flux migratoires des scientifiques a été préparée et présentée à la douzième session du CDIP. Cette étude se fonde sur une nouvelle base de données sur les flux migratoires des inventeurs. De plus, un atelier d'experts sur la propriété intellectuelle, la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés et la fuite des cerveaux a été organisé en avril 2013. Un résumé de cet atelier a été présenté à la douzième session du comité.
- Dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et à l'économie informelle, le projet interne de l'étude conceptuelle sur l'innovation, la propriété intellectuelle et l'économie informelle a été achevé et présenté à la onzième session du CDIP, et le premier atelier international sur l'innovation, la propriété intellectuelle et l'économie informelle organisé par l'OMPI et l'Institute for Economic Research on Innovation s'est tenu du 19 au 21 novembre 2012 à Pretoria (Afrique du Sud).

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION³¹

Résultat escompté : Utilisation accrue de l'information statistique de l'OMPI concernant le fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de téléchargements de deux principaux rapports statistiques	À déterminer	10% d'augmentation de l'utilisation	En 2013, les dernières éditions disponibles (éditions 2012 et 2013) des <i>Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle</i> (publication n° 941) ³² et des <i>Faits et chiffres de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle</i> (publication n° 943) ³³ ont été téléchargées au total 52 670 fois.	Non évaluable
Nombre de téléchargements de données	À déterminer	10% d'augmentation de l'utilisation	En 2013, le Centre de données statistiques de l'OMPI a été utilisé par 23 496 visiteurs uniques qui ont consulté 162 463 pages.	Non évaluable

³¹ Les niveaux de référence et objectifs concernant les indicateurs d'exécution n'ont pu être établis en raison de l'inexistence d'un instrument de suivi statistique fiable fondé sur le Web.

³² http://www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/en/intproperty/941/wipo_pub_941_2013.pdf.

³³ http://www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/en/statistics/943/wipo_pub_943_2013.pdf.

Résultat escompté : Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI pour l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de citations dans les publications économiques et les rapports d'orientation des pouvoirs publics	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> le premier rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde a été publié en novembre 2011, ce pour quoi il est trop tôt pour compter les citations à partir de fin 2011</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> compte tenu de la nouveauté du programme, un niveau de référence n'est pas disponible</p>	Compte tenu de la nouveauté du programme, impossible d'établir des objectifs significatifs	<p>En 2013, les deux éditions (2011 et 2013) du Rapport mondial sur la propriété intellectuelle de l'OMPI (publication n° 944)³⁴ ont été téléchargées, cumulativement, 17 536 fois.</p> <p>Le second Rapport mondial sur la propriété intellectuelle de l'OMPI a été publié en novembre 2013.</p>	Non évaluable
Nombre de pays en développement jugeant utiles les études économiques de l'OMPI et degré d'utilité	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> étant donné que les études des pays en développement ne seront achevées qu'en 2013, aucun niveau de référence n'est disponible.</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i></p>	Compte tenu de la nouveauté du programme, impossible d'établir des objectifs significatifs	<p>Les six projets relatifs aux études de pays se sont achevés avant la fin de 2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Trois études ont été présentées à la onzième session du CDIP – Une étude a été présentée à la douzième session du CDIP – Deux études, qui se sont achevées fin 2013, seront présentées à la treizième session du CDIP 	Non évaluable

34

http://www.wipo.int/export/sites/www/freepublications/en/intproperty/944/wipo_pub_944_2013.pdf

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
III.6 Principes du Plan d'action pour le développement intégrés dans les programmes et activités de l'Organisation	276	345	334
V.1 Utilisation accrue de l'information statistique de l'OMPI concernant le fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle	1 569	1 763	1 748
V.2 Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI pour l'élaboration d'une politique de propriété intellectuelle	2 711	3 044	2 909
VII.3 Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux	30	30	
Total	4 585	5 182	4 990

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 455	3 776	3 776	100%
Autres dépenses	1 130	1 407	1 214	86%
TOTAL	4 585	5 182	4 990	96%

NOTES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.
- 3) L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

A. Budget 2012-2013 après virements

16.5. Des ressources supplémentaires, notamment pour le personnel, ont été affectées aux résultats V.1 (Utilisation accrue de l'information statistique de l'OMPI) pour la proposition de projet révisé pour le projet du Plan d'action sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux et V.2 (Utilisation d'une analyse économique de l'OMPI) pour mettre davantage l'accent sur les études et l'analyse économique dans le cadre des projets du Plan d'action sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique, la propriété intellectuelle et l'économie informelle, ainsi que la publication du Rapport mondial sur la propriété intellectuelle et l'Indice mondial de l'innovation.

B. Utilisation du budget 2012-2013

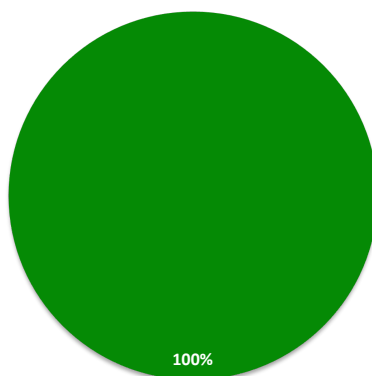
16.6. L'utilisation du budget à 86% pour les dépenses autres que les dépenses de personnel est essentiellement due à : i) un léger retard dans la mise en œuvre de deux des six projets d'étude de pays dans le cadre du projet du Plan d'action sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique; et ii) des économies sur le projet, en particulier sur les services contractuels.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VI

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) au cours de l'exercice biennal, en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme 17	●
Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre de mécanismes de coopération officiels en place	Programme 17	●
	Nombre d'activités communes	Programme 17	●

PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chef de programme M. J. C. Wichard

RÉALISATIONS EN 2012-2013

17.1. Au moyen d'un processus de consultation, le programme 17 a réussi à renforcer la confiance des États membres et des observateurs du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) en tant que forum pour un dialogue de politique constructif, y compris un environnement propice à l'échange d'expériences dans le contexte de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. À sa huitième session, l'ACE a travaillé au recensement des motivations, notamment les variables socioéconomiques, qui alimentent les atteintes aux droits de la propriété intellectuelle; à l'élaboration de méthodes analytiques mesurant l'impact de la contrefaçon et du piratage; et à l'analyse d'autres modèles pour combattre la contrefaçon et le piratage. Les États membres ont convenu que le programme de travail de la neuvième session de l'ACE serait consacré i) aux modes extrajudiciaires de règlement des litiges dans le domaine de la propriété intellectuelle et ii) aux mesures de prévention à prendre ou aux expériences réussies pour compléter les mesures d'application.

17.2. Le programme 17 était confronté à une demande en augmentation constante par les États membres (pays en développement et PMA) d'une assistance technique, qui comprenait l'assistance législative liée à l'adoption ou au renforcement des cadres juridiques nationaux ou régionaux afin de satisfaire aux normes et obligations figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC et, au besoin, aux services de conseil sur l'architecture institutionnelle de l'application des droits de propriété intellectuelle. En fournissant cette assistance, le programme 17 a systématiquement indiqué les éléments de flexibilité et les options figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC et, conformément à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, souligné les grandes préoccupations en matière de développement à prendre en compte dans la mise en œuvre des dispositions liées à l'application.

17.3. Un nombre croissant d'activités relatives au renforcement des capacités ont également été entreprises dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, en veillant à ce que le contenu de ces activités tienne compte de manière adéquate des besoins exprimés et des réalités socioéconomiques des États membres participants, ainsi qu'un équilibre approprié entre droits privés et intérêt public, conformément à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement.

17.4. En réponse à la demande croissante de la part des États membres, les activités susmentionnées ont également couvert le domaine de l'enseignement et de la sensibilisation en matière de propriété intellectuelle, dans le but d'encourager la participation des consommateurs et de les amener à mieux comprendre les avantages sociaux de l'application de droits de propriété intellectuelle afin de créer un environnement respectueux de ces droits. Ces activités visaient à sensibiliser le public à titre de mesure de prévention en complément des mesures d'application actuelles et à informer les autorités nationales compétentes et les parties prenantes sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation au niveau national en vue de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. En outre, suite au transfert en 2012 de l'attribution de prix et autres activités de sensibilisation de l'OMPI vers le programme 17, 240 prix de l'OMPI ont été remis en vue d'appuyer les stratégies de sensibilisation nationales.

17.5. Le Secrétariat fournit à l'ACE un rapport complet de ses activités dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

17.6. Le programme 17 a poursuivi la coopération et la coordination avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des associations de parties prenantes et des établissements d'enseignement, pour intégrer des préoccupations en matière de développement dans les travaux des organisations partenaires. L'approche du programme visant à chercher l'équilibre dans l'intégralité de ses activités, en tenant compte des intérêts des titulaires de droits privés et de la société civile, était appuyée par les organisations partenaires, comme par exemple, lors du septième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, qui a eu lieu à Istanbul (avril 2013).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

17.7 L'élaboration, la planification et la mise en œuvre de toutes les activités menées dans le cadre du programme 17 se sont appuyées sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 1 et 45.

17.8 En termes plus concrets, les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative ont été axées sur le développement, déterminées par la demande, neutres et transparentes, conformément aux recommandations susmentionnées ainsi qu'aux recommandations n^{os} 6, 12, 13, et 14. En outre, la recommandation n° 45 a inspiré le programme de travail approuvé par l'ACE à sa huitième session.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) au cours de l'exercice biennal, en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme de travail en cours	Accord sur les programmes de travail des huitième et neuvième sessions de l'ACE	Huit documents fondés sur l'objectif stratégique VI ont été présentés lors de la huitième session de l'ACE, qui s'est déroulée en décembre 2012. Lors de cette session, les États membres ont convenu du programme de travail suivant pour la neuvième session : i) pratiques en matière de règlement extrajudiciaire des litiges dans différents domaines de la propriété intellectuelle et leur mise en œuvre; et ii) actions, mesures ou expériences réussies en matière de prévention visant à compléter les mesures d'application en vigueur des droits, de manière à réduire la taille du marché pour les produits pirates ou de contrefaçon. (WIPO/ACE/8/12).	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Cadres législatif, réglementaires et politiques équilibrés et adaptés en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance technique concernant des cadres législatifs nouveaux ou actualisés aux fins d'une application efficace des droits, compte tenu des éléments de flexibilité prévus dans la troisième partie de l'Accord sur les ADPIC	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> un groupe régional (Afrique) et deux pays (en 2010-2011) <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> un groupe régional (Afrique) Un pays (Asie)	Quatre pays (en 2012-2013)	i) Un groupe régional (Afrique) et neuf pays – Afrique (3), Asie et Pacifique (5), Amérique latine et Caraïbes (1) – ont bénéficié de conseils législatifs. ii) Des missions de diagnostic ont été conduites dans deux pays : Afrique (1) et Asie et Pacifique (1). iii) Les rédacteurs juridiques de quatre États membres – Afrique (2) et Asie et Pacifique (2) – ont été invités à Genève.	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Incorporation de questions relatives au développement dans les programmes de formation à l'application des droits mis en place par l'OMPI	Pas de données disponibles actuellement	100%	100% Toutes les activités comprennent des questions relatives au développement conformément à la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement : i) 22 activités (sous-) régionales et 15 activités nationales de renforcement des capacités; ii) quatre réunions de consultation sur les stratégies de promotion du respect de la propriété intellectuelle; iii) le programme 17 a participé, en mettant l'accent sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, à 11 programmes de formation générale de l'OMPI.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage d'agents chargés de l'application des droits qui font état de leur satisfaction à l'égard de la formation reçue, y compris les orientations sur la coopération stratégique, et de son utilité pour leur vie professionnelle	Pas de données disponibles actuellement	75%	Le taux moyen de satisfaction exprimé par les participants aux activités de renforcement des capacités est supérieur à 85%.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Coopération et coordination systématiques, transparentes et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de mécanismes de coopération officiels en place	Trois	Quatre	Quatre	Objectif pleinement atteint
Nombre d'activités communes	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 35 (en 2010-2013)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 30</i>	30 (en 2012-2013)	39 activités organisées conjointement avec des organisations partenaires et des parties prenantes et/ou auxquelles le programme 17 a participé.	Objectif pleinement atteint

UTILISATION DU BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
I.4 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	311	282	292
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 261	1 300	1 403
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	635	469	349
VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	785	741	721
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	0	42	38
Total	2 992	2 833	2 804

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	2 192	2 057	2 057	100%
Autres dépenses	800	776	747	96%
TOTAL	2 992	2 833	2 804	99%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

17.9 L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

17.10. La légère diminution nette de l'affectation de ressources pour le personnel traduit le transfert du programme d'attribution de prix du programme 19 ainsi que des ressources pour le personnel associées et le transfert d'un poste temporaire du programme afin de renforcer les travaux du groupe des Caraïbes dans le programme 9.

B. Utilisation du budget 2012-2013

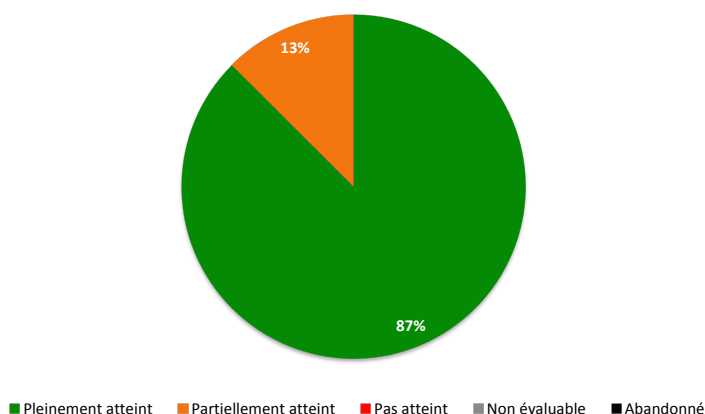
17.11. L'utilisation de 96% du budget reflète des dépenses légèrement inférieures à celles prévues pour l'organisation du comité consultatif sur l'application des droits (ACE), essentiellement en raison d'économies sur les voyages de tiers.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VII

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'améliorer la prise de décisions de politique générale	Mention des activités de l'OMPI dans le domaine des défis mondiaux dans les autres instances d'élaboration de politiques	Programme 18	●
	Utilisation accrue de documents à partir de la page du site Web consacrée aux enjeux mondiaux	Programme 18	●
	Retours d'information des participants des instances d'examen des questions de politique générale	Programme 18	●
Reconnaissance de l'OMPI en tant que source fiable d'appui, d'assistance et de référence en ce qui concerne l'information en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les processus de politique publique pertinents	Nombre et éventail de demandes émanant des États membres et des organisations internationales concernant des contributions de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec les questions d'intérêt général à l'échelle mondiale	Programme 18	●
Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert des savoirs entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux	Nombre de participants des plates-formes axées sur la propriété intellectuelle	Programme 18	●
	Nombre de transactions conclues au moyen des plates-formes	Programme 18	●
Reconnaissance de l'OMPI en tant qu'instance compétente pour examiner les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives au droit de la concurrence	Programme 18	●
	Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI	Programme 18	●

PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX**Chef de programme M. J. C. Wichard**

RÉALISATIONS EN 2012-2013

18.1 Le programme 18 a trait au rapport entre l'innovation et la propriété intellectuelle avec des questions urgentes et interdépendantes qui se posent au niveau mondial, notamment la santé publique, le changement climatique et la sécurité alimentaire. En 2012-2013, le programme a de nouveau contribué à une meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les enjeux mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle, avec notamment les deux plates-formes d'innovation et de transfert de technologies, impliquant plusieurs parties prenantes (WIPO Re:Search et WIPO GREEN), et la collaboration actuellement menée avec l'OMS et l'OMC sur des questions communes aux domaines de la santé, de l'innovation et du commerce. Le programme a continué de recevoir des retours d'information positifs de la part d'un large éventail de parties prenantes pour les travaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux.

18.2. En étroite collaboration avec des secteurs appropriés au sein de l'OMPI, notamment le programme 20, les efforts déployés ont eu pour résultat une reconnaissance accrue de l'OMPI en tant que source crédible de soutien, de collaboration et de référence pour ce qui est de l'information sur les questions liées à la politique publique générale et la propriété intellectuelle, ce qui s'est soldé par des demandes continues de contribution et de participation à des processus de politique publique d'autres organisations internationales dont l'OMS et l'OMC, des organisations non gouvernementales, des universités et des institutions comme l'Institut de hautes études internationales et du développement. L'organisation de trois séminaires de l'OMPI sur les enjeux mondiaux en 2012 a fourni un forum pour que les participants puissent y échanger des idées, des connaissances spécialisées et des informations liées à chacun des trois principaux domaines d'activité du programme. En outre, un colloque technique organisé conjointement par l'OMS, l'OMPI et l'OMC sur le thème de l'innovation médicale et de l'évolution des modèles commerciaux a eu lieu en juillet 2013, soulignant la nécessité de renforcer la coopération entre tous les secteurs et toutes les parties prenantes pour obtenir de meilleurs résultats.

18.3. La coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC s'est également concentrée sur une meilleure compréhension par les décideurs de l'interaction entre santé, propriété intellectuelle et commerce. Cette collaboration a notamment mené à la publication en 2013 de l'étude technique commune intitulée *Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical : convergences entre santé publique, propriété intellectuelle et commerce*³⁵, qui donne une vue d'ensemble de la situation actuelle et fournit une source complète d'informations empiriques sur tous les aspects importants de ces questions. Par ailleurs, cette étude constitue un guide sur les cadres institutionnel et juridique disponibles pour traiter la convergence entre ces trois domaines, notamment dans le contexte des mandats des trois organisations et en soutien de leurs initiatives de renforcement des capacités.

18.4. Une réalisation importante de l'exercice biennal a été le lancement opérationnel de la plate-forme WIPO GREEN en novembre 2013. WIPO GREEN est un marché interactif qui vise à promouvoir l'innovation, le transfert et la diffusion de technologies vertes en mettant en présence les fournisseurs de technologies et de services et les entités en demande de solutions innovantes. Parmi les partenaires figurent des organisations intergouvernementales, telles que le PNUE et le Centre et Réseau des technologies climatiques, des institutions du secteur public, des petites et grandes entreprises, ainsi que des ONG. Le nombre croissant de partenaires et leur volonté d'améliorer la qualité et la quantité des entrées dans la base de données WIPO GREEN démontrent le potentiel de cette dernière pour soutenir le transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, ainsi que la coopération Sud-Sud. Fin 2013, la base de données WIPO GREEN comptait 737 entrées. Lors de cette phase de formation, les efforts se sont concentrés sur l'élaboration d'un ensemble de partenaires solides et l'augmentation du nombre d'entrées, dans le but de promouvoir le renforcement des interactions du marché et de faire progresser l'utilisation transactionnelle de la plate-forme. À cet égard, aucune transaction n'a été conclue lors de l'exercice biennal.

³⁵ http://www.wipo.int/policy/en/global_health/trilateral_cooperation.html.

18.5. WIPO Re:Search – *Mettre les innovations en commun pour lutter contre les maladies tropicales négligées* – a accompli des progrès significatifs au cours de l'exercice biennal, gagnant en reconnaissance comme étant une plate-forme permettant de soutenir l'innovation et le transfert de technologie dans la recherche sur les maladies tropicales négligées, telles que la tuberculose et le paludisme. Le consortium a enregistré en 2012 une trentaine de nouveaux membres et 11 accords de recherche en collaboration, et en 2013, 19 nouveaux membres et 33 nouveaux accords de recherche en collaboration, portant le nombre total de membres à 80 et le nombre de collaborations à 44 au terme de l'exercice biennal, soit une augmentation de 260% du nombre de membres depuis son lancement en octobre 2011. En outre, WIPO Re:Search comprend 15 membres de 10 pays africains, point particulièrement important pour les objectifs politiques plus larges de l'OMPI dans le cadre de son Plan d'action pour le développement. Outre l'augmentation du nombre de collaborations en matière de recherche, le potentiel de la plate-forme pour le transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, des actifs de propriété intellectuelle, y compris le savoir-faire et l'expertise, a été démontré en permettant à cinq chercheurs africains en science biomédicale de prendre un congé sabbatique pour effectuer des recherches dans des institutions de recherche à l'étranger, grâce à un fonds fiduciaire fourni par le Gouvernement australien.

18.6. En ce qui concerne la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, le nombre de demandes d'États membres pour que le Secrétariat se livre à un dialogue et les aide à mieux comprendre l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence a continué d'augmenter au cours de l'exercice biennal. De plus, le programme a établi une coopération structurée bien qu'informelle avec d'autres organisations compétentes dans ce domaine, en particulier avec l'OCDE, la CNUCED et l'OMC ainsi qu'avec le Réseau international de la concurrence. Tous les objectifs de l'exercice biennal ont été pleinement atteints comme prévu, à l'exception de l'une des deux enquêtes dont les questionnaires soumis aux États membres ont été renvoyés après la date butoir, retardant ainsi le processus.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

18.7 Les activités d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des activités menées dans le cadre du programme 18 s'appuyaient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Le programme a poursuivi sa mise en œuvre du Plan d'action pour le développement en participant aux initiatives de cartographies des brevets aux fins des politiques publiques dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé et du changement climatique dans le contexte du projet "Fournir les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets". Les phases I et II de ce projet se sont achevées lors de l'exercice biennal, en 2012 et en 2013 respectivement, et une évaluation de la phase I a été réalisée en 2012. En outre, le programme était engagé dans la mise en œuvre du projet sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence. Ce projet s'est achevé en 2012 et a été intégré dans les principaux travaux du programme en 2013. Au titre de ce projet, les études ci-après ont été finalisées et débattues au CDIP : Interaction des institutions chargées de la propriété intellectuelle et des institutions chargées du droit de la concurrence : Résumé des réponses des États membres (CDPI/8/INF/4); Interface entre l'épuisement des droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence – Résumé (CDPI/8/INF/5); Report on an Analysis of the Economic/Legal Literature on Intellectual Property (IP) Rights : a Barrier to Entry? (CDIP/8/INF/6 Corr.); et Étude sur l'application anticoncurrentielle des droits de propriété intellectuelle : simulacres de procès (CDIP/9/INF/6). Le programme a également contribué à la mise en œuvre des projets suivants du Plan d'action pour le développement : Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs; partenariats ouverts et modèles fondés sur la propriété intellectuelle; et propriété intellectuelle et fuite des cerveaux.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'améliorer la prise de décisions de politique générale				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Mention des activités de l'OMPI dans le domaine des défis mondiaux dans les autres instances d'élaboration de politiques	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> références faites par des États membres à des réunions de l'OMPI (comme les assemblées générales, le CDIP ou le SCP), au Conseil exécutif de l'OMS, à l'Assemblée mondiale de la santé et au Conseil des ADPIC de l'OMC</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer</p>	Références dans tous les processus	Des délégués à d'importants forums de politique comme le SCP, le CDIP, le HLCP, le CCNUCC, le TEC et les Assemblées générales de l'OMPI ainsi que le Conseil exécutif de l'OMS, à l'Assemblée mondiale de la santé et au Conseil des ADPIC de l'OMC ont fait part de leur soutien continu pour les travaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux. L'OMPI fait partie du groupe de travail sur le changement climatique du Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes (HLCP), dont WIPO GREEN est la clé de voûte.	Objectif pleinement atteint
Utilisation accrue de documents à partir de la page du site Web consacrée aux enjeux mondiaux	Nombre de téléchargements (0 car le site Web a été lancé au début de 2012)	Augmentation de 50%	6 476 pages consultées (GCD) 3 773 téléchargements de fichiers pdf 73 648 pages de WIPO GREEN consultées 60 712 pages de WIPO Re:Search consultées	Objectif pleinement atteint
Retours d'information des participants des instances d'examen des questions de politique générale	Retours d'information positifs des participants	Retours d'information positifs permanents de la part des principaux participants	<p>Un retour d'information positif a été reçu de la part des participants quant au lancement de WIPO GREEN et à la réunion du conseil consultatif (novembre 2013).</p> <p>Un retour d'information positif a été reçu de la part de la majorité des participants aux trois ateliers (Brésil, Thaïlande et Sri Lanka) et aux quatre manifestations tenues en marge de conférences internationales.</p> <p>Un retour d'information verbal ou par courrier électronique positif a été reçu de la part des participants du colloque technique OMPI/OMS/OMC organisé en juillet 2013.</p>	Objectif pleinement atteint

<p>Résultat escompté : Reconnaissance de l'OMPI en tant que source fiable d'appui, d'assistance et de référence en ce qui concerne l'information en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les processus de politique publique pertinents</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Nombre et éventail de demandes émanant des États membres et des organisations internationales concernant des contributions de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec les questions d'intérêt général à l'échelle mondiale</p>	<p>Une demande officielle (OMS)</p>	<p>Une à deux demandes par an</p>	<p>Une manifestation conjointe a été organisée avec l'initiative <i>infoDev</i> de la Banque mondiale et le Kenya Climate Innovation Center (KCIC), à la demande du KCIC. Elle comprenait un programme de formation de l'OMPI sur la concession de licences de technologie.</p> <p>Deux présentations ont été faites lors du China International Small and Medium Enterprise Fair (CISMEF), à Guangzhou en Chine, et lors de la Global South-South Development Expo à Nairobi, à la demande du South-South Global Assets and Technology Exchange (SS-GATE), une initiative du PNUD. Une présentation a été faite à Belgrade à la demande du Regional Environmental Center for Central and Eastern Europe (Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale).</p> <p>Des manifestations nationales ont été organisées en Thaïlande et au Brésil sur demande des pays respectifs et en collaboration avec le programme 9.</p> <p>Suite à des demandes continues de l'Académie de l'OMPI, de l'OMC, de l'Université de Genève et de l'Institut de hautes études internationales et du développement, le programme a participé à un certain nombre d'activités de formation sur la propriété intellectuelle et le changement climatique.</p> <p>En coopération avec l'African Network for Drug and Diagnostics Innovation (ANDI – Réseau africain pour l'innovation en matière de médicaments et de diagnostic) et conformément aux mémorandums d'accord, un séminaire de formation sur la propriété intellectuelle a été organisé pour les membres du réseau ANDI à Genève en novembre 2012.</p> <p>En coopération avec l'OMC et l'OMS, un colloque technique commun a eu lieu en juillet 2013 sur le thème de l'innovation médicale – adapter les modèles commerciaux.</p> <p>En coopération avec l'OMC et l'OMS, une étude trilatérale intitulée <i>Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical : convergences entre santé publique, propriété intellectuelle et commerce</i>³⁶ a été publiée en janvier 2013.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

³⁶

http://www.wipo.int/policy/en/global_health/trilateral_cooperation.html.

Résultat escompté : Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de participants des plates-formes axées sur la propriété intellectuelle	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> WIPO Re:Search : 31 participants WIPO GREEN : 14 participants <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 0</i>	8-10 participants	Au cours de l'exercice biennal, WIPO Re:Search a ajouté 49 nouveaux membres (fournisseurs, utilisateurs et partisans) et 167 nouvelles entrées dans la base de données : - 30 nouveaux membres et 90 nouvelles entrées en 2012; et - 19 nouveaux membres et 77 nouvelles entrées en 2013 portant le total cumulé à 80 membres et 247 entrées. WIPO GREEN : 62 membres (37 partenaires, 25 fournisseurs de technologies et de prestations) (cumul).	Objectif pleinement atteint
Nombre de transactions conclues au moyen des plates-formes	0	10 transactions conclues	Fin 2013, WIPO Re:Search avait favorisé 44 activités de collaboration en matière de recherche (11 en 2012 ³⁷ et 33 en 2013) et avait conclu cinq accords de placement de scientifiques africains du secteur biomédical Entre 2012 et 2013, WIPO GREEN a conclu : - deux accords avec des partenaires externes pour l'intégration de données; - deux mémorandums d'accord et deux échanges de lettres pour des partenariats; - aucune transaction n'a été conclue.	Objectif partiellement atteint
Résultat escompté : Reconnaissance de l'OMPI en tant qu'instance compétente pour examiner les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives au droit de la concurrence	Deux demandes (au 1 ^{er} décembre 2010)	Six demandes (en 2012-2013)	Six demandes d'entretiens bilatéraux (Chili, Brésil, Équateur, Inde, République dominicaine, République de Moldova) et une demande d'assistance en matière de législation (Bhoutan). 19 ateliers organisés dans des États membres sur des questions spécifiques relatives à la propriété intellectuelle/concurrence.	Objectif pleinement atteint

³⁷ Rectificatif : 13 collaborations étaient en cours fin 2012 (comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2012), mais seules deux collaborations avaient effectivement intégré l'accord de non-divulgateion. L'accord de collaboration effectif n'a été signé qu'en 2013. À ce titre, les données ont été modifiées en conséquence.

Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI	Engagement avec cinq autorités nationales chargées de réglementer la concurrence (de trois États membres) et trois organisations intergouvernementales	Parties prenantes participant au forum mondial de l'OMPI : 15 administrations nationales et cinq ONG	19 ateliers et réunions avec 38 autorités chargées de réglementer la concurrence et cinq organisations intergouvernementales. Création d'une coordination informelle avec la CNUCED, l'OMC et l'OCDE. Participation active au Réseau international de la concurrence. Coopération avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).	Objectif pleinement atteint
--	--	--	--	-----------------------------

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
VII.1 Meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'améliorer la prise de décisions de politique générale	1 040	1 716	1 695
VII.2 Reconnaissance de l'OMPI en tant que source fiable d'appui, d'assistance et de référence en ce qui concerne l'information en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les processus de politique publique pertinents	2 149	2 528	2 426
VII.3 Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux	2 198	1 466	1 549
VII.4 Reconnaissance de l'OMPI en tant qu'instance compétente pour examiner les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	1 381	1 428	1 416
Total	6 768	7 138	7 086

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 513	6 013	6 013	100%
Autres dépenses	1 255	1 125	1 072	95%
TOTAL	6 768	7 138	7 086	99%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

18.8 L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

18.9. L'augmentation du montant des ressources dédiées au personnel découle essentiellement des ressources supplémentaires prévues pour appuyer les travaux des plates-formes et des applications informatiques de l'OMPI dans le secteur des questions mondiales.

18.10. L'affectation modifiée de ressources pour les résultats VII.1 (Meilleure compréhension des enjeux mondiaux et de la propriété intellectuelle), VII.2 (L'OMPI en tant que source fiable d'information sur l'innovation et la propriété intellectuelle) et VII.3 (Utilisation d'instruments axés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de technologie) est essentiellement due à : a) une augmentation des ressources affectées aux deux premiers résultats afin de répondre aux demandes constantes de contribution et de participation à des processus, séminaires, ateliers et conférences de politique publique; et, b) une diminution des ressources requises pour la création et la mise en œuvre de plates-formes fondées sur la propriété intellectuelle en raison de retards par rapport aux plans initiaux, comme en atteste le dernier résultat.

B. Utilisation du budget 2012-2013

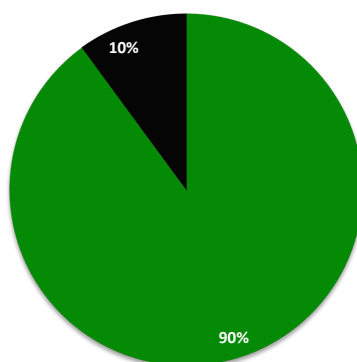
18.11. La légère sous-utilisation des ressources hors personnel reflète la réalisation d'économies, en particulier en ce qui concerne les voyages et l'organisation de réunions.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII

INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ETATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Nombre d'articles de presse sur les activités de l'OMPI	Programme 19	●
	Pourcentage des publications essentielles de l'OMPI disponibles dans toutes les langues officielles des Nations Unies	Programme 19	●
	Nombre moyen de visionnements par vidéo de l'OMPI sur YouTube	Programme 19	●
	Nombre moyen de téléchargements par publication de l'OMPI	Programme 19	●
	Nombre de pays signalant des manifestations et des activités liées à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	Programme 19	●
	Nombre de demandes externes de renseignements ayant reçu une réponse de la bibliothèque de l'OMPI	Programme 19	●
	Pourcentage de parties prenantes conscientes de la mission, des activités et de l'image de marque de l'OMPI	Programme 19	●
Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Programme 19	●
	Durée de traitement des demandes de renseignements gérées par un système de tickets	Programme 19	●
L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Utilisation des contributions de l'OMPI dans les rapports, les résolutions et les documents des processus ciblés	Programme 20	●
	Retours d'information concernant la contribution ou la participation de l'OMPI aux processus et forums des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales.	Programme 20	●
	Pourcentage de réponses aux demandes externes de contributions émanant des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, etc., soumises à temps	Programme 20	●
	Nombre d'activités et de plans de travail communs mis en œuvre et examinés conformément aux accords avec des organisations partenaires (mémoires d'accord nouveaux et actuels avec des organisations intergouvernementales)	Programme 20	●

	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies	Programme 21	●
Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG	Nombre de séances d'information, de réunions et d'activités organisées à l'intention des ONG	Programme 20	●
	Nombre de séances d'information et d'activités organisées à l'intention des ONG des pays en développement et des PMA	Programme 20	●
Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions des comités pour lesquels des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	Programme 21	●
	Pourcentage de lettres adressées par les États membres au Directeur général qui obtiennent une réponse dans un délai de deux semaines	Programme 21	●
	Niveaux de satisfaction des États membres quant à la préparation et au fonctionnement des assemblées	Programme 21	●
	Délais de publication des documents des assemblées	Programme 21	●

PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS

Chef de programme M. J. C. Wichard

RÉALISATIONS EN 2012-2013

19.1. En 2012-2013, le programme 19 a réalisé un certain nombre de projets stratégiques importants pour toute l'Organisation, qui ont permis d'améliorer la qualité, la facilité d'utilisation et la mise à disposition des contenus de l'OMPI; de mieux faire comprendre le travail de l'OMPI et de renforcer son image de marque; et de créer une culture interne de communication et de service. Suite à l'institution de nouvelles stratégies médiatiques, le nombre de personnes qui ont pu accéder aux contenus uniques de l'OMPI dans le monde a connu une augmentation exceptionnelle.

19.2. *Amélioration de la distribution* L'OMPI a achevé un remaniement complet de son site Web. Le nouveau site Web lancé en novembre 2013 a fait l'objet de retours d'information extrêmement positifs de la part des utilisateurs. Le projet a vu un nettoyage des contenus de l'intégralité du site; un accroissement significatif de la disponibilité des contenus importants en six langues, à savoir que toutes les pages principales sont désormais disponibles en six langues; l'élaboration d'une nouvelle stratégie relative à l'expérience des utilisateurs; la révision complète et la restructuration de l'architecture de l'information du site Web conformément aux besoins des différents groupes de parties prenantes; et une conception Web moderne et dynamique, qui optimise l'affichage du contenu pour l'utilisateur en fonction de la taille de l'écran de l'appareil qu'il ou elle utilise pour accéder au site Web. Parmi les améliorations populaires au niveau du contenu figurent les nouvelles pages consacrées aux profils de pays de l'OMPI, qui rassemblent le contenu dynamique de plus de 190 pays à partir d'une vingtaine de bases de données sous-jacentes de l'OMPI.

19.3. L'OMPI a également renforcé sa présence sur les réseaux sociaux. Dans les 21 mois qui ont suivi le lancement des premières apparitions officielles de l'OMPI sur Twitter, Flickr (partage de photos) et Scribd (partage de publications) en mars 2012, le nombre "d'impressions" potentielles de tweets de l'OMPI a grimpé de 8,7 millions en 2012 à 22 millions en 2013. Le taux d'influence sociale de l'OMPI (mesuré par *Klout*) est passé à 64, dépassant celui de bon nombre d'institutions comparables qui ont depuis plus longtemps une présence dans les médias sociaux. La chaîne de l'OMPI sur YouTube a également été agrandie, renforçant ainsi son utilisation de la vidéo comme moyen, entre autres, de distribution pour faciliter un libre accès aux séminaires, réunions et événements destinés à la presse.

19.4. *Contenu de qualité.* Le nouveau Comité des publications intersectoriel s'est mis au travail afin de garantir que toutes les nouvelles publications de l'OMPI répondent aux normes de qualité, de pertinence et d'utilité. Afin de faciliter l'accès libre aux publications de l'OMPI, une nouvelle politique a été instaurée, mettant toutes les publications à la disposition du public en téléchargement gratuit en ligne. Pour les commandes de versions papier payantes, l'OMPI a lancé l'essai pilote d'un système d'impression à la demande externe.

19.5. Une conception visuelle de haute qualité, infographie comprise, a amélioré l'accessibilité et l'impact des principaux rapports statistiques et économiques de l'OMPI, du Rapport annuel du Directeur général aux assemblées, d'innombrables supports publicitaires et d'information; ainsi que de la Revue de l'OMPI, qui a fait l'objet de commentaires très élogieux sur Twitter et dans les enquêtes auprès des lecteurs. (Fin 2013, 94% des personnes interrogées ont qualifié la revue [dans sa version anglaise], comme bonne ou très bonne.) L'Organisation a investi dans la production d'un contenu photographique de qualité, créant des galeries d'images sur Flickr pour donner une autre vue graphique des activités et manifestations de l'OMPI. Le nombre total de photos de l'OMPI visualisées sur Flickr est passé de 150 000 à la fin de l'année 2012 à plus de 900 000 à la fin de l'année 2013. Au total, 122 nouvelles vidéos ont été créées au cours de l'exercice biennal pour la chaîne YouTube et le site Web de l'OMPI, avec plus de contenus de type actualités et histoires de propriété intellectuelle, ainsi que des didacticiels et présentations. Le nombre de consultations suite à l'ajout des animations pour enfants "Pororo" (plus de 3,8 millions de visualisations) a augmenté de façon spectaculaire, l'exercice biennal s'achevant avec une augmentation exponentielle du total des consultations de la chaîne de l'OMPI de plus de 2900% par rapport à fin 2011.

19.6. *Visibilité accrue.* Des activités de communications concertées ont été consacrées à des manifestations, produits et résultats importants au cours de l'exercice biennal, tels que l'adoption de

deux nouveaux traités de l'OMPI, la publication de ses rapports de renom mondial sur la propriété intellectuelle, les principales étapes de l'expansion de la base de données mondiale sur les marques et PATENTSCOPE, ainsi que le lancement de l'initiative de partenariat WIPO GREEN. Une approche plus intégrée a été élaborée afin de promouvoir ce type d'événement clé, avec des cadres d'élaboration de messages homogènes; des contenus éditoriaux, visuels et Web sur mesure dans six langues; une diffusion via de multiples canaux de communication; et des relations proactives entre la presse et les parties prenantes.

19.7. Le recours à des personnalités comme porte-parole, comme l'acteur Javier Bardem pour la promotion de l'objectif de la conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, et le chanteur Stevie Wonder pour la conférence diplomatique de Marrakech, a été exploité, avec pour conséquence une couverture du Traité de Marrakech par des auteurs originaux sur quatre des 10 sites d'actualités les plus fréquentés dans le monde, accompagnée du "buzz" sur Twitter qui a culminé à plus de 3,5 millions d'impressions potentielles de tweets à l'aide du hashtag #VIPDC. L'approche intégrée a également stimulé la couverture médiatique des indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle (dont 2,3 millions d'impressions potentielles du principal tweet) et de l'Indice mondial de l'innovation (plus de 400 articles dans le monde et plus de 400% d'augmentation des consultations de la page en 2012 et 2013 par rapport à 2011).

19.8. *Sensibilisation.* Pour la campagne annuelle sur la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, l'OMPI a intensifié son recours aux médias sociaux pour générer un profond sens d'engagement et d'adoption par le public dans un sens plus large. Le nombre total de personnes ayant consulté la page Facebook de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a plus que doublé en 2013 (375 000 personnes) par rapport à 2012, la plupart des commentaires "j'aime" provenant de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Brésil et du Royaume-Uni. Le site Web de l'OMPI a enregistré plus du double de visites le 26 avril 2013 que tout autre jour des 12 mois précédents. Les contenus thématiques incluaient "Innovateurs visionnaires" et "*Créativité : la prochaine génération*", et les expositions de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sur les brevets de Steve Jobs (2012) ainsi que l'impression 3D (2013).

19.9. En réponse aux demandes des États membres dans les pays en développement et les pays en transition, 46 nouvelles bibliothèques dépositaires ont été créées au cours de l'exercice biennal. À Genève, les communautés locales et diplomatiques se sont engagées dans des manifestations culturelles pour illustrer le lien entre la propriété intellectuelle et la production culturelle, telles qu'un festival du film indien et un spectacle exceptionnel de danse folklorique géorgienne.

19.10. *Image de marque.* Le projet stratégique visant à définir, articuler et renforcer les éléments qui composent l'identité de la "marque" OMPI et sur lequel s'est construite la réputation de l'Organisation, a été achevé au cours de l'exercice biennal. En 2012, une enquête sur la perception de l'OMPI qu'avaient ses parties prenantes internes et externes a fourni des contributions utiles et permis d'identifier les enjeux importants en termes de communication. En 2013, les travaux se sont concentrés sur la mise en place d'une expression plus claire et plus homogène (d'un point de vue verbal et visuel) de l'identité, du rôle, de la mission et des valeurs de l'OMPI à travers ses communications internes et externes. À cet égard, un livre attrayant présentant la marque ainsi qu'une exposition visant à encourager l'engagement du personnel ont vu le jour. Le nouveau site Web et une nouvelle brochure de présentation, *OMPI - La propriété intellectuelle au service de tous*, ont servi à illustrer l'identité de notre organisation.

19.11. *Communication interne.* Dans le cadre du PRS (et au-delà), le programme a mené à la mise en œuvre de recommandations essentielles, basées sur les contributions du personnel, pour améliorer la communication interne de l'OMPI. Les actions ont d'abord été axées sur des mécanismes concrets permettant de dépasser la culture de fonctionnement pyramidal et d'encourager la communication horizontale informelle; elles ont ensuite été axées sur le renforcement de la communication verticale directe entre la direction et le personnel à tous les niveaux. Selon un sondage mené auprès du personnel, 75% des personnes interrogées estimaient que le programme mensuel "Quoi de neuf" avait eu un impact positif sur la communication interne. L'enquête sur les valeurs essentielles en 2012 a également révélé une augmentation de 50% du nombre de membres du personnel qui avaient le sentiment que l'Organisation communiquait avec eux de manière efficace.

19.12. *Culture axée sur les services.* Un programme de formation bien accueilli par le personnel a été présenté à environ 500 membres du personnel pour améliorer l'orientation sur les services de l'OMPI, y compris la réactivité dans la gestion des demandes par téléphone, sur le Web et par courrier électronique. Des statistiques mensuelles ont été distribuées aux équipes concernant leurs taux de

réponse aux appels téléphoniques. Des outils pratiques ont été fournis pour permettre d'améliorer l'exécution et les configurations téléphoniques de 22 équipes de service à la clientèle ont été optimisées pour un meilleur suivi du service. Une "netiquette" du courrier électronique de l'OMPI a été élaborée. Cinq services supplémentaires de l'OMPI utilisent le système de tickets "WINS" pour suivre et gérer les demandes. Un service disponible en permanence, lancé en 2012, utilise les bureaux extérieurs de l'OMPI pour répondre aux questions posées en dehors des heures de travail. La première enquête effectuée par l'OMPI pour mesurer la satisfaction des clients externes à l'égard de l'orientation des services de l'OMPI a mis en œuvre une nouvelle méthodologie pour évaluer une série de quotients de satisfaction des clients du système de Madrid, du système de La Haye et des finances. L'impact positif du programme de service à la clientèle se retrouve dans les résultats d'enquêtes internes et externes, dans les meilleurs taux de réactivité des statistiques relatives aux appels téléphoniques et dans le nombre réduit des plaintes reçues au sujet du service. Les valeurs essentielles du PRS ont montré qu'un changement de culture était en cours, le pourcentage des perceptions positives par le personnel de l'OMPI de l'orientation des services de l'OMPI passant de 53% en 2011 à 61% en 2012.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

19.13. L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 19 se sont appuyées sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Des activités ont été spécialement créées pour sensibiliser le grand public dans les pays en développement et les PMA à l'importance et aux avantages du système des droits de propriété intellectuelle. Le programme 19 a continué de construire la base de données d'études de cas *IP Advantage*, initiative du Plan d'action pour le développement approuvée par le CDIP, qui a fait l'objet de 312 000 visites en 2012-2013 et a fourni un appui sous la forme d'éditoriaux, de dessins, de vidéos, de sites Web et d'autres moyens de communication à de nombreux produits liés au Plan d'action pour le développement et produits d'autres programmes de l'Organisation.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'articles de presse sur les activités de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 7423 (2010-2011)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 6226 (2008-2009)</i>	Augmentation de 5%	10 093 articles en 2012-2013; une augmentation de 36% sur 2010-2011.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage des publications essentielles de l'OMPI disponibles dans toutes les langues officielles des Nations Unies	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 63,8%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 63,8%</i>	≥ 70%	La proportion de publications essentielles disponibles dans les six langues s'élevait à 71,2% à la fin de 2012. L'approche des "publications essentielles" a été remplacée en 2013 par la nouvelle politique linguistique.	Objectif pleinement atteint
Nombre moyen de visionnements par vidéo de l'OMPI sur YouTube	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 1618 par vidéo (du 26 avril 2010 au 31 décembre 2011)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 414 par vidéo (du 26 avril au 31 décembre 2010)</i>	Augmentation de 10%	Au total, 4221 312 visionnements pour 226 vidéos en 2012-2013, soit une moyenne de 18 678 visionnements par vidéo ou une augmentation de plus de 1000% par rapport à l'exercice biennal précédent.	Objectif pleinement atteint
Nombre moyen de téléchargements par publication de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : à déterminer (outils analytiques pas encore mis en place)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : à déterminer</i>	Augmentation de 5%	Les consultations de publications de l'OMPI sur Scribd sont passées de 93 070 en 2012 à 255 771 en 2013, soit une augmentation annuelle de 174% dans le cadre de l'exercice biennal.	Objectif pleinement atteint

Nombre de pays signalant des manifestations et des activités liées à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle signalées par 132 pays (58 en 2010 et 74 en 2011)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : à déterminer</p>	≥ 75 pays	<p>76 pays ont fait part d'activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2012.</p> <p>89 pays ont fait part d'activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2013.</p>	Objectif pleinement atteint
Nombre de demandes externes de renseignements ayant reçu une réponse de la bibliothèque de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 514 (2010-2011)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : 270 (2008-2009)</p>	Augmentation de 10%	<p>1 234 demandes ayant reçu une réponse en 2012-2013, soit une augmentation de 140% au regard du niveau de référence pour 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 610 (2012) - 624 (2013) 	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de parties prenantes conscientes de la mission, des activités et de l'image de marque de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 65% des participants à l'enquête percevaient l'OMPI comme le chef de file mondial de la protection et la promotion de la propriété intellectuelle (Enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, janvier 2012)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : à déterminer</p>	≥ 70%	<p>87% des participants à l'enquête percevaient l'image de l'OMPI comme bonne, très bonne ou excellente. 81% des participants à l'enquête percevaient l'OMPI comme un forum mondial pour la promotion de la propriété intellectuelle. (Résultats de l'enquête de l'OMPI sur l'orientation vers les services, août 2013).</p>	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 86% des clients des systèmes de Madrid et de La Haye satisfaits ou très satisfaits (résultats de l'enquête, mars 2012).</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : à déterminer</p>	≥ 70% de satisfaits ou très satisfaits	<p>84% des clients étaient satisfaits ou hautement satisfaits (résultats de l'enquête d'août 2013). Répartis de la manière suivante pour les deux services :</p> <p>2012 : Madrid =78% La Haye =95%</p> <p>2013 : Madrid =80% La Haye =88%</p>	Objectif pleinement atteint
Durée de traitement des demandes de renseignements gérées par un système de tickets	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 70%</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : données de septembre à décembre 2011</p>	≥ 90% dans un délai de 3 jours ouvrables	<p>90% des enquêtes entre avril et décembre 2012 et 99% des enquêtes entre janvier à décembre 2013 reçues par le centre de service à la clientèle ont été traitées dans les trois jours ouvrés.</p>	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	13 664	13 725	13 449
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	2 935	2 851	2 660
Total	16 599	16 576	16 108

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	13 299	13 701	13 701	100%
Autres dépenses	3 300	2 875	2 407	84%
TOTAL	16 599	16 576	16 108	97%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

19.14 L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

19.15. La hausse marquée de l'affectation des ressources en personnel reflète le virement du programme d'attribution de prix vers le programme 17 en 2012 et le transfert des responsabilités pour les communications Web du programme 25 vers le programme 19 en 2013.

B. Utilisation du budget 2012-2013

19.16. L'utilisation de 84% du budget était essentiellement due à des dépenses moins élevées que prévues pour : i) la mise en œuvre des initiatives en faveur d'une orientation vers les services du programme de réorientation stratégique reflétée sous le résultat VIII.2 (Amélioration de l'orientation vers les services); ii) l'extension de la bibliothèque électronique; et iii) les activités liées aux médias reflétées sous le résultat VIII.1 (Communication plus efficace).

PROGRAMME 20 RELATIONS EXTERIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTERIEURS

Chef de programme M. J. C. Wichard

RÉALISATIONS EN 2012-2013

RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS

20.1. Tout au long de l'exercice biennal, l'OMPI a poursuivi le renforcement de son engagement au côté des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ce travail a contribué à l'objectif stratégique visant à faire de l'OMPI la référence en matière de propriété intellectuelle et de questions de politiques générales mondiales. Le programme a également coordonné les efforts de mobilisation de ressources extrabudgétaires de l'OMPI, ce qui a eu pour effet d'engendrer une hausse générale du financement extrabudgétaire. Les principales réalisations en 2012-2013 comprennent les suivantes :

- i) *Lancement de l'Indice mondial de l'innovation 2013 (GII) en présence du Secrétaire général des Nations Unies lors du Segment de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en juillet 2013* : lors de la préparation, le programme 20 a également organisé l'examen ministériel annuel de l'ECOSOC : la réunion régionale préparatoire pour l'Afrique. Plus de 20 ministères ont participé et convenu de messages clés pour l'examen ministériel annuel. L'office de l'OMPI de New York a joué un rôle clé dans l'établissement de liens avec le Secrétariat des Nations Unies.
- ii) *Accélération de la mise en œuvre des OMD et élaboration d'un Plan d'action pour le développement pour l'après 2015 et d'objectifs de développement durable* : en 2012, l'OMPI a également adhéré au groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD et contribué à la préparation des rapports pour 2012 et 2013. L'OMPI a également contribué à l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après 2015, aux travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durables (ODD) et à la note d'information et la note statistique du GTO sur la "Science, technologie et innovation, partage des connaissances et renforcement des capacités".
- iii) *Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et Forum sur la gouvernance de l'Internet* : le Directeur général a prononcé des allocutions liminaires lors de la cérémonie d'ouverture du Forum du SMSI en mai 2012 et 2013, ainsi qu'au Dialogue de haut niveau sur les innovations et la normalisation dans le domaine des TIC dans les économies émergentes au Forum du SMSI de 2013. Le programme 20 a également coordonné l'implication efficace de l'OMPI au sein du Forum sur la gouvernance de l'Internet en 2012 et 2013.
- iv) *CCNUCC* : l'OMPI a continué à être représentée en tant qu'observateur aux réunions de la CCNUCC pertinentes et a considérablement concentré son soutien sur le mécanisme technologique de la CCNUCC. Le programme 20 a joué un rôle instrumental pour mieux faire connaître WIPO GREEN au sein de la CCUNCC et, d'une manière plus générale, en apportant de nouveaux partenaires à la plate-forme WIPO GREEN.
- v) *Coopération avec l'OMC et l'OMS* : le programme a garanti l'implication efficace de l'OMPI dans le Conseil des ADPIC de l'OMC et dans les importants processus et réunions de l'OMS, et a coordonné la participation de l'OMPI aux ateliers régionaux et nationaux de l'OMC portant sur différents sujets. Il a assuré l'implication de l'OMPI dans une série de réunions du Groupe interagences des Nations Unies sur la prévention et le contrôle des MNT.
- vi) *Semaine mondiale de l'entreprenariat* : l'OMPI, en collaboration avec la CNUCED, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Centre du commerce international (CCI), l'Université de Genève (UNIGE/UNITEC), le Département de Genève pour le développement économique et la Fédération des entreprises romandes (FER), a coorganisé à Genève la Semaine mondiale

de l'entrepreneuriat de 2012 et 2013, qui a illustré l'utilisation avec succès de divers instruments de gestion de la propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises des pays en développement, les jeunes entrepreneurs et les femmes.

- ix) *Coopération des Nations Unies dans le domaine de l'eau* : en 2012, l'OMPI a organisé un atelier à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau dont le thème était "The Role of Patent Information in Supporting Sustainable Access to Safe Drinking Water" en coopération avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et l'Institut mondial pour le milieu hydrique et la santé (GIWEH). D'autres initiatives de suivi ont eu lieu en 2013.

20.2. Le programme 20 joue le rôle de programme de coordination centrale en matière de mobilisation des ressources extrabudgétaires. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'OMPI est parvenue à augmenter avec succès la disponibilité des contributions volontaires, par le biais d'accords de fonds fiduciaires. L'augmentation s'élève à 44,5% au regard de l'exercice biennal 2010-2011. Le programme 20 a œuvré en étroite collaboration avec les autres programmes pertinents pour soutenir et promouvoir les efforts de mobilisation des ressources.

Bureau de l'OMPI à New York

20.3. L'office de l'OMPI de New York a agi dans le prolongement des fonctions de relations extérieures de l'OMPI avec le Secrétariat des Nations Unies et les Organisations des Nations Unies installées à New York. À cet égard, il a joué un rôle clé en apportant une contribution efficace aux activités pertinentes décrites précédemment. À titre d'exemple supplémentaire, l'office de l'OMPI de New York a organisé un événement parallèle au siège des Nations Unies à New York, en décembre 2013, en vue d'encourager l'adhésion au Traité de Marrakech dans le cadre des activités des Nations Unies visant à marquer la Journée internationale des personnes souffrant de handicaps.

Organisations non gouvernementales et relations avec le monde de l'entreprise

20.4. L'OMPI a poursuivi ses travaux visant à améliorer son implication auprès des parties prenantes non gouvernementales et à faciliter leur participation active à ses programmes. Au cours de l'exercice biennal, l'OMPI a continué de recenser et promouvoir les opportunités et à améliorer les mesures qui garantissent une large participation de la société civile aux activités de l'OMPI, conformément à la recommandation n° 42 du Plan d'action pour le développement. Cet objectif a été essentiellement atteint par le biais d'ateliers et de séminaires, de l'organisation de manifestations en marge des différents comités permanents, de séances d'information ou d'autres forums qui ont été le lieu d'échanges utiles avec les participants non gouvernementaux.

20.5. En 2012, l'OMPI a hébergé la première réunion du Directeur général réservée exclusivement aux ONG, qui a offert une occasion essentielle d'engager des échanges utiles sur les réalisations de l'OMPI accomplies jusqu'alors, ainsi que sur les priorités pour l'année à venir. La tenue, en 2013, de la deuxième réunion annuelle du Directeur général avec les ONG accréditées et son institutionnalisation en tant qu'événement annuel reste un élément essentiel de ce dialogue primordial et souligne l'importance particulière que l'OMPI accorde aux intérêts et préoccupations des ONG, ainsi que son engagement en faveur d'une interaction ouverte, transparente et réactive avec celles-ci.

20.6. En 2012, les États membres ont également reconnu la nécessité d'un engagement plus inclusif avec un large éventail de parties prenantes non gouvernementales, y compris des entreprises privées. En facilitant des débats plus productifs avec ces parties prenantes et, élément tout aussi important, entre elles, l'OMPI contribue à encourager les synergies, collaborations et coopérations nécessaires pour mieux traiter les questions de propriété intellectuelle. Le Forum de l'OMPI 2013, organisé dans le cadre des assemblées des États membres, a offert une plate-forme de dialogue avec d'éminents innovateurs visionnaires sur le potentiel d'amélioration de la qualité de la vie que renferment leurs idées respectives; sur les moyens qu'ils utilisent pour diffuser les connaissances et les avantages tirés de leurs découvertes et des innovations en découlant; et sur la manière de stimuler la création de conditions propices à la réalisation des travaux d'avant-garde dans lesquels ils sont engagés.

BUREAUX EXTÉRIEURS

Bureau de l'OMPI au Brésil

20.7. Le Bureau de l'OMPI au Brésil a continué à concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités nationales et à promouvoir l'utilisation des services de l'OMPI au cours de l'exercice biennal. À cet égard, le Bureau de l'OMPI au Brésil a développé sa participation à des initiatives engagées par le monde de l'entreprise et les organismes gouvernementaux au Brésil et dans d'autres pays en développement avec lesquels le Brésil a établi des programmes de coopération afin de promouvoir une meilleure compréhension du système de propriété intellectuelle. L'office a également participé régulièrement aux réunions de parties prenantes clés, telles que le Réseau technologique de Rio de Janeiro (REDETEC), le Forum national des gestionnaires de technologie (FORTEC), la treizième édition de la réunion annuelle de l'Association nationale pour la recherche et le développement des entreprises innovantes (ANPEI), l'Association brésilienne de la propriété intellectuelle (ABPI), la Confédération nationale des industries (CNI), l'Agence brésilienne pour l'innovation, l'Agence pour la promotion des exportations et des investissements (APEX) et la Banque brésilienne pour le développement économique et social et le système de coopération régionale relatif à la propriété intellectuelle (PROSUR).

20.8. Dans le cadre du mémorandum d'accord signé en 2012 entre l'OMPI et l'Institut national de la propriété intellectuelle du Brésil (INPI-Brésil), un projet pilote a été lancé en 2013, dans lequel l'INPI-Brésil et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI ont établi une procédure conjointe de règlement des litiges visant à faciliter la médiation dans les litiges de propriété intellectuelle impliquant des marques (voir également le programme 7). D'autres débats ont été entrepris par le groupe de travail d'experts pour aider à l'élargissement des services aux brevets et contrats de transfert de technologie.

20.9. Le Bureau de l'OMPI au Brésil s'est également impliqué dans la promotion de la plate-forme WIPO GREEN parmi les institutions brésiliennes. En tant que membres de WIPO GREEN depuis 2012, l'INPI-Brésil et le FORTEC ont participé à la cérémonie d'inauguration de la plate-forme à Genève. Le FORTEC travaille actuellement sur la collecte de technologies à télécharger dans la base de données WIPO GREEN. En outre, un atelier sur la propriété intellectuelle et les technologies vertes, avec la participation des pays d'Amérique du Sud, a été organisé et financé par le FIT-Brésil.

20.10. Le Bureau de l'OMPI au Brésil, en coordination avec le programme 16, a participé au groupe de travail pour l'organisation de la Conférence sur les statistiques relatives aux brevets pour les décideurs (PSDBM 2013) qui s'est déroulée à Rio de Janeiro. Cette manifestation a regroupé des experts de 17 pays et a donné lieu à 28 documents de travail en cours d'approbation par le comité scientifique.

20.11. Le Bureau de l'OMPI au Brésil a continué de gérer les fonds fiduciaires destinés à soutenir les projets de coopération Sud-Sud qui ont été signés entre l'OMPI et le Gouvernement du Brésil en septembre 2012. À cet égard, il a organisé et mis en œuvre les activités suivantes : i) le IIe Forum interrégional des directeurs des bureaux de la propriété industrielle de l'Amérique du Sud et des pays arabes, en coopération avec le programme 9; ii) une étude sur les solutions alternatives en faveur de l'institutionnalisation du PROSUR; et iii) le cours intermédiaire pour la classification, la recherche et l'examen dans les domaines des produits chimiques et pharmaceutiques.

20.12. En coopération avec le Bureau de l'OMPI au Brésil, l'INPI-Brésil a hébergé la réunion du Global Agenda Council sur la propriété intellectuelle en 2013, lors de laquelle les questions émergentes relatives à la propriété intellectuelle et l'innovation ont été discutées entre les experts et les professionnels de différentes régions, représentants des secteurs privés et publics et de la société civile.

20.13. Le Bureau de l'OMPI au Brésil a également continué à contribuer au service disponible en permanence de l'OMPI.

Bureau de l'OMPI au Japon

20.14. En 2013, le Bureau de l'OMPI au Japon a continué d'offrir des services efficaces et opportuns aux utilisateurs des systèmes de protection mondiale de propriété intellectuelle de l'OMPI au Japon, tels que le PCT, le système de Madrid et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Tirant parti du nouvel emplacement du Bureau de l'OMPI au Japon, à proximité de différentes parties prenantes, dont le gouvernement d'accueil, le secteur industriel, les avocats et universités, le Bureau a intensifié ses activités promotionnelles et dispensé des conférences et séminaires à travers tout le Japon qui ont réuni plus de 6500 participants.

20.15. Le Bureau de l'OMPI au Japon s'est également livré à des activités de renforcement des activités dans la région et ce, en coopération avec le gouvernement hôte dans le cadre du Fonds fiduciaire du Japon. La base de données IP Advantage, un exemple de l'utilisation avec succès de la propriété intellectuelle, a élargi sa couverture quant au nombre de cas (plus de 180) ainsi qu'au nombre de pays. La traduction dans d'autres langues d'un "manga" sur la contrefaçon et le piratage, publié initialement en anglais et japonais, était sur le point d'être achevée. Des ateliers et des cours de formation ont également été organisés pour renforcer la capacité des pays en développement dans plusieurs domaines de la propriété intellectuelle.

20.16 Pour rendre l'OMPI plus visible et la faire mieux connaître, le Bureau de l'OMPI au Japon a entrepris une série de discussions et d'exposés sur les activités de l'Organisation. Ces dernières comprenaient les plates-formes mondiales de l'OMPI telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search, ainsi que le travail de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle, du droit d'auteur et de l'arbitrage et de la médiation, y compris le symposium sur le règlement extrajudiciaire des litiges. Le Bureau de l'OMPI au Japon a amélioré le contenu de son site Web, disponible en japonais et en anglais, afin de fournir des informations à jour sur l'OMPI et le Bureau de l'OMPI au Japon. Dans le cadre d'un effort visant à fournir davantage d'informations en japonais pour les parties prenantes au Japon, le guide de l'utilisateur du PATENTSCOPE a été traduit en japonais afin d'améliorer l'utilisation de la base de données. Le Bureau de l'OMPI au Japon a également participé à l'initiative lancée en 2012 du nouveau service de l'OMPI à la clientèle 24 heures sur 24. Enfin, le Bureau de l'OMPI au Japon s'est engagé dans des activités avec d'autres organisations des Nations Unies au Japon et dans d'autres réunions/conférences internationales clés, telles que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement en Afrique (TICAD).

Le Bureau de l'OMPI à Singapour

20.17. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a renforcé sa présence en tant que centre de services de l'OMPI et instance régionale de la propriété intellectuelle pour les États membres, les organisations internationales, les ONG et entreprises dans la région d'Asie et du Pacifique, en particulier dans la région de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN). Les résultats concrets comprennent une augmentation de 6% entre 2011 et 2012 du nombre de demandes selon le PCT en provenance de la région de l'ASEAN et une augmentation de 20% des demandes liées au système de Madrid entre 2011 et 2013.

20.18. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a joué un rôle important dans la promotion de WIPO GREEN, des bases de données mondiales de l'OMPI, des CATI, du Rapport mondial relatif à la propriété intellectuelle et des systèmes d'accès centralisé à la recherche et à l'examen de l'OMPI, ainsi que dans le lancement de l'Indice mondial de l'innovation (GII). Afin de mieux faire connaître le système mondial de la propriété intellectuelle, le Bureau de l'OMPI à Singapour a organisé un séminaire à l'intention des journalistes qui a donné lieu à une couverture médiatique assurant la promotion de la propriété intellectuelle auprès des entreprises au Brunéi Darussalam, en Chine, à Hong Kong, en Inde, en Indonésie et en Malaisie.

20.19. L'engagement auprès de l'ASEAN a été renforcé et le Bureau de l'OMPI à Singapour a joué un rôle toujours plus central dans la coordination des activités requises par le Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (AWGIPC) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de l'ASEAN sur la propriété intellectuelle (2011-2015). Des ateliers ont été organisés dans la plupart des États membres de l'ASEAN pour faire progresser les efforts déployés en vue de l'adhésion aux systèmes de Madrid et de La Haye, activité définie comme une priorité par l'AWGIPC. En outre, le Bureau de l'OMPI à Singapour a établi des partenariats avec les principales parties prenantes pour accélérer la réalisation des principaux résultats clés. Ceux-ci comprenaient une collaboration entre l'équipe du Bureau de l'OMPI à Singapour et l'Accord de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA) qui a donné lieu à un atelier régional OMPI-ASEAN-AANZFTA pour les examinateurs de marques de l'ASEAN sur les opérations du Protocole de Madrid au sein du Bureau de l'OMPI à Singapour.

20.20. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a poursuivi la gestion et la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu entre l'OMPI et le Gouvernement de Singapour, qui est axé sur le renforcement des capacités et des connaissances des fonctionnaires et des parties prenantes de la propriété intellectuelle de la région Asie-Pacifique. Au total, six ateliers couvrant des initiatives mondiales de l'OMPI ont été organisés. En outre, le Bureau de l'OMPI à Singapour a lancé un forum avec certains États membres

(l'Australie, la France, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni) et des organisations (l'ASEAN, l'Union européenne et l'OHMI-ECAP III) qui offre une assistance technique en matière de propriété intellectuelle dans la région de l'ASEAN. Il en a résulté une méthode d'assistance coordonnée et collaborative. Suite à cette collaboration, le Bureau de l'OMPI à Singapour et l'OHMI-ECAP sont convenus d'organiser conjointement un événement à Singapour sur les dessins et modèles industriels et le système de La Haye.

20.21. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a apporté une assistance à 16 États membres pour la mise en œuvre de systèmes d'administration efficaces de la propriété intellectuelle, ainsi qu'une assistance relative aux systèmes de Madrid et de La Haye, au droit d'auteur, aux organismes de gestion collective (qui a contribué à l'établissement d'un organisme de gestion collective en République démocratique populaire lao), à l'éducation, à la sensibilisation et au renforcement des capacités. En outre, le Bureau de l'OMPI à Singapour s'est impliqué dans l'organisation des cours d'été de l'Académie de l'OMPI en Asie et du programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle de l'OMPI et de l'Université de technologie de Queensland.

20.22. Pour améliorer la visibilité et l'homogénéité de la communication visant à promouvoir les services mondiaux de l'OMPI auprès des États membres et des entreprises de la région, le Bureau de l'OMPI à Singapour s'est engagé dans un programme d'amélioration de la communication. Ce dernier a abouti à la création d'un nouveau contenu Web et de nouveaux documents marketing, à une signalisation améliorée des bâtiments et à une communication officielle régulière avec des principales parties prenantes de la région. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a continué à jouer un rôle clé dans les services permanents de l'OMPI.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

20.23. La conception des activités dans le cadre du programme 20 visait à appuyer la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement n^{os} 2, 9, 14, 22, 24, 30, 40 et 42.

20.24. À cet égard, le programme 20 a continué à agir en tant que coordinateur au sein de l'OMPI pour appuyer la mobilisation des ressources extrabudgétaires (recommandation n° 2) et a coopéré avec le programme 9 pour la mise en œuvre de la base de données de mise en parallèle des besoins de l'OMPI du projet du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 9).

20.25. En ce qui concerne la recommandation n° 14 relative à la fourniture d'avis aux pays en développement et PMA sur l'application et l'exercice des droits et des obligations ainsi que sur la compréhension et l'utilisation des éléments de flexibilité prévus par l'Accord sur les ADPIC, le programme 20, en coopération avec les secteurs opérationnels de l'OMPI, a veillé à ce que les activités entreprises avec l'OMC et l'OMS reflètent cette recommandation.

20.26. Le programme 20 a également travaillé avec les secteurs concernés de l'OMPI pour renforcer leur coopération avec d'autres organisations intergouvernementales. Tout au long de l'exercice biennal, le programme a poursuivi le renforcement de l'implication de l'OMPI dans les travaux des Nations Unies et a activement rempli son rôle en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, comme exigé par le Plan d'action pour le développement (recommandations n^{os} 30 et 40). Dans ce domaine, le programme a contribué à différents processus liés au cadre de développement de l'après 2015, aux travaux du groupe de travail ouvert, à la mise en œuvre de la conférence de Rio+20, en particulier en lien avec la mise en place d'un mécanisme de facilitation de transfert de technologie (paragraphe 273 du document final de la Conférence Rio+20) et au groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD. Le programme a également participé à la session de fond de 2013 du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU, à la dix-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue à Varsovie, ainsi qu'au Comité exécutif technologique de la CCNUCC et du Conseil consultatif du Centre et Réseau des technologies climatiques de la CCNUCC, au Forum du Sommet mondial sur la société de l'information (Forum du SMSI), à la réunion d'examen du SMSI à haut niveau (SMSI + 10) et au forum sur la gouvernance d'Internet.

20.27. Outre la recommandation n° 42, le programme 20 a également œuvré pour améliorer la participation de la société civile aux réunions de l'OMPI et pour entretenir une étroite coopération et collaboration avec ses parties prenantes non gouvernementales, que ce soit par le biais d'ateliers et de séminaires auxquels les représentants de la société civile ont participé ou ont prêté leur expertise,

l'organisation d'événements parallèles, de séances d'information ou d'autres forums qui ont été le lieu d'échanges utiles avec les participants non gouvernementaux. En outre, l'accueil des deux réunions annuelles du Directeur général avec les ONG accréditées en 2012 et 2013 reste un élément clé de ce processus et a mis en lumière l'importance particulière que l'OMPI accorde aux intérêts et préoccupations de la communauté des ONG.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et forums de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Utilisation des contributions de l'OMPI dans les rapports, les résolutions et les documents des processus ciblés	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 20 sur 24 soumissions (2010-2011)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : données non disponibles</i>	100%	38 contributions en 2012-2013 qui toutes ont été accueillies avec satisfaction.	Objectif pleinement atteint
Retours d'information concernant la contribution ou la participation de l'OMPI aux processus et forums des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales.	Données non disponibles	Évaluations positives concernant la contribution ou la participation de l'OMPI	Données non disponibles	Objectif abandonné
Pourcentage de réponses aux demandes externes de contributions émanant des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, etc., soumises à temps	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 80%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : données non disponibles</i>	100%	90,5% traitées dans les cinq jours de travail	Objectif pleinement atteint
Nombre d'activités et de plans de travail communs mis en œuvre et examinés conformément aux accords avec des organisations partenaires (mémoires d'accord nouveaux et actuels avec des organisations intergouvernementales)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : indiqué dans les programmes concernés pour 2010-2011</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : données non disponibles</i>	Activités : 8 Plans de travail : 4	Activités : 17 Plans de travail : 4	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de séances d'information, de réunions et d'activités organisées à l'intention des ONG	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 4</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : données non disponibles</i>	4	9	Objectif pleinement atteint

Nombre de séances d'information et d'activités organisées à l'intention des ONG des pays en développement et des PMA	Données non disponibles	4	Données non disponibles	Objectif abandonné
Résultat escompté : Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles aux fins du développement de la propriété intellectuelle, soit par des contributions directes à l'OMPI soit par accès à d'autres moyens externes de financement				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Augmentation des fonds disponibles dans le cadre d'accords concernant des fonds fiduciaires	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 11,9 millions de francs suisses en 2010-2011 <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> voir le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2010-2011	10%	Le revenu des Fonds fiduciaires en 2012-2013 a atteint 17,2 millions de francs suisses. Le revenu des Fonds fiduciaires en 2010-2011 a atteint 11,9 millions de francs suisses, une augmentation de 5,3 millions de francs suisses ou environ 44,5%.	Objectif pleinement atteint
Nombre et poids financier des projets mis en œuvre par l'OMPI qui sont financés par des mécanismes externes existants financés par des donateurs	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> zéro <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> données non disponibles	Cinq projets, valeur totale : 2 millions de francs suisses	Données non disponibles	Objectif abandonné
Élaboration des lignes directrices de l'OMPI pour la recherche de partenariats avec le secteur privé	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> projet préparé et révisé en interne. Le projet final constituera l'assise des consultations avec les États membres. <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> projet en préparation pour consultations	Approbation des lignes directrices de l'OMPI par les États membres	Le processus interne est en cours.	Objectif pas atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
II.1 Utilisation stratégique en connaissance de cause du PCT par tous les innovateurs susceptibles d'en tirer parti	661	1 148	1 240
II.8 Meilleure utilisation des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	738	574	440
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	3 053	2 693	2 638
III.10 Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles aux fins du développement de la propriété intellectuelle, soit par des contributions directes à l'OMPI soit par accès à d'autres moyens externes de financement	1 769	1 508	1 355
IV.5 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	135	107	94
VIII.3 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	3 362	3 350	2 910
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG	1 194	1 130	980
Total	10 912	10 510	9 657

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	7 554	7 237	7 237	100%
Autres dépenses	3 358	3 273	2 420	74%
TOTAL	10 912	10 510	9 657	92%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

20.26. L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

20.27. La répartition des ressources dans les résultats individuels traduit essentiellement la concentration des offices extérieurs sur les services à l'appui des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, en particulier dans le cadre du résultat II.1 (Utilisation stratégique en connaissance de cause du PCT) et le recentrage de la mobilisation des ressources extrabudgétaires dans le cadre du résultat III.10 (Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles aux fins du développement de la propriété intellectuelle).

B. Utilisation du budget 2012-2013

20.28. L'utilisation de 74% du budget est essentiellement liée à

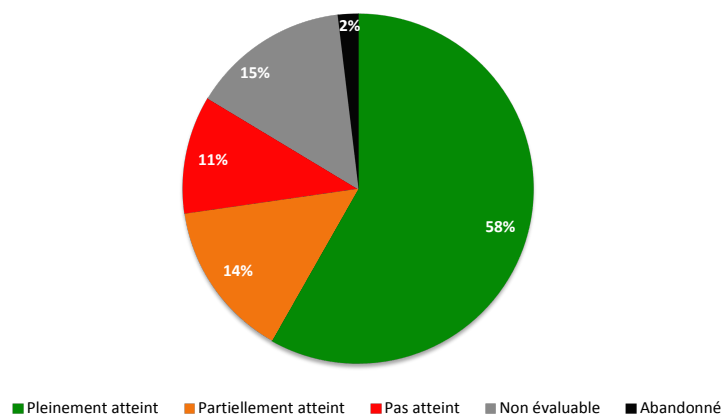
- i) la mobilisation des ressources extrabudgétaires dans le cadre du résultat III.10 (Augmentation des ressources extrabudgétaires) : recentrage de la cible et de la méthode de mobilisation des ressources aboutissant à la réduction des dépenses; et
- ii) l'engagement au côté des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales reflété dans le cadre des résultats VIII.3 (l'OMPI interagit efficacement et établit des partenariats avec les Nations Unies et d'autres processus d'organisations intergouvernementales) et VIII.4 (Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG) : un manque de dotation en personnel pendant la première moitié de l'exercice biennal qui a nui à la mise en œuvre.

OBJECTIF STRATÉGIQUE IX

UNE STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE

TABLEAU DE BORD DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME BIENNAL

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2012-2013, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner, de négociations ou de mesures de mondialisation – Nations Unies)	Programme 24	●
	Pourcentage de clients internes satisfaits des services d'achat	Programme 24	●
	Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier ou à une évaluation de l'ONU	Programme 24	●
	Temps de traitement des autorisations de voyage et des demandes de manifestation électroniques (sous condition de respect des délais)	Programme 24	●
	Temps de traitement des visas de tiers	Programme 24	●
	Réduction du coût des voyages du fait des conférences électroniques et des visioconférences	Programme 24	●
	Moins de temps passé entre la demande et la réalisation d'opérations standard en matière de ressources humaines (indemnité pour frais d'étude, indemnité pour charges de famille)	Programme 23	●
	Rapport entre les membres du personnel (équivalent plein temps) et le personnel chargé des ressources humaines	Programme 23	●
	Pourcentage des membres du personnel satisfaits des services en matière de ressources humaines	Programme 23	●
	Taux de productivité pour les calculs, l'introduction de données, le rassemblement et la fourniture de statistiques (remise du courrier)	Programme 27	●
Pourcentage de documents presse PCT sur papier et sous forme électronique respectant les délais	Programme 27	●	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Pourcentage de notifications Madrid sur papier respectant les délais	Programme 27	●
	Pourcentage de données Romarin du système de Madrid sous forme électronique respectant les délais	Programme 27	●
	Pourcentage des utilisateurs internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	Programme 27	●
	Normes de productivité de traduction et coût par page de traduction	Programme 27	●
	Politique linguistique globale adoptée par les États membres et exigences connexes en matière d'affectation des ressources	Programme 27	●
	Externalisation de l'exploitation et de la fourniture de l'infrastructure technique informatique	Programme 25	●
	Les réunions de l'OMPI sont accessibles en temps réel sur Internet ou après la rencontre	Programme 25	●
	Nombre de voies de communication harmonieusement intégrées	Programme 25	●
	Location de lieux de travail supplémentaires et d'installations connexes (sur la base des mêmes effectifs qu'à la fin 2011)	Programme 24	●
	Nombre de grandes installations techniques (électriques, sanitaires, chauffage et climatisation) améliorées conformément aux normes en vigueur (à définir)	Programme 24	●
Les investissements dans les TIC sont étroitement alignés sur les priorités stratégiques et entraînent des avantages sur le plan opérationnel	Pourcentage de projets dont les retombées ont été évaluées après la mise en œuvre du projet	Programme 25	●
	Niveau de maturité d'ITIL en fonction de l'auto-évaluation officielle à l'échelle 5	Programme 25	●
Planification, traitement, mise en œuvre, évaluation et établissement de rapports efficaces, efficaces et fondés sur les résultats en matière de programmation et de finances.	Pourcentage de programmes de l'OMPI utilisant les données relatives à l'exécution du programme pour gérer cette exécution	Programme 22	●
	Pourcentage de répondants (OMPI) qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats	Programme 22	●
	Opérations financières et gestion du budget conformes aux dispositions des conventions et traités en vigueur de l'OMPI, son Règlement financier et son règlement d'exécution et les normes comptables applicables	Programme 22	●
	Le rapport financier satisfaisant produit par les vérificateurs externes des comptes confirme la conformité des opérations comptables avec les règlements et normes en vigueur.	Programme 22	●
Effectifs gérés correctement, diversifiés, motivés et qualifiés	Pourcentage du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels	Programme 23	●
	Délai de recrutement	Programme 23	●
	Pourcentage de la masse salariale totale consacrée à la formation du personnel	Programme 23	●
	Diversité géographique – pourcentage d'États membres représentés	Programme 23	●
	Pourcentage de femmes dans des postes d'administrateur et les catégories supérieures	Programme 23	●
	Absentéisme en baisse	Programme 23	●
	Diminution du nombre de recours	Programme 23	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
Sûreté et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI	Pourcentage de membres du personnel, de délégués et de visiteurs de l'OMPI qui signalent une blessure ou un incident du travail	Programme 28	●
	Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sûreté et de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève	Programme 28	●●●
	Caractère exhaustif et pertinence de la série de politiques, procédures et normes en matière de sécurité de l'information	Programme 25	●
	Registre actualisé des risques en matière de sécurité de l'information	Programme 25	●
Coûts relatifs au nouveau bâtiment administratif maintenus au minimum	Utilisation des fonds restants disponibles dans le cadre du budget consolidé et des provisions approuvées pendant la période de garantie relative à la construction	Programme 29	●
Nouvelle salle de conférence et installations connexes pour les réunions des États membres	Construction d'une nouvelle salle de conférence et d'installations connexes conformément aux critères de qualité, au budget et aux délais approuvés	Programme 29	●
Meilleure coordination et meilleure cohésion au sein du Secrétariat	Achèvement du PRS	Programme 21	●
	Réalisation des résultats de niveau de valeur du PRS	Programme 21	●
	Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent une réponse du Bureau du conseiller juridique	Programme 21	●
	Pourcentage de notifications d'adhésion traitées dans les délais requis	Programme 21	●
Environnement de travail amélioré fondé sur un cadre réglementaire orienté vers le progrès et des voies effectives de prise en considération des préoccupations du personnel	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du niveau des services obtenus du Bureau du médiateur	Programme 21	●
	Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	Programme 21	●
Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	Nombre de programmes assortis d'indicateurs, de niveaux de référence et de cibles d'amélioration de l'environnement	Programme 24	●
	Pourcentage de réduction des émissions de carbone par rapport à la consommation d'énergie (s'agissant des bâtiments de l'OMPI)	Programme 24	●
Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	Nombre de programmes assortis d'indicateurs, de niveaux de référence et de cibles d'accessibilité physique	Programme 24	●
Fonction d'audit interne efficace et professionnelle couvrant tous les secteurs à haut risque	Nombre d'audits effectués dans des domaines à haut risque	Programme 26	●
	Les normes professionnelles, le code de déontologie et les pratiques recommandées de l'Institut des auditeurs internes (IIA) sont appliqués.	Programme 26	●
	Suivi complet et précis de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, montrant les recommandations passées, les recommandations nouvelles ajoutées et l'état de leur application	Programme 26	●
Les rapports d'investigation constituent une base fiable pour les décisions du Directeur général	Les enquêtes sont menées conformément à la Charte de la supervision interne, aux lignes directrices uniformes pour les enquêtes de l'ONU, au Manuel de procédure en matière d'enquêtes et à la politique en matière d'enquêtes (en cours d'élaboration).	Programme 26	●
Des données d'évaluation fondées sur des éléments probants sont mises à la disposition de la haute direction, des chefs de programmes et des États membres aux fins de la prise de décisions	Les évaluations sont établies conformément à la politique d'évaluation et à la section du Manuel de procédures portant sur l'évaluation.	Programme 26	●

PROGRAMME 21 DIRECTION GENERALE

Chef de programme Directeur Général

RÉALISATIONS EN 2012-2013

21.1. Le programme 21 couvre le cabinet du Directeur général, le Bureau du conseiller juridique, la Division des questions et de la documentation relatives aux assemblées, le Bureau du médiateur, le Bureau de la déontologie et le Service du protocole.

21.2. Un véritable engagement avec les États membres et d'autres parties prenantes demeure une pierre angulaire des progrès qu'il convient de continuer à faire pour réaliser les neuf objectifs stratégiques de l'Organisation. Cet engagement s'est révélé fondamental tout au long de l'exercice biennal pour appuyer les changements considérables qui se sont produits au sein de l'Organisation eu égard à la réforme de la structure et l'amélioration visant à appuyer les avancées sur le front normatif et dans la mise en œuvre des programmes. À cette fin, le Directeur général a effectué des présentations régulières aux ambassadeurs et tenu des réunions avec les États membres qui se sont avérées très utiles pour obtenir des retours d'information et des conseils afin d'améliorer les progrès concernant de nombreuses questions.

21.3. L'engagement interne a aussi été une priorité, en particulier pour ce qui est de la gestion des changements et de l'appui à lui donner dans l'Organisation. Dans ce domaine, les séances régulières de l'Équipe de haute direction ont fourni une orientation aux entités structurelles traduisant les décisions stratégiques en réalités opérationnelles. Le Directeur général s'est efforcé de communiquer avec les chefs de programme et le personnel dans son ensemble afin de garantir une communication cohérente à travers toute l'Organisation.

21.4. Un élément clé du processus de changement d'un bout à l'autre de l'exercice biennal consistait à faire du programme de réorientation stratégique de l'OMPI une réussite sous la forme d'une série d'initiatives permettant d'améliorer l'Organisation dans son ensemble. Le PRS comprenait 19 initiatives interdépendantes regroupées sous les quatre valeurs essentielles de l'Organisation et ses résultats étaient mesurés par une enquête auprès du personnel et un tableau de bord (tous deux accessibles aux États membres sur l'Internet). Les résultats étaient encourageants, montrant que, à maints égards, le PRS donnait une nouvelle orientation à la culture et aux valeurs du Secrétariat, lui permettant en effet de renforcer l'efficacité de ses procédures de travail et de mieux aligner ses programmes, sa structure et ses ressources sur les neuf objectifs stratégiques de l'Organisation.

21.5. Il s'agissait du premier exercice biennal au cours duquel la Division des questions et de la documentation relatives aux Assemblées est entrée en fonction et les avantages de la création d'une entité dédiée et centralisée pour assurer la gestion des assemblées ont continué à se faire sentir. L'organisation efficace d'une session extraordinaire des assemblées à la fin 2013 avec notification deux mois à l'avance en est un bon exemple. Des innovations et rationalisations structurelles comme la diffusion sur le Web des débats, l'inscription par voie électronique et de nouvelles procédures de voyage ont eu lieu et été peaufinées. La documentation a été distribuée très en avance et bien plus tôt que par le passé, et un nouvel outil a été élaboré pour aider les délégués à identifier les passages clés des rapports. Le nombre des manifestations parallèles a augmenté et leur qualité a été améliorée. L'attention dédiée à l'amélioration de l'efficacité et l'expérience des assemblées des États membres a trouvé son reflet dans les taux particulièrement élevés de satisfaction obtenus dans l'enquête réalisée auprès des délégués.

21.6. Le Bureau du conseiller juridique a connu un exercice biennal difficile comme en témoigne la demande accrue de ses services. Il a continué de fournir au Directeur général, au Secrétariat et aux États membres des avis et des services juridiques indépendants, rapides et fiables sur des questions juridiques constitutionnelles et générales, des contrats, le droit des traités, des questions liées aux ressources administratives et humaines ainsi que sur la législation en matière de propriété intellectuelle. Les fonctions de dépositaire des traités administrés par l'OMPI ont continué de jouer un rôle efficace. La base de données en ligne WIPO Lex des lois et traités a été élargie aux six langues des Nations Unies. Dans le même temps, considérable a été l'augmentation de la charge de travail associée aux réunions des États membres. La prestation de conseils et services aux conférences diplomatiques de Beijing et Marrakech, y compris dans la manière d'aborder les réunions, a été gérée avec efficacité. La fourniture

continue d'avis juridiques ponctuels et pertinents associée au projet de la nouvelle salle de conférence a contribué au bon avancement de ces projets dans un cadre de qualité adéquat.

21.7. L'OMPI continue à s'engager activement dans le système des Nations Unies, y compris dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat et de ses deux comités, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes. Le Directeur général est actuellement le président du Comité de haut niveau sur la gestion (depuis septembre 2012). L'OMPI collabore activement avec d'autres organes des Nations Unies en contribuant pour beaucoup à des questions dont traite le CCS, en particulier le programme de développement pour l'après 2015.

21.8. Des résultats substantiels ont été obtenus en termes de respect de l'engagement du Directeur général à mettre en place un système complet de déontologie et d'intégrité au sein de l'OMPI. Deux éléments clés du cadre déontologique et d'intégrité ont été mis en place pendant l'exercice biennal suite à de vastes consultations internes. Le Code de déontologie de l'OMPI offre une plate-forme commune de principes directeurs et de valeurs qui devraient être respectés par le personnel de l'OMPI dans l'exercice de ses fonctions. La politique de protection des lanceurs d'alerte de l'OMPI définit la valeur que l'Organisation donne à la participation des membres du personnel de l'OMPI aux activités de supervision de l'Organisation et à la protection dont ils bénéficient contre les représailles liée à cette participation. En outre, un programme de formation obligatoire exhaustif a été lancé et achevé au cours de l'exercice biennal. Les retours d'information obtenus dans les enquêtes réalisées auprès du personnel indiquent un niveau élevé de sensibilisation aux principes déontologiques et aux procédures se rapportant à des fautes professionnelles. Un nombre croissant de membres du personnel à tous les niveaux a également eu recours aux services de conseil du Bureau de déontologie. Cela témoigne positivement d'une amélioration en termes de sensibilisation et de volonté de respecter les principes déontologiques au sein de l'Organisation.

21.9. Au cours de l'exercice biennal, Le Bureau du médiateur est devenu une partie intégrante du cadre de responsabilité et d'intégrité de l'OMPI. Il a continué de promouvoir activement une autre façon d'aborder les conflits sur le lieu de travail, communiquant régulièrement avec le personnel et fournissant des services d'encadrement et de médiation en vue de trouver des solutions à l'amiable et durables. Les statistiques relatives aux visiteurs sur la période indiquent une tendance régulière et positive du personnel à préférer résoudre ses conflits par l'intermédiaire du Bureau des médiateurs.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

21.10. Le programme 21, qui inclut les travaux du cabinet du Directeur général, joue un rôle essentiel dans la fourniture de l'orientation stratégique globale et la supervision nécessaires pour faciliter l'intégration et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement par tous les secteurs concernés de l'OMPI. Afin de mettre en œuvre la recommandation n° 6 du Plan d'action pour le développement, un Bureau de la déontologie de l'OMPI a été établi et un code de déontologie a été publié suite aux consultations menées avec le Conseil du personnel de l'OMPI et l'ensemble du personnel. Cette recommandation a commencé à être intégrée dans les activités de l'OMPI en 2013, suite à la conclusion du Programme de réorientation stratégique. L'un des moments forts des activités du Bureau de la déontologie en 2013 a été le programme de formation complet à la déontologie et à l'intégrité lancé en 2012 et achevé en 2013.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Engagement réel auprès des États membres				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : nombre de réunions d'information tenues avant les réunions des comités en 2011 : 80% <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : à déterminer : nombre de réunions d'information tenues avant les réunions des comités en 2010-2011	90% des réunions de comités	81% selon une enquête menée auprès de secrétaires de comités	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de lettres adressées par les États membres au Directeur général qui obtiennent une réponse dans un délai de deux semaines	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011</i> : 80% <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013</i> : à déterminer	80% en moyenne	81% selon une évaluation des lettres reçues et envoyées	Objectif pleinement atteint
Niveaux de satisfaction des États membres quant à la préparation et au fonctionnement des assemblées	Données non disponibles à l'heure actuelle	85% satisfaits des dispositions prises	88% selon une enquête menée auprès des assemblées de l'OMPI en 2012 (l'enquête n'a pas pu être menée en 2013 en raison de circonstances exceptionnelles; elle sera réintroduite en 2014).	Objectif pleinement atteint
Délais de publication des documents des assemblées	90% des documents publiés au moins deux mois avant les assemblées	Tous les documents publiés deux mois avant les assemblées	Pour les assemblées régulières, 95% de l'ensemble des documents ont été publiés au moins deux mois avant les assemblées. Ils ne comprennent pas les documents qui, de par leur nature, sont toujours publiés à une date rapprochée de celle des assemblées (p. ex. la liste des participants, la liste des documents, la liste des membres du Bureau et le résumé des décisions prises par le PBC en septembre).	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : Meilleure coordination et meilleure cohésion au sein du Secrétariat				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Achèvement du PRS	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : une initiative sur 19 achevée (PSMT)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : une initiative sur 19 achevée en 2010</i></p>	Toutes les initiatives ont été achevées	Sur 19 initiatives, 17 ont été achevées et chaque projet a été intégré dans les plans de travail de l'Organisation. La portée du PRS des deux projets restants, le projet ERP et le projet de communication interne, a été livrée. Ces projets se poursuivent indépendamment du PRS.	Objectif pleinement atteint
Réalisation des résultats de niveau de valeur du PRS. Perception du personnel que l'OMPI est une bonne/excellente organisation à une certaine valeur	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : Orientation vers les services : 45%³⁸</i></p> <p>Unis dans l'action 37%*</p> <p>Responsabilité de résultat 68%*</p> <p><i>Responsabilité au plan de l'environnement, au plan social et au plan de la gouvernance 63%*</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : voir l'annexe sur le rapport des niveaux de référence du PRS (URL)</i></p>	75% des résultats atteints (réf. : tableau de bord du cadre de résultats du PRS)	Orientation vers les services : 56% ^[1] Unis dans l'action : 55% Responsabilité de résultat : 80% Responsabilité environnementale, sociale et en matière de gouvernance : 70% ^[2]	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides, indépendantes et fiables du Bureau du conseiller juridique	100%	95%	Malgré une augmentation du nombre de demandes d'avis ainsi que des domaines couverts, 98% des demandes ont reçu des réponses rapides et fiables du Bureau du conseiller juridique.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de notifications d'adhésion traitées dans les délais requis	100% traitées dans les trois jours	95% traitées dans les trois jours	98% des notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités sont traités dans les trois jours	Objectif pleinement atteint
Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du niveau des services obtenus du Bureau du médiateur	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 76%</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : données non disponibles</i></p>	70%	77% selon l'enquête sur les réactions des utilisateurs en 2012 (menée en mars 2013).	Objectif pleinement atteint

^[1] Une moyenne des réponses à l'enquête sur les valeurs essentielles concernant la perception par le personnel de l'OMPI de l'orientation vers les services en interne (51,4%) et de l'orientation vers les services à l'externe (61,5%) comme étant excellentes ou bonnes conformément à la grille d'évaluation des résultats 2012 (http://www.wipo.int/about-wipo/en/strategic_realignment/results_framework.html).

^[2] Une moyenne des réponses aux questions de l'enquête sur les valeurs essentielles concernant l'éthique (70,3%) et l'environnement (69,8%) conformément à la grille d'évaluation des résultats 2012 (http://www.wipo.int/about-wipo/en/strategic_realignment/results_framework.html).

Résultat escompté : Environnement de travail amélioré fondé sur un cadre réglementaire orienté vers le progrès et des voies effectives de prise en considération des préoccupations du personnel				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 74%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 64%</i>	+10%	98% selon l'enquête sur les valeurs essentielles du PRS (menée de janvier à février 2013).	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et forums de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : deux pour l'exercice biennal 2012-2013</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : n.d.</i>	Deux	Deux nouvelles initiatives entreprises par le Directeur général (le Directeur général a présidé le Comité de haut niveau sur la gestion en 2012; lancement par le Directeur général de l'Indice mondial de l'innovation à l'ECOSOC à Genève en 2013).	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : Accès amélioré à l'information juridique en matière de propriété intellectuelle et utilisation améliorée de celle-ci				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Traitement accru dans la base de données WIPO Lex d'informations juridiques en rapport avec la propriété intellectuelle	Couverture limitée des traités régionaux d'intégration économique (23 dont 13 ont été communiqués à l'OMC) et de traités bilatéraux avec des dispositions concernant la propriété intellectuelle (actuellement 90 dont 40 ont été communiqués à l'OMC)	Large couverture de plus de 200 traités régionaux d'intégration économique et traités bilatéraux figurant dans la base de données de l'OMC. Couverture de certains ne figurant pas dans la base de données.	La base de données comprend 735 traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle : – 623 intégrations économiques régionales et bilatérales (56 traités d'intégration économique régionale et 567 traités bilatéraux); – 26 traités administrés par l'OMPI; – 59 traités multilatéraux; et – 27 traités régionaux de propriété intellectuelle. La composante législative comprend plus de 12 000 textes juridiques. Le nombre de visiteurs a atteint 2013 651 en 2013 par rapport à 1128 969 en 2012. Le nombre de pages consultées a atteint 4315 030 en 2013 par rapport à 2880 905 en 2012.	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
V.3 Accès amélioré à l'information juridique en matière de propriété intellectuelle et utilisation améliorée de celle-ci	2 244	2 042	1 992
VIII.3 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	100	90	61
VIII.5 Engagement réel auprès des États membres	5 311	4 531	4 517
IX.7 Meilleure coordination et meilleure cohésion au sein du Secrétariat	10 255	11 213	10 769
IX.8 Environnement de travail amélioré fondé sur un cadre réglementaire orienté vers le progrès et des voies effectives de prise en considération des préoccupations du personnel	1 038	962	918
Total	18 948	18 838	18 257

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	16 420	15 253	15 253	100%
Autres dépenses	2 528	3 585	3 005	84%
TOTAL	18 948	18 838	18 257	97%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

21.11. Le budget 2012-2013 après virements traduit une nette augmentation des ressources hors personnel d'un million de francs suisses affectées à la mise en œuvre du PRS dans le cadre du résultat IX.7 (Meilleure coordination et meilleure cohésion au sein du Secrétariat). Cela tient essentiellement au report de certaines activités de l'exercice biennal 2010-2011 à celui de 2012-2013 et en partie à un élargissement de la portée de certaines initiatives, notamment au renforcement des contrôles internes et à la structure de l'organisation. Le budget 2012-2013 après virements traduit également une baisse des ressources en personnel d'environ 1,2 million de francs suisses, essentiellement due à plusieurs postes vacants au sein du cabinet du Directeur général.

B. Utilisation du budget 2012-2013

21.12. L'utilisation du budget s'est élevée à 84%, essentiellement en raison d'économies réalisées dans le cadre du PRS qui trouvent leur reflet sous le résultat IX.7 (Meilleure coordination et meilleure cohésion au sein du Secrétariat).

PROGRAMME 22 GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES

Chef de programme M. A. Sundaram

RÉALISATIONS EN 2012-2013

22.1. La plate-forme renforcée de planification fournie dans le programme et budget 2012-2013 a constitué l'assise de la poursuite des améliorations apportées à la gestion des programmes et des finances pendant l'exercice biennal.

22.2. Les processus annuels 2012 et 2013 de planification des activités ont été encore améliorés, appuyés par un instrument de planification de première et deuxième génération issu du projet ERP EPM, alignant étroitement les ressources sur les résultats escomptés au moyen des activités du programme de travail. Cela a, pour la première fois, permis au Secrétariat d'effectuer une analyse interorganisations d'activités du programme de travail sur plusieurs dimensions, telles que les résultats et pays, contribuant ainsi à une meilleure coordination entre les agents d'exécution et une meilleure cohésion dans la prestation des services de l'OMPI. Ce système a par ailleurs permis aux chefs de programme de suivre pour la première fois les dépenses réelles par rapport à leur programme de travail durant son exécution.

22.3. En outre, l'élaboration de l'instrument EPM à l'appui du processus de planification pour l'exercice 2014-2015 a été achevée et cet instrument a été mis à la disposition des chefs de programme au début de l'année 2013. Cet outil a renforcé l'efficacité du processus de planification et a considérablement amélioré les capacités d'analyse des informations fournies par les chefs de programme.

22.4. Parmi les priorités clés établies pour 2012-2013, d'importants progrès ont été accomplis au cours de l'exercice biennal en ce qui concerne :

- i) examen des processus liés à la gestion et à la prévision des recettes de l'OMPI, en prévision de la préparation du programme et budget 2014-2015;
- ii) l'institutionnalisation d'une culture responsable en matière de dépenses, des ordres de service nouveaux et révisés étant émis pour tenir compte des mesures de maîtrise des coûts, y compris en ce qui concerne les stages, les réceptions, les honoraires et émoluments pour conférenciers, les agents au bénéfice d'accords de service spéciaux et les voyages. L'application de ces mesures a engendré des économies significatives sans compromettre l'exécution, les résultats et les objectifs du programme;
- iii) renforcement de la capacité qu'a l'Organisation de suivre les dépenses liées au développement;
- iv) le recensement des domaines dans lesquels des contrôles plus rigoureux pourraient être appliqués pour garantir la conformité à la gestion des programmes comme des ressources; et
- v) la mise en œuvre du module ressources humaines/paie dans l'ERP qui a pris corps en janvier 2014.

22.5. Suite à l'approbation et à l'émission de la nouvelle version révisée du Statut et règlement du personnel, le programme a contribué à sa mise en œuvre, y compris à l'examen et l'actualisation des procédures et documents de politique générale connexes. Ces derniers ont permis de préciser beaucoup plus les processus, rôles et responsabilités, ainsi que de formuler des ordres de service pour en traiter (stages, bourses, services contractuels individuels).

22.6. Une vaste étude des pratiques de trésorerie et des risques de l'OMPI a été initiée et donnera lieu à des recommandations pour l'évolution à venir de la trésorerie de l'OMPI. Les travaux relatifs à l'étude ont débuté en novembre 2013 et le rapport final devait être reçu en mars 2014. D'autres initiatives ont été mises en œuvre dans le domaine de la trésorerie, notamment : a) la mise en place d'une unité centralisée de paiements pour les dépenses, qui a augmenté la séparation des tâches et renforcé par là même les contrôles internes; b) l'amélioration de la sécurité entourant la transmission des fichiers de paiement aux banques et divers changements dans les méthodes de paiement qui ont eu pour conséquence de réduire les risques de change dans certains cas et les frais bancaires dans d'autres;

c) l'élargissement de l'automatisation des rapprochements bancaires des comptes bancaires de fonds fiduciaires et l'analyse des modèles de paiement des offices récepteurs en tant qu'exercice pour renforcer le modèle utilisé pour calculer le report des recettes du PCT effectué conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

22.7. Dans le cadre du PRS, le renforcement de la gestion des risques et des systèmes de contrôle internes s'est poursuivi au sein de l'OMPI. Un nombre important d'étapes ont été accomplies, notamment l'intégration de la gestion des risques dans le cycle de planification annuelle des activités, ainsi que du recensement des risques et des mesures de prévention dans le programme et budget 2014-2015. Des coordonnateurs de la gestion des risques ont été désignés pour tous les secteurs et des registres des risques ont été créés pour tous les programmes, établissant clairement les événements potentiels susceptibles de compromettre la réalisation des résultats escomptés et/ou des objectifs stratégiques de l'organisation.

22.8. Les travaux se sont également poursuivis dans le domaine des contrôles internes en déployant des efforts constants destinés à attester des contrôles et des risques au sein de la Division des finances. En outre, les procédures opérationnelles communes entre la Division des finances et du PCT ont été harmonisées, ce qui a facilité les rapprochements réguliers entre les systèmes exploités par les deux domaines (respectivement, le système de gestion de l'information administrative AIMS et le système Bibadmin).

22.9. Les termes opérationnels d'un mémorandum d'accord, négocié pendant l'exercice biennal entre l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, l'Office européen des brevets et le Bureau international, ont été testés avec succès. Le mémorandum d'accord est entré en vigueur en janvier 2014. Il représente un essai d'un an en vue de déterminer si la gestion des risques de change associés au paiement des frais de recherche peut être améliorée.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

22.10. Le projet de gestion axée sur les résultats du CDIP, achevé en 2013, a principalement porté sur le renforcement des cadres biennaux de résultats et les paramètres d'évaluation, fournissant ainsi un socle plus solide pour le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI, y compris dans le domaine de la coopération pour le développement. Le développement a été intégré dans l'ensemble des principaux objectifs stratégiques, conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement.

22.11. Le projet a également servi d'appui au programme 8 dans l'institutionnalisation d'un mécanisme d'évaluation indépendant pour tous les projets du plan d'action achevés. Des rapports d'évaluation ont été soumis au CDIP et examinés par le comité pour faciliter la prise de décisions.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Planification, traitement, mise en œuvre, évaluation et établissement de rapports efficaces, efficaces et fondés sur les résultats en matière de programmation et de finances				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de programmes de l'OMPI utilisant les données relatives à l'exécution du programme pour gérer cette exécution	20%	50%	53%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de répondants (OMPI) qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats	59%	75%	80,7%	Objectif pleinement atteint

<p>Opérations financières et gestion du budget conformes aux dispositions des conventions et traités en vigueur de l'OMPI, son Règlement financier et son règlement d'exécution et aux normes comptables applicables</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> en 2010-2011, l'ordre de services concernant les réceptions officielles a été mis à jour. Les actualisations apportées au Règlement financier et son règlement d'exécution ont été soumises aux assemblées de l'OMPI. Les politiques approuvées et promulguées ont été les suivantes : Procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement; politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves; Politique en matière de placements; et cadre de planification et de gestion du capital de l'OMPI.</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> ensemble actuel de politiques, règlements et procédures consignés</p>	<p>Les lacunes détectées grâce au visionnement de l'ERP sont comblées</p>	<p>Les travaux effectués en 2012 pour réviser, actualiser et mettre en place des contrôles conformément aux besoins se sont poursuivis en 2013. Les ordres de services, procédures et manuels des offices ont été examinés, révisés ou promulgués, de concert avec la formation et la communication nécessaires pour garantir une diffusion et une bonne compréhension parmi les communautés d'utilisateurs.</p> <p>Les ordres de service concernaient les voyages autorisés et les dépenses connexes, les réceptions officielles et le versement d'honoraires, les services contractuels individuels ainsi que les contributions destinées à réviser les politiques relatives aux stages, bourses et autres politiques en matière de ressources humaines.</p>	<p>Objectif partiellement atteint</p>
<p>Le rapport financier satisfaisant produit par les vérificateurs externes des comptes confirme la conformité des opérations comptables avec les règlements et normes en vigueur.</p>	<p>Rapport sans réserve du vérificateur externe des comptes</p>	<p>Rapport sans réserve du vérificateur externe des comptes</p>	<p>Les vérificateurs externes des comptes ont émis un rapport sans réserve pour 2012. Au moment de la présente publication, les résultats de l'audit 2013 n'ont pas encore été publiés.</p>	<p>Non évaluable</p>

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IX.2 Planification, traitement, mise en œuvre, évaluation et établissement de rapports efficaces, efficaces et fondés sur les résultats en matière de programmation et de finances	18 901	19 794	19 314
Total	18 901	19 794	19 314

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	16 760	17 498	17 498	100%
Autres dépenses	2 141	2 296	1 816	79%
TOTAL	18 901	19 794	19 314	98%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

22.10. L'augmentation du budget après virements traduit les autres ressources supplémentaires affectées : i) au projet du Plan d'action pour le développement sur l'amélioration du cadre de la gestion axée sur les résultats de l'OMPI pour appuyer le suivi et l'évaluation des activités de développement; ii) à l'achat de licences centrales d'équipe (base de données des recommandations d'audit maintenue par la Division de l'audit et de la supervision internes) pour les vérificateurs externes des comptes; et iii) à une augmentation des frais bancaires. Ces charges ont augmenté régulièrement pendant l'exercice biennal, traduisant une hausse des tarifs bancaires et des niveaux d'activité de l'OMPI, ainsi que la décision des banques opérationnelles de l'OMPI de ne plus fournir de "services bancaires gratuits".

22.11. La hausse des ressources en personnel découle essentiellement de l'engagement de l'Organisation, en cas d'augmentation du montant des recettes prévues, à reconstituer les provisions au titre des prestations après la cessation de service qui avaient été initialement budgétées à un niveau inférieur à celui de l'exercice biennal précédent.

B. Utilisation du budget 2012-2013

22.12. L'utilisation de 79% des ressources hors personnel traduit : i) des dépenses inférieures à celles prévues pour le projet du Plan d'action pour le développement sur l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI suite au remplacement de séminaires régionaux de gestion axée sur les résultats par des manifestations similaires dans le cadre du budget régulier et des fonds fiduciaires; ii) des frais de déplacement inférieurs à ceux prévus pour les membres de la Division de l'audit et de la supervision internes.

PROGRAMME 23 GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Chef de programme Le Directeur Général

RÉALISATIONS EN 2012-2013

23.1. La mise en œuvre de plusieurs initiatives dans le domaine des ressources humaines se poursuit dans le cadre du PRS. À la fin 2013, une stratégie en matière de ressources humaines a été approuvée par les États membres et constitue l'assise du plan d'action à court et moyen terme dans ce domaine pour l'exercice biennal 2014-2015.

23.2. L'exercice biennal 2012-2013 a été marqué par une augmentation de la satisfaction de la clientèle et la reconnaissance du fait que les équipes chargées des ressources humaines sont devenues plus réactives aux besoins du personnel, comme l'ont confirmé les entretiens de départ et les résultats de la récente enquête sur les valeurs essentielles.

23.3. Le département des ressources humaines a réussi à maintenir le délai de traitement de quatre jours institué au cours de l'exercice biennal précédent pour ses opérations de routine en matière de ressources humaines, en dépit des difficultés de mise en œuvre du système ERP et de la réforme des contrats. Avec "l'entrée en fonction" du projet ERP en 2014, l'objectif éventuel d'une durée de traitement de deux jours reste d'actualité pour 2015.

23.4. Suite à la recommandation en faveur d'un examen des services médicaux et des services de santé et sécurité au travail à l'OMPI, un comité de la sécurité et de la santé au travail a été établi en décembre 2013. Ce comité se compose de représentants du Secteur de la direction et de l'administration, de membres du personnel, de représentants des services médicaux et sociaux, et de représentants de la sécurité. Le comité surveillera la mise en œuvre des activités visant à promouvoir un environnement sain et sûr, y compris le bien-être physique et psychologique. Il abordera également les questions d'absentéisme.

23.5. Le processus de régularisation des agents temporaires de longue durée, approuvé par les États membres en 2010, a quasiment été achevé. Quelque 67 agents temporaires de longue durée ayant donné pleine satisfaction dans leurs fonctions, sans interruption, depuis cinq années au moins le 1er janvier 2012 ont été régularisés pendant l'exercice biennal après un concours. Ce processus de régularisation s'achèvera à la fin de 2014.

23.6. L'exercice biennal 2012-2013 a été marqué par la mise en place de la planification des ressources humaines en tant qu'activité clé de l'organisation systématiquement intégrée dans les cycles de planification annuels et biennaux des travaux de l'OMPI. Suite à l'achèvement de l'initiative du PRS à la fin de 2012, l'OMPI a poursuivi ses efforts visant à garantir que les ressources humaines de l'Organisation soient régulièrement évaluées au regard des futurs besoins en termes d'effectifs, garantissant ainsi que l'Organisation aligne ainsi ses ressources humaines pour répondre aux besoins de ses programmes de la manière la plus efficace possible. Les observations tirées des examens de la structure de l'organisation de 2012 ont été utilisées pour élaborer la planification biennale du programme et budget pour 2014-2015, en garantissant les ressources humaines appropriées nécessaires pour chaque programme en vue de l'obtention effective des résultats visés. Des améliorations ont également été apportées au système de gestion des performances de l'Organisation pour permettre une plus grande justesse dans l'attribution du personnel aux activités des programmes et pour mieux rendre compte de l'utilisation des ressources de l'organisation.

23.7. L'application du Statut et règlement du personnel révisé au recrutement, la nouvelle composition du Comité des nominations mise en place en 2012 et la rationalisation des processus de recrutement ont réduit la longueur du processus de recrutement à une moyenne de 16,03 semaines par rapport à 37,7 semaines à la fin de 2011.

23.8. Le Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS), initialement introduit en 2009 et peaufiné en 2011 et 2012, est arrivé à maturité en termes de portée, d'acceptation et d'application au cours des deux dernières années. Cette tendance positive a été confirmée dans la toute dernière enquête sur les valeurs essentielles, dans laquelle un nombre encore plus grand de membres du personnel ont reconnu que leurs objectifs individuels contribuaient aux

résultats escomptés de leurs programmes et qu'ils recevaient des retours d'information réguliers de leur supérieur hiérarchique quant à leurs performances. En 2013, l'Organisation a intensifié ses efforts pour remédier de manière proactive aux résultats insuffisants. Le manuel visant à traiter la question des résultats insuffisants a été révisé et de nouveaux modèles pour l'établissement de plans d'amélioration des résultats ont été fournis aux membres du personnel et aux dirigeants.

23.9. En ce qui concerne le perfectionnement du personnel, une nouvelle politique de formation et de perfectionnement ainsi que de nouvelles directives en matière de formation ont été lancées en 2013, conformément à la stratégie de gestion des ressources humaines visant à faciliter l'apprentissage et le perfectionnement du personnel, ainsi que la réduction des lacunes en termes de compétences. Outre le recensement des besoins en matière de formation personnelle par le biais du PMSDS, les besoins essentiels en formation collective ont été identifiés dans le cadre du programme et budget. Ils ont été inclus dans les plans de formation exhaustifs. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'Organisation a continué à dispenser des formations internes (y compris sur l'orientation vers les services à la clientèle, l'éthique et le PMSDS) dans le cadre des initiatives du PRS, qui ont eu une incidence positive sur les résultats du PRS. Des formations intersectorielles collectives au sein de l'OMPI (y compris sur la résolution des litiges et la gestion des personnes), une coopération renforcée avec l'Office des Nations Unies à Genève sur les questions de formation, la poursuite du contrat de formation linguistique commun (UIT, OIT, OMS, OMPI) et un nouveau programme interne sur les thèmes propres à l'OMPI ont offert des opportunités de formation sur mesure pour le personnel et ce, de manière économique. Une forte augmentation du pourcentage de membres du personnel ayant fait part de leur satisfaction en matière d'opportunités d'apprentissage proposées par l'OMPI a été constatée dans le cadre de la toute dernière enquête relative aux valeurs essentielles. Un programme pilote visant à récompenser les excellents résultats, l'efficacité et l'innovation a été lancé en 2013.

23.10. Des améliorations ont été réalisées en 2013 en ce qui concerne la parité hommes-femmes et la diversité géographique. Un expert en matière de parité et de diversité a été recruté en juillet 2013. Une campagne pilote sur la diversité a été menée en vue d'accroître le nombre de demandeurs d'emploi en provenance de régions non représentées ou sous-représentées. La politique de l'OMPI sur l'égalité des sexes et un plan d'action connexe ont été rédigés et largement diffusés pour consultation. Un système de coordination dédié à la parité à l'échelle de l'organisation a été institué afin de faciliter l'accomplissement de progrès en matière d'intégration de la parité dans les programmes de l'OMPI.

23.11. L'élaboration d'une politique visant à appuyer la réforme des contrats en 2012 et à établir de bonnes pratiques conformes aux normes internationales s'est poursuivie. Un nouveau cadre et de nouvelles directives pour les programmes autres que de personnel, tels que les programmes de stage et de bourse, ont notamment été établis. Des politiques et procédures ont également été établies pour mettre en œuvre une nouvelle méthode de planification des classifications et reclassifications de postes, l'âge de la retraite a été aligné sur les recommandations de l'ICSC et les normes révisées de conduite applicables aux fonctionnaires internationaux ont été adoptées.

23.12. Un examen du système judiciaire interne, qui comprenait une étude détaillée réalisée par un expert externe et des consultations intensives avec les diverses parties prenantes, a donné lieu à des modifications du Statut et règlement du personnel, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Le système judiciaire interne amélioré prévoit des mécanismes formels rationalisés et de nouvelles procédures transparentes pour la gestion des griefs. Pour la première fois, un règlement informel des conflits est expressément promu dans le PRS, tandis que le bureau du médiateur a été renforcé.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

23.13. Les normes de conduite de la fonction publique internationale continuent d'être incorporées dans tous les contrats de l'OMPI. En outre, dans le cadre du système de déontologie et d'intégrité de l'OMPI, une politique de protection des personnes signalant des manquements a été instaurée et un programme obligatoire de formation à la déontologie et à l'intégrité, couvrant toute l'organisation et l'ensemble du personnel, a été achevé en 2013. La liste des consultants (ROC) présentée à la troisième session du CDIP a été intégrée au projet de la base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) et elle continue d'être mise à jour à intervalles réguliers.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Moins de temps passé entre la demande et la réalisation d'opérations standard en matière de ressources humaines (indemnité pour frais d'étude, indemnité pour charges de famille)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : quatre jours</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : trois jours</i>	Deux jours	Quatre jours : cible qui devrait être atteinte après la première année d'entrée en service du module de gestion des ressources humaines ERP (c'est-à-dire en 2015).	Objectif pas atteint
Rapport entre les membres du personnel (équivalent plein temps) et le personnel chargé des ressources humaines	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 29,3</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : un agent des ressources humaines pour 31 agents de l'Organisation (janvier 2011)</i>	Un agent des ressources humaines pour 50 agents de l'Organisation	Exercice biennal : 30,75 – 2012 : 31 – 2013 : 30,5	Objectif pas atteint
Pourcentage des membres du personnel satisfaits des services en matière de ressources humaines	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : très satisfaits : 31,8%, satisfaits : 45,5%, mécontents : 18,2%, très mécontents : 4,5%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : très satisfaits : 30,8%, satisfaits : 48,2%, mécontents : 17,9%, très mécontents : 3,1%</i>	50% très satisfaits	Exercice biennal : Très satisfaits : 31,2% satisfaits : 47,45% mécontents : 18,05% très mécontents : 3,3% En 2012 : Très satisfaits : 31,2% satisfaits : 48,7% mécontents : 17,2% très mécontents : 2,9% En 2013 : Très satisfaits : 31,2% satisfaits : 46,2% mécontents : 18,9% très mécontents : 3,7%	Objectif partiellement atteint
Résultat escompté : Effectifs gérés correctement, diversifiés, motivés et qualifiés				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 92%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 62%</i>	90%	Exercice biennal : 90,75% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels – 2012 : 91% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels (à fin avril 2012) – 2013 : 90,5% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels (à fin avril 2013)	Objectif pleinement atteint

Délai de recrutement	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 37,7 semaines</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 24 semaines</i></p>	21 semaines	<p>Moyenne de l'exercice biennal : 16,03 semaines (au 19 mars 2014)</p> <p>– 2012 : 16,5 semaines</p> <p>– 2013 : 15,56 semaines</p>	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de la masse salariale totale consacrée à la formation du personnel	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 0,46% (DGRH)</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 0,44% (janvier 2011, DGRH)</i></p>	1%	<p>2012 : 0,74% (DGRH et activités de formation financées par l'ICT, l'ERP et le PRS, hors coûts de personnel liés aux activités des formateurs internes)</p> <p>2013 : 0,78% (dont frais de formation d'autres secteurs et frais de personnel des formateurs internes)</p>	Objectif partiellement atteint
Diversité géographique – pourcentage d'États membres représentés	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 57,8%</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 56,70%</i></p>	60%	<p>2012 : 58,9% (dont services généraux et personnel linguistique)</p> <p>2013 : 59,3% (dont services généraux et personnel linguistique)</p>	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de femmes dans des postes d'administrateur et les catégories supérieures	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : P-4 – 43,9% P-5 – 31,9% D-1 – 14,6% D-2 – 25,0%</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : P-4 – 44,2% P-5 – 30,9% D-1 – 12,1% D-2 – 9,1%</i></p>	50% (selon le chiffre approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies sur recommandation de la CFPI)	<p>2012 : 2013 :</p> <p>P-4 – 44,4% 43,4%</p> <p>P-5 – 30,3% 34,3%</p> <p>D-1 – 24,4% 26,8%</p> <p>D-2 – 23,1% 33,3%</p>	Objectif pas atteint
Absentéisme en baisse	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 11,3</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : nombre moyen de jours de congé maladie par membre du personnel : 9,6</i></p>	Moyenne de 5,5 jours par membre du personnel	<p>Pour l'exercice biennal : 10,34</p> <p>– 2012 : 9,07</p> <p>– 2013 : 11,6</p>	Objectif pas atteint
Diminution du nombre de recours	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : Comité d'appel de l'OMPI : 14 TAOIT : 12</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : 27 cas</i></p>	22 cas	Comité d'appel de l'OMPI : 54 TAOIT : 21	Objectif pas atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)	8 790	9 942	9 970
IX.3 Effectifs gérés correctement, diversifiés, motivés et qualifiés	12 703	11 812	11 417
Total	21 493	21 754	21 387

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	16 832	17 294	17 294	100%
Autres dépenses	4 661	4 461	4 093	92%
TOTAL	21 493	21 754	21 387	98%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

(2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

23.14. L'augmentation nette générale des ressources affectées au programme concerne essentiellement le résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle) et tient essentiellement :

- à des coûts de personnel marginaux associés à la mise en œuvre du nouveau Statut et règlement du personnel, à la réforme des contrats et au flux de RH ERP;
- au renforcement de l'orientation vers la clientèle et à l'amélioration des services d'appui dispensés aux chefs de programme ainsi qu'aux membres du personnel;
- à l'augmentation des coûts de l'accord de l'OMPI conclu avec l'Office des Nations Unies à Genève pour la prestation de services médicaux; et
- un appui renforcé à la parité hommes-femmes et à la diversité géographique de l'Organisation.

Les éléments précités ont également engendré une migration des ressources du résultat IX.3 (Effectifs gérés correctement, diversifiés, motivés et qualifiés) vers le résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle).

B. Utilisation du budget 2012-2013

23.15. Le taux d'utilisation de 92% du budget traduit des dépenses inférieures à celles prévues en ce qui concerne : la couverture maternité et maladie, le Comité d'appel de l'OMPI et le tribunal administratif de l'OIT, ainsi que les activités de classification.

PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI GENERAUX**Chef de programme M. A. Sundaram****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

24.1. En 2012-2013, les achats et les voyages ont accompli des progrès satisfaisants et atteint les résultats escomptés, comme l'illustrent les données d'exécution présentées ci-dessous. En ce qui concerne les systèmes fonctionnels destinés à appuyer les activités d'achat et de voyage, les points essentiels de l'exercice biennal comprenaient la mise à niveau des modules d'achat ERP et l'intégration des demandes de voyage autres que des membres du personnel par le biais du système de gestion électronique des formulaires e-Works. Le cadre réglementaire a lui aussi été mis à jour et amélioré par une nouvelle procédure d'achats en vue du parachèvement du nouveau projet de salle de conférence, d'un code de conduite dans la gestion des relations avec les fournisseurs et d'une nouvelle politique sur les voyages, notamment un changement du seuil ouvrant droit à la classe affaires.

24.2. Les économies se sont poursuivies grâce aux appels d'offres émis dans le cadre de la coopération avec d'autres organisations internationales, qui ont engendré une économie totale de 1911 500 francs suisses pour l'exercice biennal. La mise en œuvre d'un nouveau seuil pour les voyages en classe économique (neuf heures), la réduction de l'indemnité de subsistance pour les vols de nuit et la réservation anticipée des billets ont permis de réaliser une économie totale de 923 000 francs suisses pour l'exercice biennal. On a également réalisé d'autres gains d'efficacité internes, comme une baisse du délai de traitement des visas de tiers et des transactions liées aux voyages et à des manifestations. Le temps de traitement des bons de commande a également été réduit de moitié, tandis que le nombre de bons de commande annulés a diminué de 30% sur l'exercice biennal.

24.3. En ce qui concerne la gestion des locaux, à la fin de 2013, 1627 espaces de travail étaient disponibles dans l'ensemble des bâtiments (locaux détenus ou loués par l'OMPI), soit une augmentation de 48 espaces de travail supplémentaires par rapport à la fin du précédent exercice biennal (1 579 espaces de travail en 2011). Sur ce nombre, 85,6% étaient occupés en 2013, contre 87% à la fin de 2011. L'augmentation du nombre d'espaces de travail non occupés tenait essentiellement à la pleine mise en œuvre d'une politique d'attribution des espaces de bureaux plus stricte (publiée en décembre 2010) pour l'ensemble des bâtiments.

24.4. Par conséquent, le Secrétariat a pu poursuivre la gestion des demandes d'espaces de travail sans avoir besoin de recourir à la location de lieux de travail supplémentaires hors site. En outre, un certain volume de documents, de dossiers et d'équipements entreposés ont pu être liquidés, ce qui a contribué à l'utilisation plus efficace et économique des aires de stockage sur le site et hors site. Cela a abouti à la résiliation de deux espaces de stockage hors site au cours de 2012 et à la résiliation de la location de 10 espaces de parking en 2013.

24.5. Afin d'améliorer la sécurité, une politique a été mise en œuvre dans l'ensemble des bâtiments (comme cela avait été fait dans le nouveau bâtiment au départ) dans le cadre de laquelle certains équipements de grande taille, classeurs et réserves de papier doivent être enlevés des espaces communs et placés dans des espaces clos afin de limiter les risques en cas d'incendie et autres incidents. Un certain nombre d'espaces de travail restent réservés sur un seul étage du bâtiment du PCT afin de créer le "chantier" nécessaire, en vue d'appuyer les principales rénovations des façades et du système de refroidissement/chauffage prévues au cours de l'exercice 2014-2015.

24.6. En ce qui concerne les installations techniques, un entretien régulier a été entrepris et tous les locaux continuent à fonctionner correctement. En ce qui concerne le bâtiment du PCT, les résultats de la deuxième évaluation technique d'experts ont été reçus en 2013; le remplacement du système de refroidissement/chauffage et la rénovation des façades seront effectués dans le cadre du Plan-cadre d'équipement approuvé par les États membres en 2013. En outre, la mise en œuvre d'une solution plus respectueuse de l'environnement pour le refroidissement des bâtiments GBI et GBII au moyen des eaux du lac Léman a été achevée mi-2013.

24.7. Les mesures visant à réduire la consommation d'électricité ont abouti à une réduction annuelle de la consommation d'électricité d'environ 2% (140 000 kWh) entre 2012 et 2013, ce qui représente une économie annuelle d'environ 15 000 francs suisses. Ces mesures comprenaient : i) une mise à niveau

des installations électriques dans le plus vieux bâtiment du campus de l'OMPI (GBI) qui s'est achevée en 2013; ii) le déploiement d'un système de refroidissement économique et respectueux de l'environnement dans le bâtiment GBI en 2012 et le bâtiment GBII en 2013; iii) la réduction de 50% des sources de lumière dans les étages de bureaux du bâtiment AB en 2013; et iv) l'installation de minuteriers dans les couloirs des bâtiments AB et GBI et de capteurs de pénombre dans le bâtiment GBI.

24.8. La consommation d'eau a été réduite d'environ 7% depuis août 2013, suite à la connexion de l'une des unités de refroidissement des centres de données du bâtiment AB aux eaux du lac Léman, soit une économie d'environ 12 000 francs suisses en 2013. De plus, la mise à niveau des systèmes individuels de refroidissement et de chauffage dans les bureaux situés dans l'angle du nouveau bâtiment s'est achevée mi-2013, offrant un meilleur contrôle de la température des pièces dans 19 bureaux.

24.9. Le réaménagement et l'agrandissement de l'une des salles de réunion du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment (d'une capacité de 80 places et dotée de trois cabines d'interprétation) ont été entrepris en 2013 et achevés en janvier 2014. Une salle de réunion provisoire (d'une capacité d'accueil de 45 places et équipée de trois cabines d'interprétation) a été créée au treizième étage du bâtiment AB, initialement en vue de compenser le manque de salles de réunion pendant la réalisation des travaux dans le nouveau bâtiment. Cependant, comme cette salle répond à un grand nombre de demandes en raison de sa fonctionnalité et de ses installations particulières, il a été décidé de la conserver en 2014 et de réévaluer la situation après l'achèvement de toutes les nouvelles installations de réunion, une fois le projet de nouvelle salle de conférence livré.

24.10. En ce qui concerne la gestion des biens, le comité de contrôle des biens a achevé son examen visant à établir une procédure d'inventaire plus simple et plus cohérente. De nouvelles procédures ont été publiées en 2012; elles visent, en particulier, à rehausser le seuil de suivi des postes de 100 à 1000 francs suisses et le seuil de capitalisation des postes de 1000 à 5000 francs suisses (à l'instar des autres organisations du système des Nations Unies), rationalisant par là même les procédures à faible valeur ajoutée. L'interface avec les aspects financiers de la gestion des biens a été entièrement mise en œuvre, mettant ainsi fin à la double saisie des données et aux rapprochements périodiques.

24.11. En vertu du projet d'accessibilité de l'OMPI, qui s'inscrivait dans le PRS jusqu'à 2012, un audit complet de l'accessibilité physique a été réalisé en 2012 par un architecte spécialisé dans tous les bâtiments existants du campus de l'OMPI. La liste détaillée des recommandations découlant de cet audit a été examinée en 2013 afin d'établir une liste de priorités parmi les mesures d'amélioration à mettre en œuvre à compter de la fin 2013. Un audit similaire a été mené au cours du premier semestre 2013 à l'égard de la future nouvelle salle de conférence. Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre en 2013 dans les bâtiments existants, dans la nouvelle salle (pendant la construction) et pendant la rénovation des parties du bâtiment AB (entre autres, des fonctionnalités telles que des rampes pour fauteuils roulants et des bandes antidérapantes sur les marches d'escaliers)

24.12. Dans le cadre de la Responsabilité sur le plan environnemental de l'OMPI, qui est une autre initiative du PRS, un certain nombre d'activités ont été entreprises en 2012 et en 2013 en vue de mieux sensibiliser le personnel aux questions d'environnement et/ou de prendre des mesures concrètes et pratiques. Ces mesures sont liées aux sujets suivants : questions relatives aux locaux (remplacement des installations techniques par des solutions plus écologiques, mise à niveau des installations électriques pour réduire la consommation d'électricité, conclusion d'un accord avec le fournisseur local d'électricité, renouvellement du tarif d'électricité pour le nouveau bâtiment avec le pourcentage maximum de contribution à la production d'électricité renouvelable dans le canton de Genève), adoption de critères environnementaux dans certains appels à soumission (p. ex. services de cafétéria, machines distributrices, articles de cafétéria jetables, produits de nettoyage, amélioration du recyclage), utilisation d'autres moyens pour les allers-retours domicile-bureau (journées ou mois de mobilité dans les transports publics et location gratuite de bicyclettes électriques et réparations des bicyclettes). En outre, l'OMPI a pris part à un certain nombre d'initiatives dans le contexte interinstitutions de l'ONU (principalement par le biais du PNUE et de "Sustainable UN" (SUN), telles que la participation à la collecte annuelle de données pour le Calculateur des gaz à effet de serre, ainsi que la participation aux réunions interinstitutions de gestion des installations en 2012 et 2013.

24.13. Conformément à la stratégie de l'OMPI visant à réduire progressivement sa flotte de véhicules et à remplacer les véhicules existants par des solutions alternatives respectueuses de l'environnement, quatre des 11 véhicules officiels de l'OMPI ont été vendus au cours de l'exercice biennal. Un nouveau véhicule hybride a été acheté en 2013 afin de réduire les émissions de carbone. Le programme a également assumé la responsabilité de gestion de l'utilisation de tous les véhicules officiels dans l'ensemble de l'Organisation.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner, de négociations ou de mesures de mondialisation – Nations Unies)	500 000 francs suisses (programme et budget à la valeur 2010-2011)	Au moins 500 000 francs suisses (programme et budget à la valeur 2010-2011)	1 911 500 francs suisses, selon les économies estimatives publiées par le groupe ACA.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de clients internes satisfaits des services d'achat	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 75%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : à déterminer (fin 2011)</i>	À déterminer fin 2011	73%	Non évaluable
Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier ou à une évaluation de l'ONU	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 10%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : à déterminer (fin 2011)</i>	À déterminer fin 2011	4%	Non évaluable
Temps de traitement des autorisations de voyage et des demandes de manifestation électroniques (sous condition de respect des délais)	AVE = 1 jour DME = 2 heures	AVE = 1 jour DME = 2 heures	AVE < 1 jour DME < 2 heures	Objectif pleinement atteint
Temps de traitement des visas de tiers	4 à 5 jours	2 à 3 jours	< 2 jours	Objectif pleinement atteint

Réduction du coût des voyages du fait des conférences électroniques et des visioconférences	À déterminer	À déterminer	Conformément à l'engagement de l'OMPI de réduire les coûts des voyages, un effort concerté a été déployé pendant l'exercice biennal pour accroître l'utilisation des technologies de conférence électronique : Visioconférences : – 2012 : 49 appels pour un total de 73 heures – 2013 : 57 appels pour un total de 94 heures WebEx/GoToMeetings : – 2012 : 51 manifestations (15 réunions, 36 entretiens à des fins de recrutement de ressources humaines) – 2013 : 63 manifestations (26 réunions, 37 entretiens à des fins de recrutement de ressources humaines)	Non évaluable
Location de lieux de travail supplémentaires et d'installations connexes (sur la base des mêmes effectifs qu'à la fin 2011)	80 espaces de travail	80 espaces de travail	80 espaces de travail (aucune location supplémentaire d'espaces de bureaux n'a été nécessaire pendant l'exercice biennal).	Objectif pleinement atteint
Nombre de grandes installations techniques (électriques, sanitaires, chauffage et climatisation) améliorées conformément aux normes en vigueur (à définir)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : modernisation ou remplacement des installations de refroidissement dans au moins un bâtiment pour satisfaire à la norme établie dans le cadre des exigences en matière d'alimentation des installations par les "eaux profondes du lac Léman". D'autres normes pour d'autres installations restent à définir.</i> Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : n.d.	n.d.	Les installations de refroidissement dans les bâtiments GBI et GBII au moyen du système des eaux profondes du lac Léman ont été mises à niveau et achevées respectivement en 2012 et un juin 2013. Les installations électriques du bâtiment le plus ancien (GBI) ont commencé d'être modernisées en 2012 pour être conformes à la législation locale récemment adoptée, ce qui présente l'avantage supplémentaire d'établir un cadre technique pour réduire la consommation d'électricité. Ce processus s'est achevé en 2013.	Non évaluable

Résultat escompté : Réduction de l'impact des activités de l'OMPI sur l'environnement				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de programmes assortis d'indicateurs, de niveaux de référence et de cibles d'amélioration de l'environnement	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> quatre programmes en 2011</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer fin 2011</p>	Tous les programmes	<p>Quatre programmes en 2012 ont reflété la responsabilité sur le plan environnemental :</p> <p><u>Programme 24</u> : l'alimentation par les eaux profondes du lac Léman a été déployée dans les bâtiments GBI et GBII en 2012 et 2013; choix continu des tarifs d'électricité présentant le plus fort pourcentage de contribution à la production d'électricité renouvelable (pour le nouveau bâtiment); 2% de réduction de la consommation d'électricité suite à la mise en œuvre de diverses mesures visant à moderniser les installations; 7% de réduction de la consommation d'eau suite à la modernisation des installations dans l'un des centres de données; intégration de critères écologiques dans les exigences de l'appel d'offres et au moins trois nouveaux contrats (services de cafétéria, distributeurs automatiques, produits de nettoyage, etc.).</p> <p><u>Programme 29</u> : l'alimentation du système de refroidissement par les eaux profondes du lac Léman fait partie de la phase de construction de la nouvelle salle et de plusieurs aires rénovées du bâtiment AB.</p> <p><u>Programme 28</u> : méthode dynamique, à savoir le remplacement d'anciens véhicules par des véhicules hybrides afin de réduire les émissions de carbone et la consommation d'énergie.</p> <p><u>Programme 19</u> : Publication de plusieurs articles sur les questions "écologiques" dans la Revue de l'OMPI.</p>	Objectif pas atteint
Pourcentage de réduction des émissions de carbone en ce qui concerne la consommation d'énergie	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> réduction de 2% des émissions de carbone ou indemnisation par le biais d'investissements dans la production locale d'énergie renouvelable</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> à déterminer fin 2011</p>	À déterminer fin 2011	<p>Indemnisation par le biais d'investissements dans la production locale d'énergie renouvelable grâce au choix (pour le nouveau bâtiment) des tarifs d'électricité qui présentent la plus forte contribution de ces investissements.</p> <p>Liquidation en 2012 de trois véhicules d'un millésime plus ancien du parc officiel de l'OMPI, et d'un autre en janvier 2013, ce qui s'est soldé par une réduction des émissions de carbone à compter de 2013. Un nouveau véhicule hybride a été acheté en 2013.</p>	Non évaluable

Résultat escompté : Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de programmes assortis d'indicateurs, de niveaux de référence et de cibles d'accessibilité physique	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : au moins un programme par an pour l'exercice biennal</i></p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : à déterminer fin 2011</i></p>	Tous les programmes connexes	<p>Trois sur six des programmes connexes :</p> <p><u>Programme 24</u> : suite à un audit physique des bâtiments existants (2012), les mesures suivantes ont été mises en œuvre en 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) des bandes antidérapantes ont été fixées sur les marches des escaliers dans tous les bâtiments et ont été renforcées dans le bâtiment du PCT pour une meilleure visibilité ii) des rampes pour l'accès des fauteuils roulants jusqu'aux cabines d'interprétation dans la grande salle de réunion du rez-de-chaussée du nouveau bâtiment <p><u>Programme 29</u> : suite à un audit physique sur l'accessibilité du projet de nouvelle salle de conférence, les mesures suivantes ont été mises en œuvre en 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) rampes pour l'accès des fauteuils roulants jusqu'aux cabines d'interprétation dans les nouvelles salles de réunion de la mezzanine du bâtiment AB ii) examen des itinéraires à emprunter en cas d'évacuation de la nouvelle salle et des installations adjacentes, et ajout de rampes d'évacuation pour fauteuils roulants iii) décision de créer une sortie supplémentaire depuis l'intérieur de la nouvelle salle directement à l'extérieur (mise en œuvre en 2014) <p><u>Programme 28</u> : les mesures ci-dessus constituent des améliorations en termes de sécurité. En outre, des lecteurs de badge dans plusieurs zones de plusieurs bâtiments (suite à des travaux de construction ou rénovation) ont été installés ou déplacés afin d'être situés à une hauteur appropriée pour une personne en fauteuil roulant.</p>	Objectif partiellement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
VIII.3 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	190	169	137
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)	44 747	39 036	37 223
IX.4 Sûreté et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI	393	466	466
IX.6 Nouvelle salle de conférence et installations connexes pour les réunions des États membres	202	233	233
IX.9 Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	299	298	195
IX.10 Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	439	486	411
Total	46 271	40 688	38 665

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	17 351	18 780	18 780	100%
Autres dépenses	28 920	21 908	19 885	91%
TOTAL	46 271	40 688	38 665	95%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

24.14. Le budget 2012-2013 après virements traduit la baisse des ressources hors personnel, essentiellement pour des services contractuels et des contrats de maintenance, qui trouvent leur reflet sous le résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle) en raison de :

- la réduction des coûts, conformément à l'engagement de l'Organisation de réduire les frais de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013; et
- la mise en œuvre réussie d'une politique d'affectation des espaces de bureau plus stricte qui a résulté dans la diminution du besoin de location d'espaces de bureaux à l'extérieur du campus de l'OMPI.

24.15. L'augmentation des ressources en personnel tenait essentiellement à la régularisation des agents temporaires de longue durée dans le programme, ayant donné pleine satisfaction dans leurs fonctions, sans interruption.

B. Utilisation du budget 2012-2013

24.17. L'utilisation du budget (ressources hors personnel) s'élève à 91% en raison essentiellement d'économies résultant d'appels d'offres émis notamment dans le cadre de la coopération avec d'autres organisations internationales, d'économies en matière de consommation d'énergie (énergie et eau) et de la résiliation de la location de deux zones de stockage hors site.

PROGRAMME 25 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Chef de programme M. A. Sundaram

RÉALISATIONS EN 2012-2013

25.1. Pendant la période de reddition de compte, des progrès majeurs ont été accomplis sous la direction du comité renouvelé des TIC présidé par le Directeur général dans la création d'un milieu des TIC tourné vers les clients et capable d'offrir une expérience d'ensemble à l'utilisateur grâce à un environnement plus accessible, interopérable et compatible, aussi bien au sein de l'OMPI que pour ses clients externes.

25.2. D'importants progrès ont été réalisés en matière de renforcement rentable de la capacité de continuité opérationnelle grâce à une restructuration de l'infrastructure des TIC et à l'externalisation stratégique de l'exploitation de l'infrastructure. La restructuration de l'infrastructure et le passage de la gestion des infrastructures et des services à un modèle d'externalisation se sont révélés à forte intensité de ressources pendant la transition.

25.3. Afin d'accompagner le recours croissant de l'Organisation aux TIC, des pratiques de gestion des risques liés à l'information se sont rapidement mises en place. L'OMPI a en particulier obtenu une certification ISO 27001 pour la gestion de la sécurité de l'information couvrant les demandes selon le PCT ainsi que les processus et systèmes de gestion des données.

25.4. Dans le cadre du processus de certification ISO, l'évaluation des risques liés à l'information a été effectuée de concert avec des examens complets et des mises à jour de toutes les politiques de sécurité de l'information de l'OMPI. Les campagnes de sensibilisation à la sécurité de l'information se sont également intensifiées, aboutissant à plus de 30% de l'ensemble des membres du personnel de l'OMPI suivant volontairement le cours pilote en ligne consacré à ce thème.

25.5. Les points forts suivants sont des indicateurs de progrès dans le domaine des services d'infrastructure, des solutions d'entreprise (y compris des services Internet), de la gestion des services informatiques et des services de sécurité de l'information :

- i) Le déploiement dans l'ensemble de l'Organisation de la nouvelle architecture interne des réseaux de données a pris fin en 2012, offrant des contrôles renforcés de la sécurité du réseau et le traitement efficace du trafic multimédia (phonie, vidéo et données).
- ii) Un certain nombre de modernisations et d'améliorations des technologies ont été entreprises. Elles comprennent :
 - le déploiement d'un nouveau système de téléphonie de propriété intellectuelle pour remplacer le standard téléphonique Nortel périmé, éliminant ainsi les risques opérationnels associés à l'utilisation de technologies obsolètes. Ce déploiement a également amélioré la disponibilité et réduit les coûts d'exploitation, en supprimant la nécessité d'entretenir un réseau de téléphonie distinct, tout en permettant l'utilisation de nouveaux services tels que des services de vidéo et téléphonie intégrés dans l'environnement informatique;
 - la mise à niveau des systèmes de productivité des bureaux pour migrer vers des plates-formes aux normes de l'industrie, y compris le remplacement des ordinateurs portables et des postes de travail dépassés, ainsi que des logiciels de bureautique périmés, qui gênaient la mise en œuvre efficace des travaux de l'Organisation avec les entités extérieures;
 - la mise à niveau du logiciel PeopleSoft en préparation pour la mise en œuvre de projets supplémentaires dans le cadre du portefeuille ERP. Elle a permis de mettre en place une assistance vendeurs adéquate et d'offrir de nouvelles fonctionnalités et fonctions aux utilisateurs;

- développement d'une plate-forme Single Sign-On (authentification unique et unifiée sur le Web) assurant une utilisation plus efficace avec davantage de sécurité des nouveaux modules de gestion des performances de l'Organisation du logiciel PeopleSoft et Oracle Hyperion mis en œuvre dans le cadre du portefeuille ERP;
 - la capacité de résistance en cas d'attaques extérieures a été renforcée par le biais de l'adoption d'un réseau de distribution de contenus et grâce au déploiement de systèmes de contrôles technologiques;
 - amélioration d'un certain nombre d'applications administratives qui ont renforcé l'efficacité des processus administratifs. Cela comprend la pleine intégration des demandes de voyages autres que celles des fonctionnaires et du processus de facturation dans le système électronique d'autorisation de voyage, des améliorations de l'expérience des utilisateurs du système de gestion de l'information administrative (AIMS) et de la passerelle de paiement, ainsi que des améliorations du système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel.
- iii) Pour répondre à la demande des États membres, 40 réunions de l'OMPI (18 en 2012 et 22 en 2013), ainsi que les conférences diplomatiques de Beijing et de Marrakech, ont été diffusées en direct sur Internet (par le biais du système de vidéo du Web). Les séances enregistrées étaient également disponibles sur le site Web de l'OMPI sous forme de vidéos à la demande. Une coordination technique essentielle a également été mise en place pour appuyer les deux conférences diplomatiques.
- iv) Les travaux préparatoires liés aux TIC se sont poursuivis pour la nouvelle salle de conférence, en portant principalement sur le choix des technologies, les achats et les négociations des contrats. Certaines des technologies, comme les services sans fil de grande capacité (Wi-Fi), ont été déployées en 2013 pour couvrir les salles A et B, ouvrant la voie à la prestation de services informatiques intégrés de manière transparente dans et autour de la nouvelle salle de conférence.
- v) Les risques liés aux éventuelles incidences opérationnelles de catastrophes localisées ont été considérablement réduits grâce à l'établissement de deux centres de données étroitement liés, à la nouvelle répartition des systèmes de stockage des données et à la redondance des sauvegardes, de l'infrastructure des serveurs et de l'architecture des réseaux pour les deux centres de données. De plus, 38 services TIC clés ont été évalués et des mesures adaptées mises en œuvre pour limiter les risques et garantir une amélioration de leur disponibilité.
- vi) Un certain nombre de projets tournés vers l'extérieur, comme le système de ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance (TIGAR), amélioration du programme WIPO Re:Search, le dépôt électronique de plaintes auprès du Centre d'arbitrage et de médiation et la Base de données sur les statistiques de propriété intellectuelle ont enregistré d'autres progrès grâce à la collaboration étroite avec les programmes 3, 7, 16 et 18.
- vii) Les principaux contrats de services ont été revus. Ils comprenaient :
- la renégociation des services d'impression en réseau qui a engendré d'importantes économies;
 - un nouvel appel d'offres pour l'appui du système PeopleSoft ainsi que pour les contrats de services d'assistance ICT généraux;
 - un nouvel appel d'offres pour le contrat de télécommunications qui a permis d'améliorer les capacités des services à moindres coûts.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Les investissements dans les TIC sont étroitement alignés sur les priorités stratégiques et entraînent des avantages sur le plan opérationnel				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de projets dont les retombées ont été évaluées après la mise en œuvre du projet	0	20%	Sur 16 projets initiés après le 1er mai 2012 et officiellement gérés par le bureau de gestion des projets conformément à des processus Prince 2 conçus sur mesure, dont un processus de clôture officiel; trois projets ont fait l'objet d'un examen des avantages.	Objectif partiellement atteint
Niveau de maturité d'ITIL en fonction de l'auto-évaluation officielle à l'échelle 5	En moyenne, deux des services d'assistance	Augmentation d'un point	Le niveau de maturité dans la gestion des incidents et des changements a augmenté d'un point (pour atteindre trois); il n'y a eu aucun progrès en matière de gestion des problèmes et des configurations.	Objectif partiellement atteint
Résultat escompté : Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Externalisation de l'exploitation et de la fourniture de l'infrastructure technique informatique	Deux applications hébergées	30% du parc de serveurs hébergé par l'ICC	75% du parc de serveurs hébergé au Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC) et tous les nouveaux serveurs sont désormais provisionnés par le biais de l'UNICC.	Objectif pleinement atteint
Les réunions de l'OMPI sont accessibles en temps réel sur Internet ou après la rencontre	Assemblées radiodiffusées	Au moins 20 jours de réunions radiodiffusés	Quelque 186 (88 en 2012 et 98 en 2013) jours de réunions ont fait l'objet d'une diffusion sur le Web, dont les réunions de l'Assemblée et les conférences diplomatiques. Un système d'archive de vidéos à la demande des réunions diffusées sur Internet est disponible sur le site Web de l'OMPI.	Objectif pleinement atteint
Nombre de voies de communication harmonieusement intégrées	Courrier électronique, téléphones séparés	courrier électronique, téléphone, conférence Web, réunion Web, séminaire Web intégrés	Intégration réussie du courrier électronique, de la téléphonie et des réunions sur le Web. L'intégration des conférences Web et des séminaires sur le Web sera traitée pendant l'exercice biennal 2014-2015.	Objectif partiellement atteint
Résultat escompté : Sûreté et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Caractère exhaustif et pertinence de la série de politiques, procédures et normes en matière de sécurité de l'information	Huit politiques en cours de révision	12 politiques à jour	Les politiques de sécurité ont été révisées, actualisées et approuvées par le Conseil des TIC, ce qui a donné lieu à 20 politiques actualisées qui ont été publiées sur l'Intranet de l'OMPI.	Objectif pleinement atteint
Registre actualisé des risques en matière de sécurité de l'information	Un registre des risques a été créé	Registre des risques révisé deux fois par an	Le registre des risques en matière de sécurité de l'information a été mis à jour deux fois par an et a été examiné en détail dans le cadre de la certification ISO 27001 des opérations du PCT.	Objectif pleinement atteint

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)	45 827	46 199	46 340
IX.4 Sûreté et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI	2 433	2 268	2 239
IX.14 Les investissements dans les TIC sont étroitement alignés sur les priorités stratégiques et entraînent des avantages sur le plan opérationnel	2 147	2 155	2 002
Total	50 408	50 622	50 581

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	19 128	20 260	20 260	100%
Autres dépenses	31 279	30 363	30 321	100%
TOTAL	50 408	50 622	50 581	100%

REMARQUES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

25.6. Le budget 2012-2013 après virements tient compte d'une diminution des ressources autre que celles pour le personnel en raison des ajustements réalisés pour réduire les coûts, conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

25.7. Cela a été compensé par une augmentation des dépenses de personnel, essentiellement due au reclassement d'un certain nombre de postes, y compris pour le renforcement de la fonction d'architecture d'entreprise informatique et la régularisation des fonctions permanentes.

25.8. Dans les ressources budgétaires globales consacrées aux dépenses autres que celles en personnel, un changement peut être observé à partir des résultats IX.4 (Sûreté et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI) et IX.14 (Les investissements dans les TIC sont étroitement alignés) au résultat IX.1 (Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle) tenant compte de l'augmentation de la sous-traitance pour l'UNICC.

B. Utilisation du budget 2012-2013

25.9. L'utilisation du budget global pour le programme au cours de l'exercice biennal a été conforme au budget après virements pour 2012-2013.

PROGRAMME 26 SUPERVISION INTERNE**Chef de programme M. T. Rajaobelina****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

26.1. La Division de l'audit et de la supervision internes a connu des changements importants de dotation en personnel avec l'arrivée du nouveau directeur de la division et la désignation d'un nouveau chef pour la section des enquêtes. À la fin de l'exercice biennal, tous les postes vacants avaient été pourvus et les effectifs étaient au complet. D'importants changements ont également pris place avec l'introduction et l'utilisation d'un logiciel de gestion des documents de travail électroniques pour enregistrer les processus de supervision, y compris la planification, le travail sur le terrain, l'examen et l'élaboration de rapports. Ce logiciel favorisait une amélioration des méthodes de travail, mais sa mise en œuvre nécessitait un certain temps, ce qui a eu une légère incidence sur le plan de l'exercice biennal.

26.2. La Division de l'audit et de la supervision internes a publié 19 rapports d'audit et d'évaluation contenant 161 recommandations d'améliorations. Le plan de supervision de la Division de l'audit et de la supervision internes a été mis en place à l'aide de la méthode d'évaluation des risques de la Division, qui prend en compte les contributions reçues de la part des États membres, de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS), de la haute direction et du vérificateur externe des comptes. Les activités d'audit et d'évaluation ont couvert divers domaines de gestion des programmes et des projets, y compris des projets du Plan d'action pour le développement, la gestion axée sur les résultats, la gestion des ressources humaines, le Département des conférences et des services linguistiques, les technologies de l'information et de la communication, les processus relatifs aux voyages et à la création de recettes au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.

26.3. Par le biais de son travail de supervision indépendant et objectif, la Division de l'audit et de la supervision internes a permis à la direction de l'OMPI de bâtir et de préserver une culture d'apprentissage et un fort engagement à l'égard de la responsabilisation à tous les échelons de l'OMPI, tout en contribuant à améliorer les méthodes et les activités organisationnelles.

26.4. Le retard en ce qui concerne les affaires nécessitant une enquête a été maîtrisé sans que la gestion de la charge de travail compromette le plan de travail de la Division, en dépit des 40 nouvelles affaires soumises au cours de l'exercice biennal. La politique en matière d'enquêtes et la révision du Manuel de procédure en matière d'enquêtes se sont révélées être des instruments importants permettant une meilleure gestion de la charge de travail.

26.5. Afin de mieux appréhender les attentes des collègues et de recueillir leur avis sur les activités de supervision, la Division utilise régulièrement des enquêtes de satisfaction. Ces enquêtes lui ont permis de mieux cerner les domaines dans lesquels elle pourrait améliorer ses travaux.

26.6. La Division de l'audit et de la supervision internes a continué à communiquer avec le personnel, la direction et les États membres au moyen de différentes présentations. La division a également organisé un séminaire pour mieux faire connaître la fonction d'évaluation de l'OMPI et sensibiliser aux bonnes pratiques en matière d'évaluation en mettant en avant leur utilité dans le cadre de la gestion et de la prise de décisions.

26.7. La Division de l'audit et de la supervision internes a fait le suivi des recommandations des années antérieures pour veiller à un suivi efficace de la direction. La direction de l'OMPI a également régulièrement consulté la division sur d'autres questions comme la rédaction ou la révision des politiques et la préparation des examens externes.

26.8. Les travaux de la Division de l'audit et de la supervision internes ont continué d'être étudiés de près par l'Organe consultatif indépendant de surveillance au cours de l'exercice biennal. Par le passé, l'Organe consultatif a jugé que le fonctionnement de la division était à haut risque. Dans son rapport annuel au Comité du programme et du budget en 2012³⁹, l'Organe consultatif a fait valoir qu'il pensait que les progrès visant à remédier aux lacunes de la Division de l'audit et de la supervision internes

³⁹ Notée précédemment comme présentant un "risque très élevé" - WO/PBC/19/10 du 31 juillet 2012 - paragraphes 30 et 40.

avaient suffi à réduire la cote de risque des travaux de la division et a loué la qualité de certains rapports de supervision⁴⁰.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

26.9. Quatre évaluations de projets du Plan d'action pour le développement ont été menées, à savoir :

- projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets;
- projet du Plan d'action pour le développement sur les accès et l'appui aux bases de données spécialisées;
- projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle; et
- projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional.

26.10. En outre, la Division de l'audit et de la supervision internes a incorporé les préoccupations du Plan d'action pour le développement dans son portefeuille de pays et ses évaluations de programme, le cas échéant.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Une fonction d'audit interne efficace et professionnelle couvrant tous les secteurs à haut risque				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'audits réalisés dans des secteurs à haut risque	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> six audits réalisés dans des secteurs à haut risque <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> six audits effectués (2010)	12 audits (en 2012-2013)	2012-2013 : 11 audits effectués. Quatre audits ont été réalisés dans des secteurs à haut risque en 2012 Sept audits ont été réalisés dans des secteurs à haut risque en 2013	Objectif pleinement atteint
Les normes professionnelles, le code de déontologie et les pratiques recommandées de l'Institut des auditeurs internes (IIA) sont appliqués.	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> examen d'assurance-qualité de la Section d'audit interne réalisé par le vérificateur externe des comptes. <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> les activités de la Section de l'audit interne sont "généralement conformes aux normes établies par l'IIA" (examen d'assurance-qualité de la Section de l'audit interne effectué par le vérificateur externe des comptes, 2009)	Maintenir cette évaluation "généralement conformes aux normes établies par l'IIA" lors des prochains examens d'assurance qualité effectués par le vérificateur externe	Les travaux d'audit ont été soumis à une supervision et un contrôle de qualité à deux niveaux pour assurer la conformité avec les normes de l'IIA et un avis de pratiques Afin de se préparer à une évaluation d'assurance qualité, la Division de l'audit et de la supervision internes a effectué une auto-évaluation conformément aux normes établies par l'IIA. Le rapport a conclu que la Division de l'audit et de la supervision internes était généralement conforme aux normes établies par l'IIA.	Objectif pleinement atteint

⁴⁰ WO/IAOC/31/2 du 6 décembre 2013 – paragraphe 26.

<p>Suivi complet et précis de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision, montrant les recommandations passées, les recommandations nouvelles ajoutées et l'état de leur application</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> rapports tous les six mois sur la mise en œuvre des activités de supervision ouvertes</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> la Division de l'audit et de la supervision internes a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision à deux reprises en 2010.</p>	<p>La mise en œuvre de toutes les recommandations de la Division de l'audit et de la supervision internes fait l'objet d'un suivi tous les six mois</p>	<p>Les rapports semestriels réguliers au DG comprenaient toutes les recommandations relatives à la supervision.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Résultat escompté : Les rapports d'enquête constituent une base fiable pour les décisions du Directeur général</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Les enquêtes sont menées conformément à la Charte de la supervision interne, aux lignes directrices uniformes pour les enquêtes de l'ONU, au Manuel de procédure en matière d'enquêtes et à la politique en matière d'enquêtes (en cours d'élaboration).</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 12 mois</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> les enquêtes sont menées conformément à la Charte de l'audit interne, aux lignes directrices uniformes pour les enquêtes des Nations Unies et au Manuel de procédures en matière d'enquêtes</p>	<p>Temps moyen écoulé inférieur à six mois pour la réalisation des enquêtes</p>	<p>21 dossiers d'enquête enregistrés en 2012 et 19 en 2013, contre 11 en 2011 et 13 en 2010.</p> <p>25 dossiers d'enquête ont été clôturés en 2012 et 21 en 2013.</p> <p>La durée moyenne pour clôturer un dossier d'enquête était de 6 mois en 2012 et de 3 mois en 2013.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Résultat escompté : Des données d'évaluation fondées sur des éléments probants sont mises à la disposition de la haute direction, des chefs de programmes et des États membres aux fins de la prise de décisions</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Les évaluations sont établies conformément à la politique d'évaluation et à la section du Manuel de procédures portant sur l'évaluation.</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> une évaluation du portefeuille d'activités dans un pays (Kenya) a été presque achevée (projet de rapport final reçu)</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> La politique d'évaluation sera mise en œuvre progressivement en 2012 et 2013</p>	<p>Au moins six enquêtes clôturées au cours de l'exercice biennal</p>	<p>Huit enquêtes ont été clôturées au cours de l'exercice biennal.</p> <p>Six en 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évaluation du portefeuille d'activités dans un pays (Kenya); - le rapport de validation du rapport sur l'exécution du programme 2010-2011 (en collaboration avec la Section de l'audit) ; - quatre évaluations de projet du Plan d'action pour le développement. <p>Deux en 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation du programme 1 Droit des brevets; - rapport d'évaluation sur les Services d'appui fournis au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). <p>Toutes les évaluations ont été établies conformément à la politique d'évaluation et à la section du Manuel de procédures portant sur l'évaluation.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IX.11 Fonction d'audit interne efficace et professionnelle couvrant tous les secteurs à haut risque	1 364	1 553	1 834
IX.12 Les rapports d'investigation constituent une base fiable pour les décisions du Directeur général	1 364	1 641	1 497
IX.13 Des données d'évaluation fondées sur des éléments probants sont mises à la disposition de la haute direction, des chefs de programmes et des États membres aux fins de la prise de décisions	2 321	1 598	1 356
Total	5 050	4 792	4 687

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 250	3 987	3 987	100%
Autres dépenses	800	805	699	87%
TOTAL	5 050	4 792	4 687	98%

NOTES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

26.11. Le budget 2012-2013 après virements tient compte d'une diminution des ressources autre que celles pour le personnel en raison des ajustements réalisés pour réduire les coûts, conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013. Cela a été compensé par le transfert de ressources supplémentaires au programme pour la réalisation de l'étude extérieure indépendante sur le programme de l'OMPI en matière d'assistance technique aux pays soumis à des sanctions de l'ONU.

B. Utilisation du budget 2012-2013

26.12. L'utilisation du budget tient compte d'une légère diminution des ressources déployées pour les activités relatives à l'audit, comme indiqué au titre du résultat IX.11 (Une fonction d'audit interne efficace et professionnelle), due, entre autres, au coût de l'expertise externe pour les audits et enquêtes spécialisés. Cela a été compensé par une diminution des ressources dédiées aux enquêtes, comme indiqué au titre du résultat IX.13 (Données d'évaluation factuelles), essentiellement due au coût plus bas que prévu des prestataires de services individuels extérieurs.

PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFERENCE ET SERVICES LINGUISTIQUES**Chef de programme M. A. Sundaram****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

27.1. La mise en place de la politique linguistique de l'OMPI, adoptée par les États membres lors des Assemblées de 2011, a débuté en 2012, avec la couverture de six langues pour les documents des réunions de tous les comités de l'OMPI et de la plupart des principaux organes, et elle s'est achevée à la fin de l'exercice biennal. En raison de l'élargissement de la couverture linguistique, les volumes de traduction ont nettement augmenté au cours de l'exercice biennal. Par rapport à un total de 24,52 millions de mots (environ 74 331⁴¹ pages types de l'ONU) traduits en 2010-2011, le programme en a traduit 33,17 millions (100 524⁴² pages types de l'ONU) en 2012-2013, soit une hausse de 35% pour l'exercice biennal. Les effets de la nouvelle politique linguistique ont été suivis avec attention en 2012 et une rationalisation rigoureuse ainsi que des mesures de contrôle ont été appliquées en 2013 afin de contenir l'augmentation. Même si une hausse de 53% a été observée entre 2011 et 2012, le nombre de mots traduits en 2013 a diminué de 18% par rapport à 2012.

27.2. Le Secrétariat a continué à accorder plus d'importance à l'externalisation des services de traduction, avec 56% de la charge de travail sous-traitée par des traducteurs individuels ou institutionnels au cours de l'exercice biennal. Pour améliorer la qualité des traductions, rationaliser les méthodes de travail et constituer des bases de données terminologiques multilingues, les outils appropriés de traduction assistée par ordinateur (TAO) répertoriés à la fin de 2012 ont été déployés en 2013. Les outils de TAO sont désormais totalement intégrés dans les travaux du programme.

27.3. Des services d'interprétation ont continué d'être fournis pour toutes les réunions de l'OMPI, aussi bien au siège que dans d'autres endroits, selon les besoins.

27.4. Le programme a activement pris part à l'organisation de la conférence diplomatique sur la protection des prestations et des exécutions audiovisuelles à Beijing, en Chine, en juin 2012, et à la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées à Marrakech, au Maroc, en juin 2013. Il a fourni des services de conférence, d'interprétation et de traduction pour ces deux conférences comptant chacune environ 900 participants.

27.5. Les services aux congressistes, comme la diffusion sur le Web, la vidéo à la demande et l'inscription en ligne, ont continué de s'améliorer au cours de l'exercice biennal. Le recours à l'enregistrement en ligne a été étendu à tous les principaux comités et organes de l'OMPI, et une version améliorée du système d'enregistrement sur le Web comprenant une fonctionnalité pour faciliter l'enregistrement des congressistes déjà enregistrés a été introduite pour les deux sessions des assemblées qui se sont déroulées en 2013.

27.6. Au cours de l'exercice biennal, 260 réunions intergouvernementales ont eu lieu à Genève, contre 250 en 2010-2011. Le nombre de réunions ad hoc (visites d'étude, consultations, groupes, réunions bilatérales, présentations, visites officielles et réunions internes) a augmenté à 11 200 par rapport à 6560 en 2010-2011. En outre pendant l'exercice biennal, 167 réunions au total auront eu lieu en dehors des heures de réunions standard, c'est-à-dire après 18 h 30 ou le week-end.

27.7. La politique sur la gestion des dossiers et l'archivage, adoptée au cours de l'exercice biennal, a tenu lieu de cadre général pour l'élaboration future des procédures et des calendriers de conservation de l'OMPI en ce qui concerne l'utilisation, le contrôle, la sécurité, la conservation et la liquidation des dossiers de l'OMPI.

27.8. Conformément aux engagements de l'OMPI visant à améliorer les mesures d'efficacité, les négociations concernant les tarifs des services postaux avec les partenaires externes se sont poursuivies. Les coûts d'expédition ont ainsi connu une diminution de 23% en 2013 par rapport à 2012.

⁴¹ Exception faite des mots révisés dans le cadre du processus de contrôle qualité (révision et relecture) pour les documents traduits.

⁴² Idem.

27.9. Les services d'impression et de publication ont continué à être fournis de manière efficace et ponctuelle en dépit de l'augmentation de la charge de travail due au nombre croissant de réunions que l'OMPI a organisées au cours de l'exercice biennal, notamment les deux conférences diplomatiques et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage des utilisateurs internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 89% d'avis favorables <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> évaluation à la fin 2011	10% d'augmentation du taux à la fin 2013	Un total de 260 réunions intergouvernementales ont eu lieu à Genève au cours de l'exercice biennal. En outre, des services d'appui pour les conférences ont été assurés pour quelque 11 200 autres manifestations, telles que des visites d'étude, consultations, groupes, réunions bilatérales, présentations, visites officielles et réunions internes. Les résultats d'une enquête de satisfaction menée en 2013 ont indiqué que 98% des utilisateurs jugeaient la qualité globale des services de conférence de l'OMPI excellents (64%) ou bons (34%).	Objectif pleinement atteint
Normes de productivité de traduction et coût par page de traduction	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> 11 933 276 mots en 2011 (environ 36 161 pages types de l'ONU) 213 francs suisses par page <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> productivité et niveaux des coûts à la fin 2011	10% d'augmentation par rapport au niveau de référence	Un total de 18,24 millions de mots (55 282 pages types de l'ONU) ont été traduits en 2012 et 14,93 millions de mots (45 242 pages types de l'ONU) en 2013. Le coût par page (moyenne pondérée pour l'exercice biennal) était de 191 francs suisses.	Objectif pleinement atteint
Politique linguistique globale adoptée par les États membres et exigences connexes en matière d'affectation des ressources	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 :</i> politique linguistique 2011 élaborée pour la documentation des comités permanents et des organes principaux de l'OMPI <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 :</i> politique linguistique élaborée en 2010 exclusivement pour la documentation des comités permanents de l'OMPI	La politique linguistique couvre la documentation de toutes les réunions de l'OMPI, ainsi que l'offre linguistique des publications et du site Web de l'OMPI	La politique linguistique a été élargie à tous les comités permanents et des organes principaux de l'OMPI.	Objectif pleinement atteint

Taux de productivité pour les calculs, l'introduction de données, le rassemblement et la fourniture de statistiques (remise du courrier)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2011 : 1 694 940 articles envoyés au coût de 2495 669 francs suisses en 2011</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2012-2013 : taux de productivité à la fin 2011</i>	10% d'augmentation par rapport aux niveaux de référence	La renégociation des contrats avec les services postaux et le regroupement des adresses ont entraîné une baisse globale des coûts d'expédition de 23% en 2013 par rapport à 2012. - 1 803 346 articles au coût de 2216 038 francs suisses (2012) - 1 439 000 articles au coût de 1705 981 francs suisses (2013) 18% du courrier recommandé pour le système de Madrid a été envoyé par courrier ordinaire en 2013, ce qui a également contribué aux réductions de coûts.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de documents presse PCT sur papier et sous forme électronique respectant les délais	Taux à la fin 2011	10% d'amélioration par rapport au niveau de référence	Documents presse PCT sur papier respectant les délais : 98% Documents presse PCT sous forme électronique respectant les délais : 100%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de notifications Madrid sur papier respectant les délais	Taux à la fin 2011	10% d'amélioration par rapport au niveau de référence	Notifications Madrid sur papier respectant les délais : 99%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de données Romarin du système de Madrid sous forme électronique respectant les délais	Taux à la fin 2011	10% d'amélioration par rapport au niveau de référence	Données Romarin du système de Madrid sous forme électronique respectant les délais : 100% (début 2012) Ce service a été arrêté début 2012.	Objectif abandonné

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, conférences, service linguistique, achats, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux)	37 240	37 706	37 079
Total	37 240	37 706	37 079

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	28 090	28 022	28 022	100%
Autres dépenses	9 150	9 684	9 057	94%
TOTAL	37 240	37 706	37 079	98%

NOTES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

27.11. L'augmentation du budget après virements tient compte des ressources supplémentaires nettes transférées au programme pour :

- la mise en œuvre de la politique linguistique de l'OMPI, en particulier pour traiter l'augmentation des volumes de traduction en raison de l'élargissement de la couverture linguistique; et,
- la prestation de services d'interprétation pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale en décembre 2013.

B. Utilisation du budget 2012-2013

27.12. La légère sous-utilisation des ressources au cours de l'exercice biennal par rapport au budget après virements tient compte de l'évolution plus lente que prévue des outils de traduction informatiques, et des économies liées aux services d'expédition du courrier, d'imprimerie et de gestion des dossiers et des archives.

PROGRAMME 28 SURETE ET SECURITE**Chef de programme M. A. Sundaram****RÉALISATIONS EN 2012-2013**

28.1. Les coûts des services de sûreté et de sécurité sur l'exercice biennal 2012-2013 sont toujours conformes à ceux des années antérieures en pourcentage des dépenses totales de l'Organisation. Au cours de l'exercice biennal, le programme a continué de gérer tous les systèmes de sécurité et de sûreté de l'organisation et a progressivement assumé la responsabilité de la gestion des nouveaux systèmes de sécurité et de sûreté dans le nouveau bâtiment tandis que les garanties expiraient.

28.2. L'exercice biennal 2012-2013 a également vu l'entrée en vigueur de nouvelles politiques sur la sécurité et la sûreté des déplacements des fonctionnaires en mission, ainsi que la normalisation de la présentation des badges conformément au système unifié de sécurité des Nations Unies, l'adoption d'un contrôle d'accès biométrique amélioré au Centre informatique du nouveau bâtiment et un resserrement de la sécurité aux manifestations commanditées par l'OMPI à l'extérieur de Genève. Plus particulièrement, des services de sécurité complets ont été fournis avant et pendant deux conférences diplomatiques importantes, la conférence diplomatique sur la protection des prestations et des exécutions audiovisuelles à Beijing, en Chine, du 20 au 26 juin 2012, et la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées à Marrakech, au Maroc, du 17 au 28 juin 2013. Par ailleurs, suite à la décision du Conseil des chefs de secrétariat en novembre 2012, les procédures de sécurité des manifestations ont été resserrées afin de garantir une gestion de la sécurité et de la sûreté optimale pour ce type de manifestation d'envergure. En conséquence, des évaluations des risques plus poussées relatives aux lieux ont été réalisées, des protocoles de sécurité et d'évacuation ont été élaborés et les services de sécurité ont été renforcés pour plusieurs importantes manifestations et conférences extérieures organisées sous l'égide de l'OMPI en 2013, à savoir la Conférence africaine sur l'importance stratégique des politiques de propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation, la création de valeur et la compétitivité, qui s'était tenue à Dar es-Salaam, en République-Unie de Tanzanie, les 12 et 13 mars; le Colloque mondial sur les indications géographiques à Bangkok, en Thaïlande, du 27 au 29 mars; la réunion de la CEDEAO et des ministres mauritaniens relative à la responsabilité du droit d'auteur à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 4 au 6 décembre, ainsi que la conférence diplomatique susmentionnée de Marrakech (Maroc).

28.3. Les locaux des bureaux extérieurs de l'OMPI de Singapour et Tokyo ont également subi des audits d'évaluation en 2012. Toutefois, les audits d'évaluation des bureaux externes de Rio de Janeiro et de New York, initialement prévus pour le premier semestre de 2013, ont été reportés en raison des préparatifs intensifs menant à (et des demandes croissantes nécessaires pour) la conférence diplomatique de Marrakech, ainsi que les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui ont eu lieu en décembre 2013. En outre, le programme a également participé de manière intensive à l'élaboration du Plan d'intervention pour la poursuite des opérations et la Stratégie de gestion pour la poursuite des opérations de l'OMPI.

28.4. Le nombre total d'incidents déclarés menaçant la sûreté et la sécurité lors de l'exercice biennal est resté faible, avec six incidents où des membres du personnel ont subi des blessures en 2012 et quatre en 2013. Le pourcentage total d'incidents ayant causé des blessures à des membres du personnel a été nettement inférieur à 2% en 2012-2013.

28.5. Au cours de l'exercice biennal, les travaux relatifs à la construction et aux systèmes techniques de sûreté et de sécurité du nouveau Centre des opérations de coordination de sécurité, qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment GB1, ont connu une progression stable. Les travaux ont débuté en février 2012. La complexité technique du Centre des opérations de coordination de sécurité nécessitait un réseau local (LAN) distinct, qui a été installé à la fin de 2012, indépendamment du réseau étendu mis à la disposition du reste de l'Organisation, afin d'assurer une connectivité et une exécution optimales des systèmes de sécurité. En outre, des technologies propres à la sûreté et à la sécurité, telles que des systèmes de communication d'urgence et des systèmes de détection incendie, ont été installées à la fin de 2013. L'achèvement du projet est prévu pour la fin de 2014.

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IX.4 Sûreté et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI	12 159	11 385	11 026
Total	12 159	11 385	11 026

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	2 693	2 280	2 280	100%
Autres dépenses	9 466	9 105	8 746	96%
TOTAL	12 159	11 385	11 026	97%

NOTES :

- 1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.
- 2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

28.7. Le budget après virements tient compte d'un ajustement à la baisse en ressources de personnel et autres, respectivement, pour les raisons suivantes :

- le transfert de postes vacants du programme pour renforcer les travaux de l'Organisation sur les études économiques et l'analyse dans le cadre du programme 16 et pour favoriser la mise en œuvre de la politique linguistique de l'OMPI au titre du programme 27;
- les ajustements réalisés pour réduire les coûts, conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

B. Utilisation du budget 2012-2013

28.8. L'utilisation du budget pour ce qui est des dépenses autres que celles de personnel s'est élevée à 96%, essentiellement en raison d'un léger retard dans la mise en œuvre du projet de sécurité H-MOSS en l'attente de la nomination d'un nouveau chef de projet. En outre la surcapacité Arndt prévue pour les exigences de sécurité ad hoc pour les événements inattendus n'a pas été totalement utilisée.

PROGRAMME 29 PROJETS DE CONSTRUCTION**Chef de programme M. A. Sundaram**

RÉALISATIONS EN 2012-2013

PROJET RELATIF À LA NOUVELLE CONSTRUCTION

29.1. À la fin de 2011, un certain nombre de réparations, de travaux de remplacement et de finition n'avaient pas été terminés par l'ancien entrepreneur général. En raison des retards constants, le Secrétariat a amorcé une série de discussions de haut niveau avec l'ancien entrepreneur général entre décembre 2011 et juillet 2012. Suite à ces réunions, l'OMPI et l'ancien entrepreneur général ont décidé ensemble et à l'amiable de résilier le contrat. Depuis août 2012, tous les travaux de réparation, de remplacement et de finition sont réalisés par l'OMPI, les coûts étant couverts par les fonds retenus sur les derniers paiements effectués à l'ancien entrepreneur général. La majorité des travaux en suspens concernant les façades et divers éléments plus petits dans le bâtiment ont été achevés lors de l'exercice biennal. Les travaux restants concernant essentiellement le rez-de-chaussée et les fenêtres donnant sur les jardins ont exigé une évaluation approfondie, qui s'est déroulée au cours du second semestre de 2013. Les travaux de réparation nécessaires devraient être effectués lors de l'exercice biennal 2014-2015. Le couvert végétal du toit a été reporté de l'automne 2013 au printemps 2014.

PROJET DE NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE

29.2. Le chantier du projet de nouvelle salle de conférence a ouvert à la mi-août 2011, et les travaux d'excavation et de construction de l'ouvrage principal se sont poursuivis jusqu'à la fin 2011. Compte tenu des retards provoqués par l'ancien entrepreneur général au début de 2012 et du manque ultérieur de conformité avec certaines obligations contractuelles, le Secrétariat a amorcé une série de discussions de haut niveau avec l'ancien entrepreneur général jusqu'en juillet 2012. Suite à ces réunions, l'OMPI et l'ancien entrepreneur général ont décidé ensemble et à l'amiable de résilier le contrat. Au mois d'août 2012, le chantier est passé sous la responsabilité directe de l'OMPI. Un certain nombre de modifications ont été apportées à la structure de gouvernance et de gestion du projet, ainsi qu'au cadre contractuel, et des mandats supplémentaires ont été confiés à l'architecte, au pilote et aux bureaux d'ingénieurs afin de répartir tous les éléments relevant précédemment du mandat de l'entrepreneur général. La structure remaniée de gouvernance et de gestion du projet a apporté une plus grande souplesse et agilité, et a conduit à une amélioration des délais de réactivité. À la fin de 2012, environ 27% des entrepreneurs et des fournisseurs ont été engagés par l'OMPI à l'issue d'un processus d'achat spécifique, ce qui correspond à environ 42% des coûts totaux de construction. Fin 2013, le nombre total d'entrepreneurs sur site était d'environ 50, pour un montant contractuel global de près de 50 millions de francs suisses, ce qui correspond à environ 98% du coût de construction de référence. Les dispositions susvisées ont également facilité la gestion d'un certain nombre de modifications et questions imprévues au titre du projet, identifiées lors de son exécution de manière dynamique et opportune.

29.3. Les retards de l'ancien entrepreneur général, la résiliation à l'amiable du contrat qui s'est ensuivie et l'avancement du chantier ont mené à un calendrier provisoire révisé, portant la date d'achèvement prévue d'avril 2013, soit la date de livraison initiale conformément au contrat avec l'ancien entrepreneur général, à février 2014. La date d'achèvement prévue a de nouveau été modifiée de février 2014 à avril 2014⁴³.

29.4. Une partie du sous-sol rénové du bâtiment AB a été livrée et est utilisée depuis septembre 2013. Une nouvelle salle de réunion sur la mezzanine du bâtiment AB est utilisée depuis octobre 2013.

⁴³ La date d'achèvement prévue a encore été modifiée début 2014 à juillet 2014.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : Nouvelle salle de conférence et installations connexes pour les réunions des États membres				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Construction d'une nouvelle salle de conférence et d'installations connexes conformément aux critères de qualité, au budget et aux délais approuvés	n.d.	n.d.	<p>Achèvement de la phase de construction du projet de nouvelle salle de conférence (nouvelle salle de conférence à proprement parler, modifications des deux étages restants du bâtiment AB et du nouveau centre d'accès au campus de l'OMPI) reporté à avril 2014⁴⁴ pour une première utilisation prévue en septembre 2014.</p> <p>Achèvement des modifications au niveau du sous-sol du bâtiment AB ainsi qu'une nouvelle salle de réunion sur la mezzanine du bâtiment AB en septembre et en octobre 2013 respectivement.</p> <p>Le respect des normes de qualité prescrites et approuvées et des limites budgétaires continue d'être surveillé de près par le pilote, le comité de gestion et coordination de la construction, et le comité de construction.</p>	Non évaluable
Résultat escompté : Coûts relatifs au nouveau bâtiment administratif maintenus au minimum				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Utilisation des fonds restants disponibles dans le cadre du budget consolidé et des provisions approuvées pendant la période de garantie relative à la construction	n.d.	n.d.	Les dépenses ne dépassaient pas les limites budgétaires à la fin de l'exercice biennal 2012-2013.	Non évaluable

BUDGET ET DÉPENSES EFFECTIVES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013
IX.4 Sûreté et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI	46	48	60
IX.5 Coûts relatifs au nouveau bâtiment administratif maintenus au minimum	7 020	6 601	6 674
IX.6 Nouvelle salle de conférence et installations connexes pour les réunions des États membres	608	587	350
Total	7 675	7 237	7 084

⁴⁴ Idem.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2012-2013 approuvé	Budget 2012-2013 après virements	Dépenses 2012-2013	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	345	367	367	100%
Autres dépenses	7 330	6 870	6 717	98%
TOTAL	7 675	7 237	7 084	98%

NOTES :

1) Le budget restructuré après virements tient compte du budget ajusté des programmes après les virements réalisés au cours de l'exercice 2012-2013, conformément à l'article 5.5 du règlement d'exécution du Règlement financier.

2) Les dépenses de personnel indiquées dans le budget de l'exercice 2012-2013 après virements représentent les dépenses réelles engagées pendant l'exercice biennal.

A. Budget 2012-2013 après virements

29.5. L'affectation aux dépenses autres pour le budget 2012-2013 après virements, tient compte des ajustements à la baisse opérés pour réduire les coûts conformément aux engagements de l'Organisation de réduire les dépenses de 10,2 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2012-2013.

B. Utilisation du budget

29.6. L'utilisation du budget global pour le programme au cours de l'exercice biennal a été conforme au budget après virements pour 2012-2013.

[Les annexes suivent]

VII. ANNEXES

ANNEXE I

REPARTITION DES EVALUATIONS DE L'EXECUTION PAR PROGRAMME

Dans le présent Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013, l'exécution de chacun des programmes est évaluée de la manière suivante :

Section I : Réalisations pendant l'exercice biennal 2012-2013

Un résumé analytique qui présente les résultats obtenus en 2012-2013 par le programme concerné et les difficultés rencontrées durant la période examinée.

Section II : Mise en œuvre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement

Cette section rend compte de la manière dont un programme s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Conformément à la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2010⁴⁵, le rapport concernant le Plan d'action pour le développement comprend des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets et des recommandations du Plan d'action pour le développement.

Section III : Données relatives à l'exécution

Le tableau qui figure dans cette section présente un récapitulatif des résultats escomptés par programme et les indicateurs d'exécution tels qu'ils ont été approuvés par les États membres dans le programme et budget pour 2012-2013. Les niveaux de référence ont été mis à jour, selon les besoins, afin de rendre compte des niveaux réels à la fin de 2011. Conformément à la demande des États membres, les tableaux des données d'exécution ont été améliorés en 2012-2013 afin de rendre compte non seulement des niveaux de référence initiaux (selon le programme et budget 2012-2013), mais également des niveaux de référence actualisés (selon les chiffres de fin 2011), et les objectifs (selon le programme et budget 2012-2013) à des fins de comparaison par rapport aux données d'exécution et aux évaluations. Les données relatives à l'exécution du programme pour 2012-2013 sont présentées en fonction de chaque indicateur, dans la quatrième colonne du tableau. Dans la cinquième colonne se trouve une évaluation de l'exécution du programme au moyen du "code de couleurs".

Section IV : Budget et dépenses effectives pour 2012

La dernière section fournit des informations sur le budget 2012-2013 approuvé, le budget après virements 2012-2013, les dépenses effectives et l'utilisation du budget au cours de l'exercice biennal. Les rapports concernant cette section avaient été améliorés pour inclure deux tableaux pour 2012-2013 :

La partie Budget et dépenses effectives (par résultat) donne pour la première fois des informations sur le budget 2012-2013 approuvé, le budget 2012-2013 après virements, et les dépenses effectives par résultat pour l'exercice biennal.

La partie Budget et dépenses effectives (ressources de personnel et autres ressources) fournit des informations sur le budget 2013 approuvé, le budget 2012-2013 après virements, et les dépenses 2012-2013 réelles (dépenses de personnel et autres dépenses). Les différences entre le budget approuvé et le budget après virements faisaient l'objet d'explications; de même, l'utilisation du budget était expliquée en tenant compte d'une vue Résultats et d'une vue selon le type de dépenses (personnel et autres).

[L'annexe II suit]

⁴⁵ Examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement (A/48/5 Rev.).

ANNEXE II

MISE EN ŒUVRE DES FONDS FIDUCIAIRES 2013

Comme toutes les initiatives visant à intégrer les activités dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation, quelle que soit la source des fonds, la présente annexe donne pour la première fois une vue globale des activités mises en œuvre pour les fonds fiduciaires de l'OMPI. En même temps, ce rapport répond à une demande émise par les donateurs qui souhaitent obtenir un rapport plus exhaustif sur tous les fonds fiduciaires avec des informations financières et pragmatiques. Dans une volonté de regrouper tous les rapports, le rapport sur les fonds fiduciaires fait partie intégrante du Rapport sur l'exécution du programme et couvre des activités mises en œuvre en 2013. Le rapport annuel suivant concernant les fonds fiduciaires sera inclus dans le rapport sur l'exécution du programme pour 2014. La présente annexe concerne les fonds fiduciaires précisés dans le tableau ci-dessous et exclut ceux des administrateurs auxiliaires.

FONDS FIDUCIAIRES	SECTEUR DE MISE EN ŒUVRE
Australie	Cabinet du Directeur général
Brésil	Infrastructure mondiale
Union européenne/Pakistan	Secteur du développement
Finlande/droit d'auteur III	Secteur de la culture et des industries de la création
France/propriété intellectuelle	Secteur du développement
Programme ibéro-américain de la propriété industrielle	Secteur du développement
Italie	Secteur du développement
Japon/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création
Japon/propriété intellectuelle	Secteur du développement
Japon/propriété intellectuelle/Afrique	Secteur du développement
République de Corée/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création
République de Corée/éducation	Secteur du développement
République de Corée/propriété intellectuelle	Secteur du développement
Espagne	Secteur du développement
États-Unis d'Amérique/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création

AUSTRALIE

RÉSULTAT : Politiques nationales de propriété intellectuelle et d'innovation cohérentes et clairement définies, stratégies et plans de développement conformes aux objectifs nationaux			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Mission/Stratégie en matière de propriété intellectuelle	janvier – avril 2013	Cambodge	Aider le Cambodge à formuler une stratégie nationale de propriété intellectuelle dans le but d'exploiter les capacités nationales en matière de propriété intellectuelle pour atteindre les objectifs de développement
Mission/Bilan et évaluation des besoins	2 – 5 avril 2013	Îles Salomon	Produire un rapport sur "la propriété intellectuelle dans les Îles Salomon", fournissant une évaluation de la situation actuelle de la propriété intellectuelle dans le pays et servant de base pour l'élaboration d'une stratégie de propriété intellectuelle
Mission/Évaluation des besoins et stratégie en matière de propriété intellectuelle	13 – 16 mai 2013	Vanuatu	Effectuer une évaluation approfondie de la modernisation du système national de propriété intellectuelle et préparer un premier projet de stratégie de propriété intellectuelle nationale afin de permettre l'utilisation efficace du système de propriété intellectuelle national pour le développement économique
Mission/Évaluation des besoins et stratégie en matière de propriété intellectuelle	20 – 23 mai 2013	Tonga	Effectuer une évaluation approfondie de la modernisation du système national de propriété intellectuelle et préparer un premier projet de stratégie de propriété intellectuelle nationale afin de permettre l'utilisation efficace du système de propriété intellectuelle national pour le développement économique
RÉSULTAT : Les offices de propriété intellectuelle comprennent mieux les exigences et les processus d'adhésion requis pour mettre en œuvre le PCT dans leur pays et sont plus confiants à leur égard			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Séminaire sous-régional sur le PCT	19 et 20 février 2013	Afrique du Sud/Rwanda, Ouganda et République-Unie de Tanzanie	Présenter aux chefs de bureaux récemment nommés dans plusieurs pays africains une vue d'ensemble du PCT et des moyens visant à améliorer les systèmes nationaux de brevets dans le cadre du système international
Atelier sous-régional sur le PCT pour les pays de la région Asie et Pacifique	15 – 17 avril 2013	Singapour/Cambodge, République démocratique populaire lao, Myanmar et les Philippines (sous l'égide du bureau de l'OMPI à Singapour)	Fournir une formation complète sur le système du PCT, le fonctionnement et les avantages du PCT pour les pays en développement dans la région Asie et Pacifique. Fournir des conseils sur l'adhésion au PCT et ses implications
Programme d'examen des brevets	17 – 21 juin 2013	Australie/Égypte	Fournir une formation substantielle et concrète en matière d'examen des brevets aux examinateurs de l'Office égyptien des brevets sur les procédures et les pratiques de recherche internationale et d'examen préliminaire. Cette formation a été fournie par IP Australia et s'est concentrée sur le fait de doter les examinateurs des compétences leur permettant d'agir comme une administration internationale dans le cadre du PCT et de réaliser les processus requis dans le cadre du traité
RÉSULTAT : Les offices de propriété intellectuelle comprennent mieux les exigences et les processus d'adhésion requis pour mettre en œuvre le Protocole de Madrid dans leur pays et sont plus confiants à leur égard			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
		[aucune activité en 2013]	

RÉSULTAT : Renforcement des ressources humaines dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition pour leur permettre d'utiliser avec efficacité la propriété intellectuelle au service du développement.			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Séminaire national sur le droit d'auteur et réunion de consultation avec le Gouvernement de Tonga	14 – 17 janvier 2013	Tonga	Accroître les capacités et la connaissance du droit d'auteur et des droits connexes parmi les fonctionnaires nationaux et les parties prenantes associées. Le séminaire s'est axé sur la pertinence et l'importance du droit d'auteur dans la promotion du développement culturel et économique
Visite d'étude sur le droit d'auteur	15, 16, 18 et 19 avril 2013	Samoa, Îles Salomon et Tonga (fonctionnaires des pays susmentionnés accueillis en Australie)	Accroître la connaissance et la compréhension du droit d'auteur ainsi que pour améliorer la capacité des directeurs des offices du droit d'auteur et autres hauts fonctionnaires à traiter des politiques et stratégies en matière de droit d'auteur
Mission d'expert d'un fonctionnaire d'IP Australia	10 – 14 juin 2013	Cambodge	Introduire les meilleures pratiques d'examen dans le système des marques dans le cadre de la loi sur les marques révisée et son règlement d'application au Cambodge
Mission d'expert d'un fonctionnaire d'IP Australia	8 – 12 juillet 2013	République démocratique populaire lao	Fournir une formation en cours d'emploi à l'intention des examinateurs de marques afin d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences concernant l'examen sur la base de motifs absolus ou relatifs
Mise à disposition d'un conférencier pour un forum international sur l'évaluation de la propriété intellectuelle	6 – 7 novembre 2013	La Malaisie a accueilli le forum et le conférencier international est venu du Brésil/400 participants sont venus de Chine (1), de l'Union européenne (1), de France (1), du Japon (5), de Malaisie (pays hôte - 381), des Philippines (1), de Singapour (2), de Thaïlande (3), du Royaume-Uni (1), des États-Unis d'Amérique (2) et du Viet Nam (1)	Fournir une expertise sur l'évaluation de la propriété intellectuelle, le financement de la propriété intellectuelle et la mise en place d'un écosystème de propriété intellectuelle durable
RÉSULTAT : Les instruments axés sur la propriété intellectuelle et la formation sont utilisés pour améliorer le transfert de savoir entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux.			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Accords d'accueil pour des chercheurs en science biomédicale africains dans des organismes de recherche à l'étranger	janvier à décembre 2013	Cameroun, Égypte, Ghana, Nigéria et Afrique du Sud (les institutions d'accueil se trouvent en Inde, en Suisse et aux États-Unis d'Amérique)	Le but des accords d'accueil est de : i) promouvoir l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle pour relever un défi dans le domaine de la santé mondiale (maladies tropicales négligées), qui touche de nombreux PMA; et ii) promouvoir le transfert de savoir pour les scientifiques, notamment dans les PMA. Des programmes de recherche personnalisés ont été élaborés pour veiller à ce que les participants mettent à niveau leurs compétences en matière de recherche et soient en mesure d'apporter une contribution significative dans leur pays d'origine pour effectuer des recherches sur les maladies tropicales négligées

Atelier national sur la gestion de la propriété intellectuelle et de la technologie dans les universités et les instituts de recherche et développement	20 – 23 mai 2013	Indonésie	Développer des compétences sur la gestion des droits de propriété intellectuelle et du transfert de technologie à l'intention des professionnels des universités publiques et des instituts de recherche et développement
Formation nationale sur les transferts de technologie réussis	28 – 31 mai 2013	Thaïlande	Aider la Thaïlande à valoriser le capital humain avec les compétences nécessaires dans les domaines concernés par le transfert de technologie, telles que l'utilisation d'accords de licence comme un instrument pour le transfert de technologie
Atelier national sur l'évaluation de la propriété intellectuelle	5 – 7 juin 2013	Viet Nam (Hanoi)	Aider le Viet Nam à constituer une masse critique de professionnels de la gestion de la technologie et de la propriété intellectuelle, dotés des compétences nécessaires dans le domaine de l'évaluation de la propriété intellectuelle
Atelier national sur l'évaluation de la propriété intellectuelle	10 – 12 juin 2013	Viet Nam (Hô Chi Minh-Ville)	Aider le Viet Nam à constituer une masse critique de professionnels de la gestion informatique et de la propriété intellectuelle, dotés des compétences nécessaires dans le domaine de l'évaluation de la propriété intellectuelle
Traduction du Manuel de l'OMPI sur la rédaction des demandes de brevet en vietnamien	septembre 2013	Viet Nam	Permettre la plus ample diffusion du savoir par l'utilisation du Manuel dans la formation dispensée par les participants du cours sur les fonds fiduciaires de l'OMPI (voir ci-après) dans leur environnement de travail
Atelier national sur la rédaction des demandes de brevet	9 – 13 septembre 2013	Viet Nam	Fournir une connaissance stratégique du système des brevets et une formation pratique sur la rédaction des demandes de brevet, notamment sur les différentes stratégies de revendication de conception
"Boîte à outils"	octobre 2013 – avril 2014	Tous les pays bénéficiaires des fonds fiduciaires	Élaborer les modèles des accords axés sur la propriété intellectuelle qui faciliteront la collaboration entre les établissements universitaires de la région Asie et Pacifique, dans le cadre de la recherche et du commerce, avec d'autres instituts de recherche-développement, consortiums et industries
Programme national de formation avancée sur la concession de licences de technologie	4 – 7 novembre 2013	Thaïlande	Mettre à niveau les connaissances et les compétences des professionnels dans le domaine de la concession de licences, en particulier dans l'application des méthodes d'évaluation de la propriété intellectuelle dans le cadre de la négociation de licences et dans la rédaction d'un accord de licence
RÉSULTAT : Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives protégées et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Mission de consultants de l'OMPI en Namibie, au Bangladesh et au Sri Lanka	février 2013 (Namibie) avril 2013 (Bangladesh) décembre 2013 (Sri Lanka)	Bangladesh, Namibie et Sri Lanka	Explorer la possibilité d'établir un mémorandum d'accord avec une ONG locale de manière à renforcer les capacités de cette organisation locale au service des déficients visuels, ainsi que pour renforcer les capacités du secteur de l'édition national et des administrations publiques en vue de la production ou de la conversion et de la diffusion de livres en formats accessibles (braille, audio, gros caractères)

AUSTRALIE – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
1 841 407	-13 623	694 474	-	1 333 310

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

BRÉSIL

RÉSULTAT :			
Renforcement des ressources humaines dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition pour leur permettre d'utiliser avec efficacité la propriété intellectuelle au service du développement			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Lancement du centre de médiation de l'INPI, incluant un atelier	12 – 14 mars 2013	Brésil	Le centre de médiation de l'INPI a été inauguré lors d'une cérémonie suivie d'un atelier à la Regional Federal Judiciary School (EMARF), les 12 et 13 mars 2013. Le Bureau de l'OMPI au Brésil a participé à la cérémonie d'ouverture pour souligner l'importance du partenariat entre l'OMPI et l'INPI dans la création du nouveau centre de l'INPI. En outre, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a établi un rapport sur les dernières activités de renforcement des capacités organisées par l'INPI et l'OMPI pour mettre en évidence l'importance de la formation et susciter de l'intérêt envers la médiation et d'autres travaux de règlement extrajudiciaire des litiges.
Réunion des pays du PROSUR avec la BID, l'USPTO et le CIPO.	2 – 4 avril 2013	États-Unis d'Amérique/Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Surinam, Uruguay	Réunion pour évoquer les futures stratégies du projet de plate-forme PROSUR
Trente et unième séminaire des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine	15 – 19 avril 2013	Brésil/Argentine, Brésil, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay	Créer un forum pour les représentants des offices de propriété intellectuelle d'Amérique latine afin d'accroître les échanges d'expériences et le partenariat sur la propriété intellectuelle en vue de renforcer l'utilisation des actifs incorporels
"PI em questão"	8 avril 2013	Brésil	Conférence sur les Aspects relatifs à l'élaboration de projets de recherche sur l'économie de la propriété intellectuelle à destination des étudiants du cours de master/maîtrise sur la propriété intellectuelle, l'innovation et le développement ainsi que d'un groupe de chercheurs brésiliens
Programme de formation sur la commercialisation de la propriété intellectuelle	13 – 14 mai 2013	Brésil	Renforcer les capacités dans le secteur privé et les instituts de recherche relatives à la gestion des intangibles
Réunion du Conseil du programme mondial de la propriété intellectuelle	11 – 12 juin 2013	Brésil/Colombie, Pérou et Uruguay	Créer un forum de discussion sur l'avenir du système de la propriété intellectuelle en insistant sur le développement, en particulier dans le cadre du Réseau thématique des conseils du Forum économique mondial pour plus de 1500 dirigeants dédiés à aborder les questions urgentes et à fournir des idées neuves et des solutions pour un développement économique durable
Deuxième forum interrégional des chefs des offices de la propriété industrielle des pays arabes et sud-américains	25 – 27 juin 2013	Brésil/Argentine, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou et Uruguay (participants financés par le fonds fiduciaire du Brésil); Égypte, Libye, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, Soudan, Tunisie et Yémen (financés par le programme 30)	<ul style="list-style-type: none"> i) Débattre de l'importance croissante des stratégies d'innovation pour la compétitivité économique et le développement social; ii) renforcer la coopération entre les deux régions; et iii) favoriser le partage des expériences et des enjeux similaires sur les questions relatives à la propriété intellectuelle

Deux ateliers sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie organisés par l'Université catholique de Rio de Janeiro (PUC-Rio) et l'Université catholique de Rio Grande do Sul (PUC-RS)	1 ^{er} – 4 juillet 2013	Brésil (Rio de Janeiro et Porto Alegre)/Brésil	Débattre des aspects relatifs aux politiques publiques en matière d'innovation et de propriété intellectuelle car ils sont liés aux enjeux du transfert de savoir auxquels sont confrontés les bureaux de transfert de technologie des universités et des instituts de recherche
Conférence sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle par l'industrie du sport	30 – 31 juillet 2013	Brésil	Renforcer la compréhension de l'importance de : i) une approche stratégique permettant de créer un héritage en matière de propriété intellectuelle après les grandes manifestations sportives; ii) un usage éclairé des marques et brevets pour la réussite des transactions commerciales entreprises dans le cadre de grandes manifestations sportives.
Sixième congrès international sur les logiciels libres et le gouvernement électronique (CONSEGUI)	13 – 15 août 2013	Brésil	Stimuler un débat entre les représentants du Gouvernement brésilien et de la société civile sur les projets et les initiatives qui se rapportent au partage des connaissances, à l'adoption de normes ouvertes et à la promotion des solutions logicielles libres pour contribuer à l'amélioration des politiques générales sur les technologies de l'information et de la communication
Atelier interrégional de l'OMPI sur l'analyse des brevets	26 – 28 août 2013	Brésil/Chili, Colombie, Cuba, Mexique et Philippines	i) Débattre des enjeux en matière de panoramas sur les brevets; ii) partager les meilleures pratiques; iii) identifier les opportunités pour une meilleure coopération dans le domaine de l'utilisation de l'information en matière de brevets; et iv) fournir une plate-forme de discussion et de retour d'information pour le projet de directives de l'OMPI en matière de rapports panoramiques sur les brevets
Consultance du PROSUR	3 septembre – 3 octobre 2013	Argentine, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Surinam, Uruguay	Élaborer une étude d'évaluation sur l'institutionnalisation de la plate-forme du PROSUR (Système de coopération régionale sur la propriété intellectuelle)
Atelier sur l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle pour les PME	10 et 11 septembre 2013	Brésil	Promouvoir une meilleure compréhension et utilisation du système de la propriété intellectuelle par les PME
Assemblée annuelle du réseau de la propriété intellectuelle de Rio de Janeiro (REPICT)	12 et 13 septembre 2013	Brésil	Le REPICT a servi de modèle pour optimiser la prestation de services de propriété intellectuelle, ainsi que pour contribuer à un débat ouvert au sein de la communauté scientifique et technologique brésilienne sur des questions telles que la loi sur l'innovation, les incitations à l'investissement dans la recherche et le développement, et aux modèles de protection, d'innovation et de commercialisation en matière de propriété intellectuelle. Il s'agissait de la seizième édition de l'assemblée annuelle du REPICT, qui est l'une des manifestations régulières les plus importantes sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie au Brésil.
Atelier sur la propriété intellectuelle et	22 – 24 octobre	Brésil	i) Débattre des mécanismes d'accès aux technologies vertes dans le cadre de la

transfert de technologie dans le cadre des technologies vertes	2013		plate-forme WIPO GREEN et des enjeux relatifs à la négociation du transfert des technologies vertes; et ii) présenter des cas d'entreprise réussis, dans lesquels la gestion de la propriété intellectuelle était centrale pour élaborer des technologies propres et durables
Conférence sur les statistiques de brevets pour les décideurs politiques (PSDBM 2013)	11 – 13 novembre 2013	Brésil	La PSDBM 2013 a été organisée par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), l'Office européen des brevets (OEB), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) du Brésil et l'OMPI. La conférence a traité de la gestion des demandes de brevet par les offices de propriété intellectuelle, de la relation entre la propriété intellectuelle et la mobilité mondiale du capital humain, de la géographie de l'innovation et de l'évolution technologique, entre autres thèmes. En outre, la conférence a offert l'opportunité d'élargir la compréhension des statistiques de brevets et de la manière dont elles peuvent faire office d'instrument pour définir des politiques.
Sixième réunion universitaire sur la propriété intellectuelle, l'innovation et le développement (ENAPID)	26 – 28 novembre 2013	Brésil	Fournir un forum pour des débats universitaires sur les indications géographiques, les brevets verts, les bureaux de transfert de technologie, les stratégies commerciales et l'enseignement en matière de propriété intellectuelle. Trois experts internationaux venus de Colombie, du Mexique et d'Uruguay ont participé à la réunion. Ils ont présenté différentes expériences concernant la gestion des réseaux de propriété intellectuelle et ont également débattu des gains économiques découlant de la protection des indications géographiques.
Cours de niveau intermédiaire pour le classement, la recherche et l'examen dans le domaine de la chimie et de la pharmacie	25 novembre – 5 décembre 2013	Brésil/Argentine, Chili, Colombie, Cuba, Équateur, Paraguay, Pérou et Uruguay	Promouvoir l'échange d'expériences entre les examinateurs de la région de l'Amérique latine

Brésil – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
466 247	293 548	269 066		490 730

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

UNION EUROPÉENNE (Projet Pakistan)

RÉSULTAT : Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Dernières consultations avec les parties prenantes nationales sur la protection des modèles d'utilité	25-26 février 2013	Pakistan 17 participants	i) Présenter le document finalisé "Protection des modèles d'utilité au Pakistan – option pour stimuler l'innovation progressive"; et ii) débattre des recommandations du document et de la marche à suivre
Mission d'experts sur la création d'un programme relatif à la propriété intellectuelle dans les facultés de droit et d'économie ainsi que dans les écoles d'ingénieurs	25 février-1 ^{er} mars 2013	Pakistan 13 participants	i) Se concerter avec les autorités pédagogiques et les administrations chargées de la propriété intellectuelle sur l'état actuel de l'enseignement sur la propriété dans les facultés de droit et d'économie ainsi que dans les écoles d'ingénieurs au Pakistan; ii) définir les exigences de ces universités en ce qui concerne la création d'un programme relatif à la propriété intellectuelle; et iii) élaborer un programme relatif à la propriété intellectuelle approprié, sur la base des conclusions, y compris les objectifs de formation et le contenu ainsi que la structure des cours
Dernières consultations avec les parties prenantes nationales quant au choix de marque pour un produit horticole (Kinnow) via l'utilisation d'instruments de propriété intellectuelle	8-11 mars 2013	Pakistan Plus de 50 participants	i) Présenter le projet de document sur Kinnow; ii) réviser et analyser des données supplémentaires en vue de finaliser le document, y compris le potentiel commercial et les mécanismes institutionnels; iii) discuter de l'utilisation éventuelle de marques collectives/de certification et des indications géographiques; et iv) évoquer le plan d'action et les étapes suivantes
Dernières consultations avec les parties prenantes nationales quant à la création d'un organisme de gestion collective (OGC)	12-13 mars 2013	Pakistan 43 participants	i) Présenter l'étude actualisée sur la création d'un OGC au Pakistan; ii) partager les expériences relatives à la création d'OGC viables dans la région et ailleurs; iii) débattre des recommandations de l'étude; et iv) débattre des étapes spécifiques à la création d'un OGC efficace au Pakistan
Table ronde sur la création de bureaux de gestion de la technologie	9-10 décembre 2013	Pakistan 30 participants	i) Faire le point sur l'état actuel des bureaux de gestion de la technologie au Pakistan; ii) échanger des points de vue sur les fonctions et la structure des bureaux de gestion de la technologie; iii) définir les enjeux liés à la création et à l'exploitation de bureaux de gestion de la technologie efficaces; et iv) définir les éléments d'une feuille de route pour créer et renforcer les bureaux de gestion de la technologie au Pakistan
RÉSULTAT : Renforcement des ressources humaines en vue de satisfaire un large éventail de besoins et d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Inscription au cours LLM de l'OMPI-Université de	juin à décembre 2013 ⁴⁶	Pakistan Un fonctionnaire d'IPO	i) Renforcer la capacité des fonctionnaires d'IPO Pakistan à traiter des questions relatives à la politique en matière de

⁴⁶ La date d'achèvement du programme est le 28 février 2014.

Turin sur la propriété intellectuelle		Pakistan	propriété intellectuelle en comprenant plus à fond la législation sur la propriété intellectuelle; et ii) permettre au fonctionnaire formé d'apporter des contributions (documents, notes d'orientation, commentaires) sur les questions spécifiques à la législation sur la propriété intellectuelle
Fourniture d'une documentation de référence sur la propriété intellectuelle pour les institutions d'enseignement et de formation en matière de propriété intellectuelle sélectionnées	décembre 2013	Pakistan IPO Pakistan et Pakistan Institute of Trade and Development (PITAD)	Renforcer les capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation en matière de propriété intellectuelle au Pakistan
RÉSULTAT : Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Formation aux technologies des serveurs d'applications Java et GlassFish	20-24 mai 2013	Pakistan Sept fonctionnaires d'IPO Pakistan	Améliorer les compétences et l'expertise technique de l'équipe informatique d'IPO Pakistan pour prendre en charge et soutenir les systèmes de bureautique de l'office des brevets et du registre des marques
Deux formations sur le système IPAS Java et le système de gestion électronique de documents	i) 27 mai – 7 juin 2013; ii) 25 - 29 novembre 2013	Pakistan i) Cinq fonctionnaires d'IPO Pakistan ii) Huit fonctionnaires d'IPO Pakistan	Former l'équipe informatique d'IPO Pakistan sur : i) l'installation de base et l'administration du système IPAS Java; l'utilisation de l'outil IPAS Designer pour la personnalisation; et ii) la configuration des applications WIPOscan et du système de gestion électronique de documents
Numérisation des titres de propriété intellectuelle d'IPO Pakistan	Démarrage en juillet 2013 (achèvement prévu fin 2014)	Pakistan Office des brevets et registre des marques d'IPO Pakistan	i) numériser plus de six millions de pages de collections de brevets et d'enregistrements de marques; ii) saisir environ 25 000 dossiers manquants dans les bases de données de brevets et de marques; et iii) valider les dossiers dans les bases de données de brevets et de marques

UNION EUROPÉENNE (Projet Pakistan) – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
619 665	284 598	298 731		605 533

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

FINLANDE/DROIT D'AUTEUR III

RÉSULTAT : Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Préparation d'une méthode permettant de mesurer les conséquences économiques, sociales et culturelles du droit d'auteur dans les industries de la création	janvier à décembre 2013 (continu depuis 2012)	Tous les utilisateurs	Fournir une solide méthode permettant de mesurer les conséquences du droit d'auteur
Lancement d'un projet pilote concernant la mesure des conséquences économiques, sociales et culturelles du droit d'auteur dans les industries de la création	juillet 2013	Finlande	Fournir un conseil d'expert sur l'application de la méthode permettant de mesurer les conséquences plus larges du droit d'auteur
Lancement d'un projet pilote concernant la mesure du piratage d'œuvres protégées par un droit d'auteur	juin 2012 à juillet 2013	Philippines	Fournir un conseil d'expert sur l'application d'orientations méthodologiques permettant de mesurer le piratage d'œuvres protégées par un droit d'auteur
Révision des principes directeurs de l'OMPI quant à la mesure de la contribution économique des industries du droit d'auteur	juin à décembre 2013	Tous les pays	Élaborer des principes directeurs révisés sur la mesure de la contribution économique des industries du droit d'auteur sur la base de l'expérience acquise grâce à des enquêtes nationales

FINLANDE/DROIT D'AUTEUR III – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
182 635	39 270	51 767		170 138

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

FRANCE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

RÉSULTAT :		Renforcement des ressources humaines dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition pour leur permettre d'utiliser avec efficacité la propriété intellectuelle au service du développement	
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Conférence sur le financement et l'évaluation de la propriété intellectuelle organisée par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) France, et l'Office de propriété intellectuelle de Singapour (IPOS)	29 août 2013	Singapour	Explorer l'évolution de l'évaluation de la propriété intellectuelle et le financement de la propriété intellectuelle dans le cadre de la semaine de la propriété intellectuelle @SG (du 26 au 30 août 2013)
Deux séminaires sous-régionaux pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle (BRIP) organisés par l'INPI France, l'OAPI et l'OMPI	25-27 novembre 2013	Cameroun (Douala)/28 fonctionnaires du Congo et du Gabon	Les objectifs du séminaire étaient les suivants : i) renforcer la capacité des juges et des fonctionnaires sur les questions relatives à l'application des droits de la propriété intellectuelle; et ii) donner l'occasion aux fonctionnaires des pays de l'OAPI de se rencontrer, de discuter et de partager leurs expériences dans le domaine du respect de la propriété intellectuelle.
	25-27 novembre 2013	Sénégal (Dakar)/35 fonctionnaires de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso	

FRANCE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE — Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
547 288	301 206	96 020		752 474

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

PROGRAMME IBÉRO-AMÉRICAIN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE⁴⁷

RÉSULTAT : Améliorations des compétences de gestion de la propriété intellectuelle			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Mise en œuvre d'une plate-forme en espagnol sur les services de propriété industrielle et leurs contenus, adaptés aux besoins du secteur ibéro-américain des entrepreneurs, l'accent étant mis sur les PME (CIBEPYME)	janvier à décembre 2013	Tous les pays d'Amérique latine	Promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle comme un instrument commercial important
RÉSULTAT : Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Préparation d'une analyse situationnelle et d'un projet de plan d'action par un consultant externe	novembre et décembre 2013 ⁴⁸	Tous les pays d'Amérique latine	Coopération horizontale entre les offices de propriété intellectuelle afin de réduire les asymétries en ce qui concerne la gestion de la qualité en matière de technologies de l'information. Les tâches du consultant sont : i) déceler les asymétries entre les offices de propriété intellectuelle sur la gestion de la qualité et les technologies de l'information; ii) concevoir un programme d'action visant à les éliminer par le biais de la formation; et iii) coordonner la mise en œuvre de ce projet

PROGRAMME IBÉRO-AMÉRICAIN SUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE — Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
44 600	64 314	86		108 828

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)⁴⁷ En octobre 2012, un mémorandum créant le fonds fiduciaires/IBERO a été signé en tant qu'instrument financier du programme ibéro-américain de la propriété industrielle.⁴⁸ La procédure de recrutement devrait se terminer en juin 2014.

ITALIE

RÉSULTAT :		Connaissance accrue du système de La Haye	
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Table ronde et exposition sur les dessins et modèles italiens au siège de l'OMPI à Genève	septembre à novembre 2013	Suisse/tous	Promouvoir l'importance des dessins et modèles industriels, et recueillir le soutien des États membres pour trouver un accord sur un nouveau Traité sur le droit des dessins et modèles (DLT). L'exposition a présenté des objets parmi les plus représentatifs des dernières collections de dessins et modèles italiens.

ITALIE — Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
737 040	230	112 590		624 680

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

JAPON/DROIT D'AUTEUR

RÉSULTAT : Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Séminaire national sur le rôle du droit d'auteur dans le développement culturel et économique	28 et 29 mai 2013	Bhoutan/30 participants locaux	Promouvoir une meilleure compréhension du rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans le développement culturel et économique, et contribuer à encourager une exploitation efficace des ouvrages culturels par le biais du droit d'auteur et des droits connexes
Atelier national sur le renforcement des capacités	3 juillet 2013	Népal/40 participants locaux	Promouvoir une plus grande prise de conscience et renforcer les capacités du droit d'auteur et des droits connexes, et lancer un Manuel sur le droit d'auteur et les droits connexes en népalais, qui a été élaboré dans le cadre du programme de travail 2012 du fonds fiduciaire du Japon
Atelier régional Asie-Pacifique sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies nationales en matière de droit d'auteur	16 et 17 septembre 2013	Thaïlande/20 participants étrangers issus de 20 pays d'Asie et du Pacifique	Créer une plate-forme pour échanger des points de vue et des informations entre fonctionnaires des offices du droit d'auteur des pays de la région sur la nécessité d'élaborer des politiques et stratégies nationales sur le droit d'auteur qui soient d'une pertinence et d'une importance particulières pour les pays en développement
Évaluation et étude du fonds fiduciaire du Japon	4 et 5 juillet 2013; 18 septembre 2013	Népal et Thaïlande	Évaluer l'efficacité et l'impact des activités financées par le fonds fiduciaire du Japon sur le renforcement des capacités et de la sensibilisation, ainsi que l'amélioration des systèmes de droit d'auteur sur les dernières années
Séminaire national sur la sensibilisation au droit d'auteur et aux droits connexes	6 et 7 novembre 2013	Brunéi Darussalam/40 participants locaux	Améliorer la perception de la pertinence et de l'importance d'un système de droit d'auteur et évoquer les méthodes et approches permettant de promouvoir une plus grande prise de conscience chez les fonctionnaires et les principales parties prenantes
Atelier spécial sur la protection du droit d'auteur et des droits connexes	18-29 novembre 2013	Japon/12 participants du Cambodge, de Chine, des Maldives, de Mongolie, du Myanmar et de République démocratique populaire lao	Partager des informations et des expériences entre les fonctionnaires des offices du droit d'auteur de la région concernant l'importance de la protection du droit d'auteur et des droits connexes
Visite d'étude auprès d'organismes de gestion du droit d'auteur	25-29 novembre 2013	Japon/6 participants d'Indonésie, de Malaisie et de Thaïlande	i) Approfondir les connaissances et la compréhension des participants sur les questions relatives à la gestion du droit d'auteur; ii) faciliter la coopération et la coordination entre les offices du droit d'auteur et les organismes de gestion du droit d'auteur; et iii) s'instruire sur l'expérience du Japon dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes
Traduction et impression de publications de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes dans la langue locale	décembre 2013 ⁴⁹	Myanmar	Faire prendre davantage conscience du droit d'auteur et des droits connexes aux fonctionnaires, créateurs et utilisateurs d'œuvres protégées au titre du droit d'auteur, ainsi que des membres du public local

⁴⁹ Date d'achèvement prévue : mars 2014.

JAPON/DROIT D'AUTEUR — Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
282 946	469 281	474 825		277 402

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

RÉSULTAT :			
Politiques nationales de propriété intellectuelle et d'innovation cohérentes et clairement définies, stratégies et plans de développement conformes aux objectifs nationaux			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Soutien de la visite d'étude au Japon pour l'élaboration de stratégies et politiques nationales en matière de propriété intellectuelle	27-30 mai 2013	Japon/Myanmar	Donner l'occasion aux hauts fonctionnaires du Myanmar d'observer et de s'instruire sur l'expérience du Japon quant à l'élaboration et à l'utilisation du système de propriété intellectuelle
Soutien de la visite d'étude au Japon pour l'élaboration de stratégies et politiques nationales en matière de propriété intellectuelle	29 octobre – 1 ^{er} novembre 2013	Japon/Cambodge	Donner l'occasion aux hauts fonctionnaires du Cambodge d'observer et de s'instruire sur l'expérience du Japon quant à la formulation et la mise en œuvre de sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, et en utilisant efficacement le système de propriété intellectuelle pour connaître une croissance économique
RÉSULTAT :			
Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et autres institutions de propriété intellectuelle leur permettant de fournir des services améliorés			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Élaboration d'une plate-forme logicielle et liaison de WIPO CASE avec le "portail unique" des offices de l'IP5	avril 2013 (lancement)	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	i) Créer un système capable de soutenir un réseau mondial d'offices de propriété intellectuelle participant à des programmes de partage des travaux par le biais de la plate-forme WIPO CASE reliée au système du "portail unique" des offices de l'IP5 en tant que projet pilote; ii) faciliter l'accès et assurer la promotion et l'utilisation des travaux d'examen des offices de propriété intellectuelle nationaux des pays de l'ASEAN, qui peuvent également contribuer à l'utilisation d'informations scientifiques et techniques incorporées dans la base de données de brevets; et iii) fournir aux offices des informations détaillées pouvant servir à formuler des stratégies régionales pour des plates-formes informatiques qui favoriseraient le partage des travaux
Atelier sous-régional de l'OMPI sur la feuille de route informatique de l'ASEAN	5-8 novembre 2013	Philippines/ Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	i) Partager les expériences et les meilleures pratiques entre les offices de propriété intellectuelle de la région ASEAN sur des services commerciaux efficaces axés sur l'informatique; ii) faciliter la promotion et l'utilisation des produits et services commerciaux de l'OMPI (WIPO CASE, IPAS et WIPOScan) au profit de la région; et iii) permettre aux offices nationaux et aux utilisateurs d'accéder à et d'utiliser au mieux de précieuses informations concernant l'innovation et les activités commerciales
Portail Web essentiel de l'OMPI	août 2012 à mars 2013	Tous les États membres de l'OMPI	Construire une plate-forme systématique et pragmatique pour fournir efficacement des informations sur des brevets relatifs à la santé de manière à ce que les autorités, les organismes de passation de marchés publics et d'autres aient facilement accès aux informations pertinentes

Base de données WIPO GREEN	juillet 2011 à mars 2013	Tous les États membres de l'OMPI	Ajouter des fonctionnalités supplémentaires à la base de données WIPO GREEN fondée sur le retour d'information des utilisateurs
RÉSULTAT : Renforcement des ressources humaines en vue de satisfaire un large éventail de besoins et d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier régional de l'OMPI sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle	13 et 14 février 2013	Maldives/Bangladesh, Bhoutan, Malaisie, Pakistan et Sri Lanka	i) Améliorer la compréhension du rôle de la propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique, les attitudes et motivations des consommateurs, ainsi que le rôle des entreprises quant à l'équilibre entre droits de propriété intellectuelle et intérêts; ii) fournir aux parties prenantes les informations nécessaires sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de sensibilisation dans le but d'infléchir la demande de produits de contrefaçon; et iii) encourager la coopération stratégique entre les parties prenantes des secteurs public et privé
Atelier régional de l'OMPI sur l'utilisation efficace des résultats de recherche et des communications découlant du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en phase nationale/régionale	27 février-1 ^{er} mars 2013	Japon/Burundi, Égypte, Indonésie, Madagascar, Malaisie, Mongolie, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam	i) Échanger des défis et des meilleures pratiques sur l'utilisation efficace d'informations sur les examens des brevets réalisés par d'autres offices de propriété intellectuelle; ii) étudier et examiner les moyens de créer une plate-forme pour faciliter l'accès à ces informations; et iii) mieux comprendre l'utilité des technologies de l'information dans l'élaboration d'une plate-forme pour la coopération régionale et internationale sur l'examen des brevets
Séminaire régional de l'OMPI sur l'utilisation efficace du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et les initiatives en matière de partage international du travail	26 – 28 novembre 2013	Japon/Brunéi Darussalam, Cambodge, Égypte, Indonésie, Laos, Kenya, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	Approfondir la compréhension sur : i) les fonctions et avantages du PCT; ii) la manière d'obtenir des rapports positifs de la part de l'administration chargée de la recherche internationale/administration chargée de l'examen préliminaire externe; et iii) la manière dont les offices nationaux peuvent utiliser efficacement ces rapports
Séminaire régional du l'OMPI sur l'utilisation efficace des systèmes de classement des brevets	11 – 12 décembre 2013	Japon/Brunéi Darussalam, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	Fournir aux participants l'occasion d'en apprendre davantage sur les systèmes de classement des brevets, notamment sur le système CIB et d'autres systèmes de classement utiles
Séminaire régional de l'OMPI sur l'utilisation efficace des données statistiques dans le domaine de la propriété intellectuelle	17 – 19 décembre 2013	Philippines/Brunéi Darussalam, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	i) Approfondir la compréhension concernant l'importance des statistiques sur la propriété intellectuelle; ii) échanger des points de vue sur les différences entre les données statistiques de chaque office de propriété intellectuelle et l'utilisation qui en est faite; et iii) débattre des mesures possibles pour l'élaboration de statistiques et le partage de statistiques et de données entre les offices de propriété intellectuelle
Mission d'experts en vue d'impartir une formation sur les classifications de Nice, de Vienne et de Locarno	27-31 mai 2013	Indonésie/Brunéi Darussalam et Malaisie	Former les examinateurs de marques sur les classifications de Nice et de Vienne et les examinateurs de conception sur la classification de Locarno

Programme de formation sur les pratiques d'examen de la propriété industrielle	21 janvier – 1 ^{er} février 2013	Japon/Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Éthiopie, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Maroc, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Viet Nam	Améliorer les connaissances de base importantes sur les lois et les procédures d'examen quant au fond dans le domaine de l'examen des droits de la propriété industrielle
Programme de formation sur l'administration de la propriété industrielle et la gestion des offices de propriété intellectuelle	4 – 8 février 2013	Japon/Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie et Viet Nam	i) Améliorer les connaissances des cadres dirigeants des offices de la propriété intellectuelle sur les pratiques et outils modernes d'administration dans ce domaine; ii) accroître l'aptitude des participants à administrer avec efficacité le système de propriété intellectuelle conformément aux pratiques modernes de gestion; et iii) exposer aux participants les stratégies de gestion qui permettront aux offices de propriété intellectuelle d'apporter leur concours à l'élaboration d'objectifs et de politiques générales de développement au niveau national
Programme de formation pour les examinateurs de brevets sur certaines technologies (programmes informatiques)	13-20 février 2013	Japon/Chine, Indonésie, Kenya, Malaisie, Maroc, Philippines, Singapour, Turquie et Viet Nam	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets concernant les appareils optiques; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen; iii) permettre aux participants d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen dans le domaine des programmes informatiques
Programme de formation pour les examinateurs de brevets sur certaines technologies (éclairage)	21-28 février 2013	Japon/Chine, Égypte, Indonésie, Malaisie, Mexique, Maroc, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Viet Nam et OAPI	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets concernant les appareils optiques; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen; iii) permettre aux participants d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen dans le domaine des programmes informatiques
Programme de formation sur le recours aux technologies de l'information dans l'administration de la propriété industrielle	du 28 octobre au 8 novembre 2013	Japon/Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Turquie et Viet Nam	i) Présenter aux participants les implications des récents progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information en rapport avec l'administration de la propriété industrielle; ii) leur inculquer des connaissances concrètes sur la mise en œuvre des technologies de l'information au cours de sessions interactives, et; iii) leur permettre d'échanger leurs points de vue et leurs préoccupations sur des questions d'actualité et ainsi renforcer les compétences professionnelles des participants en matière de planification et de gestion des technologies de l'information pour l'administration de la propriété industrielle
Programme de formation sur les pratiques d'examen du programme intermédiaire/avancé sur la propriété industrielle	du 11 au 22 novembre 2013	Afrique du Sud, Chine, Égypte, Indonésie, Japon/Cambodge, Maroc, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam	Inculquer les connaissances de base sur les lois et les procédures d'examen quant au fond de l'examen de la propriété industrielle

Programme de formation sur le respect des droits de la propriété intellectuelle	du 2 au 13 décembre 2013	Japon/Bangladesh, Brésil, Égypte, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam, OEAB, ARIPO et OAPI	i) Examiner les tendances et les pratiques actuelles dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle; ii) examiner la justification, les éléments, les enquêtes, les poursuites et les responsabilités des crimes et des atteintes aux droits de propriété intellectuelle; et iii) discuter de diverses questions d'actualité sur l'application des droits de propriété intellectuelle.
Recherche du bureau japonais de l'OMPI sur les réussites reliant le commerce et la propriété intellectuelle	janvier à décembre 2013	Tous les États membres de l'OMPI	Entreprendre des recherches et la collecte des exemples de réussites reliant le commerce et la propriété intellectuelle, par l'office japonais de l'OMPI, avec un accent particulier placé sur les exemples associés aux pays en développement. Cela enrichirait également la base de données IP Advantage
Traduction de la publication de l'OMPI	janvier à décembre 2013 (lancement en novembre 2011)	Viet Nam	Traduction de longue durée en vietnamien de la publication de l'OMPI : La propriété intellectuelle au service des entreprises (publication de l'OMPI n° 956)
Traduction de la publication de l'OMPI	janvier à décembre 2013 (lancement en décembre 2012)	Cambodge	Traduction de longue durée en vietnamien de la publication de l'OMPI : Guide pour l'enregistrement international des marques (publication de l'OMPI n° 455)
Traduction de la publication de l'OMPI	janvier à décembre 2013 (lancement en octobre 2012)	Tous les États membres de l'ASEAN	Traduction et impression de "HONMONO" dans les langues des pays de l'ASEAN en cours (publication de l'OMPI n° 1028)
Traduction de lois	juillet 2013 (lancement)	Maldives	Le projet national de loi sur les marques et les indications géographiques est en cours de traduction dans la langue locale
Fourniture d'une documentation de référence sur la propriété intellectuelle	novembre 2013 (lancement)	Cambodge et Myanmar	Un jeu de documents de référence en matière de propriété intellectuelle a été fourni au Ministère des sciences et technologies de Myanmar, et un autre jeu est fourni au Ministère du commerce du Cambodge

JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE — Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
1 914 176	4 332 131	1 958 836		4 287 471

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

JAPON/PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE/AFRIQUE – PAYS LES MOINS AVANCÉS

RÉSULTAT : Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et autres institutions de propriété intellectuelle leur permettant de fournir des services améliorés			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier régional pour les examinateurs de brevets pour les pays francophones sur l'utilisation des résultats d'examen des autres offices de propriété intellectuelle	30 janvier – 1 ^{er} février 2013	Cameroun/ 17 participants issus de 17 pays africains	i) Permettre aux participants de mieux appréhender l'intérêt de s'appuyer efficacement sur les résultats des examens préalables (rapports de recherche et/ou d'examen) effectués par d'autres offices de la propriété intellectuelle, par exemple au cours des phases nationales de la procédure du PCT, ou sur les résultats des examens finals (octroi ou rejet des revendications) en vue de réduire la charge de travail des offices de propriété intellectuelle et de simplifier les procédures de délivrance des brevets; ii) renforcer leurs compétences pour leur permettre d'utiliser des services tels que le programme de Coopération internationale en matière d'examen (ICE) de l'OMPI et le Réseau de propriété intellectuelle avancé (AIPN) de l'Office japonais des brevets; iii) d'échanger les meilleures pratiques en matière d'analyse des revendications et de rédaction de revendications modifiées dans certains domaines technologiques, et iv) partager les expériences des différents offices de la propriété intellectuelle et examinateurs sur les difficultés rencontrées pour accélérer les procédures d'examen et améliorer la qualité des brevets
Déploiement de projets de saisie de données	janvier à décembre 2013	Maurice et Zimbabwe	Aider la saisie électronique au format numérique des fichiers de marque en retard maintenus au format papier en préparation du déploiement du système d'automatisation de la propriété industrielle (IPAS) par le biais de l'externalisation à un entrepreneur local spécialisé. L'objectif est de construire et de peupler une base de données existante contenant des informations bibliographiques textuelles, des images numériques sélectionnées et des informations relatives aux opérations concernant les fichiers de propriété industrielle conservés par le registre des marques de l'office de propriété intellectuelle de Maurice
Deuxième atelier du centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) sur l'élaboration du projet CATI et la recherche de brevets et de revues scientifiques et techniques, et lancement du CATI	25-27 mars 2013	Rwanda/ 50 participants locaux	i) Discuter avec les autorités nationales de la planification du projet CATI; ii) sensibiliser et former les chercheurs, professeurs et étudiants à la recherche et à l'extraction d'informations sur les brevets et la littérature concernant des domaines autres que les brevets; et iii) former les formateurs à effectuer les présentations des centres d'appui à la technologie et à l'innovation et à lancer le réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation national
Atelier de formation régional de l'OMPI sur le système IPAS à l'intention des États membres africains	14 – 18 octobre 2013	Zimbabwe/ 21 participants africains	i) Renforcer les capacités et les compétences techniques des coordonnateurs des systèmes IPAS sur le côté commercial et le côté technique; ii) apprendre à mieux maîtriser l'architecture des deux systèmes et mettre en place un réseau d'appui régional pour la gestion des systèmes; et iii) partager les connaissances et les expériences en matière de support et de dépannage des systèmes IPAS/WIPOScan dans la région
Création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation à Dar es-Salaam, en République-Unie de Tanzanie	30 juillet - 1 ^{er} août 2013	République-Unie de Tanzanie/ 50 participants locaux	Fournir une infrastructure de base capable d'accéder à l'Internet et former le personnel aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation de manière à aider les utilisateurs locaux des pays en développement à utiliser et exploiter efficacement des technologies trouvées dans les bases de données en ligne

Deuxième réunion du centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) sur l'élaboration du projet CATI et la recherche de brevets et de bases de données de revues scientifiques et techniques	16 – 18 juillet 2013	Zambie/ 35 participants locaux	i) Réunir les parties prenantes des CATI afin de réviser le document de projet CATI et débattre des détails de la planification et de la mise en œuvre au niveau national en Zambie; ii) tenir un deuxième séminaire d'une journée de formation aux CATI consacré à la recherche d'informations sur les brevets, en particulier les types de recherche des bases de données de brevets ainsi que la recherche dans la base de données de revues scientifiques et techniques; et iii) piloter un atelier d'une journée de formation des formateurs afin de dispenser une formation approfondie à l'intention du personnel des CATI et des représentants des différentes parties prenantes
RÉSULTAT : Renforcement des ressources humaines en vue de satisfaire un large éventail de besoins et d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Pratique en matière d'examen dans le domaine de la propriété industrielle (programme de base)	21 janvier - 1 ^{er} février 2013	Japon/ trois participants africains	Aider les participants à acquérir des connaissances de base sur les lois et les procédures d'examen quant au fond dans le domaine des droits de la propriété industrielle par le biais de cours magistraux, d'exercices pratiques et d'études de cas.
Administration en matière de propriété industrielle	4 – 8 février 2013	Japon/participant venant de Tunisie	i) Développer les connaissances des participants quant aux pratiques de gestion moderne en matière de propriété intellectuelle; et ii) renforcer les capacités des participants afin de formuler, mettre en œuvre et évaluer les plans des offices de propriété industrielle qui sont contraignants en termes de temps, axés sur les résultats, et ont un impact mesurable
Programmes de formation pour les examinateurs de brevets sur certaines technologies (programmes informatiques)	13-20 février 2013	Japon/ deux participants africains	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets relatifs aux programmes informatiques; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen de brevet; iii) donner aux participants l'occasion d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen de brevets de programmes informatiques
Programmes de formation pour les examinateurs de brevets sur certaines technologies (éclairage)	21-28 février 2013	Japon/ trois participants africains	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets relatifs à l'éclairage; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen de brevet; iii) donner aux participants l'occasion d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen de brevets relatifs à l'éclairage
Atelier de l'OMPI sur l'utilisation efficace des résultats de recherche et des communications découlant du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en phase nationale	26 février - 1 ^{er} mars 2013	Japon/ trois participants africains d'Égypte, du Burundi et de Madagascar	i) Donner l'occasion d'échanger des défis et des meilleures pratiques sur l'utilisation efficace d'informations sur l'examen des brevets réalisés par d'autres offices de propriété intellectuelle; ii) étudier et examiner les moyens de créer une plate-forme pour faciliter l'accès à ces informations, en faisant notamment référence aux projets internationaux en cours; et iii) mieux comprendre l'utilité des technologies de l'information dans l'élaboration d'une plate-forme pour la coopération régionale et internationale sur l'examen des brevets

Conférence africaine sur l'importance stratégique des politiques de propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation, la création de valeur et la compétitivité, et réunion préparatoire régionale de l'ECOSOC pour l'Afrique	12-14 mars 2013	République-Unie de Tanzanie/ plus de 200 participants africains	La réunion a abordé : i) l'état actuel et l'importance de l'innovation pour chercher des solutions afin de se confronter aux enjeux de développement; ii) comment créer, promouvoir et soutenir un environnement novateur; et iii) comment convertir des solutions innovantes en produits commercialisables
WIPO GREEN - Changement climatique et innovation en Afrique : le climat pour un développement durable	24 – 26 juin 2013	Kenya/ 200 participants représentant 13 pays africains	Créer un cadre de dialogue avec les différentes parties prenantes impliquées dans le changement climatique, l'innovation et le développement en Afrique pour : i) partager des connaissances, des réseaux et favoriser le transfert des technologies vertes; ii) encourager les initiatives innovantes et la collaboration en abordant le changement climatique en Afrique; iii) renforcer la sensibilisation sur la manière dont la propriété intellectuelle peut être utilisée efficacement pour soutenir l'innovation et le transfert de technologie; et iv) faire valoir l'urgence et la nécessité de poursuivre un développement résistant au changement climatique et à l'épreuve du climat en Afrique et notamment en Afrique de l'Est, par le biais de politiques, de pratiques et d'innovations plus éclairées
Séminaire régional du PCT pour les États membres d'ARIPO	25 – 27 juin 2013	Namibie/ 30 participants africains	Favoriser l'échange d'expériences parmi les États membres du PCT et ceux qui envisagent d'y adhérer, et proposer une mise à niveau quant aux évolutions récentes au sein du système du PCT dans le cadre de l'ARIPO en tant qu'organisation régionale des brevets
Partenariat entre l'OMPI/l'OAPI (Centre de formation Denis Ekani) et l'Université de Yaoundé II	du 3 octobre 2012 au 30 juin 2013	Cameroun/ 10 bourses remises à des étudiants africains	Offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions.
Partenariat entre l'OMPI/ARIPO et l'Université d'Afrique à Mutare (Zimbabwe)	du 30 avril au 27 juillet 2013	Zimbabwe/ huit bourses remises à des étudiants africains	Offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions.

Programme de formation sous-régional sur la gestion de la propriété intellectuelle et la formulation ainsi que la mise en œuvre des plans des offices de propriété intellectuelle axés sur les résultats	du 26 au 30 août 2013	Cameroun/ 14 responsables de bureaux de liaison nationaux de l'OAPI	Le programme a abordé les principaux enjeux auxquels sont confrontés les offices de propriété intellectuelle, y compris : assurer des services plus efficaces dans le domaine de la propriété intellectuelle; la contribution au développement et la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation; la promotion de la propriété intellectuelle au sein des PME et des instituts de recherche; la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour renforcer la compétitivité des PME; la promotion de l'innovation; la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur agricole par le biais de la création de marques (présentations de l'ITC); et les pratiques de gestion axées sur les résultats concentrées sur la formulation, le suivi et l'évaluation des plans des offices de propriété intellectuelle, dans le cadre global de stratégies nationales de propriété intellectuelle
Atelier régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention du personnel judiciaire et des responsables de l'application des lois des États membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe et de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)	30 et 31 octobre 2013	Namibie/ 48 participants africains	Dans le cadre de l'objectif stratégique VI de l'OMPI, examiner : i) l'incidence de la protection et de l'application des droits de propriété intellectuelle sur le développement social et économique des pays participants; ii) les normes minimales et les éléments de flexibilité prévus à la partie III de l'Accord sur les ADPIC; iii) les questions d'actualité telles que la sensibilisation des consommateurs à titre préventif et la mise à l'écart des circuits commerciaux équitables des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle; et iv) l'importance des stratégies nationales et régionales visant à établir une coopération efficace, y compris des partenariats public-privé
Programme de formation sur le recours aux technologies de l'information dans l'administration de la propriété industrielle	du 28 octobre au 8 novembre 2013	Japon/participants du Maroc et de la Tunisie	Présenter aux participants les dernières évolutions dans le domaine des technologies de l'information associées à : i) l'administration de la propriété industrielle, la diffusion de l'information en matière de propriété industrielle et la fourniture de services en ligne; ii) transmettre des connaissances concrètes quant aux derniers outils et technologies via des sessions interactives, ainsi que par le biais de visites auprès d'entités privées pertinentes; et iii) donner l'occasion aux participants d'échanger leurs points de vue et leurs préoccupations sur des questions d'actualité et ainsi renforcer les compétences professionnelles des participants en matière de planification et de gestion des technologies de l'information pour l'administration de la propriété industrielle
Atelier sous-régional et programme de formation sur la gestion de la propriété intellectuelle et la formulation ainsi que la mise en œuvre des plans des offices de propriété intellectuelle axés sur les résultats (à destination des États membres de l'ARIPO et des pays anglophones d'Afrique)	du 19 au 22 novembre 2013	Ouganda/ 20 participants africains	i) Développer les connaissances des participants quant aux pratiques de gestion moderne en matière de propriété intellectuelle; et ii) renforcer les capacités des participants afin de formuler, mettre en œuvre et évaluer les plans des offices de propriété industrielle qui sont contraignants en termes de temps, axés sur les résultats, et ont un impact mesurable

Séminaire régional de l'OMPI sur l'utilisation efficace du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et les initiatives en matière de partage international du travail	26 – 28 novembre 2013	Japon/ quatre participants africains	Approfondir la compréhension sur : i) les fonctions et avantages du PCT; ii) la manière d'obtenir des rapports positifs de la part de l'administration chargée de la recherche internationale/administration chargée de l'examen préliminaire externe; et iii) la manière dont les offices nationaux peuvent utiliser efficacement ces rapports. En outre, la manifestation donnait l'occasion d'échanger des points de vue et des expériences sur l'utilisation de cadres de partage du travail et la collaboration à l'échelle internationale, y compris le système du PCT et le Patent Prosecution Highway (PPH)
Cours d'été avancé OMPI-Afrique du Sud sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie,	du 25 novembre au 6 décembre 2013	Afrique du Sud/10 participants africains	i) Donner l'occasion aux étudiants (des deuxième et troisième cycles) et aux jeunes actifs d'acquérir une meilleure connaissance de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie; ii) débattre des questions d'actualité relatives à la gestion et à la commercialisation de la propriété intellectuelle; et iii) enseigner aux étudiants le rôle joué par l'OMPI dans l'administration mondiale de la propriété intellectuelle en améliorant le transfert de technologie
Respect des droits de la propriété intellectuelle	du 2 au 13 décembre 2013	Japon/ deux participants africains	Examiner les normes minimales et les options prévues à la partie III de l'Accord sur les ADPIC; ii) discuter de différentes questions relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle et des droits de propriété intellectuelle, comme d'autres modèles pour faire face à la contrefaçon et au piratage et la destruction ou la mise hors circuit de marchandises portant atteinte à un droit, les attitudes des consommateurs par rapport à la contrefaçon et au piratage, et les dernières évolutions dans l'intégration de la jurisprudence; iii) examiner les motifs, les éléments, les enquêtes et les poursuites des crimes et des atteintes à la propriété intellectuelle, notamment le prononcé de la peine et la proportionnalité; et iv) analyser le rôle de diverses parties prenantes dans l'intérêt d'une coopération stratégique et efficace

JAPON/PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE/AFRIQUE – PAYS LES MOINS AVANCÉS – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
1 507 801	1 100 656	1 216 674		1 391 783

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/DROIT D'AUTEUR

RÉSULTAT :			
Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes			
Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier interrégional à destination des experts locaux sur le renforcement des capacités en matière de droit d'auteur	du 22 au 25 avril 2013	République de Corée/12 participants étrangers du Brésil, de Chine, d'Égypte, d'Inde, de Jordanie, du Kenya, du Mozambique, du Sénégal, de Thaïlande et de l'OAPI	Proposer aux experts locaux du renforcement des capacités en matière de droit d'auteur d'actualiser leurs connaissances, de partager leur expérience dans le renforcement des capacités, d'échanger leurs points de vue sur différents programmes de renforcement des capacités et les méthodes de ces programmes, et de débattre du moyen d'améliorer les programmes de renforcement des capacités en matière de droit d'auteur aux niveaux régional, national et international
Séminaire national sur le droit d'auteur et les droits connexes	du 23 au 24 mai 2013	Mongolie/75 participants locaux	Améliorer la compréhension des hauts responsables gouvernementaux, des experts juridiques ainsi que des titulaires de droit, quant à l'importance du droit d'auteur et des méthodes et approches visant à promouvoir la sensibilisation au droit d'auteur parmi les différents groupes cibles
Séminaire national sur le droit d'auteur et les droits connexes	6 et 7 juin 2013	Cambodge/85 participants locaux	Permettre au pays de renforcer son office du droit d'auteur et lui fournir des informations quant au contenu et aux avantages des traités internationaux dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes
Atelier national sur le droit d'auteur et les industries de la création	23 – 24 juillet 2013	Philippines/100 participants locaux	Sensibiliser les décideurs et les principales parties prenantes à l'importance du droit d'auteur pour assurer la croissance soutenue des industries de la création et la prospérité culturelle, et leur inculquer les savoirs pratiques pour les aider à élaborer et à maintenir des politiques et des stratégies suffisantes en matière de droit d'auteur
Atelier sous-régional sur la coopération en matière de droit d'auteur et de droits connexes	28 août 2013	Chine/neuf participants de Mongolie, de la Fédération de Russie et de la République de Corée, et 12 participants locaux	Donner l'occasion aux pays voisins de partager leurs informations et leurs expériences concernant les questions et l'élaboration du système de droit d'auteur, et demander davantage de coopération dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes
RÉSULTAT :			
Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes			
Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Traduction en bengali et impression des publications de l'OMPI intitulées "De l'artiste au public" et "Tirer les leçons du passé, créer l'avenir : Les arts et le droit d'auteur"	juillet 2012 à juillet 2013	Bangladesh	Sensibiliser davantage des hauts fonctionnaires et les experts juridiques ainsi que les titulaires de droits et les utilisateurs au droit d'auteur et aux droits connexes, en fournissant la traduction des publications de l'OMPI relatives au droit d'auteur et aux droits connexes dans les langues locales
Traduction et impression du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes dans la langue locale du Cambodge	mars 2013 à juin 2013	Cambodge	Sensibiliser davantage des hauts fonctionnaires et les experts juridiques ainsi que les titulaires de droits et les utilisateurs au droit d'auteur et aux droits connexes, en fournissant la traduction des traités de l'OMPI relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes dans les langues locales

Visite d'étude à la Commission du droit d'auteur de Corée	22 – 25 octobre 2013	République de Corée/ 12 participants étrangers de Bahreïn, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, du Ghana, d'Inde, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, du Soudan, de Thaïlande et du Yémen	Donner l'occasion aux participants d'échanger sur l'expérience de la Corée dans l'administration du droit d'auteur et des droits connexes, ce qui leur permettrait de renforcer leur capacité à formuler des politiques sur le droit d'auteur, à moderniser les cadres législatifs et administratifs et à améliorer le fonctionnement des organismes de gestion du droit d'auteur de leurs pays respectifs
Traduction et impression des publications de l'OMPI dans la langue locale de l'Éthiopie	Novembre 2013 à avril 2014	Éthiopie	Sensibiliser davantage des hauts fonctionnaires et les experts juridiques ainsi que les titulaires de droits et les utilisateurs au droit d'auteur et aux droits connexes, en fournissant la traduction des publications de l'OMPI relatives au droit d'auteur et aux droits connexes dans les langues locales
Projet national de sensibilisation approfondie au droit d'auteur et aux droits connexes au Bhoutan	novembre à décembre 2013 ⁵⁰	Bhoutan	Renforcer la capacité d'un pays à entreprendre des programmes systématiques de sensibilisation et de renforcement des capacités, générant ainsi un environnement propice à l'utilisation et à la protection efficace du droit d'auteur et des droits connexes
Compilation d'affaires juridiques relatives au droit d'auteur et droits connexes dans le domaine de la musique dans la région de l'Asie-Pacifique	octobre à décembre 2013 ⁵¹	Pays d'Asie et du Pacifique	Fournir des informations actualisées aux pays en développement de la région de l'Asie-Pacifique sur les dernières affaires juridiques en matière de droit d'auteur et de droits connexes dans l'industrie musicale

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/DROIT D'AUTEUR – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
532 905	339 245	306 326		565 824

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

⁵⁰ Date d'achèvement prévue : avril 2014.

⁵¹ Idem.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE (FORMATION) – Bourses sur la propriété intellectuelle (académie)

RÉSULTAT : Renforcement des ressources humaines dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition pour leur permettre d'utiliser avec efficacité la propriété intellectuelle au service du développement			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Bourses pour le programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle (DPI) de l'OMPI-Queensland University of Technology (QUT)	du 25 février au 28 octobre 2013	Australie/République de Corée (5), Malaisie (1) et Thaïlande (1)	Les fonds fiduciaires ont octroyé des fonds à cinq fonctionnaires de l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) de la République de Corée et à deux étudiants de pays en développement d'Asie pour qu'ils participent au programme DPI de l'OMPI-QUT.
Bourses pour le programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle (DPI) de l'OMPI-Queensland University of Technology (QUT)	janvier à décembre 2013	République de Corée/Chine, Malaisie, Mongolie, Philippines et Ouzbékistan (2)	En 2013, les fonds fiduciaires ont continué à octroyer des bourses à six étudiants de la région de l'Asie et du Pacifique pour qu'ils participent au programme de l'OMPI-SNU à Séoul, en République de Corée, programme dont la durée est de deux ans (de septembre 2012 à juin 2014).

RÉPUBLIQUE DE CORÉE (FORMATION) – Bourses sur la propriété intellectuelle (académie) – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
229 820	172 622	154 953		247 489

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RÉSULTAT : Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et de leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation et du développement socioéconomique.			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Concours sur les technologies appropriées	août à novembre 2013	Viet Nam/ 300 participants	Encourager et récompenser l'excellence en matière de solutions innovantes apportées à des problèmes récurrents, en particulier, des solutions qui font appel à des technologies appropriées et adaptées aux conditions locales. L'utilisation d'informations relatives aux brevets lors de la conception des solutions élaborées a été un élément clé du concours Le concours a compris un atelier d'orientation (16 et 17 septembre 2013), l'évaluation et la présélection des entrées saisies (146 soumissions), des présentations par les candidats présélectionnés et une cérémonie de remise des prix (7-9 novembre 2013).
Concours sur les technologies appropriées	mai à décembre 2013	Zambie/ 60 participants	Le concours a compris un atelier d'orientation (23 mai 2013), l'évaluation et la présélection des entrées saisies (23 soumissions). Des présentations par les candidats présélectionnés, une cérémonie de remise des prix et un atelier sur la commercialisation auront lieu du 4 au 6 février 2014

Séminaire sous-régional sur le partenariat public privé dans le développement et la commercialisation des technologies appropriées	21 et 22 octobre 2013	Éthiopie/ 50 participants d'Éthiopie, du Ghana et de Zambie	Les participants au séminaire ont i) échangé leurs points de vue sur les questions relatives au développement des technologies appropriées; et ii) défini des moyens permettant de relever les défis posés par la commercialisation des technologies appropriées. Le séminaire a rassemblé des hauts fonctionnaires, des représentants du secteur privé, des inventeurs, des avocats en propriété intellectuelle et d'autres fonctionnaires.
RÉSULTAT : Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Mission d'experts	du 1 ^{er} au 3 octobre 2013	Myanmar	Concertation sur les dispositions liées à l'application des projets de lois relatives aux brevets, aux marques, aux dessins et modèles industriels, et au droit d'auteur.
Publication d'une étude sur l'adhésion au système de Madrid et son utilisation dans les pays sélectionnés	avril 2013	Tous les États membres de l'OMPI	L'étude traite des questions entrant en jeu dans l'adhésion au système de Madrid et son utilisation dans cinq pays (Mongolie, République de Corée, Turquie, Singapour et Viet Nam).
RÉSULTAT : Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Visite d'étude	du 26 au 29 août 2013	République de Corée/Myanmar	S'instruire de l'expérience de la Corée dans la prestation de services de conseil et d'information en matière de propriété intellectuelle et dans la promotion d'une utilisation efficace de la propriété intellectuelle par la communauté des affaires. La délégation du Myanmar, composée de fonctionnaires de l'UMFCCI et du Ministère des sciences et des technologies, a visité Daejeon et Séoul en République de Corée
RÉSULTAT : Renforcement des ressources humaines en vue de satisfaire un large éventail de besoins et d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Atelier sur le droit et l'examen des brevets	5-14 mars 2013	République de Corée/15 examinateurs de brevets de 11 pays	Donner une vue d'ensemble et une explication du système mondial des brevets, des principes du droit des brevets et des procédures d'examen
Atelier sur le droit et l'examen des brevets	17 – 26 avril 2013	République de Corée/18 examinateurs de marques de 12 pays	Fournir un aperçu et une explication des principes du droit des marques et des procédures d'examen ainsi que du système de Madrid
Atelier sur le droit et l'examen des dessins et modèles industriels	11-14 mars 2013	République de Corée/14 examinateurs de marques de 14 pays	Renforcer la capacité des pays sélectionnés à entreprendre un examen des dessins et modèles industriels et élargir leur compréhension des évolutions en cours dans le domaine des dessins et modèles industriels
Production d'un support pédagogique concernant la propriété intellectuelle	août 2013 (lancement)	Tous les États membres de l'OMPI	i) Concevoir un support pédagogique concernant la propriété intellectuelle, d'accès facile pour des non-spécialistes de la propriété intellectuelle; ii) augmenter l'intérêt du public sur des sujets de propriété intellectuelle; et iii) aider les écoles et autres établissements éducatifs à élaborer des cours favorisant la créativité. Le support pédagogique incluait des activités et des exercices que les étudiants du secondaire pourraient être encouragés à entreprendre afin de mieux saisir les concepts de base touchant à la créativité, à l'inventivité et à la propriété intellectuelle

Production d'un guide éducatif sur la propriété intellectuelle	janvier 2013 (lancement)	Tous les États membres de l'OMPI	Aider les enseignants à apprendre aux enfants les concepts de base de la propriété intellectuelle, la relation entre la propriété intellectuelle et la créativité, et les avantages que pourrait offrir l'utilisation de la propriété intellectuelle
--	--------------------------	----------------------------------	--

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
1 165 387	656 646	549 279		1 272 754

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

ESPAGNE

RÉSULTAT : Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété au service du développement dans les pays en développement			
Activité Douzième séminaire régional OMPI/OEB/OEPM sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des procureurs de pays d'Amérique latine, Cartagena de Indias (Colombie)	Date : 4-7 novembre 2013	Pays hôte/bénéficiaire Colombie/tous les pays d'Amérique latine et Tribunal de la communauté andine	Objectif(s)/description(s) i) Dispenser aux juges et aux procureurs publics responsables de la propriété intellectuelle dans les pays d'Amérique latine une formation sur les questions de propriété intellectuelle pour trancher les cas litigieux; et ii) fournir aux participants des informations à jour et une formation pratique dans les domaines des brevets, des marques, du droit d'auteur et des cas d'application des droits de propriété intellectuelle
RÉSULTAT : Améliorations des compétences de gestion de la propriété intellectuelle			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/Description
Projet visant à créer une plate-forme en espagnol avec des contenus et des services de propriété industrielle à l'intention du secteur des entrepreneurs ibéro-américains, en attachant une importance particulière aux PME (CIBEPYME)	janvier 2013 à décembre 2013 (projet en cours depuis 2010)	Tous les pays d'Amérique latine	Poursuite de la conception et création d'une plate-forme pour le secteur privé afin de : i) fournir assistance et services lors de l'utilisation de la propriété intellectuelle; ii) augmenter la valeur de leurs activités commerciales; et iii) constituer un forum pour le secteur privé visant à assurer les échanges d'idées et les partages d'expériences
Progrès réalisés par l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) dans le recrutement d'une entreprise pour la mise au point de la plate-forme adaptée aux besoins de l'Amérique latine	janvier à décembre 2013 (projet en cours depuis 2010)	Tous les pays d'Amérique latine	Continuer la création de la plate-forme CIBEPYME
L'OEBM a hébergé un serveur pour la plate-forme	janvier à décembre 2013 (projet en cours depuis 2010)	Tous les pays d'Amérique latine	Rendre accessible la plate-forme CIBEPYME
Recrutement par l'OMPI d'un expert chargé de mettre au point les services et les contenus de la plate-forme et de coordonner les apports des pays ibéro-américains	octobre à décembre 2013	Tous les pays d'Amérique latine	Mettre au point les services et les contenus, et coordonner les apports des pays dans CIBEPYME
Programme de formation de l'expert chargé de la mise au point des services et contenus de la plate-forme	novembre 2013	Tous les pays d'Amérique latine	Programme de formation de l'expert chargé de la mise au point des services et contenus de la plate-forme
Réunion de coordination et de suivi des pays participant au projet	octobre 2013	Tous les pays d'Amérique latine	Fournir des mises à jour de l'avancement et coordonner le projet CIBEPYME.

RÉSULTAT : Mise à jour du système mondial du PCT et utilisation stratégique de ce système par tous les innovateurs qui en bénéficient			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Séminaire régional sur le PCT à l'attention des pays d'Amérique latine : Le PCT dans le cadre de l'organisation institutionnelle de la gestion de la propriété intellectuelle (Pérou).	15-16 juillet 2013	Pérou (Lima)/tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	L'objectif de ce séminaire, qui est traditionnellement organisé chaque année en coopération avec l'Office espagnol des brevets et des marques (OEBM), est de promouvoir les discussions sur le système du PCT dans la région et d'encourager l'échange d'idées et d'expériences sur la mise en œuvre du PCT
Projet régional d'automatisation pour la traduction espagnole du niveau avancé de la classification internationale des brevets (CIB)	janvier à décembre 2013 (projet en cours depuis 2010)	Pérou (Lima)/tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	i) Mettre en œuvre l'automatisation pour la traduction espagnole du niveau avancé de la CIB, qui est d'abord déployé en anglais et en français uniquement; et ii) assurer sa mise à disposition des offices de propriété industrielle dans les pays d'Amérique latine.
RÉSULTAT : Mécanismes, programmes et partenariats de coopération renforcés ou nouveaux			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Réunion sous-régionale sur les marques des pays d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine pour l'examen et l'approbation d'un Manuel sur l'examen des demandes d'enregistrement de marques	20-21 février 2013	Panama/tous les pays ibéro-américains	i) Fournir l'opportunité d'un examen final du Manuel sur l'examen des marques pour les pays d'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine; ii) proposer des mesures pour l'utilisation future du Manuel pour les processus d'examen dans ces pays; et iii) définir des mesures pour assurer un consensus sur les mécanismes qui permettraient de maintenir la pertinence de ce Manuel
Amérique latine : projet régional sur la documentation et les mécanismes d'accès aux décisions administratives et juridiques concernant la propriété intellectuelle	2012-2013	Tous les pays d'Amérique latine	i) Compiler et diffuser des informations; et ii) promouvoir l'utilisation d'une plate-forme Internet pour la base de données sur la jurisprudence en matière de propriété intellectuelle pour la région.
Programme de propriété intellectuelle d'Amérique latine	En cours		Promouvoir le développement social et économique de la région dans le cadre du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine

RÉSULTAT : Amélioration de la compréhension/la capacité des PME et des institutions d'aide au développement de ces entreprises pour leur permettre une meilleure mise en œuvre de la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de la commercialisation			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Séminaire régional sur les marques et les dessins et modèles industriels comme facteur d'innovation Se reporter à la plate-forme en espagnol sur les services de propriété industrielle et leurs contenus, adaptés aux besoins du secteur ibéro-américain des entrepreneurs, l'accent étant mis sur les PME (CIBEPYME).	25-29 novembre 2013	Uruguay/tous les pays d'Amérique latine	i) Fournir aux participants des informations actualisées, une formation concrète et des outils utiles dans le domaine de l'utilisation stratégique des marques et des dessins et modèles industriels dans le commerce; et ii) promouvoir et échanger des expériences, y compris les meilleures pratiques, afin de déterminer les mécanismes qui peuvent contribuer à rendre les droits de propriété intellectuelle plus accessibles et pertinents pour le secteur des entrepreneurs d'Amérique latine.
RÉSULTAT : Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Quatrième séminaire régional sur la planification et la gestion stratégique des offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine	7-10 octobre 2013	Colombie/tous les pays d'Amérique latine	i) Fournir aux participants des informations à jour, une formation pratique et des outils utiles dans le domaine de la planification stratégique, des politiques sur les ressources humaines et de la gestion de la qualité; ii) moderniser les administrations de la propriété intellectuelle; et iii) inculquer un sens aigu de la gestion axée sur les services parmi les administrateurs des offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine.
RÉSULTAT : Amélioration de l'accès aux informations et au savoir en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation par les institutions de propriété intellectuelle et le public au service de l'innovation, et facilité d'accès aux œuvres créatives protégées et aux œuvres créatives tombées dans le domaine public			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Projet LATIPAT, neuvième réunion régionale OMPI/OEB/OEBM des spécialistes des technologies de l'information et de la gestion des informations relatives aux brevets des Offices de propriété industrielle en Amérique latine	4 – 6 novembre 2013	Uruguay/tous les pays d'Amérique latine	Le projet LATIPAT a été créé pour constituer une base de données et entrer des informations relatives aux brevets concernant tous les pays d'Amérique latine. Actuellement, le projet LATIPAT est un exemple, non seulement pour les pays d'Amérique latine, mais pour les différents forums internationaux se rapportant aux informations sur les brevets, aux engagements, à la persévérance et au travail d'équipe. Sur une période de 13 ans, la base de données a recueilli plus de 2 millions de documents et elle reçoit en moyenne 14 000 visites par mois.

ESPAGNE – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
121 400	179 285	135 093		165 592

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/DROIT D'AUTEUR

RÉSULTAT : Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur			
Activité	Date :	Pays hôte/bénéficiaire	Objectif(s)/description(s)
Études nationales sur la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur.	janvier à décembre (continu depuis 2012-2013)	Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Brésil, Chine, Indonésie, Jordanie, Lituanie, Malawi, Organisation des États des Antilles orientales (OEAO), République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago	i) Quantifier la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur et ii) jeter les bases de l'élaboration d'une politique fondée sur des informations statistiques.
Études de l'incidence sur des industries spécifiques fondées sur le droit d'auteur	janvier à décembre 2013 (continu depuis 2012)	Chine, Mexique, Liban	i) Analyser l'impact du droit d'auteur sur des industries spécifiques fondées sur le droit d'auteur et ii) assurer une meilleure compréhension des tendances existant dans les industries créatives et des facteurs affectant leur performance.
RÉSULTAT : Renforcement des ressources humaines dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition pour leur permettre d'utiliser avec efficacité la propriété intellectuelle au service du développement.			
Préparation, traduction et publication des études de l'OMPI et des outils de formation sur la gestion de la propriété intellectuelle dans des industries spécifiques fondées sur le droit d'auteur	janvier à décembre 2013	Tous les États membres de l'OMPI	Enrichir les connaissances des parties prenantes dans les industries créatives pour comprendre et gérer la propriété intellectuelle/droit d'auteur dans des industries créatives spécifiques concernées

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/DROIT D'AUTEUR – Contributions des donateurs et dépenses en 2013¹

Solde au 31 décembre 2012	Recettes 2013	Dépenses 2013	Remboursements	Solde au 31 décembre 2013
112 008	1 449	110 747		2 709

¹ États financiers de l'OMPI 2013 (annexe III)

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
AGICOA	Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles
AIPMS	Système automatisé arabe de gestion de la propriété intellectuelle
AMCS	Assurance-maladie après cessation de service
aRDi	Accès à la recherche pour le développement et l'innovation
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASPI	Accès au programme d'information spécialisée en matière de brevets
CCG	Conseil de coopération des États arabes du Golfe
ccTLDs	Domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
CERN	Organisation européenne de la recherche nucléaire
CFPI	Commission de la fonction publique international
CIB	Classification internationale des brevets
CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
CLIR	Cross Lingual Information Retrieval
CNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSEI	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
CWS	Comité des normes de l'OMPI
DAS	Service d'accès numérique aux documents de priorité
DASI	Division de l'audit et de la supervision internes
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
ECLA	classification de brevet attribuée par l'Office européen des brevets (OEB)
EGEDA	Entidad de Gestión de Derechos de los Productores Audiovisuales
EPM	système de gestion des performances
ERP	système de planification des ressources
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FI	classification de brevet attribuée par l'Office des brevets japonais
FIT	Fonds fiduciaire
GDA	Logiciel pour la gestion collective du droit d'auteur et les droits connexes
GII	Indice mondial de l'innovation
GNIPA	Réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle
gTLDs	Domaines génériques de premier niveau
HLCM	Comité de haut niveau chargé des questions de gestion
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICE	Coopération internationale en matière d'examen, anciennement connu sous le sigle CSEI (ICSEI en anglais)
ICS	Services contractuels de personnes
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
IIA	Institut des auditeurs internes
IPAS	Système d'automatisation de la propriété industrielle
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
IT	Technologies de l'information
ITIL	Bibliothèque sur les infrastructures informatiques
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance
OEB	Office européen des brevets
OGC	Organismes de gestion collective
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PMSDS	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPR	Rapport sur l'exécution du programme
PRS	Programme de réorientation stratégique
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
R-D	Recherche et développement
RH	Ressources humaines
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SGED	Système de gestion électronique des documents
SLC	Contrat de travail spécial
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SSA	Contrats de louage de services
TAD	Base de données de l'assistance technique (en matière de propriété intellectuelle)
TIC	Technologies de l'information et des communications
TIGAR	Ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance
TISCs	Centres d'appui à la technologie et à l'innovation
UDRP	Règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UN CEB	Conseil des Chefs de secrétariat des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USPTO	United States Patent and Trademark Office (Office américain des brevets et des marques)
VIP	Déficients visuels et personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

[Fin de l'annexe III et du document]